

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'ART COMMUNAUTAIRE,
UN ESPACE POUR CONSTRUIRE LA RECONNAISSANCE SOCIALE
DES FEMMES CRIMINALISÉES AU QUÉBEC ?

POINTS DE VUE DE PARTICIPANTES IMPLIQUÉES
DANS LE PROJET *AGIR PAR L'IMAGINAIRE*

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR
VÉRONIQUE LEDUC

OCTOBRE 2011

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Mes remerciements et toute ma reconnaissance vont d'abord aux femmes du projet *Agir par l'imaginaire* qui ont accepté de participer à la recherche. Elles ont été généreuses dans leurs partages et si pertinentes dans leurs multiples réflexions.

Toute ma gratitude à Aleksandra Zajko, agente de développement et chargée du projet *Agir par l'imaginaire* à la Société Elizabeth Fry du Québec (SEFQ) et à Devora Neumark, co-directrice d'Engrenage Noir/Levier pour leur précieuse et incontournable collaboration. Mes remerciements également aux femmes participantes et à Paul Litherland, de m'avoir permis d'assister à l'atelier photo d'*Agir par l'imaginaire*. Merci à Ruth Gagnon et Christine Champagne de la Maison de transition Thérèse-Casgrain, Suzanne Gilbert du Ministère de la Sécurité publique et Aline White de la Maison Tanguay, pour avoir approuvé la recherche et permis son bon déroulement.

Merci aux professeur-es et professionnel-les de l'École de travail social et de l'UQAM pour leur soutien essentiel dans mes diverses démarches académiques. Merci aussi à Sylvie Frigon, du département de criminologie de l'Université d'Ottawa, enseignante du cours *Genre, enfermement et créativité*, ainsi qu'à Valérie Descroisselles-Savoie, étudiante au doctorat en criminologie à l'Université d'Ottawa pour leurs suggestions et références au niveau de la recherche.

Je dois une reconnaissance incontournable aux professionnel-les du Bureau d'intégration des personnes en situation de handicap de l'UQAM, et plus particulièrement à Joscelyne Boulanger. Grâce à leur travail, nous sommes des centaines d'étudiant-es en situation de handicap à bénéficier de meilleures conditions d'études. Une gratitude profonde spécialement à mon amie Émilie Breton qui a accepté d'être ma personne-ressource afin de transcrire impeccablement les verbatims des entrevues et qui, par la qualité de son soutien, sa capacité d'analyse et de synthèse fabuleuse et la justesse de ses lectures, m'a permis de corriger mon mémoire et de le terminer.

À l'équipe de VIHSibilité et de Sensibilisation XXX, l'équipe et le conseil d'administration de l'organisme Stella, l'équipe de Relais-Femmes ainsi que Lilyane Rachédi et Elizabeth Harper avec qui j'ai eu le grand plaisir de travailler durant le temps de ma maîtrise sur divers projets passionnants, merci ! Un remerciement spécial à Lise Gervais, qui m'a encouragée à entreprendre des études de 2^e cycle.

Pour la beauté de la complicité, la richesse des échanges, les rires et les silences qu'elles m'ont permis de savourer, je célèbre mes amitiés. À ceux et celles qui m'ont soutenue à travers ce projet, Marie-Noël Arseneau, Alexandre Baril, Janik Bastien-Charlebois, Mélina Bernier, Julien Boisvert, Marie-Andrée Boivin, Anne-Marie Dansereau, Émilie Laliberté, Marie-Ève Gauvin, Marie-Ève Gervais, Stéphane Lahoud, Marie-Ève Manseau-Young, Yasmine Ratnani, Audrey Rousseau et Bouchra Taïbi, merci pour votre présence précieuse au travers les méandres de la recherche... et de la vie. Un merci spécial à Johanna Baumgartner qui m'a agréablement encouragée et fait une lecture attentive et constructive du mémoire avant son dépôt. Ma gratitude va aussi à celui qui a été un complice durant une bonne partie de ce projet, Coco Riot, pour son soutien et la beauté de ce que l'on a partagé.

À Janine, François, Philippe et ma nombreuse famille, pour leur support inconditionnel, pour leur foi et leur courage dans les épreuves de la vie qui ont marqué le paysage du parcours de ma maîtrise, merci !

Si j'ai mené à terme cet ambitieux projet, c'est grâce à ma merveilleuse directrice de maîtrise, Nengeh Mensah : merci pour ton soutien indéfectible, ta générosité, la finesse de ton analyse, ta détermination inspirante et tant encore. Ce fut un riche parcours ; il est précieux d'être accompagnée par une chercheure féministe et engagée, qui a le courage de ses convictions et une ouverture d'esprit. Mener une recherche avec ton soutien m'a appris énormément et pour cela, je t'en serai toujours profondément reconnaissante.

Je remercie le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) et le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) qui, par l'octroi des bourses de recherche, ont financé mes études de deuxième cycle et permis la réalisation de la présente recherche.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	viii
LISTE DES ABREVIATIONS	ix
RÉSUMÉ.....	x
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
REGARDS CRITIQUES, FÉMINISTES ET ARTISTIQUES SUR LA PRISON	7
1.1 Femmes, prison et justice sociale.....	8
1.1.1 Le rapport <i>La création de choix</i> : l'aube d'un nouvel horizon?.....	8
1.1.2 Qui sont les femmes criminalisées?	11
1.1.3 Quelques constats à propos des injustices vécues par les femmes criminalisées .	17
1.2 Les modèles d'intervention préconisés en milieu carcéral féminin	25
1.2.1 L'insertion sociale par la prise en charge	26
1.2.2 L'intégration sociale par l'employabilité	28
1.2.3 L'approche thérapeutique.....	29
1.2.4 Et la perspective communautaire ?	31
1.3 Pratiques artistiques et transformations sociales.....	32
1.3.1 Diverses pratiques artistiques en milieu carcéral féminin.....	33
1.3.2 L'engagement social artistique	36
1.3.3 L'art communautaire : la communauté devient artiste et intervient socialement .	40
1.4 Le projet <i>Agir par l'imaginaire</i>	49
1.4.1 Présentation du projet <i>Agir par l'imaginaire</i>	49
1.4.2 Questions, objectifs et pertinence de la recherche	50
CHAPITRE II	
DIMENSIONS THÉORIQUES	53
2.1 Cadre d'analyse.....	53
2.1.1 L'analyse critique en travail social	53
2.1.2 L'analyse constructiviste.....	56

2.1.3	L'analyse féministe	60
2.2	Notion centrale : la reconnaissance	64
2.2.1	La reconnaissance de soi : identité réflexive et agentivité	65
2.2.2	La lutte pour la reconnaissance : conditions d'intersubjectivité	67
2.2.3	Reconnaissance, justice sociale et parité de participation.....	69
2.2.4	Vers une vision holistique de la justice sociale.....	77
2.3	La reconnaissance dans une perspective de travail social critique et féministe	78
2.4	La reconnaissance dans un contexte d'art communautaire	80

CHAPITRE III

	DEMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	82
3.1	Dimensions qualitatives de la recherche	82
3.2	Dimensions féministes de la recherche.....	84
3.3	Choix des techniques de recherche	88
3.3.1	L'entretien	88
3.3.2	L'échantillonnage.....	88
3.3.3	Déroulement des entretiens	92
3.3.4	Canevas d'entrevue	93
3.3.5	Organisation et analyse des données	95
3.4	Les limites de l'étude	96
3.5	Diffusion des résultats de la recherche	99
3.6	Considérations éthiques	99

CHAPITRE IV

	PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	102
4.1	Portrait des répondantes	102
4.2	Les perceptions de la reconnaissance	104
4.2.1	Être discriminée ou dévalorisée	104
4.2.2	Être reconnue	111
4.2.3	Saisir la reconnaissance.....	122
4.2.4	Les perceptions de la stigmatisation	132
4.2.5	Les perceptions du pouvoir personnel.....	137

4.3	La participation au projet <i>Agir par l'imaginaire</i>	139
4.3.1	Les motifs de participation	139
4.3.2	Les thèmes abordés dans les créations	139
4.3.3	La diffusion des œuvres	141
4.3.4	Les apports et les retombées	142
4.3.5	La participation à d'autres projets d'art communautaire	152
4.4	Perception des possibilités de transformations sociales.....	153
4.4.1	Sensibilisation sociale et déconstruction des préjugés	153
4.4.2	Stigmatisation et possibilités de transformations sociales	157
4.4.3	Pouvoir personnel et possibilités de transformations sociales	160
4.4.4	Les forces et les potentiels de transformation par l'art communautaire	162
4.4.5	Les limites et les défis de l'intervention par l'art communautaire	163
CHAPITRE V		
	ANALYSE DES RÉSULTATS	166
5.1	Exigences de reconnaissance	166
5.1.1	Reconnaissance de soi	167
5.1.2	Reconnaissance interpersonnelle	170
5.1.3	Reconnaissance sociale	175
5.1.4	À propos de la criminalisation des femmes	181
5.2	L'art communautaire, un espace de construction de la reconnaissance.....	185
5.2.1	Être reconnue par l'art communautaire	185
5.2.2	Forces et défis de l'art communautaire	189
5.2.3	L'art communautaire : une forme de travail social critique et féministe	191
	CONCLUSION	195
	POSTFACE	207
APPENDICE A		
	Répartition en pourcentage des types de crimes selon le sexe	208
APPENDICE B		
	Œuvres des participantes au projet <i>Agir par l'imaginaire</i>	209
APPENDICE C		
	Approbations éthiques de la recherche.....	215

APPENDICE D	
Guide d'entrevue	216
APPENDICE E	
Diffusion des résultats de la recherche.....	219
APPENDICE F	
Formulaire de consentement éclairé.....	221
APPENDICE G	
Extrait de la préface du livre <i>Temps d'agir</i>	226
BIBLIOGRAPHIE	227

LISTE DES TABLEAUX

Tableau		Page
1.1	Répartition des femmes selon les mesures correctionnelles	12
1.2	Répartition des infractions selon le genre	12
1.3	Répartition chez les femmes des infractions contre les biens et la personne selon les âges	13
2.1	Distinctions entre redistribution et reconnaissance	71
4.1	Participant ^{es} au projet <i>Agir par l'imaginaire</i>	104
A.1	Répartition en pourcentage des types de crimes selon le sexe	208

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACSEF	Association Canadienne des Sociétés Elizabeth Fry
DGSC	Direction générale des services correctionnels
PDF	Prison des femmes de Kingston
SCC	Services correctionnels du Canada
SEFQ	Société Elizabeth Fry du Québec

RÉSUMÉ

L'importance des stratégies communautaires dans l'intervention auprès des femmes criminalisées est reconnue par nombre d'acteurs sociaux, y compris les Services correctionnels. Des auteur-es ont également démontré d'une part, que la reconnaissance sociale est fondamentale à la justice sociale et d'autre part, que l'art communautaire permet une prise de pouvoir favorisant la reconnaissance et la transformation sociale.

Notre recherche se penche sur l'art communautaire comme espace pour construire la reconnaissance sociale des femmes criminalisées au Québec. Celle-ci consiste notamment en une étude qualitative, dans une perspective de travail social critique et féministe, portant sur les perceptions qu'ont les femmes criminalisées de la reconnaissance sociale et du rôle de l'intervention par l'art communautaire dans ce processus de reconnaissance. Les participantes interviewées ($n=8$) ont été impliquées dans le projet d'art communautaire *Agir par l'imaginaire*, copiloté par la Société Elizabeth Fry du Québec (SEFQ), qui œuvre auprès de femmes ayant des démêlés avec la justice, et Engrenage Noir/Levier, un organisme artistique indépendant qui promeut l'art en tant qu'outil de parole et agent de changement.

Les répondantes à l'étude ont partagé leurs perceptions à divers niveaux, notamment en ce qui concerne les discriminations qu'elles vivent, la reconnaissance, leur participation au projet *Agir par l'imaginaire* et les possibilités de transformations sociales à leur égard. Leurs propos soulèvent de nombreuses réflexions quant à aux transformations sociales nécessaires afin qu'elles soient reconnues comme des citoyennes à part entière.

L'analyse des données d'entrevues fait ressortir d'une part les exigences au niveau de la reconnaissance de soi, la reconnaissance interpersonnelle et la reconnaissance sociale et, d'autre part, l'art communautaire comme outil de transformation sociale en matière de reconnaissance sociale des femmes criminalisées. À la lumière de notre recherche, l'art communautaire prend tout son sens lorsqu'on met en relation l'existence de préjugés – un des grands défis rencontrés par les femmes criminalisées, et la possibilité de déconstruction de ces préjugés – une des grandes forces de l'art communautaire nommées par les femmes ayant participé à *Agir par l'imaginaire*.

Finalement, nous documentons l'apport de cette approche qu'est l'art communautaire en l'inscrivant dans une pratique de travail social critique et féministe, dans le but d'outiller divers intervenant-es afin de contribuer de manière novatrice à l'actualisation des pratiques d'intervention sociale auprès des femmes concernées et ce, surtout avec elles.

Mots clés : Prison, femmes, reconnaissance sociale, justice sociale, pratiques artistiques, art communautaire, *Agir par l'imaginaire*, travail social critique, analyse féministe, analyse constructiviste.

INTRODUCTION

We often treat people in jail or prison as if they were dead or as if they had suffered a kind of civic death when they were sentenced. [...]

Unfortunately, prisoners suffers another kind of civic death [...] created by the collective silence with which we in the « free world » respond to their predicament.

Angela Davis, 2000 : 198

Jusqu'au cœur de ses mythes, l'histoire et la littérature regorgent de femmes désignées à tous vents comme déviantes, folles, sorcières, empoisonneuses, hystériques, femmes de « mauvaise vie » et la liste se poursuit ainsi, s'allongeant au fil du temps. Des milliers de pages ont été écrites sur des femmes présentées comme déviantes ou criminelles, tentant de démontrer l'anormalité tantôt biologique, tantôt psychologique de celles qui divergeaient du cadre normé de la féminité.

L'émergence du mouvement féministe des années 1970 a eu une incidence directe sur la question des femmes et de la prison (James et Thornton, 1980). Dès lors, une littérature féministe foisonnante s'intéresse autrement à la réalité des femmes criminalisées et incarcérées, notamment en Amérique du Nord, en Europe¹ et dans divers pays d'autres continents². Il y est question de dénonciation de la discrimination tant au niveau législatif qu'au niveau des applications des lois et de leurs conséquences (Boyle *et al.* (1985), Smart (1989), Chesney-Lind (1973), Moyer et White (1981), Zingraff et Thompson (1984), in Biron, 1992 : 125). Le titre de l'ouvrage d'Adelberg et Currie (1987), *Too Few to Count*, reflétait bien le silence, à divers niveaux, à l'égard des femmes criminalisées et la nécessité

¹ La littérature étant plus qu'abondante en Amérique du Nord et en Europe, citons entre autres, de façon non exhaustive, les travaux suivants : Adler (1975), Balfour (1999), Bertrand (1983, 1999, 2002, 2003), Bertrand *et al.* (1998), Bertrand-Fagnan (1992), Bhavnani et Davis (1997), Biron (1992), Bosworth (1998, 1999, 2000), Brown (1986), Carlen (1983, 1988), Cyrenne (2002), Diaz-Cotto (1991), Doerkson (1985), Faith (1993, 2002), Frigon (1990, 2002), Gelsthorpe (1989), Gelsthorpe et Morris (1990, 2002), Hamelin (1989), Hannah-Moffat (1995, 1999, 2000) ; Hannah-Moffat et Shaw (2001), Henriques et Manatu-Rupert (2001), Martel (2001), Morash et Schram (2002); Naffine (1987), Shaw et Hannah-Moffat (2002), Smart (1976, 1979) et Pate (2002).

² Citons des exemples de la littérature en Afrique du Sud (Gibbons : 1998), au Botswana (Modie-Moroka et Sossou : 2001), en Croatie (Sucur et Zakman-Ban, 2005), à Hong Kong (Gray, 2006), en Inde (Sohoni, 1974), en Iran (Sadeghi-Fassaei et Kendall, 2001) et au Japon (Johnson, 1996).

d'agir (Bertrand-Fagnan, 1992 : 88-89). Ainsi, depuis 1970, plusieurs féministes ont permis une prolifération d'initiatives de recherche, d'activisme, de rassemblements ou de colloques concernant les réalités des femmes en prison³ (Faith, 2002).

Au Canada, entre 1970 et 1990, des groupes tels que *Women for Justice*, le *Women's Legal Education and Action Fund* (LEAF) et l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) ont décrié la discrimination vécue par les femmes criminalisées et déploré la médiocrité des programmes et services qui leur étaient destinés (Shaw et Hannah-Moffat, 2002; Frigon, 2002; Adelberg et Currie, 1987). L'apport de la criminologie féministe⁴ (Balfour, 2006; Frigon, 1993; Naffine, 1987, 1997; Parent, 1992, 1998; Rafter et Heidensohn, 1995, Smart, 1976) a été significatif dans l'évolution des mesures pénales et criminelles, tant au niveau de l'analyse de la situation spécifique des femmes judiciairisées, de la remise en question des pratiques d'interventions à leur égard, que de sa contribution à la réforme des programmes à l'intention des femmes⁵.

Nous intéresser aux femmes criminalisées s'inscrit dans notre parcours en tant qu'étudiante en travail social et en études féministes certes, mais surtout en tant qu'activiste. Nous avons toujours été fascinée par les femmes qui défiaient les lois et normes politiques, juridiques et morales. À travers notre parcours, nous nous sommes intéressée plus particulièrement aux rapports sociaux de genre, aux rapports de pouvoir ainsi qu'à l'exclusion et à la stigmatisation que peuvent vivre divers « groupes sociaux », notamment les personnes de la diversité sexuelle, les femmes immigrantes ainsi que les travailleuses et travailleurs du sexe.

Vidéoactiviste de 2003 à 2008 au sein du collectif de vidéastes engagé-es Les Lucioles, les médias alternatifs nous sont apparus comme une façon créative de faire voyager

³ Voir Faith (2002 : 128-129) pour un aperçu du mouvement féministe autour de la question pénale et des différentes initiatives en Amérique du Nord entre 1973 et 2001 ainsi que Barry (2000), Faith (2000) et Whitehead (2007) sur le mouvement activiste étatsunien de défense de droits des femmes prisonnières.

⁴ Agozino (1995 : 296) rappelle toutefois à ce sujet la critique de Gelsthorpe and Morris (1988) selon laquelle on ne devrait pas parler de « criminologie féministe », puisque cela a pour conséquences de limiter l'étendue de sa portée, mais plutôt de perspective féministe qui devrait être intégrée à toutes les branches de la criminologie.

⁵ Nous aurions aimé accorder un espace dans cette recherche pour réfléchir davantage à la question cruciale de l'augmentation de la criminalisation des femmes racisées, et plus précisément des femmes autochtones. À ce sujet, voir Bertrand (2007), Brassard et Jaccoud (2002) et Jaccoud (1992, 1995, 1996, 1997, 2002), entre autres. Compte tenu qu'il s'agit d'une réalité complexe que nous ne pouvons explorer suffisamment, nous vous invitons toutefois à garder à l'esprit cette réalité de la racisation de la criminalisation. Nous y reviendrons également à la section sur les limites de l'étude.

la parole de ceux et celles qui sont moins entendu-es dans notre société. En 2005, après avoir réalisé trois courts-métrages avec des travailleuses du sexe, nous avons coordonné *La Putain de compile*, un DVD regroupant 26 vidéos sur le travail du sexe (Leduc, 2006). Par le biais de ce projet et de notre implication dans ce milieu, nous avons développé une posture critique face aux dynamiques de stigmatisation et de criminalisation. Ces deux parcours se sont croisés à l'orée de notre maîtrise et ont contribué à faire naître en nous un intérêt marqué pour ce qui est devenu peu à peu la question centrale de cette recherche : comment les médias alternatifs et les arts engagés peuvent-ils contribuer à redonner du pouvoir aux personnes marginalisées et à les faire reconnaître comme citoyennes à part entières? D'autant plus qu'en notre sens, le potentiel de l'art engagé est si vaste... :

L'art est quelque chose de grandement ouvert, une création qui peut parfois même violer et défier la moralité et les lois. Il semble que sous l'ombre de l'« art », rien n'est impossible. L'art devient le bouclier pour justifier certaines actions qui ne peuvent être faites et acceptées dans le monde réel⁶ (Chotpradit, 2006 : 31).

Pourrions-nous rebondir sur cette suggestion en affirmant que l'art et les médias, lorsqu'ils s'inscrivent dans des pratiques collaboratives, deviennent un moteur pour propulser certaines actions, certaines personnes et communautés qui n'ont pas pleine reconnaissance dans nos sociétés?

Ainsi, après avoir côtoyé les travailleuses du sexe, plus souvent qu'à leur tour criminalisées et stigmatisées, nous souhaitons nous intéresser plus globalement à la situation des femmes criminalisées. Bien qu'au départ, l'idée était de réaliser une maîtrise avec stage-essai par le biais d'un projet de film avec les femmes incarcérées, nous en sommes venue à écrire un mémoire. En effet, en faisant les premiers pas afin de nous mettre en lien avec le milieu, nous avons pris connaissance d'*Agir par l'imaginaire*, un projet d'art communautaire auprès de femmes criminalisées. Nous ne pouvions espérer mieux. Ce fût le début de cette longue épreuve que constitue la réalisation d'un mémoire, mais surtout, une occasion privilégiée de rencontrer des femmes criminalisées et incarcérées. Ces rencontres nous ont permis d'avoir un accès direct à leur parole afin de connaître leurs représentations du monde à certains égards et de contribuer, bien humblement, à les faire reconnaître comme des

⁶ Notre traduction, comme c'est le cas pour l'entièreté des références non francophones du mémoire, à moins d'avis contraire.

actrices sociales et des citoyennes à part entière et à faire connaître les défis en matière d'actualisation des pratiques qui les concernent.

Certes, nous intéresser aux femmes en prison soulevait un questionnement sur notre position face à cette institution sociale. Nous nous questionnions sur sa pertinence, tel Foucault, à savoir

[q]u'est-ce qui s'est passé pour que la prison, inventée comme moyen pénal à la fin du XVIIIe siècle, ait subsisté pendant 200 ans, et subsiste encore maintenant malgré les innombrables critiques qu'on a pu en faire [...], critique[s] radicale[s], qui étai[en]t à peu près celle[s] que l'on trouve formulée[s] maintenant ? (in Brodeur, 1993 : 22).

Bosworth démontre par ailleurs que l'histoire de la prison est empreinte de biais et ne tient pas compte de la question du genre (2000 : 266). En effet, dès le milieu du XVIIIe siècle, l'hôpital de la Salpêtrière à Paris emprisonnait les femmes et l'incarcération de ces dernières s'inscrivait au cœur d'une stratégie plus globale de contrôle social à leur égard (*idem* : 278).

Nombre d'auteur-es ont documenté l'inefficacité ou l'incohérence de la prison (Baker, 2004; Faith, 1993; Foucault, 1975; Hannah-Moffat et Shaw, 2001; Lalande, 2000; Smart, 1976). Parmi plusieurs analyses décortiquant l'impact de la réalité carcérale, l'analyse critique en criminologie a notamment contribué à remettre en question la perception du crime selon une approche strictement positiviste. En effet, à partir des années 1960, divers courants ont influencé la criminologie traditionnelle, inaugurant un renouveau méthodologique et épistémologique (Bertrand, 1979 : 152). Marie-Andrée Bertrand en retient trois : 1) l'analyse symbolique ou l'interactionnisme symbolique (Blumer, 1969; Becker, 1963; Goffman, 1963); 2) le criticisme ou criminologie critique (Les revues britanniques *The New Criminology* et *Critical Criminology*; Heidensohn, 1968; Smart, 1976) et; 3) les mouvements radicaux dont font partie, entre autres, l'École de criminologie de Berkeley et l'*Union for Radical Criminology*, qui portent des perspectives féministes, critiques, autocritiques et de justice sociale (*idem* : 152-163).

Les critiques abolitionnistes jalonnant l'histoire de la prison ont détracté l'efficacité présumée de cette institution à « réhabiliter » les individus ou à « protéger » la société, décriant notamment qu'elle était elle-même « génératrice de criminalité » (Lalande, 2000).

En 1995, la DGSC affirmait que « la meilleure façon de protéger la société, c'est de réinsérer socialement ses membres contrevenants », (in Lalande, 2000 : 5) en s'appuyant, étonnamment, sur l'œuvre *Surveiller et Punir* de Michel Foucault (1975).

Devant une telle mise en cause, on serait en droit de se demander pourquoi cette logique de la punition perdure :

[e]st-ce que cette chose qu'est la punition et qui, pendant des siècles, des millénaires peut-être, a paru à peu près évidente à la civilisation occidentale, est-ce que cette notion même de punition vous paraît maintenant aussi évidente que cela? Qu'est-ce que cela veut dire, d'être puni? Est-ce que vraiment il faut être puni? (Foucault in Brodeur, 1994 : 14)

Plusieurs dimensions ont inspiré les questionnements sous-tendant notre recherche. C'est d'abord dans une posture féministe que nous avons esquissé notre projet de mémoire. En effet, il nous semblait dès le départ que la normativité des rôles traditionnellement assignés aux femmes imprégnait profondément les dynamiques inhérentes à la criminalisation de certaines. Ces constats ont émergé, entre autres, de notre expérience au sein du mouvement des travailleuses du sexe, où nous avons réalisé à divers égards combien ces femmes semaient la controverse tant dans la société qu'au sein du mouvement féministe. Non seulement la pratique du travail du sexe est criminalisée et fortement stigmatisée, mais elle suscite moult débats notamment en regard de ce que l'on définit, en tant que société ou en tant que féministes, comme moralement et politiquement défendable. Ayant réfléchi largement aux rapports sociaux de genre traversant le rapport sociétal et féministe face au travail du sexe, nous avons envie d'élargir notre questionnement afin d'explorer de quelles façons la question de la criminalisation des femmes s'inscrivait dans une logique de rapports sociaux de genre.

Puis, dans une perspective de travail social, notre intérêt pour la question de la criminalisation a pris ancrage dans une réflexion critique sur le rôle de la répression et de la prison dans notre société. Il nous semblait dès les premiers balbutiements de notre recherche que la criminalisation et l'incarcération étaient susceptibles de s'inscrire dans une visée bien différente que celles des valeurs de transformation sociale promues par le travail social critique. La prison est à notre avis une réponse incohérente face aux problèmes sociaux.

Nous intéresser à la réalité des femmes criminalisées et incarcérées s'avérait donc une possibilité de développer une problématique peu investie par le travail social (Aggias, 2004), tout en approfondissant notre intérêt pour les réalités vécues par les femmes stigmatisées et criminalisées et, surtout, pour leur parole et leurs représentations du monde.

La première partie du mémoire est divisée en trois chapitres. Le premier chapitre présente la problématique, soit la réalité des femmes en prison, les modèles d'intervention préconisés en milieu carcéral féminin ainsi que l'art communautaire comme forme d'intervention sociale. Il présente également le projet *Agir par l'imaginaire* dont relèvent les répondantes de l'étude ainsi que la question centrale de la recherche. Le second chapitre expose le cadre théorique de la recherche selon sa perspective critique, constructiviste et féministe. La notion centrale de reconnaissance y est ensuite dissertée. Le troisième chapitre fait état de la démarche méthodologique, notamment les dimensions qualitatives et féministes de l'étude, les techniques de cueillette et d'analyse de données ainsi que les considérations éthiques.

La seconde partie du mémoire comporte deux chapitres. Le quatrième chapitre présente ainsi les résultats de l'étude auprès des participantes au projet *Agir par l'imaginaire*, regroupés de façon thématique à la lumière de la question de recherche et du canevas d'entrevue, notamment autour de la question de la reconnaissance et de l'art communautaire. Le cinquième chapitre consiste en l'analyse des données, en se penchant plus précisément sur les impacts du système carcéral, les discriminations et la stigmatisation vécues par les femmes, sur les exigences de reconnaissance et sur l'art communautaire comme espace de construction de la reconnaissance sociale des femmes criminalisées. Finalement, la conclusion propose quelques pistes en matière d'actualisation des pratiques à leur égard.

CHAPITRE I

REGARDS CRITIQUES, FÉMINISTES ET ARTISTIQUES SUR LA PRISON

Le premier chapitre se divise en quatre sections. La première fait état de la situation des femmes en prison. Elle traite dans un premier temps d'un rapport gouvernemental, *La création de choix* (SCC, 1990), qui a été un point tournant dans l'histoire des réformes en milieu carcéral féminin. Puis, elle porte un regard spécifique sur les réalités des femmes criminalisées en proposant ensuite une réflexion critique sur les injustices qu'elles vivent en exposant, entre autres, les défis en matière de reconnaissance sociale.

La seconde section se penche sur les modèles d'intervention préconisés en milieu carcéral féminin. Après avoir présenté la perspective communautaire, nous discutons dans la troisième section de diverses pratiques artistiques inscrites dans une perspective de transformation sociale en présentant des initiatives d'art en milieu carcéral.

La quatrième et dernière section décrit le projet *Agir par l'imaginaire*, une première initiative d'art communautaire en milieu carcéral au Canada. Nous y exposons également les questionnements de la recherche, ses objectifs ainsi que sa pertinence sociale et scientifique.

1.1 Femmes, prison et justice sociale

1.1.1 Le rapport *La création de choix* : l'aube d'un nouvel horizon?

L'évolution des pratiques canadiennes en matière de droit pénal et criminel pour les femmes a connu un point tournant dans les années 1990, notamment suite à la mise sur pied du *Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale*⁷, initié par un mouvement de défense de droits des femmes criminalisées (Frigon, 2002). Celui-ci a déposé un rapport en avril 1990, intitulé *La création de choix*, qui a émis de nombreuses recommandations afin d'actualiser et d'humaniser les pratiques d'intervention pour les femmes sentenciées au fédéral⁸ (SCC, 1990). Shaw et Hannah-Moffat estiment que :

[g]râce à lui, le Canada s'est retrouvé dans une position unique. Il devenait l'un des premiers pays à tenter de développer, sur la base de principes féministes, un modèle de prisons pour les femmes. C'était également l'un des premiers à reconnaître l'incroyable fardeau que fait porter le système correctionnel aux femmes autochtones et la nécessité d'agir à propos de leur surreprésentation (Shaw et Hannah-Moffat, 2002 : 54).

Les recommandations du rapport *La création de choix* se fondaient sur les principes suivants : pouvoir contrôler sa vie, faire des choix valables et responsables, avoir le respect et la dignité, offrir un environnement de soutien et promouvoir la responsabilité partagée⁹ (SCC, 1990). Outre le rapport *La création de choix*, deux événements ont significativement influencé les réformes mises en place dans les années 1990 : 1) la *Commission d'enquête sur certains événements survenus à La Prison des femmes de Kingston*¹⁰, et 2) l'*Examen*

⁷ Présidé conjointement par la directrice de l'ACSEF et un sous-commissaire des SCC, le *Groupe d'étude* était formé de 45 représentant-es de groupes communautaires et d'organismes gouvernementaux (Frigon, 2002; Faith, 2002). Composé majoritairement de femmes, le groupe s'inscrivait dans une démarche unique, puisqu'en plus de promouvoir majoritairement une posture féministe, il rassemblait des membres autochtones, des anglophones, des francophones, des ex-détenues, des criminologues et des gens issus du milieu communautaire et militant, en plus d'avoir rencontré la majorité des femmes incarcérées ou en libération conditionnelle au moment de l'étude (Faith, 2002; Shaw et Hannah-Moffat, 2002 : 55).

⁸ Notons que, de façon générale, les pénitenciers fédéraux accueillent les femmes condamnées à des peines de 2 ans et plus alors que les prisons provinciales reçoivent les femmes purgeant une peine de moins de 2 ans.

⁹ Les autres recommandations majeures consistaient en la fermeture de la Prison des Femmes (PdF) de Kingston, alors seul pénitencier fédéral pour femmes, la construction de cinq nouveaux centres de détention fédérale répartis dans le Canada (dont une loge de guérison spécialement pour les femmes autochtones) ainsi que le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de libération communautaire (Shaw et Hannah-Moffat, 2002 : 57). Voir Shaw et Hannah-Moffat (2002 : 57-58) et le rapport *La création de choix* (SCC, 1990) pour la version détaillée des recommandations.

¹⁰ Le mandat de la commission était faire la lumière sur un cas où, suite à une confrontation entre des détenues et des agent-es correctionnel-les, une Équipe pénitentiaire d'intervention d'urgence (ÉPTU) composée uniquement d'hommes est intervenue d'une manière brutale qui fut fortement critiquée par la suite. L'honorable juge Arbour écrit dans son rapport d'enquête : « [c]ela soulève la question de savoir si le traitement des détenues était cruel, inhumain et dégradant. Je crois qu'il l'était » (Arbour, 1996: 89). À cet égard, les termes ici employés évoquent ceux de la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels*

*de la légitime défense*¹¹ (Frigon, 2002 : 10).

Bien que Faith (2002) considère que le rapport *La création de choix* a permis des avancées plutôt philosophiques¹², les statistiques du SCC et de l'OCDE démontrent qu'au Canada, après une hausse de 25% du taux d'incarcération entre 1988 et 1998, il y a eu une baisse de celui-ci à partir de la fin des années 1990, avec une augmentation de 2005 à 2008, puis une baisse à partir de 2008 (Boe, 2004; Centre national de prévention du crime, 1998; OCDE, 2007; SCC, 2009a). Il y aurait toutefois une augmentation du nombre d'incarcération des femmes, notamment au niveau des peines fédérales (ACSEF, 2006, 2007; Bertrand, 2002, Boe *et al.*, 2000). Au-delà des diverses sources statistiques, où les chiffres fluctuent selon un nombre significatif de facteurs pris en compte ou non, il demeure que les coûts relatifs à l'incarcération sont exorbitants. En 2008-2009, il en coûtait environ 323 \$ par jour pour une personne détenue au fédéral, et environ 162 \$ par jour pour une personne détenue au provincial. Selon les données de 2009, il en coûte donc 117 895 \$ annuellement par personne au fédéral et 60 590 \$ au provincial (Calverley, 2010; GDDQ, 2010). Or, comme le souligne Faith :

Si cette femme était dangereuse, l'investissement serait justifiable; mais, la majorité des femmes emprisonnées ne constituent pas un danger pour autrui, et ces sommes seraient plus profitables appliquées à des ressources communautaires visant la réintégration et l'autosuffisance (Faith, 2002 : 130).

Alors que *La création de choix* avait mis l'accent sur la nécessité de développer des alternatives communautaires à l'incarcération (Shaw et Hannah-Moffat, 2002; Frigon, 2002), on a plutôt assisté à une augmentation de l'incarcération des femmes et ce, même s'il y a eu « une diminution significative du nombre d'accusations criminelles portées [contre

ratifiée en 1987 par le Canada (Bernheim, 1997: 48-49). Or, « [i]l n'y a eu aucune poursuite relative au non-respect du droit des services d'un avocat; il n'y a eu aucune poursuite relative aux tortures exercées [...] le principe d'impunité est appliqué sans réserve » (*idem*: 53). Voir Arbour (1996 : 27-28) pour davantage d'informations sur les événements survenus.

¹¹ Frigon et Viau (2000 : 98) rappelle qu'« [e]n octobre 1995, suite à la décision Lavallée (1990) [« acquittement de Mme Lavallée [...] par la décision de la Cour suprême du Canada, qui repose sur l'admissibilité de la preuve d'expert portant sur le syndrome de la femme battue (SFB) » (*idem* : 101)] et aux pressions exercées par l'ACSEF afin que l'on réexamine les dossiers de femmes ayant commis un homicide, l'examen des cas des femmes condamnées au Canada pour homicide dans un contexte de violence (L'examen de la légitime défense, ELD) est enclenché. Dans le cadre de son mandat, la juge [Ratushny] devait examiner les dispositions législatives concernant la légitime défense, faire des recommandations sur les possibilités de réforme et sur les recours possibles des requérantes ».

¹² Soulignons qu'au moment de la mise en œuvre du plan d'action proposé par le rapport, l'ACSEF et les membres des Premières Nations, impliquées dans le *Groupe d'étude*, ont été exclus par le SCC, alors que « leur initiative [était] à l'origine même de cette étude » (Shaw, 1993 in Faith, 2002 : 122).

elles] » (Frigon, 2002 : 26). Au niveau canadien, depuis vingt ans, « la proportion de femmes incarcérées est passée de 5 à 9% dans les établissements d’incarcération provinciaux et territoriaux et de 3 à 5% dans les établissements fédéraux [...] » (Frigon *et al.*, 2003 in Strimelle et Frigon, 2007 : 170) et « encore plus de femmes se retrouvent dans les prisons à sécurité moyenne ou maximale au Canada pour des crimes relativement mineurs » (Faith, 2002 : 113).

Par ailleurs, le niveau de sécurité imposé aux établissements pour femmes ne permet que rarement le recours à des mesures communautaires, comme le démontre Marie-Andrée Bertrand (2007) :

Les régimes sécuritaires demeurent moins variés et moins adaptés à la réinsertion sociale qu’ils ne le sont chez les hommes. Officiellement, les établissements fédéraux pour femmes sont à sécurité moyenne, mais le niveau de sécurité réel est plus proche du maximum; cela ne permet ni le contact avec le milieu environnant, ni la transition vers l’extérieur, alors que ces dispositifs se retrouvent dans les pénitenciers pour hommes. Il n’existe pas d’établissement pénal fédéral pour femmes de type minimum, alors que ce type de pénitencier joue un rôle important dans la réinsertion sociale des détenus masculins en fin de sentence (2007 : 204).

Bien que la littérature soit moins prépondérante sur la situation provinciale (entre autres à la Maison Tanguay, actuellement la seule prison provinciale québécoise pour femmes), elle est décrite par plusieurs acteurs et actrices du milieu comme étant davantage critique qu’au fédéral, notamment en regard du manque de programmes adaptés et de la précarité des infrastructures (Gagnon, 2008). Marie-Andrée Bertrand abonde en ce sens en rappelant :

on y observe peu ou pas de changement depuis vingt ans. Les conditions y sont déplorables [...] [il y a une] rupture des liens, même quand la période de détention est relativement courte. [...] Pourtant, il est avéré que les séparations, même courtes, suffisent à briser tous les liens familiaux (2007 : 205).

Au niveau de la détention au provincial, il existe par ailleurs le phénomène des « portes tournantes », lequel « désigne les personnes qui cumulent les petites sentences en prison, alternant brèves périodes de liberté et courtes sentences » (Strimelle et Frigon, 2007 : 180).

Ainsi, bien qu'ait été remarquable le processus du *Groupe d'étude* et prometteuses les recommandations du rapport *La création de choix*, force est de constater que ces initiatives n'ont pas rencontré les résultats escomptés et qu'il existe encore aujourd'hui bon nombre de défis concernant les femmes criminalisées.

1.1.2 Qui sont les femmes criminalisées?

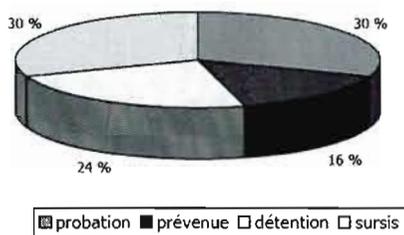
Le constat selon lequel la grande majorité des femmes incarcérées ne sont pas dangereuses (Faith, 2002; Arbour, 1996) peut surprendre. Examinons de plus près pour quelles raisons certaines femmes sont criminalisées et quelles sont les caractéristiques qui se dégagent d'un portrait général de ces femmes. Les enquêtes les plus récentes sur les femmes contrevenantes au Canada (Kong et AuCoin, 2008) ainsi qu'au Québec¹³ (Boutet *et al.*, 2001) font ressortir quelques faits, études à l'appui, concernant la situation des femmes ayant des démêlés avec la justice. Nous en présentons ici les points saillants.

Selon l'étude de Boutet *et al.* réalisée au Québec en 2001, 49,7% des femmes criminalisées sont âgées de 26 à 40 ans, pour une moyenne de 36 ans et parlent le français comme langue première (84,8%) et/ou le créole (28,6%) (Boutet *et al.*, 2001 : 4). Les femmes commettant moins de crimes que les hommes, c'est entre autres ce qui explique leur faible taux d'incarcération (4% à 7% de la population carcérale générale) (*idem* : 2; Kong et AuCoin, 2008 : 2). De plus, la situation des femmes criminalisées varie selon les mesures correctionnelles (voir le graphique suivant de Boutet *et al.*, 2001 : 3). En effet, la cote de sécurité établie en vertu de plusieurs facteurs détermine si les femmes seront incarcérées ou non. Au niveau fédéral, les femmes ayant une cote de sécurité minimale ou moyenne (soit environ 80%) se retrouvent en maison de détention où elles vivent à plusieurs et les femmes ayant une cote de sécurité maximale (10%) sont incarcérées dans des cellules traditionnelles¹⁴ (Coulter, 2006 : 28).

¹³ Robitaille *et al.* (2002) ont fait un rapport synthèse de l'enquête de la DGSC du Ministère de la Sécurité publique du Québec (n=1726) « Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001 », dont découle l'analyse (n=160) « Profil des femmes contrevenantes » (Boutet *et al.*, 2001).

¹⁴ Les femmes ayant des problèmes de santé mentale et une cote de sécurité maximale sont prises en charge par des institutions psychiatriques (*ibid.*).

Tableau 1.1 Répartition des femmes selon les mesures correctionnelles

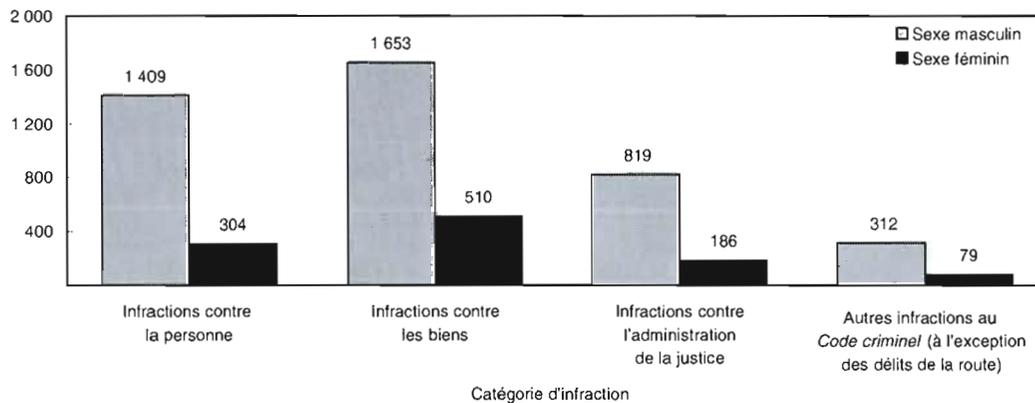


Quant à la nature des infractions commises par les personnes de sexe féminin, il s'agit majoritairement de vols (autres qu'un vol d'un véhicule à moteur), de voies de fait simples, de violations de conditions de liberté conditionnelle ou encore de fraudes (Kong et AuCoin, 2008 : 1). Le tableau suivant démontre la répartition des crimes selon le genre (*idem* : 3) :

Tableau 1.2 : Répartition des infractions selon le genre

Le taux de personnes de sexe féminin appréhendées par la police pour des crimes contre la personne est de cinq fois inférieur à celui des personnes de sexe masculin, certains services de police, 2005

taux pour 100 000 habitants de 12 ans et plus



Notes : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de l'auteur présumé était inconnu. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale, elles proviennent de 122 services de police qui desservent environ 71 % de la population du Canada en 2005. Taux pour 100 000 habitants dans les régions géographiques desservies par les répondants du Programme DUC 2, fondés sur les chiffres de population fournis par la Division de la démographie de Statistique Canada. Populations au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2005.

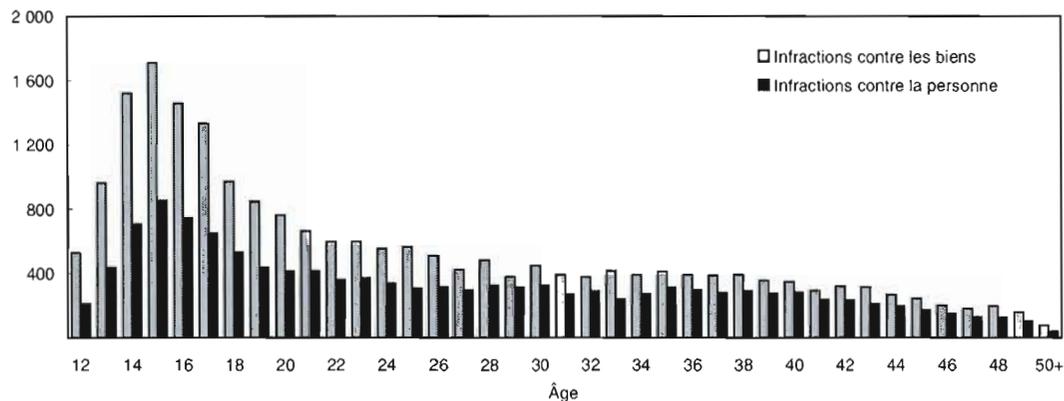
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2).

Concernant les infractions contre la personne, ce sont les adolescentes de 15 ans qui « affichent les taux de criminalité les plus élevés chez les personnes de sexe féminin » alors que chez les hommes, ces taux culminent à 17 ans (Kong et AuCoin, 2008 : 3). Ainsi, les adolescentes de 12 à 17 ans présentent des taux de criminalité plus élevés que les femmes (*ibid.*). Cependant, la fraude et la prostitution sont les seuls crimes pour lesquels les taux sont plus élevés chez les femmes que chez les adolescentes¹⁵ (*ibid.*). Le tableau suivant (*idem* : 4) démontre la répartition des infractions contre les biens et la personne selon les âges des personnes de sexe féminin.

Tableau 1.3 : Répartition chez les femmes des infractions contre les biens et la personne selon les âges

Parmi les personnes de sexe féminin, les adolescentes de 15 ans affichent les taux les plus élevés d'infractions contre les biens et d'infractions contre la personne, certains services de police, 2005

taux pour 100 000 habitants



Notes : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de l'auteur présumé était inconnu. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale; elles proviennent de 122 services de police qui desservent environ 71 % de la population du Canada en 2005. Taux pour 100 000 habitants dans les régions géographiques desservies par les répondants du Programme DUC 2, fondés sur les chiffres de population fournis par la Division de la démographie de Statistique Canada. Populations au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2005.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2).

¹⁵ Selon les auteures, « ce résultat tient probablement au fait que les adolescentes n'ont pas les moyens de commettre des fraudes (p. ex. cartes de crédit, comptes de chèques), et que si elles travaillent en tant que prostituées, elles sont souvent considérées comme des adolescentes à protéger plutôt que des contrevenantes » (Kong et AuCoin, 2008 : 3).

Environ 15% à 17% des auteur-es présumé-es d'infractions¹⁶ sont des femmes, tant au Canada qu'au Québec, chiffre stable depuis 1997 (Boutet *et al.*, 2001). Femmes et adolescentes confondues, 47 % des auteures présumées d'une infraction au *Code criminel* ont commis une infraction contre les biens¹⁷, 28 %, une infraction contre la personne, 17 %, des infractions contre l'administration de la justice¹⁸ et 7 %, pour d'autres infractions au *Code criminel* (armes, prostitution, etc.) (*idem* : 3-4). L'appendice A – *Répartition en pourcentage des types de crimes selon le sexe* offre une vue d'ensemble. Plus précisément, au niveau des infractions contre les biens, les deux tiers (66 %) des affaires de vol attribuées à des auteures présumées étaient des affaires de vol à l'étalage (ce chiffre est de 51% chez les hommes) (*idem* : 5). Au niveau des infractions contre la personne, il est question principalement de voies de faits simples. Dans les cas d'homicide, de tentative de meurtre et d'agression sexuelle, les taux pour la population féminine sont négligeables (*idem* : 4). Shaw démontre par ailleurs que les meurtres adviennent fréquemment dans des contextes « de long passé de mauvais traitements de la part de conjoints ou par autodéfense au cours de disputes ou de bagarres¹⁹ » (1992 in Arbour, 1996 : 217).

De plus, les taux de condamnation chez les femmes sont inférieurs ou comparables aux taux chez les hommes pour tous les types d'infractions, à l'exception de la tentative de meurtre (17 % chez les femmes par rapport à 12 % chez les hommes) et de la prostitution (59 % chez les femmes par rapport à 31 % chez les hommes) (*idem* : 11). Finalement, notons que les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être des « contrevenants primaires » c'est-à-dire d'être inculpées pour une première offense²⁰ (Carrington (2007), Savoie (2007), Carrington *et al.* (2005), Thomas *et al.* (2002), in *idem* : 11). C'est donc en référence à ces

¹⁶ Il importe de distinguer les auteures présumées des femmes inculpées : « en vertu du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, les auteurs présumés sont les personnes qui ont été inculpées par la police ainsi que les personnes qui n'ont pas été inculpées mais contre lesquelles des accusations auraient pu être portées en raison de preuves suffisantes. Voici des exemples de motifs pour lesquels il n'y aurait peut-être pas de dépôt d'accusations : le décès de l'auteur présumé, le renvoi à un programme de déjudiciarisation ou des mesures de rechange, le pouvoir discrétionnaire de la police, l'immunité diplomatique, le plaignant décide de ne pas porter d'accusations » (Kong et AuCoin, 2008 : 2).

¹⁷ Se fondant sur diverses sources (ABS 1998; Teplin 1996; Raeside 1995; Maden 1994; Eastal 1992), Martin (2001 : 37) soutient que les délits contre la propriété sont souvent commis dans le but d'obtenir de l'argent pour la consommation de drogues.

¹⁸ Celles-ci concernent : « le défaut de comparaître en cour, le manquement aux conditions d'une ordonnance de probation, le fait de se trouver en liberté sans excuse, la violation des conditions de la liberté sous caution et d'autres infractions contre l'administration de la justice » (Kong et AuCoin, 2008 : 16, note 5).

¹⁹ Voir à ce sujet, entre autres, Frigon (1990).

²⁰ Au SCC, 80% des femmes purgeant une peine de sentence fédérale en sont à leur première de ce type (Cyrenne, 2002 : 34).

données et au fait que les récidives constituent en grande majorité des infractions contre l'administration de la justice ou contre les biens que certaines auteures susmentionnées, soutiennent que la grande majorité des femmes incarcérées ne sont pas dangereuses (Faith, 2002; Arbour, 1996).

Par ailleurs, « les femmes reconnues coupables par un tribunal de juridiction criminelle pour adultes sont moins susceptibles que les hommes de recevoir une peine d'emprisonnement et plus susceptibles de recevoir une peine de probation » (Kong et AuCoin, 2008 : 12). Ainsi, 93% des femmes inculpées se trouvent sous surveillance dans la collectivité, 7% étant incarcérées (*idem* : 13). Parmi celles qui sont incarcérées au fédéral, 65% y sont pour avoir commis un crime violent (dont 18% pour meurtre au premier et au deuxième degré et 49% pour vol à main armée, homicide involontaire et voies de faits graves), et 35% ont commis un crime sans violence (dont le trafic et la possession de drogues) (Cyrenne, 2002 : 34).

Regardons maintenant plus attentivement ce que l'on pourrait nommer le « profil socioéconomique » des femmes criminalisées. Un environnement social défavorisé et criminalisé, un passé marqué d'abus, des problèmes de toxicomanie, un faible taux de scolarisation et d'emplois réguliers ainsi que la monoparentalité sont des caractéristiques qui décrivent de façon générale la population carcérale féminine (Arbour, 1996; Bertrand-Fagnan, 1992, Blanchard (2002), Frigon *et al.* (2003), Richie (2001), in Strimelle et Frigon, 2007 : 169; SEFQ, 2009). D'autres auteur-es soulignent les éléments suivants en ce qui concerne les problématiques antérieures vécues par les populations carcérales chez les hommes et les femmes :

il y a un chevauchement considérable des caractéristiques sociales des hommes et des femmes en prison, en particulier en ce qui concerne les niveaux élevés de chômage, les faibles niveaux d'éducation, les troubles familiaux profonds, les antécédents de toxicomanie et les taux élevés de tentative de suicide et de dépression (Loucks et Zamble, 1994 in Arbour : 1996).

Quant aux caractéristiques qui sont propres aux femmes, selon le *Sondage auprès des femmes purgeant une peine fédérale*, réalisé auprès de 170 détenues (Shaw *et al.*, 1991), elles ne sont guère plus reluisantes et font état de manques systémiques, la situation étant similaire

actuellement, selon les plus récentes données (Boutet *et al.*, 2001) :

deux tiers des femmes purgeant une peine fédérale sont mères²¹ et, 70 % de celles-ci parents uniques à temps plein ou partiel; 68% des femmes purgeant une peine fédérale ont été victimes de mauvais traitements physiques²², alors que ce chiffre passe à 90 % pour les femmes autochtones; 53 % des femmes purgeant une peine fédérale ont été victimes d'abus sexuels²³, 61 % dans le cas des femmes autochtones; moins d'un tiers des femmes avaient une formation professionnelle officielle au-delà de l'éducation de base avant le prononcé de leur sentence et deux tiers n'avaient jamais eu d'emploi régulier²⁴ (Shaw *et al.*, 1991 in Arbour, 1996 : 240).

De plus, 56,2 % des femmes interrogées au Québec en 2001 avaient déjà suivi une cure de désintoxication et 47,2% avaient déjà fait une tentative de suicide (Boutet *et al.*, 2001 : 8).

Nous nous questionnons sur les liens entre les caractéristiques des infractions commises par les femmes et leur profil socio-économique. En effet, nous avons souhaité inscrire la réflexion sur la criminalisation des femmes dans une lecture plus large de justice sociale. Notamment, puisque les femmes criminalisées sont issues majoritairement d'un contexte social défavorisé, dans son acception large, nous estimons problématique que, malgré des études d'envergure telle que celle du *Groupe d'étude* susmentionnée, peu de mesures soient prises afin de lutter contre la pauvreté qu'elles vivent. La criminalisation se présente-t-elle comme une réponse inadéquate face aux réalités que vivent ces femmes de façon globale? Plusieurs questions nous habitent : Comment définit-on le crime? Quelles relations existe-t-il entre la vulnérabilité, l'exclusion et ce qui est qualifié de criminalité? Quelles sont les dynamiques de la stigmatisation? Quels sont les enjeux en matière de reconnaissance sociale? Nous aborderons au chapitre deux la notion de construction sociale du crime. Pour l'instant, nous avons choisi d'exposer certains constats à propos des injustices vécues par les femmes criminalisées en nous attardant spécifiquement à la stigmatisation et à la non-reconnaissance.

²¹ Ce chiffre est de 75% pour les femmes interrogées au Québec (Boutet *et al.*, 2001 : 5).

²² Au sujet des femmes interrogées au Québec 68,8% ont été victimes de violence de la part d'un conjoint et 21,2% ont été victimes de violence de la part de frères et sœurs (Boutet *et al.*, 2001 : 5).

²³ Ce chiffre est le même au Québec, comparativement à 23,3% pour les hommes (Boutet *et al.*, 2001 : 5).

²⁴ Au Québec, seulement 27,7 % des femmes occupaient un emploi lors de leur prise en charge par les services correctionnels (Boutet *et al.*, 2001 : 7).

1.1.3 Quelques constats à propos des injustices vécues par les femmes criminalisées

La mise en relation entre la nature des infractions commises par les femmes et leur profil socioéconomique met en lumière certains constats. D'abord, 47 % des auteures présumées d'une infraction au *Code criminel* ont commis une infraction contre les biens et de ce chiffre, 66 % concerne le vol à l'étalage. Existerait-il un lien entre ces chiffres et la situation de pauvreté, de monoparentalité et de consommation de drogues des femmes criminalisées? Il semble que la criminalisation « des infractions mineures contre la propriété (p. ex., utilisation d'une carte de crédit périmée, escroqueries) ou des crimes de nuisance publique (p. ex., méfait public, trouble de la paix) » (Arbour, 1996 : 217) questionne la légitimité de la criminalisation comme réponse aux délits mineurs ou dits de survie économique²⁵ (Frigon, 2002).

Ensuite, bien que cette situation concerne davantage d'autres régions du Canada, la disproportion flagrante entre le pourcentage de femmes autochtones dans la société en général et leur présence en prison soulève l'enjeu de la racisation de la criminalisation (Bertrand, 2007), puisque l'incarcération de ces femmes est en croissante augmentation (SCC, 1991; ACSEF, 2006).

Finalement, le fait que 80% des femmes aient été victimisées avant leur incarcération (Frigon, 2002 : 14; SCC, 1990) invite à réfléchir aux réalités des femmes ayant vécu de la violence avant leur criminalisation et aux insuffisances des stratégies de lutte contre celle-ci.

1.1.3.1 Stigmatisation

Irrévocablement, l'expérience de criminalisation et d'incarcération a plusieurs répercussions pour les femmes. Lorsqu'on est conscient-es du profil socioéconomique des femmes criminalisées et des constats face aux contextes de leur criminalisation, il appert que la logique et les effets de l'incarcération gagnent à être pensés en récursivité (Morin, 1990)

²⁵ Divers-es auteur-es ont documenté le phénomène de féminisation de la pauvreté (Aubin, 2000; Dumais, 1998; Lesemann, 1999; Ollivier et Tremblay, 2000) et de nombreuses études ont démontré, qu'années après années, le revenu des femmes est plus faible que celui des hommes. Par exemple, en 2000 et en 2003, les femmes gagnaient 61% ou 62% du revenu des hommes, soit entre 22 885 \$ et 24 400 \$ annuellement (Statistiques Canada, 2006 : 141; ACTS, 2004 : 2). Compte tenu du fait que les femmes monoparentales sont plus sujettes à la pauvreté (ACTS, 2004 : 8) et que 65% des femmes criminalisées sont mères monoparentales (SEFQ, 2007), des auteures ont soulevé l'enjeu de la criminalisation par l'incarcération des délits dits de survie économique (Frigon, 2002).

avec les dynamiques sociales qui précèdent et se poursuivent pendant et après la criminalisation.

Au niveau des dynamiques sociales, de multiples termes sont employés pour parler de l'intégration sociale ou plutôt pour définir ce qui situe une personne ou un groupe social « en dehors » ou en « rupture » avec le social ou les normes sociales. Nous n'avons pas l'intention d'approfondir sur ce qui distingue certains termes, mais plutôt de faire une brève présentation de la notion d'exclusion avant de s'attarder plus spécifiquement à la stigmatisation.

Serge Paugam, directeur de l'ouvrage *L'exclusion. L'état des savoirs*, démontre qu'au fil du temps, le concept d'exclusion a renvoyé aux notions d'inadaptation sociale, de précarisation, de vulnérabilité, de « processus » plutôt que de « fait » caractéristique de certains groupes sociaux, de dégradation des rapports sociaux, et, enfin, on peut dire aujourd'hui qu'il « met l'accent, au moins implicitement, sur une crise du lien social » (1996 : 15). Le paradigme de l'exclusion n'existe pas dans l'absolu, mais plutôt dans une dialectique, en rapport avec la notion d'inclusion (Schnapper, 1996; Karsz, 2004). Castel (1995) déplore ainsi que l'« on économise la nécessité de s'interroger sur les dynamiques sociales globales qui sont responsables des déséquilibres actuels; on décrit au mieux *des états de dépossession*, en faisant l'impasse sur les *processus* qui les génèrent » (Castel, 1995 : 15). Parazelli rappelle à cet égard que « la délimitation du champ de la "normalité" (ordre dominant) définit la non-conformité et ses traductions : la marginalité (qui est contraire aux utilités sociales) et la déviance (qui est contraire aux lois) » (2003 : 72).

Au-delà du champ lexical en matière d'exclusion, celle-ci semble être appréhendée en termes d'intégration sociale²⁶. Karsz s'interroge sur ce que nous considérons comme étant de l'ordre du « social » dans l'intégration, puisque selon lui, « *social* ne veut pas dire simplement être en société, ce mot apparemment magique désigne précisément ceci : "être

²⁶ Nombre d'auteur-es abordent l'exclusion sous de multiples angles et en employant divers termes (Castel, 2004, Karsz, 2004), en parlant par exemple de déliaison (Autès, 2010), de désinsertion (de Gaulejac et Taboada-Léonetti : 1994), de désaffiliation (Castel, 1991) ou de disqualification (Paugam, 1991).

dans la *bonne* société et y être *comme il faut*". Ce qui, on l'admettra, reste passablement improbable » (Karsz, 1992 : 45).

En regard de ces divers enjeux, nous adoptons une perspective critique face à la notion de lien social ou d'intégration sociale. Nous avons choisi de porter notre attention particulièrement à la stigmatisation comme dynamique sociale qui semble à notre avis délimiter la sphère de la reconnaissance sociale.

Diverses auteures font état de la stigmatisation liée à l'incarcération (Cardi, 2007; Cousineau, 1989; Laberge *et al.*, 1998; Strimelle et Frigon, 2007; Faith, 2002), tout comme celle liée à la marginalisation et/ou à l'exclusion qui précède et/ou suit l'expérience carcérale (Brassard et Jaccoud, 2002; Hannah-Moffat et Shaw, 2002; Morin *et al.*, 2000; Castel, 1996; Schnapper, 1996). Strimelle et Frigon émettent des questionnements quant aux moyens par lesquels les initiatives de réinsertion sociale pourraient rencontrer leurs objectifs,

alors que de plus en plus de femmes auront à faire face aux multiples défis du retour dans la société et à subir les conséquences stigmatisantes de leur séjour en milieu correctionnel, particulièrement quand elles seront en recherche d'emploi? Plutôt que d'avoir recours plus fréquemment à l'emprisonnement des femmes, ne serait-il pas plus opportun d'utiliser des alternatives à l'enfermement ou de sortir les femmes de prison le plus tôt possible en leur assurant une aide et une supervision effectives afin de faire l'économie d'un appareil répressif? (Strimelle et Frigon, 2007 : 185)

Soulignons le travail pionnier d'Erving Goffman sur le stigmaté, dont il distingue deux aspects : l'individu *discrédité* (différence visible) et l'individu *discréditable* (différence invisible) (Goffman, 1963 : 14). Il soutient ainsi :

Malgré les jeux de normes, ce qu'éprouve un individu stigmatisé, « au plus profond de lui-même, ce peut être le sentiment d'être une « personne normale » [...] semblable à tous les autres, une personne, donc, qui mérite sa chance et un peu de répit. [...] Mais en même temps, il peut fort bien percevoir, d'ordinaire à juste titre, que, quoi qu'ils professent, les autres ne l'« acceptent » pas vraiment, ne sont pas disposés à prendre contact avec lui sur « un pied d'égalité ». De plus, les critères que la société lui a fait intérioriser sont autant d'instruments qui le rendent intimement sensible à ce que les autres voient comme sa déficience, et qui, inévitablement, l'amènent, ne serait-ce que par instants, à admettre [*sic* : disons à affirmer, *ndlr*] qu'en effet il n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être. La honte surgit dès lors au centre des possibilités chez cet individu qui perçoit l'un de ses propres attributs comme une chose avilissante à posséder, une chose qu'il se verrait bien ne pas posséder (Goffman, 1963 : 17-18).

La stigmatisation empreint ainsi l'identité même des gens qui la subissent, cette dernière étant un « processus, un espace entre nous-mêmes et les autres, constamment renégocié et très lié à la circulation des signifiants culturels d'une société donnée » (Taylor et Spencer, 2004 : 4). L'expérience de l'incarcération en étant une qui forge significativement le parcours d'un individu, en le stigmatisant, les défis subséquents en termes de reconnaissance sociale se posent alors dans toutes leurs complexités puisque les femmes criminalisées se voient désignées comme uniques responsables des délits qu'elles ont pu commettre.

Se fondant sur les écrits de Fauconnet, Combessie (2004) soutient à ce propos que la permanence de ce stigmate est liée à la fonction sacrificielle de la peine présente dans le système de justice pénale. Suivant cette logique, la sanction pénale est plus dirigée vers le crime commis que vers le criminel lui-même. Comme il est impossible d'annuler l'acte commis dans le passé, le responsable de cet acte fait alors office de « substitut du crime » qui doit être définitivement mis au ban de la société des « honnêtes gens » (Strimelle et Frigon, 2007 : 169).

Au sein du portrait caractéristique qu'on a dressé des femmes criminalisées, nous retrouvons leur faible estime d'elles-mêmes (SEFQ, 2007). Sans se risquer à établir de lien direct ou causal entre cette faible estime de soi et la question de la honte, Goffman (1963) a démontré que le stigmate pouvait faire surgir de la honte chez les personnes qui le vivent. L'expérience de l'incarcération fait passer les femmes criminalisées dans le groupe social stéréotypé des « criminelles » avec tout le fardeau de représentation symbolique que porte cette étiquette.

Certainement, la stigmatisation et l'exclusion, tout comme les dynamiques sociales précédant la criminalisation des femmes et les effets de l'incarcération sur elles, ne peuvent être pensées dans une linéarité simple. Cependant, bien que les trajectoires sociales des femmes puissent être singulières, nous estimons qu'il importe de considérer la réalité des femmes criminalisées dans une perspective holistique afin que les effets de l'incarcération soient compris en lien avec les dynamiques sociales relatives à leur criminalisation, au sein desquelles on retrouve en outre la stigmatisation.

À la lumière des travaux de Goffman, nous croyons que la stigmatisation délimite les possibilités de reconnaissance ou de non-reconnaissance des individus dans leurs interactions sociales. L'auteur parle des contacts mixtes (les multiples contextes sociaux ou de relations

sociales) comme les lieux où s'opère ou non la stigmatisation (1963 : 26). Ainsi, à notre avis, la reconnaissance sociale ne passe pas par l'adoption de certaines normes de ce qu'est ou devrait être le « social » ou la « société », mais plutôt par la reconnaissance non seulement d'une pluralité subjective et diversifiée d'actrices et acteurs sociaux, mais de leurs droits à revendiquer autant leurs spécificités que leur appartenance et leur « accès » à la société dans ses diverses composantes.

1.1.3.2 Mépris ou non-reconnaissance sociale

Nous nous demandons si les dynamiques sociales précédant et justifiant la criminalisation ainsi que les effets de l'incarcération peuvent être situés dans l'optique de la reconnaissance sociale, ou plutôt de sa dimension négative, le mépris ou la non-reconnaissance²⁷. La vulnérabilisation, la marginalisation, l'exclusion, l'appauvrissement et la stigmatisation pourraient, à notre avis, être caractérisés par la non-reconnaissance ou mé-reconnaissance²⁸. En effet, il peut paraître plus évident de concevoir que des femmes perçues comme « criminelles » puissent avoir de la difficulté à se faire reconnaître comme des actrices sociales à part entière et faire reconnaître la spécificité de leurs réalités et besoins suite à leur passage en prison. Cependant, nous nous questionnons à savoir comment la non-reconnaissance ou la mé-reconnaissance des réalités sociales vécues par ces femmes avant leur incarcération peut être en lien avec leur criminalisation. Contributeur significatif aux théories de la reconnaissance, Taylor (1992) parle de la politique de reconnaissance comme d'une réalité très contemporaine (in Fraser, 2005 : 6). Il soutient sans ambages que :

[l]'absence de reconnaissance ou la reconnaissance inadéquate [...] peuvent constituer une forme d'oppression ou emprisonner certains dans une manière d'être fautive, déformée ou réduite. [...] Le défaut de reconnaissance ne trahit pas seulement un oubli du respect normalement dû. Il peut infliger une cruelle blessure en accablant les victimes d'une haine de soi paralysante. La reconnaissance n'est pas seulement une politesse qu'on fait aux gens : c'est un besoin vital (Taylor, 1997 in Fraser, 2005 : 17).

²⁷ Le terme anglais *misrecognition* offre également une nuance intéressante, que nous situons entre le mépris et la non-reconnaissance et que nous francisons accessoirement par *mé-reconnaissance*.

²⁸ Il ne s'agit pas ici de nier les spécificités des diverses oppressions vécues par les femmes et d'universaliser leurs expériences (Ryan, 1971 in Borg et McCarroll, 2004 : 90), mais de faire ressurgir une dimension qui nous semble transversale, à savoir la non-reconnaissance, celle-ci se conjuguant de moults façons, notamment en regard de l'intersectionnalité des oppressions, qu'elles relèvent du sexisme, du genrisme, du racisme, de l'hétéronormativité ou de la classe sociale, entre autres.

Nous nous demandons si le fait que de fortes politiques de justice sociale étaient développées au sein d'une société permettrait de contrer les dynamiques sociales que nous avons abordées et aurait un impact sur le taux de criminalisation des femmes.

Ainsi, nous nous questionnons à savoir si la non-reconnaissance de l'importance de certaines réalités sociales, telles que la marginalisation en lien avec la pauvreté, la racisation et les rapports sociaux de genre (et *a fortiori* les personnes qui vivent ces réalités), puisse conduire à la criminalisation comme réponse inadéquate à des problèmes sociaux (Pollack, 2004). Par exemple, si des politiques socioéconomiques viables étaient mises en œuvre pour lutter contre la pauvreté économique vécue notamment par les femmes assumant seules des responsabilités familiales, est-ce que la population carcérale féminine serait toujours composée à 65% de mères monoparentales ? Si les gouvernements provinciaux et fédéraux travaillaient réellement à reconnaître aux peuples autochtones leur droit à l'autodétermination, tout en élaborant des politiques sociales viables, est-ce que la population carcérale serait toujours composée à 25% de personnes autochtones, lesquelles représentent à peine 3% de la population canadienne ? Si le sexisme, l'hétérosexisme et la violence envers les femmes et les personnes dérogeant aux normes de genre étaient mis davantage à l'ordre du jour dans l'élaboration des politiques sociales, est-ce qu'il y aurait encore 80% des femmes incarcérées qui auraient été victimisées avant leur criminalisation, alors que ce sont environ 33% des femmes qui vivent de la violence sexuelle dans la société en général (Frigon, 2002 : 14) ?

Dans une logique réursive, il va sans dire que l'expérience de criminalisation rend plus complexe un plein accès à une reconnaissance sociale, notamment en regard de la stigmatisation qui en découle.

À la lumière de cette réflexion sur la stigmatisation et la non-reconnaissance sociale, il semble évident que l'engagement sociétal dans les luttes anti-pauvreté, anti-racistes, anti-coloniales et contre les violences physiques, sexuelles et sexistes s'avère largement insuffisant. Par le fait même, l'investissement dans la criminalisation plutôt que dans ces luttes se présente comme une incohérence d'un point de vue du travail social et d'une analyse critique des rapports sociaux de genre. Par ailleurs, rappelons que déjà, en 1995, la DGSC

insistait sur la réinsertion sociale comme meilleure façon de protéger la société (Lalande, 2000 : 5). En ce sens, en 1998, Andy Scott, alors Solliciteur général du Canada²⁹, reconnaissant l'inefficacité de la prison et le gaspillage de fonds publics voués à l'incarcération, appuyait fortement des stratégies communautaires, qu'il jugeait « comparables ou supérieur[e]s aux mesures institutionnelles pour la réintégration en toute sécurité des délinquants » (SolGen, 1997 in Faith, 2002 : 130).

C'est en ce sens que le contexte social engendrant la criminalité mérite d'être étudié. Dans son étude, Adler a constaté que les populations affichant les plus faibles taux de criminalité démontraient « un niveau élevé d'engagement interpersonnel et de responsabilité directe face à ses pairs et à sa culture, ce qui constitue des caractéristiques clés de la communauté » (Adler, 1983 in Faith, 2002 : 124). C'est ainsi que l'on observe que la criminalisation se conjugue à un contexte d'effritement social : « les prisons sont peuplées de gens dont les communautés ont été fragmentées » (Chan et Ericson, 1981 in *ibid.*).

Dès lors, il semble qu'il y ait grand besoin d'une « reconfiguration et [d']un renforcement de diverses communautés » (Faith, 2002 : 125) et d'une incontournable réflexion, que nous ne ferons pas ici, sur la nature politico-économique des prisons³⁰. Il nous semble que cette reconfiguration des diverses communautés puisse s'inscrire dans la question

²⁹ Au niveau fédéral, le Solliciteur général est responsable du Service correctionnel du Canada, de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), de la Commission nationale des libérations conditionnelles et du Service Canadien du Renseignement de Sécurité.

³⁰ On ne pourrait réfléchir à la criminalité sans exposer sa dimension politique et économique. En effet, le livre *Offshore. Paradis fiscaux et souveraineté criminelle* (Denault, 2010) constitue une démonstration évidente d'une part, des liens entre le politique, l'économie et le crime et d'autre part, de l'impunité dont se prévalent les criminels de l'élite que Rothkopf appelle la « *superclass* » (2008 in Denault, 2010 : 60). L'économie criminelle transitant par les paradis fiscaux est sidérante : bien qu'elle soit difficile à estimer, le budget criminel mondial *offshore* se chiffre en téradollars (donc en milliers de milliards de dollars, un téradollar égalant 1 000 000 000 000\$) (*idem*: 38). En fait, les acteurs financiers enregistrés dans les paradis fiscaux échappant à tout contrôle juridique, politique et économique, il n'existe « aucune loi pour les condamner [et] il s'ensuit une forme de relativisme en ce qui concerne le crime – une notion aujourd'hui plus subjective que jamais » (*idem* : 67).

Nous sommes donc en présence non seulement d'un système de justice à deux vitesses, mais d'un brouillage littéral de l'État de droit ou démocratique. Ainsi, les criminels financiers sont ceux-là même qui contribuent « à rédiger les lois promulguées par l'État à travers les lobbies qu'ils créent et alimentent [...] Les firmes de lobbies formellement enregistrées dans les capitales du Nord sont souvent proches des partis au pouvoir. [...] Ces groupes de pressions sont redoutables parce qu'ils brouillent la relation exclusive qui doit en principe unir la représentation politique aux citoyens qui la choisissent. Les États de droit étant eux-mêmes souvent gérés par des émissaires de l'économie ultralibérale, de la finance et de l'industrie (Harper, Sarkozy, Berlusconi...), ils n'offrent pas de résistance particulière à ces modalités problématiques de fonctionnement » (*idem* : 66-67). Bien qu'il soit crucial de considérer la dimension politico-économique du crime à l'ère de la mondialisation des économies ultralibérales, nous nous attardons ici particulièrement aux dynamiques de mépris à l'endroit de diverses personnes et de ceux et celles faisant partie de ce que Fraser et Gordon (1994) ont nommé l'« *underclass* », à savoir cette représentation nord-américaine issue de l'entrecroisement de la sphère du genre, de la race et de la classe (in Fraser, 2005 : 41, note 21).

des représentations. Ainsi, nous nous demandons si la reconnaissance sociale serait susceptible d'advenir de façon plus propice dans les contextes où seraient déconstruites les représentations sociales stigmatisantes à l'endroit des femmes criminalisées.

Selon Castel, « sont "intégrés" les individus et les groupes inscrits dans les réseaux producteurs de la richesse et de la reconnaissance sociales alors que seraient "exclus" ceux qui ne participent en aucune manière à ces échanges réglés » (Castel, 1996 : 32). Afin de sortir de la crise de la société salariale, il suggère ainsi de miser sur « la possibilité de construire de nouveaux modes d'intégration à partir de positions aujourd'hui qualifiées de marginales » (*idem* : 40). Est-ce qu'à cet égard, la reconnaissance sociale pourrait être comprise comme une perspective globale alliant la valorisation de multiples conjugaisons de la participation sociale à des impératifs de justice sociale nécessaire pour que soit effective cette dernière ?

En effet, la reconnaissance sociale est nécessaire à la participation et à la justice sociale (Castel, 1996; Fraser, 1995, 1998, 2000, 2001, 2005 ; Fraser et Honneth, 2003). Être reconnu-e pour ce que l'on est et que l'on reconnaisse les réalités que nous vivons sont des éléments clés non seulement pour le bien-être personnel, mais c'est ce qui détermine également la dynamique des rapports sociaux et la possibilité d'être constitué comme sujet libre de par nos possibilités sociales³¹.

Cependant, en portant un regard sur les modèles d'intégrations préconisés en milieu carcéral³², nous nous sommes questionnée à savoir si cette reconnaissance sociale était prise en compte. Il semble toutefois que ce soit davantage la perspective de participation à la production ou de la « guérison » qui semble plus souvent qu'autrement en constituer la pierre d'assise.

³¹ L'exemple des communautés autochtones est éloquent : le mépris et la non-reconnaissance de leur culture et de leur histoire, entre autres, peut en partie expliquer l'étendue des problématiques sociales que ces communautés vivent aujourd'hui. L'histoire des femmes est également un autre exemple évocateur : leur pleine participation dans la société ne peut être dissociée de leur longue lutte pour leur reconnaissance comme sujets à part entière.

³² Ceci à défaut de pouvoir nous pencher significativement sur l'ensemble des politiques de justice sociale concernant les femmes susceptibles de vivre la criminalisation.

1.2 Les modèles d'intervention préconisés en milieu carcéral féminin

Depuis le rapport *La création de choix*, bon nombre de programmes et de ressources sont maintenant offerts, tant dans le milieu carcéral que communautaire, afin de répondre à la diversité des besoins et de favoriser la réinsertion sociale des femmes criminalisées, bien que leur légitimité soit parfois contestée³³. Citons par exemple les ateliers sur la gestion de la colère, la préparation à la libération et la prévention du vol à l'étalage (SEFQ, 2008), le projet Continuité-famille auprès des détenues (CFAD), des formations en partenariat avec des organismes d'aide à l'emploi comme OPEX'82, des ateliers d'art-thérapie, le programme canin, le programme de réinsertion sociale pour délinquantes et le programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes (Strimelle et Frigon, 2007; SCC, 2009b). Un coup d'œil à la description des programmes en milieu carcéral fédéral soulève des questionnements quant à leur ancrage dans une perspective fonctionnaliste ou encore dans une perspective criminologique positiviste³⁴. Bien que le SCC semble avoir fait des efforts pour multiplier les programmes à l'intention des femmes, en particulier depuis le début des années 2000, il semble qu'il ait laissé loin derrière les visées féministes, transformatrices et communautaires des recommandations de divers rapports dont celui du *Groupe d'étude* (Shaw et Hannah-Moffat, 2002). Les mots sont fort évocateurs lorsqu'on lit la description de programmes en milieu correctionnel : les femmes qui « reçoivent » des plans d'intégration, qui doivent arrimer leurs activités « valables » à leur « fonctionnement » dans la société, desquelles on attend des « résultats » positifs dans leur relation filiale, desquelles on s'attend à ce que leurs enfants aient des valeurs « prosociales » et un développement les conduisant à une « productivité »; ces femmes, qu'ont-elles à dire sur ces programmes et, plus encore, sur leur

³³ Il est important de souligner ici le rôle des médias dans la construction sociale de la légitimité des programmes et des mesures en milieu carcéral ou encore des alternatives à l'incarcération et à la criminalisation. En effet, les médias évoquent « les principes de moindre éligibilité en affirmant que les *prisonniers* devraient être punis plutôt que de bénéficier de programmes d'aide et de conditions matérielles auxquels d'honnêtes citoyens n'ont même pas accès » (Shaw et Hannah-Moffat, 2002 : 6). Il existe bel et bien un défi en la matière.

³⁴ Particulièrement depuis le milieu des années 2000, le SCC (2009b, 2009c) offre divers programmes aux « délinquantes », terme officiellement utilisé pour qualifier les femmes incriminées, qu'il présente sur son site internet. Nous voudrions attirer ici l'attention sur la terminologie évocatrice et questionnante de la description de ces programmes. Par exemple, au chapitre du Programme de réinsertion sociale pour délinquantes, on y lit que les femmes « *reçoivent* le plan d'intégration sociale »; elles doivent compléter divers modules tels que « occupations et activités *valables* » ou encore « *fonctionnement* dans la collectivité ». Au sein du programme d'apprentissage des compétences familiales et parentales, les mères sont invitées à « aider leurs enfants à acquérir des *valeurs prosociales* et à devenir des *membres productifs* de la société » afin de rencontrer des « *résultats* positifs » (nous soulignons).

vision propre de la réinsertion sociale³⁵?

De façon générale, il semble que la majorité des programmes en milieu carcéral soit principalement orientée sur le modèle de la prise en charge ou celui de la réinsertion sociale par l'emploi, ou encore sur une orientation thérapeutique. Voyons ce que soulève la philosophie de ces modèles.

1.2.1 L'insertion sociale par la prise en charge

Strimelle et Frigon (2007) démontrent que le bien-être des individus repose de plus en plus sur leur responsabilisation. Cela n'a rien d'étonnant puisque, « la pensée économique libérale considère la pauvreté comme un phénomène individuel [et que l'une] des questions théoriques majeures qui l'anime revient à définir un moyen d'inciter les pauvres à travailler » (Paugam, 1996 : 9). Certes, chaque personne aspire à une autonomie, mais dans un contexte d'inégalités socioéconomiques et de discriminations, il semble que la question de la justice sociale doive se penser dans une logique de responsabilisation collective. Au cours des années 1980, l'État providence et le principe d'universalité ont été remis en question sous prétexte que les mesures sociales financées par tous et toutes ne sont utilisées que par une partie de la population (Linteau *et al.*, 1989 : 647). Ainsi, « le message que leur transmet le système de protection sociale est qu'ils doivent être capables de s'en sortir par eux-mêmes » (Otero *et al.*, 2004 in Strimelle et Frigon, 2007 : 185). Cette même logique est véhiculée au sein du système pénal, qui fait reposer sur les épaules de l'individu le poids de la responsabilité de leur réinsertion socioéconomique (Strimelle et Poupart (2004), Ehrenberg (1996), in Strimelle et Frigon, 2007 : 185). Cette individualisation des problèmes sociaux n'est pas sans vulnérabiliser les individus qui les vivent (Châtel et Roy, 2008) : « Comment les femmes judiciairisées peuvent-elles vivre toutes ces contraintes et porter le poids de leur

³⁵ Bien que nous ne nous penchions pas sur la question de la parentalité dans la recherche, soulignons que deux tiers des femmes incarcérées ont des enfants de moins de cinq ans et qu'elles sont souvent des chefs de famille monoparentale. Coline Cardi (2007) démontre, dans le contexte correctionnel de la France, que la maternité sert de lieu de réaffirmation traditionnelle de genre pour les femmes de classes populaires. Ainsi, soutient-elle : « Les détenues [...] sont d'abord et avant tout considérées comme mères et c'est l'intérêt de l'enfant qui prime. L'incarcération ne signifie pas seulement pour elles effectuer une peine : il s'agit de « leur apprend[re] leur métier de mère, ce qui constitue une première étape d'insertion dans la société (Hyst, Cabanel, 2000 : 33) » (Cardi, 2007 : 11). Elle explique par ailleurs que leur situation de mère les expose à une recrudescence du contrôle sur leur vie opérée sous le couvert de l'« intérêt de l'enfant » par des « institutions sociales qui contribuent à mettre en adéquation sexe et genre » (Cardi, 2007 : 10). Cela n'a rien d'étonnant puisque « le rôle parental des femmes est remis en question sur la base qu'aucune femme, qui a utilisé des drogues, travaillé comme prostituée ou a démontré d'une certaine façon des tendances 'déviantes' ou criminelles, ne peut être une 'bonne' mère » (Zalba, 1964 in Faith, 1993 : 204).

propre réinsertion sans devenir encore plus vulnérables? Suffit-il d'être de "bonne volonté" pour s'en sortir? » (Strimelle et Frigon, 2007 : 186).

Tout en reconnaissant le caractère louable des politiques d'insertion en tant que telles, Castel déplore que ces politiques soient « pensées comme des stratégies limitées dans le temps » (1995 : 15). En concevant les actes d'intervention comme une « remise à niveau », on est ni plus ni moins dans un état d'attente d'une quelconque amélioration de la situation socioéconomique. Or, décrie-t-il, il s'avère que « ces situations se sont *installées* et que le provisoire est devenu un régime de croisière » (*idem* : 16). Aussi, poursuit-il, le modèle de la « prise en charge » s'avère tout à fait impertinent puisque la marginalisation résulte d'effets conjoncturels. Dès lors, les perspectives d'intervention spécialisée visant à « "réparer" ou "soigner" une incapacité personnelle » (*ibid*) ne tiennent pas la route, à moins d'être un tenant de l'idéologie conservatrice. Strimelle et Frigon (2007) résument bien la situation, en faisant ressortir les manques de développement d'habiletés et d'intérêt, telle la créativité, au profit d'une logique fonctionnaliste menant à la réinsertion par l'emploi :

En ce sens, notre recherche souligne la nécessité de repenser les formes d'intervention auprès des femmes judiciarisées en matière d'emploi, en prêtant attention à la singularité de leurs expériences, en tenant compte du contexte structurel d'oppression qu'elles subissent, en écoutant ce qu'elles ont à nous dire sur leurs besoins par rapport à l'emploi, en essayant enfin d'atténuer, voire de supprimer l'idéologie répressive dont les effets peuvent empêcher parfois définitivement toute tentative de réinsertion (Strimelle et Frigon, 2007 : 186).

Par ailleurs, pour certaines chercheuses féministes, l'emprisonnement ne peut en aucun cas répondre de façon appropriée aux besoins des femmes judiciarisées, la prison restant à leurs yeux un bastion de la culture et du pouvoir masculins (Faith, 2002 : 125). Situons brièvement la définition du pouvoir dans le présent contexte, en prenant compte des dissymétries de genre dans la perception de la notion et des pratiques de pouvoir :

On a avancé l'hypothèse que les sexes n'entretiennent pas les mêmes rapports au pouvoir, les femmes privilégiant le « pouvoir de » et les hommes le « pouvoir sur » (French, 1986). Ce dernier réfère à l'acceptation traditionnelle du pouvoir en termes d'autorité, de coercition, de conflits et de structures, alors que le « pouvoir de » (correspondant à la notion anglo-saxonne d'*empowerment*) est associé à l'épanouissement de l'être humain, en situation d'exercer ses compétences et d'affirmer son autonomie (Tremblay, 1996 : 198).

Ainsi, il semble que l'*empowerment* (cette prise de pouvoir des individus sur leur propre vie selon une perspective critique du contexte social) pourrait constituer une réponse au modèle de la prise en charge, car il permet aux personnes de reprendre du pouvoir sur leur vie tout en reconnaissant la nécessité d'œuvrer à des stratégies et à des politiques sociales qui ne fassent pas reposer uniquement sur les individus la responsabilité de leur autonomie.

1.2.2 L'intégration sociale par l'employabilité

Strimelle et Frigon (2007) se questionnent à juste titre à savoir si l'intégration des femmes criminalisées passe réellement par la réinsertion en emploi. Elles soutiennent ainsi que :

[p]our ces personnes qui ont accumulé des « couches de souffrance » au cours de leur existence, on comprend [...] que la question de se trouver un travail reste une préoccupation secondaire par rapport à l'ensemble des autres problèmes auxquels elles ont à faire face (*idem* : 176).

Bien que des approches interdisciplinaires permettent l'apport de multiples points de vue dans l'intervention auprès des femmes incarcérées ou susceptibles de criminalisation, il arrive qu'« ignorant le contexte social, ces "professions d'aide" individualisent le crime, considèrent le délinquant comme un malade, et concourent à la réglementation sociale, tout en soutenant le système pénal » (Faith, 2002 : 124). Cette individualisation dans le traitement du crime mérite d'être questionnée. En réponse à une vision de l'intégration qui passerait principalement par l'employabilité, la perspective communautaire offre une compréhension holistique des questions de la criminalisation et de la justice sociale en invitant à une réflexion sur les multiples problèmes sociaux auxquels les personnes doivent faire face. Contrant la préséance du travail comme figure d'intégration par excellence, l'approche communautaire cherche à faire valoir une vision holistique de la vie des personnes et contribue à développer diverses sphères nécessaires à leur bien-être, notamment en termes de lien social.

1.2.3 L'approche thérapeutique

Concernant la tangente thérapeutique, Dobash *et al.* (1986) soutiennent qu'il y a trois systèmes de pensée qui ont influencé l'approche de la planification des prisons de femmes, approches fondées principalement sur une dimension thérapeutique peu ou pas remise en question.

trois ensembles de croyances ont contribué à l'importance donnée à la « thérapie » dans la planification des prisons de femmes contemporaines : la vision que les femmes *per se* [*en soi*] sont plus mentalement instables que les hommes; l'assomption de longue date que les femmes criminelles sont par définition mentalement troublées [...]; et la vision, aussi fortement évidente au dix-neuvième siècle, que les femmes prisonnières sont plus « difficiles » que les hommes prisonniers, ce qui veut dire qu'elles réagissent à l'emprisonnement lui-même de façon plus extrême et névrotique que les hommes. [...] [C]es trois déclarations ont acquis le statut d'assomptions non questionnées (Dobash *et al.*, 1986 : 129).

Pour plusieurs auteur-es, certains critères sont importants afin que la dimension thérapeutique puisse exister : « un espace où elles peuvent être elles-mêmes (un répit de ce sentiment de constante surveillance), avoir le contrôle de leur propre vie et/ou la possibilité de valoriser les autres et d'être aussi valorisées » (Kendall (1994, 2000), Balfour (2000), in Faith, 2002 : 123). Force est de constater qu'un tel contexte ne peut aucunement être fourni par l'espace carcéral, les éléments ci-haut étant « en opposition directe avec la nature même des prisons » (Faith, 2002 : 123). Bill (1998) démontre d'ailleurs comment l'attitude même du personnel du système carcéral engendrent parfois un sentiment d'impuissance et de vulnérabilité chez les femmes criminalisées.

La psychologisation³⁶ des problèmes sociaux, en l'occurrence ceux concernant les femmes, en situant la thérapie comme vecteur de solution, présuppose que le problème se trouve dans l'individu : « même si le discours correctionnel peut souligner l'importance du contexte social, le focus demeure sur la psychologie des femmes prisonnières. [...] La psyché des femmes criminalisées [devient] le lieu où s'opère la réinsertion/réforme [*reformation*] » (Pollack, 2007 : 160). De plus, une telle approche est « dénuée de toute analyse

³⁶ Une approche psychologisante consiste à « faire dominer la psychologie, les données psychiques (dans une réflexion, une recherche) » (Roy, 2005 : 2209).

contextuelle » en faisant fi des raisons pourquoi « certains groupes de femmes marginalisées sont criminalisées en premier lieu » (Maidment, 2007 : 37).

Dans une logique d'« efficacité » de la réinsertion sociale, il semble que les approches communautaires soient moins valorisées. Parce qu'elles s'inscrivent dans une logique du long terme, de réappropriation de leur vie par les personnes principalement concernées et parce qu'elles sont peu nombreuses et peu documentées, ces approches passent souvent pour invisibles. Or, comme le dit si bien cette organisatrice communautaire, « il faut aussi avoir la foi dans l'invisible, dans ce que j'appelle l'*underground* » (Lebrun, 2005 : 29).

En réponse à l'individuation de l'intégration sociale et à l'importance grandissante dans nos sociétés occidentales accordée à l'(hyper)responsabilisation de l'individu, les stratégies communautaires reconnaissent l'existence de conditions socioéconomiques et socioculturelles qui soient préjudiciables. Elles visent alors une transformation sociale à laquelle participe chaque individu et qui, de façon récursive, les transforment également.

Une posture critique face à l'individuation ou à la responsabilisation individuelle de l'intégration sociale admet par ailleurs le projet nécessaire d'une « autonomie individuelle et sociale » dont parle en outre Castoriadis (2007). Il y a une distinction fondamentale entre ces deux concepts. Alors que la responsabilisation individuelle nie les dynamiques sociales traversant autant les « dysfonctionnements » de la société que ses transformations, le projet d'« autonomie individuelle et sociale » s'inscrit entre autres dans ce que Castoriadis (2007 : 122) nomme la « fonction critique » d'une société. Cette fonction critique, en démocratie, vise à permettre à chacun-e, donc à *tous et toutes* de participer à l'« autoréflexivité collective » (*ibid.*).

La création de liens sociaux et le renforcement de ces derniers s'inscrivent entre autres dans cette logique de transformation sociale en reconnaissant l'interdépendance entre le pouvoir de chacun-e et celui de la communauté.

1.2.4 Et la perspective communautaire ?

Les modèles préconisés en milieu carcéral féminin, même s'ils peuvent faire des ponts avec la communauté, semblent s'inscrire dans une visée de l'individualisation de la réinsertion sociale. En effet, même si beaucoup de femmes purgent leur peine « en communauté » et ne sont pas forcément incarcérées, cela ne signifie pas que les modèles d'intervention mis de l'avant au sein de ces mesures correctionnelles puissent s'inscrire dans la perspective communautaire. Même lorsque les femmes se retrouvent en libération conditionnelle ou purgent leur peine en communauté, l'enjeu consiste en un « passage d'une société punitive vers une société visant à établir des communautés³⁷ » (Faith, 2002 : 123).

Au fondement de la perspective communautaire, l'on retrouve « la participation active des intéressés » (Salberg et Welsh-Bonnard, 1970 in Doré, 1985 : 211). En parlant d'organisation communautaire, Doré décrit la perspective communautaire comme en étant une qui rassemble les « pratiques visant le renforcement de l'intégration des collectivités autour de leaders et de projets reliés aux structures de pouvoir en place » (1985 : 215). Parmi les diverses stratégies inscrites dans la perspective communautaire, nous retrouvons l'action sociale visant l'*empowerment* des individus (Doucet et Favreau, 1992 : 59) :

C'est le contrôle exercé par les membres [d'une communauté] qui fait la différence entre l'action sociale favorisant leur *empowerment* et celle qui le fait moins, comme le relèvent aussi d'autres auteurs dans l'opposition succincte du travail « dans » ou « pour » le milieu à celui « avec » lui (Doucet et Favreau (1991), Lachapelle (1994), in Ninacs, 1996 : 32).

La perspective communautaire semble ainsi permettre de contrer la psychologisation et l'individualisation des problèmes sociaux et de l'intégration sociale ainsi que l'(hyper)responsabilisation de l'individu³⁸. Ces dernières perspectives revêtent une importance grandissante dans nos sociétés occidentales, en particulier pour les femmes que

³⁷ Comme perspective visant le développement d'une société et de communautés sécuritaires, le *Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale* soulignait en 1990 l'importance de soutenir la prévention, en combattant les injustices et la violence afin d'« apaiser la souffrance qui en porte certains à agir de façon à nuire aux autres » (Frigon, 2002 : 15). Or, comme nous l'avons vu, les perspectives théoriques préconisées par le *Groupe d'étude* n'ont pas été traduites dans la mise en œuvre des changements dans le système pénal et les recommandations en matière « d'autonomisation et de choix significatifs, sont actuellement très peu appliqué[s] à la situation des détenues » (Shaw et Hannah-Moffat, 2002 : 64).

³⁸ Il ne s'agit pas de contrer l'apport de la psychologie (discipline qui offre à certains égards d'ailleurs des perspectives humanistes et de développement social) mais bien la prédominance de la psychologisation dans l'analyse des problèmes sociaux et les interventions sociales qui y sont reliées.

l'on cherche sans cesse à « sauver » par le biais d'une foule d'approches, notamment thérapeutiques, faisant fi des « appels à l'équité économique, sociale et politique et à la réduction de l'emprisonnement » (Faith, 2002 : 123).

C'est donc dans une visée de développement et de renforcement des communautés que nous situons la perspective de justice sociale, qui nous intéresse particulièrement. Parmi les différentes stratégies permettant le renforcement du lien social et communautaire ainsi qu'une perspective de justice sociale (dont les nécessaires stratégies politiques, sociales, économiques et culturelles), nous avons choisi de porter notre attention sur l'art communautaire. En quoi donc l'art communautaire vient-il contribuer à la création de lien social ou de justice sociale ? N'est-ce pas utopique ? Comme l'affirment Bergeron et Baroni, « si l'utopique n'a pas de lieu, il invite à agir pour qu'advienne ce lieu » (2005 : 122). L'innovation et la créativité sont aussi des impératifs de la profession en travail social (Maltier, 1978).

1.3 Pratiques artistiques et transformations sociales

Dans le cadre de notre recherche, nous nous intéressons particulièrement aux pratiques artistiques qui appellent à des transformations sociales et se réclament d'un fondement social ou communautaire. Cette dimension communautaire se manifeste tant par la création de liens sociaux entre divers actrices et acteurs (artistes, membres d'une communauté, publics, ...) que par l'ancrage du processus de création dans les enjeux vécus par les membres de la communauté concernée.

Toutefois, dans cette perspective, une variété d'appellations caractérisent les diverses formes d'art et illustrent bien l'éventail des pratiques artistiques « sociales » : art engagé, art politique, art relationnel, art d'avant-garde, art féministe, art populaire, art communautaire, art d'action, art participatif, art collaboratif, art collectif, planification culturelle, développement culturel communautaire, pratique artistique communautaire, démocratie culturelle... Qu'est-ce qui est propre à chacun et qu'est-ce qui pourrait constituer un fil conducteur entre tous ces types d'arts et ces pratiques ? Lachapelle invite à réfléchir l'art communautaire à la lumière d'un projet commun :

Art communautaire : art en milieux communautaires ? Pratiques de la création collective ? Art comme pratiques de la communauté ? Si, d'un point de vue théorique, les pratiques d'art communautaire nous obligent à interroger les catégories interprétatives avec lesquelles nous pensons l'art, elles interrogent aussi très concrètement les catégories avec lesquelles nous communiquons, les mots avec lesquels nous nous pensons nous-mêmes et pensons l'autre. Le premier projet de collaboration ne serait-ce pas tout simplement celui-là, créer les conditions d'une forme de communication, se donner un langage, se constituer mutuellement comme sujet libre ? C'est-à-dire libre d'accepter ou de refuser de collaborer, libre d'évaluer, de critiquer, de décider et de créer ensemble les conditions d'émergence d'un projet commun (qu'il s'agisse d'art est-ce vraiment ce qui importe ici ?) (Lachapelle, 2004 : 4).

Nous avons choisi l'appellation d'art communautaire non seulement parce que le projet *Agir par l'imaginaire*³⁹ s'en revendique, mais parce que nous croyons qu'il peut inclure des éléments d'autres pratiques artistiques qui s'inscrivent dans le même filon. Bien que c'est le mot « communautaire » que nous considérons important dans l'expression « art communautaire », nous verrons comment il réfère également aux pratiques d'art social susmentionnées. Nous reviendrons sous peu sur les éléments de définition de l'art communautaire que nous retiendrons. Attardons-nous maintenant à diverses pratiques artistiques en milieu carcéral féminin afin d'en démontrer la portée.

1.3.1 Diverses pratiques artistiques en milieu carcéral féminin

La pertinence de l'art dans les milieux carcéraux féminins n'est plus à démontrer, puisqu'il existe une kyrielle de projets et de pratiques artistiques en milieu carcéral à travers le monde. Les réalisations sont parfois le fruit des femmes incarcérées elle-même, parfois des femmes et d'artistes ou de thérapeutes, parfois par des artistes ex-détenues ou simplement sensibles à la réalité de l'incarcération. De l'œuvre de Jane-Evelyn Atwood (2000), *Trop de peines, femmes en prison* à l'émission de radio *Les souverains anonymes* avec Mohammed Lofti à la prison de Bordeaux, en passant par la troupe de théâtre londonienne par et pour les ex-détenues *The Clean Break Company*, la publication canadienne *Journal of Prisoner on Prisons* ou encore le film *Sentence Vie* de Marie Cadieux, il existe nombre de pratiques artistiques et médiatiques en lien avec le monde carcéral. Bien que l'espace manque afin de

³⁹ Nous le présenterons sous peu.

pouvoir présenter plus en profondeur une diversité de projets, nous nous attarderons ici, en lien avec notre sujet d'étude, à quelques projets d'écriture, un de danse et encore un de théâtre.

L'écriture en prison, qui se pratique depuis plusieurs décennies, peut être le fruit d'auteurs⁴⁰ ou encore d'un travail collectif sous formes d'anthologies⁴¹. Judith Scheffler (2000 in Davis, 2004) rappelle combien l'écriture des femmes incarcérées continue d'être tenue à part du monde littéraire. Enseignante du cours en études féministes et de genre *Incarcerated Women : Their Autobiographies and Prison Writings* à l'Université de Floride, Amanda Davis souligne que cette mise à l'écart est troublante dans la mesure où la « littérature carcérale » soulève des questionnements relatifs aux relations interculturelles/interethniques, à certaines pratiques carcérales, aux rôles de genre, aux statuts économiques et d'emplois et aux multiples violences faite aux femmes :

Même si l'on considère parfois les femmes incarcérées comme un corps/groupe silencieux, elles ont pourtant produit un nombre remarquable de textes autobiographiques, critiques et créatifs qui détaillent leurs expériences d'incarcération et les obstacles auxquels elles font souvent face (Davis, 2004 : 262).

Instigatrice d'ateliers de poèmes à la *Cook County Jail* de Chicago, Ann Folwell Stanford (2005) s'attarde à la façon dont les écrits des femmes incarcérées s'inscrivent en faux contre le discours dominant, notamment en ce qui a trait à la vision d'une prison qui serait comme un « chez-soi » pour certaines femmes vivant des difficultés ou obstacles en société. Elle réalise que pour ces femmes, l'écriture permet de construire des « ponts » qui revêtent à ses yeux une grande importance :

⁴⁰ Davis (2004) rappelle que dès le début des années 1920, des femmes incarcérées telles que Agnes Smedley et Kate Richards O'Hare ont écrit sur leur expérience carcérale. Plus tard, Jean Harris (*They Always Call us Ladies: Stories from Prison*, 1988), Angela Davis (1988), Assata Shakur (1987), Joyce Ann Brown (*Justice Denied*, 1990) et Elaine Lord (*A Prison Superintendent's Perspective on Women in Prison*, 1995), pour n'en nommer que quelques-unes, ont également déployé leur parole bien au-delà des murs par le biais de l'écriture (Davis, 2004).

⁴¹ Davis (2004) cite entre autres *Doing Time: 25 Years of Prison Writing* (1999), *Undoing Time* (2001) et *Wall Tappings : An International Anthology of Women's Prison Writings 200 to the Present*, (2002). Parfois, les anthologies sont produites au moment même de l'incarcération, tel que dans ce projet, bien que destiné aux hommes : en Pennsylvanie, le projet *Anthology of Inmate Art* (Hawk et al., 1993) a permis à 40 détenus de la prison Fayette County Community Action Agency de publier en 700 exemplaires «*The Walls that speak* », un recueil réunissant leurs créations artistiques et littéraires réalisées en 1992 et 1993 qui fût distribué dans le système carcéral notamment en vue d'accroître un regard positif du personnel sur les détenus.

L'écriture devient une connexion de ponts : vers soi-même, vers la famille, entre les amant-es, les ami-es, entre elles, vers la communauté de lecteurs et de lectrices qui n'a aucune idée de qui sont les écrivaines mais qui pourraient – qui pourraient seulement – changer un peu à travers la lecture de leurs mots. Ces ponts sont un moyen de survie, un moyen de créer un espace comme un chez-soi [...] Écrire est un moyen pour les femmes d'explorer et de se reconstruire elles-mêmes; des aspects propres à un sentiment d'un chez-soi dans son meilleur sens (Stanford, 2005 : 55).

Un bon exemple de la création de ponts s'incarne à travers les divers projets de lecture mère-enfant offerts en outre au Québec et au Canada, mais également ailleurs. Depuis 2005, à *Cornton Vale* (unique prison irlandaise pour femmes) le projet *Storybook Mums* permet aux mères d'écrire et d'enregistrer des histoires pour leurs enfants. Le projet s'inspire d'un projet similaire pour pères, *Storybook Dads*, offert à la prison Dartmoor en Angleterre (Parkinson, 2007).

Au Québec, le projet de danse contemporaine mené par la troupe Point Virgule fût une expérience singulière. Dans la préface de *Chairs incarcérées. Une exploration de la danse en prison* (Frigon et Jenny, 2009), David Le Breton souligne que « la danse est un langage en soi qui opère un discours sur le monde en le transformant » (2009 : 9). Ainsi, « la danse est une pratique artistique qui ne peut qu'être, aussi, politique. [...] Les fonctions de la danse en prison vont de l'errance intérieure en passant par un éveil jusqu'à un nouvel enracinement de soi » (Frigon et Jenny, 2009 : 52).

Thérapeutes par le théâtre au centre de traitement en dépendances aux substances *Project Pride* qui regroupe entre autres des femmes de la prison de Californie, Abigail Leeder et Colleen Wimmer ont pour objectif par leur pratique de soutenir les femmes dans leur émancipation « des croyances oppressantes intériorisées à propos d'elles-mêmes » (2006 : 196). Les ateliers de théâtre favorisent l'empowerment des femmes afin qu'elles expriment leurs diverses voix – les voix de femmes qui sont souvent non entendues » (*ibid*).

Ainsi, de nombreuses expériences artistiques en milieu carcéral ont vu le jour et continue d'être créées. Il s'agit pour certaines d'une nécessité essentielle : « *We are dying, and nearly devoid of life, we rush to the art form like shadows catching the body as we round the cornerstone* » (Horii, 1994 : 7). La possibilité de faire face à la question de la violence, l'empowerment, la possibilité de s'exprimer et de le faire pour que sa voix porte en dehors

des murs, la régénérescence, la création de liens... Les sens que les femmes criminalisées donnent à l'art sont multiples.

Dans la foulée de l'œuvre sur la pédagogie des opprimés de Paolo Freire (1969) et sur le théâtre de l'opprimé d'Augusto Boal (1977), Carol A. Mullen (1999), enseignante dans un programme d'éducation fondé sur les arts dans une prison floridienne, ancre sa pratique dans l'interaction entre personnes participantes. En tant que professeure et chercheure, elle insiste sur l'importance de la posture activiste et de changement social en privilégiant la recherche-action (Mullen, 1999 : 146). Réfléchissant à la pratique de l'art en prison avec les femmes, elle affirme que

in the process of "re-making" their life story, the women constantly overlapped movement, text, and the visual arts. This attention on inmates and their "little stories" of development offers insight into "groups ... forgotten in the telling of official narratives" (Peters et Lankshear, 1996) (Mullen, 1999 : 146).

Les ateliers de ce programme étaient divisés en quatre parties : 1) le développement de la conscience et de l'apprentissage personnels via le processus de création; 2) la conscience culturelle en recourant à divers symboles; 3) l'apprentissage à propos de soi via l'expression collective et; 4) la transformation de la communauté à travers la production et la performance. Pour cette dernière partie, le matériel créé à chacune des parties précédentes était retravaillé pour la diffusion finale (*idem* : 147).

C'est notamment cette dimension de la transformation de soi et de la communauté qui nous intéresse dans le cadre de la présente recherche et que nous aborderons maintenant. Nous verrons plus loin comment le projet québécois *Agir par l'imaginaire* s'inscrit dans cette perspective de transformation communautaire ou sociale, un peu dans la même lignée que le propose Mullen (1999).

1.3.2 L'engagement social artistique

Au Québec, nous avons recensé nombre de projets artistiques engagés qui s'inscrivent dans une lignée de la réappropriation de l'art par des gens qui ne sont pas des artistes professionnel-les et avec des moyens qui le rendent accessible et reproductible. Citons entre autres Télé sans frontières et Vidéo Paradisio, des initiatives qui donne la

possibilité aux jeunes de la rue à Montréal de faire de la vidéo ou encore le collectif de vidéastes engagé-es québécois Les Lucioles, qui rassemblait des activistes de divers horizons et qui a produit des centaines de courts-métrages à saveur sociopolitiques. L'organisme Engrenage Noir/Levier a soutenu une cinquantaine de projets d'art communautaire en mettant en lien des organismes communautaires et des artistes professionnel-les. Folie/Culture a publié un petit *dictionnaire des idées reçues sur la folie*, en collectant les définitions des un-es et des autres, un peu comme le projet des Filles Électriques qui, avec l'organisme La rue des femmes, a collecté différentes définitions des femmes qui fréquentent la ressource pour confectionner un ABCdaire de différentes réalités qu'elles vivent. Les Filles Électriques ont récemment publié aux éditions Planète rebelle un recueil d'écrits de résidentes de la ressource d'hébergement *Passages* (Filles Électriques et Passages, 2010) ainsi que *Temps d'agir* (2011), rassemblant des textes et créations de toutes les participantes au projet *Agir par l'imaginaire*. Pensons aussi au *Black Theatre Workshop* qui existe dans les communautés noires de Montréal depuis 1972. En Saskatchewan, Common Weals (n.d) a mis sur pied le projet d'art communautaire Common Circles visant à nommer la problématique de la violence faite aux femmes et aux familles. Cette dernière expérience démontre comment le vécu de violence⁴² peut être adressé autrement que par l'approche thérapeutique. En Alberta, le projet Crossing Communities Art Project (2008) a permis la réalisation de diverses initiatives autour de réalités comme le VIH/sida, l'automutilation, la dépendance aux drogues, le transsexualisme, le veuvage, etc. dans des perspectives peu abordées sur la place publique.

Fernandez (2008) démontre que les arts communautaires sont probablement la pratique artistique la plus ancienne au Canada compte tenu que les Premières Nations ont toujours valorisé la création au sein de la collectivité. Ce n'est que récemment que l'art communautaire a commencé à être appréhendé en tant que « pratique » (2008 : 13).

L'étude d'Ève Lamoureux (2009) sur les nouvelles formes d'engagement artistique au Québec dresse un portrait fort éloquent des trajectoires de l'art engagé, militant et

⁴² À titre d'exemple, citons Adrian Piper, Nan Goldin et Judy Chicago, des artistes qui ont utilisé l'art pour parler des expériences de violence systémique et interpersonnelle.

communautaire au Québec. Elle s'est penché en outre sur trois projets artistiques contemporains : L'Action Terroriste Socialement Acceptable⁴³ (ATSA), Folie/Culture⁴⁴ et Entre Nous⁴⁵. Pour les instigateurs du premier, « l'art doit provoquer un débat et s'inscrire dans la société; il doit rencontrer les gens là où ils sont pour servir de déclencheur à un questionnement collectif » (Brault, 2004 in Lamoureux, 2009 : 96). Les co-fondateurs de l'ATSA abordent en outre la nécessité de témoigner; les œuvres de Folie/Culture peuvent être analysées comme « vecteurs de visibilité » (Lamoureux, 2009 : 108) et le type de création telle qu'Entre Nous permet « une approche globale visant à interpeller toute l'échelle sociale, à agir sur les différences de pouvoir créées par la société actuelle et à redonner voix aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion » (Sioui Durand, 2003 in *idem* : 119). Voilà des éléments clés que nous retenons comme pouvant servir de cadre conceptuel à l'art communautaire.

Si l'art communautaire n'est pas une pratique récente (Lee et Fernandez, 1998), il n'existe point, tout comme à propos de l'art, de définition consensuelle. La formule de Rawanchaikul et Chotpradit invite ainsi à la réflexion : « *Art + community = ?* » (2006 : 14). Mais qu'est-ce qui différencie l'art communautaire de l'art « en soi »? Aujourd'hui encore, d'aucuns estiment que « l'art engagé serait moins légitime sur le plan artistique que l'art autonome qui serait moins "moral" » (Lachapelle, 2004 : 3). Chotpradit abonde dans le même sens : « il y a certains cas où nous ne pouvons même pas distinguer ce qui est de l'art de ce qui ne l'est pas. Particulièrement dans l'art participatif » (2006 : 30). S'il n'existe pas de définitions ni de termes consensuels par rapport à l'art communautaire, force est de constater qu'il a pris forme à travers de multiples manifestations, depuis les créations collectives au sein des Premières Nations à une tradition d'engagement social qui a eu recours aux pratiques artistiques. Fernandez soutient que l'art communautaire a toujours servi de moyen créatif pour les gens et les communautés afin de se raconter, de dire leur histoire (2008 : 11).

⁴³ Pour Annie Roy, co-fondatrice de l'ATSA, les injustices engendrent un sentiment de rage et de violence en nous que nous devons exprimer : les arts permettent ainsi de catalyser cette révolte dans un acte « socialement acceptable » (Roy, 2009). Voir aussi le site Internet : www.atsa.qc.ca

⁴⁴ Pour plus d'informations, voir le site Internet: www.folieculture.org

⁴⁵ *Entre Nous* est un projet d'art communautaire réalisée en 2001 par Devora Neumark avec les personnes âgées d'un centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD) (Lamoureux, 2009 : 119).

À l'instar de Deborah Barndt (2006), dont le livre traite de l'art dans les mouvements sociaux et de l'art comme activisme, mais aussi de l'éco-art et de l'art comme outil de guérison, nous pouvons affirmer que nous ne souhaitons pas nous arrêter sur une définition limitée ou étanche de l'art ni de l'activisme.

En défiant les définitions étroites de l'art et de l'activisme, nous recadrons l'art *comme* activisme. [...] Les médiums en soi ne sont pas si importants que leur relation au contexte, la façon dont ils sont produits et la façon dont ils sont utilisés. Les questions les plus importantes, alors, sont le *pourquoi* et le *pour qui* de la pratique de l'art (Barndt, 2006 : 18).

Ève Lamoureux remarque que « la clarté du message, les stratégies de visibilité et l'« absence » de souci esthétique peuvent rappeler les caractéristiques fortes de l'engagement en art du XXe siècle » (2009 : 102). Bien que certains auteur-es comme Bacqué (2004) pourfendent « la prétention d'engagement politique [de l'art] "à changer le monde"⁴⁶ » (in Sioui Durand, 2008 : 34), Louis Jacob, sociologue de l'art, démontre qu'une diversité de pratiques artistiques permet de resituer la place et le pouvoir de l'art en termes de changements sociopolitiques :

[C]es pratiques s'inscrivent en partie dans les traditions de l'avant-garde, de l'animation culturelle et du militantisme du XXe siècle. [...] Nous sommes donc en présence d'un ensemble complexe de pratiques artistiques qui prendra des directions tantôt sociale ou communautaire, tantôt humanitaire ou politique, tantôt encore expérimentale [...] Cet art participatif dit engagé, quels que soient ses orientations et ses moyens spécifiques, nous présente une formidable occasion d'aller au-delà du constat désabusé sur l'échec des politiques de démocratisation de la culture pour repenser les pouvoirs et les fonctions de l'art dans la société » (Jacob, nd in Sioui Durand, 2008 : 34)

Feinberg et Davis (2009), sur leur site internet *Inspire Art*, un « zine-scrapbook » en ligne sur les arts communautaires et engagés à Montréal rappellent également que le mouvement d'art communautaire est issu de l'activisme, mené autour des questions de justice sociale en s'ancrant directement dans le principe de la démocratisation de la culture. Il permet ainsi un espace d'échange mais aussi de documentation de l'histoire des communautés tout en contribuant à l'émancipation de celles-ci et de leurs membres. Ainsi, « autour de l'art

⁴⁶ À titre d'illustration, dans sa critique de l'art relationnel de Bourriaud (2001), Bacqué critique l'injonction de convivialité qui semble inhérente à cette forme d'art : « cette convivialité presque "forcée" induit une sociabilité pacifiée, aseptisée, qui nivelle conflits, écarts et différences » (Bacqué, 2004 : 157). Ainsi, l'auteur estime que la « gravité de la déchirure sociale [...] ne se réglera qu'avec des moyens eux-mêmes politiques, et non artistiques » (*idem* : 158).

public, ce sont des "causes" qui sont (re)définies, des manières de se rendre présent dans les lieux publics, [...] de marquer politiquement des territoires » (Ruby, 1999 : 101).

Si l'art communautaire n'est pas une pratique récente, c'est plutôt sa reconnaissance qui est nouvelle, qui a permis de le situer comme une façon de dissoudre la séparation entre l'art, la société et la vie; entre les artistes et la communauté (Lee et Fernandez, 1998).

1.3.3 L'art communautaire : La communauté devient artiste et intervient socialement

La pratique artistique, bien qu'elle soit souvent perçue uniquement au travers du rôle de l'artiste, implique souvent un ensemble, un tout, incluant une communauté, des individus, des choses, des émotions. Dans l'art communautaire, ce rôle prend de l'expansion, puisqu'il relie les artistes et les membres d'une communauté et ce, d'une façon différente d'un projet à l'autre (Lee et Fernandez, 1998). L'artiste se trouve à être un acteur parmi d'autres : son rôle de transmetteur ou d'animateur ne doit pas servir à le mettre en avant-plan mais plutôt de lui permettre de faciliter le projet, puisque la philosophie de l'art communautaire situe les participant-es et la communauté comme étant autant sinon plus important-es que l'artiste (Neumark, 2009). En ce sens, « les artistes qui font de l'art communautaire ont un désir profond de poser des questions sur leur être en relation et d'interroger le sens de leur engagement face à la communauté » (Neumark in Gagnon, 2004 : 133). Cet engagement est qualifié par certain-es d'activisme. D'ailleurs, par son terme d'« artisvistes », Sioui Durand (2008 : 25) rejoint Barndt qui situe « l'art *comme* activisme » (2006 : 18).

Dans les pratiques artistiques communautaires, toute personne devient donc artiste potentiel-le; il suffit qu'elle le souhaite et qu'elle ait accès aux moyens ou à la technique. Cette philosophie s'inscrit en faux contre les principes d'exclusivité de l'art⁴⁷. Bien qu'il

⁴⁷ Il n'est pas la place ici pour discuter de l'art dans ses moult définitions et enjeux, dont la question de l'exclusivité. Mais citons en outre Susan Sontag qui, dans son livre *Sur la photographie* (1982) analyse comment la photographie a révolutionné le monde de l'art et du militantisme : en donnant les moyens à tout le monde de créer une image, de faire « de l'art » grâce à des appareils accessibles et en montrant pour la première fois des conditions de vie qui sont en dehors de notre champ de vision ainsi que différents mouvements de résistance. Walter Benjamin (2000) a pour sa part traité, déjà en 1939, de la reproductibilité technique comme ayant défié le classicisme de l'art et fait passer l'art de son statut culturel et unique à un statut d'accessibilité populaire (« art de masse »). Bien que le rôle de l'art n'est pas d'apporter des solutions ou des réponses, mais bien de soulever des questions, il s'agit selon nous de redéfinir toutefois l'horizon de ce que l'art peut soulever comme questionnements, en y incluant la dimension sociopolitique. À la question que posent des auteur-es comme Caillet (2008 : 63), « l'art politique peut-il être autre chose qu'une croisade qui ne le distingue guère de la propagande ? » nous croyons que oui, pour autant que soient renégociés les critères définissant ce qu'est l'art et le politique...

existe différentes définitions de l'art communautaire⁴⁸ et du rôle de la communauté et des artistes, nous retenons parmi d'autres les trois principes énoncés par Lee et Fernandez :

- la relation co-créative entre les artistes et la communauté;
- l'accent sur le processus collectif et collaboratif comme outil essentiel et;
- la participation active d'artistes et de membres d'une communauté dans le processus créatif (Lee et Fernandez, 1998 : 7).

Certains des objectifs que donnent Russo et Butler de la planification culturelle⁴⁹ peuvent en notre sens décrire quelques principes de l'art communautaire :

- Combattre l'exclusion sociale dans la communauté;
- Combattre la « géographie du nulle part » en favorisant des opportunités de développer une fierté d'avoir une place dans la société;
- Supporter l'*empowerment* des communautés par l'implication communautaire et les initiatives communautaires locales;
- Supporter des politiques de démocratisation de la culture par une meilleure compréhension de ce que les gens font et veulent faire ;
- Supporter le développement de collaborations ;
- S'engager à développer des politiques fondées sur de solides bases au niveau de la recherche ;
- Améliorer et développer davantage de programmes et de services en réponse aux besoins identifiés par la communauté ;
- Améliorer la communication et la coopération entre les milieux de l'art et les autres milieux ;
- Intégrer davantage la culture au sein de la communauté au sens large, favoriser la prise de conscience du potentiel des arts et de l'activité culturelle au niveau du développement communautaire et économique;
- Améliorer la visibilité des artistes de la communauté, des travailleurs-ses et organisations culturel-les (Russo et Butler, 2006 : 2).

Les pratiques artistiques sont une avenue potentielle de pratique collaborative. L'art étant « quelque chose de grandement ouvert » (Chotpradit, 2006 : 31), il peut constituer un lieu privilégié et particulier de réflexion sur les changements sociaux, celle-ci étant

⁴⁸ Il existe une littérature foisonnante autour de la question notamment en regard des diverses appellations attribuées aux pratiques artistiques sociales. Notons, entre autres, ATSA (2008), Bacqué (2004), Château (2005), Feinberg et Davis (2009), Forest (2005), Lachapelle (2004), Lee et Fernandez (1998), Naidus (2009), Rawanchaikul et Chotpradit (2006), Sioui Durand (2008), Vander Gucht (2004) et Willard (2008). Notons par ailleurs qu'Engrenage Noir dispose d'une bibliothèque intéressante sur le sujet et ouverte au public, dont les ouvrages sont listés sur leur site : www.engrenagenoir.ca/blog/archives/category/bibliotheque-nomade

⁴⁹ Le Centre d'expertise sur la culture et la communauté offre en ligne une bibliographie intéressante à ce sujet : www.cultureandcommunities.ca/cecc/resources/bibliographies/cultural-planning.html

appréhendée différemment que dans d'autres contextes (comme en éducation populaire, par exemple). La perspective de Walter Benjamin invite à réflexion : « l'une des tâches primordiales de l'art a été de tout temps de susciter une demande, en un temps qui n'était pas mûr pour qu'elle pût recevoir pleine satisfaction » (Benjamin, 2000 : 306). Il appuie ce passage avec une note de bas de page en référence à André Breton : « l'œuvre d'art n'a de valeur que dans la mesure où elle frémit des réflexes de l'avenir » (*ibid.*).

L'art communautaire est un art public, en ce sens qu'il s'inscrit en quelque sorte hors des musées, en s'appropriant divers lieux de production et de diffusion culturelle. Bien que Carol Duncan (1991) souligne combien « contrôler un musée signifie précisément contrôler la représentation d'une communauté » (in Chanrochanakit, 2006 : 44), Chanrochanakit (2006) argue que les musées et les galeries d'art peuvent aussi devenir des lieux de résistance. De plus, Wallace invite à parler de publics plutôt que de public, en relevant que les « audiences » représentent une vaste diversité de gens ayant des intérêts et des intentions très variées (2006 : 56).

Pour Wallace (2006), les potentialités d'interactions sociales et publiques offertes par des pratiques telles que l'art communautaire peuvent aller bien au-delà du caractère qu'on leur confère généralement, soit celui de la marginalité :

In the West, there is a stigma attached to the idea of community-based art, that is somehow less professional, less specialized than the field of high art, or worse, merely therapeutic, something to temporarily bandage a sick society. The fear is that the philosophical perspective towards the world that art can offer could be lost. Yet finding ways of fostering receptive publics outside of the museum, of generating public ownership of art, can benefit all, even the museum. The real challenge here is the sustenance of these experiences so they are not just one-time or marginal events. In other words, how can community interaction, public engagement, become the norm rather than the exception? (Wallace, 2006 : 58)

1.3.3.1 L'art pour contrer la psychologisation des problèmes sociaux

Comme nous l'avons vu, l'art communautaire va au-delà de la création artistique en tant que telle par l'inscription de celle-ci dans un contexte qui la relie à la communauté et à ses préoccupations. En ce qui concerne le milieu carcéral féminin, il y existe une panoplie d'ateliers de création artistique et d'art thérapie qui se conjugue souvent aux stratégies de

« *coping* » et de « réhabilitation » (Sparks, 2008). Or, ces derniers peuvent facilement s'inscrire dans une perspective individualiste en ce sens où la création est souvent située comme un simple moyen d'expression de soi, d'activité occupationnelle ou encore comme un médium de thérapie psychologique. De son étymologie grecque *therapeia*, la thérapie vise à « guérir, à apporter des soins et assurer une cure » (Petit Robert). Ce n'est point là la perspective de l'art communautaire, bien que celui-ci puisse avoir, par ricochet, des effets « thérapeutiques » sur les gens qui y participent.

Il y a donc distinction à faire entre ce que l'on pourrait nommer l'art « occupationnel » (s'occuper, se divertir), l'art « thérapeutique » (qui adresse le bien-être de la personne au niveau psychologique) et l'art communautaire, qui permet de relier l'individu et son processus de création/diffusion au contexte social et à sa transformation.

Nous tenons à préciser que des pratiques d'art thérapie ayant réellement une vocation thérapeutique peuvent toutefois s'inscrire dans une perspective de transformation sociale, notamment quand subsiste un souci d'établir des liens vers la communauté. Prenons à cet égard un exemple d'art thérapie en milieu psychiatrique. Le centre montréalais *Les Impatients* a été fondé en 1989 pour permettre « l'expression artistique et thérapeutique des gens souffrant de maladies mentales » (Charrier, 2008). La directrice du centre, Lorraine Palardy, exprime ainsi :

les Impatients travaillent « à découvert », notamment parce que leurs œuvres sont appelées à être exposées pour aider à démystifier la maladie mentale. [...] Cette étape de diffusion de leurs œuvres renforce leur estime personnelle, leur donne une reconnaissance explicite et les inclut dans une démarche de réinsertion sociale (in Charrier, 2008 : 18).

St-Amand (2001) argue que lorsque l'art se présente comme une forme de psychothérapie, on ne peut le qualifier d'alternatif, puisqu'il est largement ancré dans la perspective psychologique et se centre uniquement sur « le changement à l'intérieur de l'individu »⁵⁰. Toutefois, des exemples comme *Les Impatients* démontrent qu'il est possible

⁵⁰ Il existe cependant des approches dites alternatives au sein de la psychologie et de la psychothérapie : Carl Rogers et Eugene Gendlin ont par exemple développé des approches humanistes bien différentes des approches comportementales.

d'inscrire l'art thérapie dans une perspective plus large⁵¹. Ainsi, selon la lecture de St-Amand (2001), l'art communautaire pourrait être situé comme une pratique dite alternative :

la créativité artistique, qui se distingue de l'art-thérapie dans le sens qu'elle met l'accent sur la prise de conscience et l'expression de ses ressources intérieures, sur le potentiel des personnes, sur une prise de conscience de ses liens avec l'environnement, sur les liens entre l'individu, le politique et le social exprimé par des médias artistiques (danse, murale, poésie, etc.) (Ménard 1999), entre dans la définition des pratiques alternatives (St-Amand, 2001 : 57).

Est-ce que l'art thérapie et l'art communautaire pourraient se distinguer en ce sens où le premier consiste à « faire de l'art » alors que le second à « agir par l'art⁵² »? Chico Whitaker (2006) parle à propos de l'importance de la récursivité entre transformation personnelle et transformation structurelle pour que soient vraiment porteuses les pratiques alternatives, dans lesquelles s'inscrit en quelque sorte l'art communautaire. À l'instar de Deborah Barndt (2006), nous croyons finalement que de situer l'art comme source potentielle de transformation sociale ne lui enlève point son pouvoir de guérison personnelle.

1.3.3.2 Un lieu féministe de reprise de pouvoir, d'expression et de création de lien social

À notre avis, l'art communautaire peut s'inscrire dans une perspective féministe et anti-oppression qui situe les femmes autrement que comme des êtres à « guérir ». Il constitue un moyen de reprise de pouvoir sur sa vie qui met en valeur leur parole en tant qu'actrices sociales d'abord et avant tout, et criminalisées pour diverses raisons ensuite⁵³.

⁵¹ Par exemple, Merriman démontre les apports de l'art thérapie au niveau de la transformation de soi pour les femmes criminalisées et comment celui-ci peut être un « médium puissant afin d'intégrer différentes parties de soi et de l'expérience humaine (Rubin, 1984). L'art thérapie donne une voix aux femmes incarcérées lorsqu'elles ont par ailleurs perdu leur capacité à verbaliser leurs émotions à cause d'un trauma » (1998: 159). Nous croyons que l'enjeu ne réside point dans un débat sur la légitimité ou non de l'art thérapie, mais bien sur l'importance de valoriser d'autres formes de pratiques artistiques, notamment celles qui s'inscrivent dans une optique de transformation sociale et de mise en lien de l'expérience des femmes avec les contextes sociaux, politiques, économiques et culturels de leurs expériences.

⁵² À cet égard, mentionnons la perception différenciée du projet *Agir par l'imaginaire* : alors que le personnel du milieu correctionnel en parle comme du projet « *Imaginaire* », les femmes participantes s'y réfèrent en parlant du projet « *Agir* » (Engrenage Noir *et al.*, 2009). Ce sont là des représentations évocatrices.

⁵³ Notons par ailleurs que certaines pratiques d'arts en milieu carcéral se voient contraintes de se désigner avec l'adjectif « thérapie » compte tenu que les programmes ou activités destinées aux détenues ne sauraient se justifier s'ils ne visaient pas à proprement parler leur « guérison » ou leur « réinsertion » (Frigon, 2009). Ainsi, des pratiques artistiques n'étant pas forcément focalisées sur la « psychée des femmes » (Pollack, 2004, 2007) ni seulement « divertissantes » ou « occupationnelles » sont toutefois affublées du vocabulaire thérapeutique malgré qu'elles peuvent, dans leurs démarches, s'inscrire davantage dans ce que nous appelons l'art engagé ou l'art communautaire.

Les enjeux autour de l'art communautaire peuvent dévoiler le jeu complexe et mouvant d'une cartographie de la pluralité des sujets que sont les femmes. Ainsi, il nous semble que l'art communautaire contribue non pas à effacer le stigmate, mais à rendre non seulement légitime mais enrichissante et nécessaire la diversité de sujets qui peuvent paraître « déroger » des normes sociales prédominantes. Soulignons avec Jocelyne Lamoureux qu'il est « un espace essentiel en démocratie – celui de la dissidence, de la protestation, de la mobilisation collective » (2001 : 39).

Dans le cadre d'une recherche sur le mouvement communautaire autonome québécois, Lamoureux (2001 : 31) se questionnait sur les possibilités d'action afin de donner une voix et de rendre visibles les personnes vivant de l'exclusion, puisque ces dernières sont souvent considérées uniquement dans une logique de réponse à leurs besoins, faisant fi de leurs regards, leurs pouvoirs d'action et leurs paroles.

Ainsi, relate-t-elle, « [c]'est par la négative, par le manque, par l'absence, par l'abîme, que plusieurs personnes [...] expriment leur rapport à la citoyenneté » (2001 : 32). En se référant à un concept développé notamment par Kleinman (1996, 1997), l'auteure parle à juste titre de la souffrance sociale plutôt comme d'une « expérience sociale » (*ibid.*). Référant au travail de Paul Ricoeur (1994), elle explique que celui-ci a exploré le thème de la souffrance sociale « sous l'angle de l'altération du rapport à soi et du rapport à autrui, donc de l'altération du lien social, et sous l'angle de la tension entre l'agir et le pâtre » (*ibid.*)

Dérogeant d'une perspective victimisante en s'ancrant davantage dans une posture de résilience, Lamoureux (2001) explique comment la souffrance peut devenir « mémoire (du manque, de la violence), savoir (ce qu'elle nous a appris), et stratégie (d'appropriation, de résistance, dans toute son ambivalence et ses paradoxes) de retissage » (*ibid.*). Tout en démontrant à quel point, au sein de certaines marginalités, le mot « citoyenneté » comporte des connotations péjoratives de conformisme et de fausse légitimité, l'auteure souligne que la considération précède la reconnaissance : « les personnes visées demandent d'être d'abord et avant tout considérées comme des êtres à part entières, un préalable essentiel à la reconnaissance citoyenne » (Lamoureux, 2001 : 34). Nous pourrions ainsi parler de reconnaissance sociale plutôt que citoyenne, d'une part, pour éviter la connotation négative

qu'elle revêt notamment chez les personnes qui s'en sentent exclues et, d'autre part, parce que tout le monde ne jouit pas du « plein statut » de la citoyenneté (certaines personnes (im)migrantes et les personnes incarcérées, entre autres...), alors que toutes font partie du tissu social. L'art communautaire et la lutte pour la reconnaissance semblent pouvoir contribuer à l'« émergence sur la place publique de la parole des laissés-pour-compte de la société et de thématiques longtemps taboues » (Lamoureux, 2001 : 41).

La philosophe Beatriz Preciado (2006) questionne : « Les anormaux peuvent-ils devenir experts ? Les subalternes peuvent-ils parler ? Quel type d'objectivité peut produire une expertise des anormaux, des trans, des intermittents, des handicapés ou des drogués ? » Il apparaît ainsi crucial de questionner la place de l'expression, de la prise de parole des personnes principalement concernées par les réalités sociales empreintes d'enjeux de discrimination, de marginalisation et de stigmatisation, voire de criminalisation. En ce sens, les propos du travailleur social Curtis Price, fondateur de *Street Voices*⁵⁴, résume succinctement : « énoncer simplement "ce qui est" constitue déjà une prise de position radicale » (Price *et al.*, 2003 : 21).

La prise de parole, que rend possible l'art communautaire, permet d'instiguer un changement social, ne serait-ce que par le fait qu'elle renverse la place traditionnellement accordée aux personnes marginalisées. Le fait d'inscrire sa parole, son action, sa créativité dans une posture de légitimité autoproclamée (à défaut d'être accordée socialement) est en soi une transformation sociale. Par la prise de parole et l'expression via l'art, une transformation sociale s'opère en ouvrant la voie à la reconnaissance sociale des personnes marginalisées.

1.3.3.3 Impératifs de reconnaissance

Nous ne pourrions parler de la prise de pouvoir dans l'arène de l'art communautaire sans aborder, ne serait-ce que brièvement, la question de la culture populaire. Précurseur des études culturelles (*cultural studies*), Stuart Hall (2007) traite tant de la culture populaire que des questions de reconnaissance. D'une part, il rappelle « qu'il n'existe pas de culture

⁵⁴ Journal de rue à Baltimore (Maryland, États-Unis) fondé au début des années 1990.

populaire authentique et autonome échappant au champ de forces des relations de pouvoir et de domination culturelles », en réitérant la relation « entre la culture et les questions de l'hégémonie » et en situant la culture populaire non pas comme un simple lieu « d'expression » d'une culture socialiste, mais comme un lieu de « constitution » de cette dernière (Hall, 2007 : 72, 75 et 78). D'autre part, il souligne que l'absence de reconnaissance influence nos identités, puisque celles-ci seraient notamment construites à travers la présence ou non de reconnaissance, voire littéralement par la non-reconnaissance des autres, laquelle n'est pas une absence de reconnaissance, mais en est plutôt un type particulier, souvent péjoratif.

En regard de ces éléments, nous pensons que l'art communautaire peut être autant un lieu d'expression et de constitution culturelle qu'un espace de construction de la reconnaissance sociale pour les femmes ayant des démêlés avec la justice.

Comme le dit une femme incarcérée, « *we still feel the power that can be used against us, and the reaction of society... you never stop paying your dues* » (in Adelberg et Currie, 1987 : 67-68) ou encore ce personnage du roman *Écorchées*, « [t]u finis jamais de payer ta dette à la société. Tu es marqué au fer rouge » (Frigon, 2006 : 86). Est-ce que l'art communautaire, brèche potentielle vers des espaces de lutte pour la reconnaissance - ou du moins d'expression d'enjeux relatifs à la reconnaissance - peut servir à déstabiliser l'ancrage du stigmate et contribuer à la reprise de pouvoir⁵⁵ des femmes criminalisées? C'est l'un des questionnements qui sous-tend la présente recherche.

⁵⁵ La notion de reprise de pouvoir est questionnée en outre dans le champs des études postcoloniales par Gayatri Spivak (1988, 2005) qui situe les subalternes comme ces gens qui, socialement et politiquement, n'ont pas accès à la mobilité sociale ascendante. Spivak parle également d'obstacles à la mobilité en termes géographiques, notamment en référence aux populations rurales indiennes. Dans cette lignée, nous pouvons questionner l'impact du stigmate comme une dimension reléguant quelqu'un à la subalternité, celle-ci étant multiforme et non généralisable (Spivak, 2005 : 475). Cependant, puisque la subalternité, en termes de conditions d'extériorité à la mobilité sociale, « ne permet pas de base d'action reconnaissable [...] personne ne peut dire "je suis subalterne" dans aucune langue [...] [les subalternes] ne peuvent se représenter eux-mêmes, ils doivent être représentés » (*idem* : 476). Selon Spivak, la subalternité s'est imbriquée à l'idée de la non-reconnaissance de l'agentivité de ceux et celles qui la vivent (*idem* : 477). Certes, la notion de subalternité est propre aux études postcoloniales, mais la réflexion que suscite Spivak nous amène à nous questionner à savoir si la reprise de pouvoir des femmes criminalisées, bien qu'elle puisse être le fruit d'un travail collectif, ne concerne tout de même que celles qui l'investissent concrètement, tant la dynamique de marginalisation et de stigmatisation en empêche encore plusieurs de pouvoir se représenter elles-mêmes et de bénéficier d'opportunités de mobilité sociale ascendante.

Nous avons privilégié le concept de l'art communautaire afin de nous pencher sur l'importance de l'analyse sociale à la racine de la criminalisation des femmes. Ainsi, l'art communautaire se présente comme une occasion pour les femmes d'inscrire leurs créations dans une parole collective où leurs œuvres sont mises en relation avec le contexte politique de leur judiciarisation, de leur criminalisation et de leur marginalisation. Autrement dit, l'art communautaire permet non seulement de souligner la dimension sociale de la prison comme institution coercitive à l'égard d'une population déjà marginalisée/stigmatisée, mais aussi de porter la voix des personnes personnellement concernées par cette incohérence sociale. Déjà passées sous silence dans la société par l'inaction face aux inégalités sociales et économiques, les femmes peuvent vivre la prison comme une autre institution brimant leur parole. En permettant la relation entre des artistes professionnel-les et des femmes criminalisées ainsi qu'une diffusion des œuvres à l'extérieur des murs de la prison, l'art communautaire est susceptible de participer d'un processus d'*empowerment*. Il permet de situer les femmes en tant qu'actrices de la remise en question de la prison comme solution/réponse sociale aux inégalités socioéconomiques qu'elles vivent et aux processus/contextes sociaux favorisant la criminalisation, au lieu de les reléguer au statut de « déviantes » ou « criminelles » devant se rectifier. Dans le cadre de notre recherche, nous comprenons l'art communautaire comme une perspective holistique permettant aux femmes une possibilité de reprise de pouvoir sur leur vie et favorisant un processus de transformation sociale.

Nous pensons que l'art communautaire peut constituer un lieu où les femmes construisent leur reconnaissance sociale, en exprimant collectivement leur parole dans un élan invitant la société à les reconnaître comme des actrices sociales à part entière. Nous nous demandons alors si leur prise de pouvoir s'opèrerait entre autres en prenant parole, de façon proactive, dans une perspective d'autoreprésentation qui se veut l'expression d'un impératif de reconnaissance. En d'autres mots, l'expression artistique dans la sphère sociale des réalités vécues à la première personne par les femmes artistes elles-mêmes pourrait-elle permettre de faire un pas en avant afin d'investir pleinement le « nous-social », tel un pouvoir que l'on s'arroge légitimement et non pas comme une simple « demande passive » de reconnaissance? Voilà d'autres questionnements étayant la présente recherche.

1.4 Le projet *Agir par l'imaginaire*

1.4.1 Présentation du projet *Agir par l'imaginaire*

Allant à l'encontre des idées préconçues en matière de justice pénale, le projet *Agir par l'imaginaire* a été mis sur pied en 2007 par la Société Elizabeth Fry du Québec (SEFQ), organisme communautaire soutenant les femmes ayant des démêlés avec la justice, et Engrenage Noir/Levier, organisme artistique dont l'objectif est, selon ses propres termes, de promouvoir « l'art en tant qu'outil de parole et agent de changement » (Engrenage Noir, 2010). Il s'agit d'un projet d'art communautaire mené sur deux ans (2008-2010) destiné aux femmes ayant des démêlés avec la justice. Se voulant davantage qu'un simple espace de création, le projet avait pour but de favoriser l'implication et la participation sociale de ces femmes en leur offrant des ateliers dynamiques impliquant une relation avec des artistes professionnels et l'exposition de leurs œuvres en communauté. Il visait également à créer un espace d'expression et de transformation sociales pour ces femmes.

Agir par l'imaginaire a offert à ces femmes la possibilité de participer à onze ateliers différents : photographie, vidéo, musique (chant), son, performance (*acting*), écriture (*slam*), autoportrait, danse, animation et création d'affiches. Pour chaque atelier, une séance d'information était prévue dans l'institution où il avait lieu⁵⁶, afin d'inviter les femmes à s'y inscrire. Un petit nombre de participantes formaient ensuite un groupe qui se rencontrait quelques fois hebdomadairement, de façon intensive pendant deux à cinq semaines. Dès le départ, le projet était présenté dans sa démarche communautaire et différencié des ateliers d'art thérapie en ce sens qu'il ne propose pas de démarche thérapeutique. De plus, et afin d'assurer une cohérence éthique, Engrenage Noir/Levier octroyait une contribution financière à toutes les participantes au projet (Neumark, 2009). Ce sont donc une cinquantaine de femmes et huit artistes professionnel-les qui se sont impliqués dans cette initiative, en plus de la chargée de projet à la SEFQ et d'une des co-fondatrices d'Engrenage Noir/Levier. L'appendice B présente la démarche du projet de façon plus détaillée ainsi que des œuvres des participantes.

⁵⁶ Le projet a eu lieu à l'Établissement de détention fédérale Joliette, au centre de détention provincial Tanguay, à la maison de transition Thérèse-Casgrain et à l'Institut psychiatrique Philippe-Pinel.

La SEFQ et Engrenage Noir/Levier souhaitent explorer les potentialités de l'art communautaire comme moyen de non seulement favoriser une réinsertion sociale fructueuse pour les femmes incarcérées, mais également de créer un lien social entre les artistes, la communauté et ces femmes, lequel aurait non seulement un impact significatif sur le processus de réinsertion sociale de ces dernières mais également sur la déconstruction de préjugés. Il s'agit là d'un défi de taille puisque à ce jour, la stratégie communautaire n'aurait pas été investie au-delà des discussions à son sujet (Shaw et Hannah-Moffat, 2002 : 66). Il semble que la stratégie communautaire puisse s'avérer une perspective intéressante pour ces organismes montréalais puisque, selon eux, non seulement la grande majorité des femmes criminalisées ne constitue pas un risque au niveau social, mais l'incarcération est problématique compte tenu qu'elle se conjugue plus souvent qu'autrement à une coupure du réseau social et à une perte de nombreux acquis⁵⁷ (Engrenage Noir et SEFQ, 2008 : 34). Ce projet s'inscrit également dans une perspective de lutte à la pauvreté puisque ce phénomène a tendance à se féminiser depuis quelques décennies (Dumais, 1998; Aubin, 2000). De façon plus générale, le projet se voulait à caractère social et politique⁵⁸, notamment parce qu'Engrenage Noir/Levier « vise à rapprocher la pratique de l'art de l'activisme social et politique en soutenant les individus et les collectifs qui désirent participer à la sphère publique en tant qu'artistes citoyens engagés » (Gagnon, 2004 : 130).

1.4.2 Questions, objectifs et pertinence de la recherche

La reconnaissance sociale est un pilier de la justice sociale⁵⁹ (Honneth, 2002; Fraser et Honneth, 2003, Fraser, 1995, 1998, 2000, 2001, 2005). Nous avons souhaité porter notre attention sur la dimension de la reconnaissance sociale parce que cette dernière dimension est peu explorée dans les pratiques sociales à l'égard des femmes criminalisées ou susceptibles d'être criminalisées. Dans une visée de justice sociale transformatrice, il nous semblait

⁵⁷ Nombre d'auteurs (Agllias, 2004; Duhamel, 2004; Faith, 2002; Frigon, 2002; Pate, 2002) appuient cette position.

⁵⁸ Bien que nous ayons vu la dimension engagée de l'art, soulignons que Chateau (2005 : 20) entend par « politique » au moins trois significations possibles : l'organisation du monde, l'engagement des individus dans le monde et, finalement, « la présence du politique dans le non politique ». Forest énonce de façon succincte que lorsque, « nous disons "politique", nous voulons dire que l'art est engagé dans une recherche de sens dans laquelle le collectif est impliqué [...] L'art est politique quand il nous donne à voir, ce qu'il est bien séant, en général, de tenir caché » (Forest, 2005 : 161).

⁵⁹ Bien que cette dernière soit également liée à l'accès à la production/distribution de la richesse (Castel, 1995; Fraser, 2005), nous n'abordons pas cette dimension dans le cadre de notre mémoire. Par ailleurs Honneth (Honneth et Fraser, 2003) considère cette dimension comme faisant partie de l'exigence de reconnaissance dans son acception large.

pertinent d'explorer davantage la question de la reconnaissance en la positionnant dans le contexte particulier des femmes criminalisées. Est-ce que les femmes ayant des démêlés avec la justice *pénale* ont autant de démêlés avec la justice *sociale* ? Nous nous posons la question.

Parmi les possibilités d'insister sur les enjeux de reconnaissance sociale, nous avons choisi de porter notre attention sur l'art communautaire car il se présente comme un lieu susceptible de favoriser la création et le renforcement de liens sociaux, un élément clé des approches et des stratégies communautaires préconisées tant par les actrices et acteurs sociaux que les auteur-es en criminologie contemporaine et en travail social. L'art communautaire, en permettant possiblement une création de liens sociaux et l'expression de voix marginalisées, s'avère donc pertinent à explorer comme espace de construction de la reconnaissance sociale.

La présente recherche s'intéresse ainsi à la question de la reconnaissance sociale des femmes ayant des démêlés avec la justice et au rôle de l'intervention par l'art communautaire dans leur processus de reconnaissance. La reconnaissance étant liée à la question du pouvoir et de la représentation, laquelle est parfois considérée en termes de stigmatisation, nous abordons ces questions sous la voûte de la reconnaissance.

Notre étude porte plus particulièrement sur les perceptions que se font les femmes criminalisées – qui ont été impliquées dans le projet d'art communautaire multidisciplinaire *Agir par l'imaginaire* – au sujet notamment de la reconnaissance et de l'art communautaire. Les objectifs spécifiques de cette recherche sont les suivants :

- 1) Connaître l'appréciation des femmes ayant des démêlés avec la justice de leur participation au projet *Agir par l'imaginaire*;
- 2) Recueillir la perception des femmes participantes sur les enjeux entourant la reconnaissance sociale et à propos de leur pouvoir d'agir;
- 3) Connaître leur point de vue sur le rôle de l'intervention par l'art communautaire dans le processus de reconnaissance sociale;
- 4) Par la diffusion des résultats de recherche, outiller les divers-es intervenant-es sociaux – dans le champ du travail social, de la criminologie, de l'intervention

féministe et de l'intervention par l'art, entre autres – notamment sur les questions de la reconnaissance sociale et de l'intervention par l'art communautaire.

À la lumière de la construction de notre problématique, il nous semble que cette recherche s'avère pertinente à l'avancement des connaissances sociales et scientifiques puisqu'elle servira d'outil de réflexion à quelques niveaux :

- 1) En soulevant quelques enjeux en matière de réinsertion et reconnaissance sociales des femmes incarcérées en milieu pénal canadien et québécois;
- 2) En documentant les rôles et les apports potentiels de l'intervention par l'art communautaire dans le processus de reconnaissance sociale des femmes ayant des démêlés avec la justice et;
- 3) En outillant divers intervenants sociaux ainsi que les femmes concernées elles-mêmes sur la compréhension du point de vue des femmes ayant des démêlés avec la justice, autour de questions telles que leur reconnaissance sociale et leur pouvoir d'agir.

Par ailleurs, la recherche s'inscrit dans une perspective interdisciplinaire intéressante pour l'actualisation des pratiques en travail social, en art, en criminologie et en intervention féministe.

CHAPITRE II

DIMENSIONS THÉORIQUES

Au sein de ce chapitre, nous exposerons dans un premier temps notre cadre d'analyse, fondé sur l'analyse critique en travail social, la perspective constructiviste et l'analyse féministe. Nous présenterons ensuite la notion centrale de notre recherche, à savoir la reconnaissance, que nous aborderons sous trois angles : la reconnaissance de soi, la reconnaissance interpersonnelle et la reconnaissance sociale. Cela nous permettra ensuite de situer ce concept principal, la reconnaissance, à la lumière de notre cadre d'analyse, c'est-à-dire dans une perspective de travail social critique, transformateur et féministe, notamment en regard du postulat de l'importance de considérer la reconnaissance sociale dans une perspective de justice sociale (Fraser, 1995, 1998, 2000, 2001, 2005 ; Fraser et Honneth, 2003). Finalement, nous situerons la reconnaissance en lien avec l'art communautaire, thème central de notre recherche.

2.1 Cadre d'analyse

2.1.1 L'analyse critique en travail social

Depuis ses débuts au 19^e siècle, le travail social a été traversé par des tensions entre les partisan-es d'une vision centrée sur l'individu, que Dominelli (1998 : 154) nomme les « interventionnistes individuels » et ceux préconisant une approche fondée sur l'identification des forces socioéconomiques et politiques de la société, dont l'auteure parle en termes d'« activistes sociaux » (Martin, 2003 in *ibid.*). Avant 1970, le travail social était principalement porté par des modèles d'intervention thérapeutique et par l'approche systémique, qui met en relation l'individu avec les différentes composantes de son environnement (*idem* : 20). C'est principalement en réaction à une vision trop étroite des relations interpersonnelles et suite à une remise en question des limites de l'approche systémique qu'est né le travail social critique (Allan *et al.*, 2003). En s'appuyant sur les écrits de Gloud (1987), Pearse souligne avec justesse que la perspective systémique en travail social considère que « les problèmes sont causés par des déficits de communication entre les

individus et les systèmes [mais que ce] modèle ne reconnaît ni de conflits entre les objectifs de différents groupes ni de conflits d'intérêts entre les groupes marginalisés et la société large » (Pearse, 2003 : 189).

Allan *et al.* (2003) rapportent que le travail social peut être perçu par certain-es comme étant « critique » ou « radical » par sa nature même qui le relie intimement à la transformation sociale. Alston et McKinnon (2001 in *idem* : 1) démontrent par exemple que le travail social s'intéresse aux droits humains, à la justice sociale et au soutien aux personnes marginalisées. Toutefois, Allan *et al.* (2003 : 1) pensent qu'une telle vision est insuffisante et qu'il importe de promouvoir explicitement des perspectives critiques en travail social, telles que la pratique critique (Ife, 1997), le travail social structurel (Mullaly, 1997), la pratique anti-discrimination (Thompson, 1997) ou encore les perspectives critiques postmodernes (Fook, 1999). Les perspectives féministes, antiracistes et postcoloniales sont autant d'exemples d'approches critiques. Si les théories critiques sont associées avec un de leurs lieux d'émergence que fût l'école de Francfort, elle ont été portées par diverses analyses soucieuses d'interrelier les expériences subjectives des gens au contexte social et structurel des sociétés (*idem* : 2). Fay, par exemple, soutient que les théories critiques permettent « d'expliquer les sources d'oppressions⁶⁰ dans la société de façon à encourager ceux et celles affecté-es par les oppressions à prendre les moyens de les transformer » (Fay, 1987 in *ibid.*).

Référant aux travaux de plusieurs auteur-es⁶¹ sur le travail social critique, Baines, dans son livre sur l'anti-oppression comme forme de travail social transformateur et politisé, souligne l'importance d'une telle approche. Le travail social critique a permis entre autres l'émergence de modèles de pratiques tels que ceux fondés sur la perspective d'anti-oppression ainsi que de nouvelles générations de praticien-nes et théoricien-nes de la justice sociale (Baines, 2007 : 17).

En regard notamment de notre sujet d'étude, nous croyons que le travail social prend tout son sens et sa pertinence dans sa perspective de transformation sociale, et plus

⁶⁰ Entre autres, Iris Marion Young (1990 : 48-65) expose cinq faces de l'oppression : l'exploitation, la marginalisation, l'impuissance (*powerlessness*), l'impérialisme culturel et la violence.

⁶¹ Mullaly 2002; Allan, Pease and Briskman 2003; Lundy 2004; Dominelli 2004; Carniol 2005; Kick, Fook and Pozzuto 2005.

précisément grâce à son potentiel d'action et de mobilisation communautaires⁶². Lamoureux *et al.* ont analysé divers documents de réflexion et témoignages pour enfin suggérer cinq valeurs fondamentales de l'intervention communautaire⁶³ : la justice sociale, la solidarité, la démocratie, l'autonomie [*empowerment*] et le respect (2003 : 113). Comment celles-ci se manifestent-elles dans un contexte de travail social critique et transformateur auprès des femmes criminalisées?

Bien qu'il existe une littérature en matière de travail social en lien avec le système pénal⁶⁴, il en existe peu traitant de la situation des femmes incarcérées et/ou criminalisées et des pratiques d'interventions à leur égard. En effet, comme le rapporte Agllias (2004 : 333), il y a une absence significative de littérature en travail social concernant les femmes emprisonnées. S'il y a 25 ans Iglehart et Stein (1985) se questionnaient à savoir si le travail social avait littéralement « oublié » les femmes criminalisées, la situation n'a pas beaucoup changé aujourd'hui. De plus, il semble que le peu de littérature en travail social sur les femmes criminalisées traite principalement de la situation aux États-Unis et qu'elle soit fondée sur une perspective cognitiviste et comportementaliste, préconisée plus souvent qu'autrement dans le milieu correctionnel et criminologique (Singer et al (1995), Valentine et Smith (2001), in Agllias, 2004 : 333).

Se fondant sur les travaux de Wilson et Anderson (1997), Agllias (2004) souligne qu'en regard du contexte sociopolitique des femmes criminalisées, les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales tendent à adopter une perspective systémique dans leurs actes d'intervention. Selon elle, l'approche systémique prend sens dans une articulation intersectionnelle du genre, de la classe et de la racisation des femmes criminalisées. Basant son approche sur de multiples travaux⁶⁵, l'auteure soutient que si plusieurs s'accordent sur le fait que le travail social détient des outils théoriques et pratiques pertinents à l'intervention auprès des femmes criminalisées, le rôle de la profession dans un spectre plus large de

⁶² À notre avis, l'intervention individuelle peut certes s'avérer pertinente dans certains contextes, pour autant qu'elle se fonde sur une analyse critique.

⁶³ Valeurs d'ailleurs promues par un ensemble d'acteurs sociaux, dont entre autres le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA).

⁶⁴ Voir à ce sujet, entre autres, Brownell et Roberts (2002); Mazza (2008); Miller (1995); Reamer (2004); Umbreit (1993) et Van Wormer et Boes (1999).

⁶⁵ Wilson et Anderson (1997); Wormer et Boes (1999); Trotter (1999); Umbreit (1993) et Miller (1995).

l'intervention sociale a peu été articulé (Agllias, 2004 : 334). Au Canada, des auteures en travail social telles qu'Adelberg et Currie (1987) ont toutefois fait des recherches auprès des femmes incarcérées, en leur donnant directement la parole afin de documenter leur situation. Si le travail social peut véhiculer des valeurs différentes des autres approches professionnelles, Mazza (2008) stipule cependant que ses principes se retrouvent plus souvent qu'autrement en conflit direct avec ceux prévalant dans le milieu correctionnel. La définition des problèmes sociaux et de la criminalité/criminalisation et la divergence des perspectives quant aux types d'interventions à préconiser, pourraient constituer, à notre avis, des exemples de points de conflit dont parle Mazza (2008).

Diverses approches ont marqué l'histoire du travail social et ont contribué à différentes relectures des problèmes sociaux. Par exemple, la perspective interactionniste, qui s'est déployée dans les années 1960, a démontré que les définitions des problèmes sociaux ou de la « déviance » sont subjectives et qu'elles sont fondées sur diverses analyses qui vont produire du sens en fonction des actrices et des acteurs sociaux impliqués et du contexte social donné (Rubington et Weinberg (1989), Manseau (1998), in Dorvil et Mayer, 2001). Ainsi, « la désignation officielle des problèmes sociaux ou des crimes ne relève pas tant d'un consensus que de l'interprétation de ceux qui interviennent dans la définition des lois et leur mise en application » (Dorvil et Mayer, 2001 : 19). C'est au courant des années 1980 que s'est développée l'approche constructiviste, en continuité avec l'approche interactionniste (Dorvil et Mayer, 2001).

2.1.2 L'analyse constructiviste

Penser la criminalisation exige de mettre en lumière la construction sociale du « crime ». Certains travaux en sociologie et en criminologie ont permis de questionner les perspectives positivistes⁶⁶ du crime en démontrant la nécessaire distinction entre un acte et la définition qui en est fait selon le contexte social. Dans la même veine, Pires expose

⁶⁶ Les perspectives positivistes, nées principalement en Italie vers la fin 19^e – début 20^e siècle avec des auteurs comme Lombroso, Ferri et Garofalo, se basent sur une lecture dite objective du crime. Les relations entre l'individu et le crime sont pensées en termes causals et déterminants. Lombroso (1887), par exemple, étudiait le crâne des détenus pour établir des constantes physiologiques chez les délinquants. Les perspectives positivistes contemporaines expliquent donc le « comportement déviant » par des « facteurs » aujourd'hui davantage psychosociologiques que physiologiques. C'est ainsi que l'« explication » du crime prend racine uniquement dans l'individu lui-même, plutôt que dans une compréhension des multiples interactions humaines ou encore de l'environnement global de la personne.

clairement comment le « crime » est un « rapport entre un acte et une manière de définir » (1999 : 247). Il présente de façon succincte deux paradigmes : celui du « fait social (brut) » et celui de « la définition sociale ». Le premier s'inscrit dans une logique positiviste, le second, dans une perspective constructiviste. L'exemple du travail du sexe démontre bien la distinction entre le « fait social » et la « définition sociale »⁶⁷. Ainsi, soutient Pires, « il ne suffit donc pas qu'un comportement soit dommageable, ni même très grave, pour qu'il devienne un crime. [...] Un acte peut devenir un crime même s'il est dérisoire et il y a des actes très graves qui ont très peu de chances de devenir des crimes⁶⁸ » (*idem* : 248). La perception de la criminalité renvoie donc à une forme de « définition de la réalité » (*idem* : 249). Ce sont les possibilités de multiples définitions du réel et leur construction sociale qui sont l'ancrage de la perspective constructiviste.

L'approche constructiviste s'intéresse donc à la perception des problèmes sociaux par l'analyse de leur construction sociale (Dorvil et Mayer, 2001 : 22). Selon Fisher, nous agissons de diverses façons en regard de nos multiples visions et expériences du monde; c'est en ce sens qu'il affirme que « nous occupons différentes réalités *expérientielles* » (1991 : 3).

En situant les individus comme des acteurs agissant dans la construction et l'interprétation de leur vie, la perspective constructiviste se démarque clairement tant du point de vue de la psychodynamique (qui défend une influence notoire de l'inconscient), du behaviorisme (qui situe les individus comme étant déterminés par leur environnement) (Fisher, 1991 : 8) que du positivisme criminologique. Contrairement à l'objectivisme qui soutient l'existence d'une réalité universelle, le constructivisme tend vers une reconnaissance de la pluralité des réalités (*ibid.*). Selon Delia, nous sommes tous et toutes des « coconstructeurs » de nos réalités (Delia, 1977 in *ibid.*), en relation les un-es aux autres dans un « processus mutuel » (Fisher, 1991 : 14). Ancré dans nos relations et nos expériences, le savoir est relié entre autres à la culture : celle-ci représente les divers « modes de compréhension que nous partageons à un degré plus ou moins grand [et] à travers lesquels

⁶⁷ Ainsi, celles qui étaient perçues comme des « criminelles » sont maintenant des travailleuses reconnues en Nouvelle-Zélande, un pays qui a décriminalisé les activités entourant le travail du sexe. Dans ce contexte, la notion de « crime » est définitivement une question de définition sociale. Voir à ce sujet Parent *et al.* (2010).

⁶⁸ L'auteur donne comme exemple un « accident de travail causant la mort par suite d'une négligence patronale des normes de sécurité » ou encore « un policier qui tue en service [qui aura] très peu de chances d'être condamné par la justice pénale » (Pires, 1999 : 248).

nous établissons une cohésion entre nous et l'environnement dans lequel nous vivons » (*idem* : 20).

Au fur et à mesure que se déroule notre vie, nos actes et nos visions du monde changent et nous développons de nouvelles perceptions des événements. Il n'existe donc pas de solution à appliquer pour « résoudre » une situation problématique, cette dernière exige plutôt des explorations et des négociations.

Parce que nous nous entendons généralement sur nos classifications, nous avons tendance à agir comme si nous partagions une réalité commune. Nous sommes prêts à définir une personne comme déviante lorsqu'il ou elle ne cadre pas dans une catégorie socialement approuvée. En contraste, le constructivisme argue que nous vivons différentes réalités, et il fournit des façons d'identifier et de travailler avec des épistémologies qui mettent de l'avant ces réalités. Cette reconnaissance et cette validation des réalités distinctes rendent le constructivisme particulièrement approprié au travail social [notamment en se fondant] sur la perspective du client (Fisher, 1991 : 3-4).

Ainsi, il nous semble que la perspective constructiviste soit celle qui est la plus à même de se conjuguer à une visée transformatrice du social, en travaillant avec les différentes actrices et acteurs sociaux et leurs représentations. C'est à cet égard que le choix des mots revêt une importance singulière. Parler de personnes criminelles, délinquantes ou contrevenantes renvoie à une vision positiviste (la faute réside dans l'individu) alors que les termes tels que personnes criminalisées, incarcérées ou ayant des démêlés avec la justice font davantage état du *processus* social qui conduit à la réalité carcérale. Dans l'optique d'une vision de transformation sociale, il nous importe de considérer les femmes criminalisées en lien avec leur contexte social, notamment en mettant en lumière la dimension construite tant du crime que de l'identité « criminelle ».

Le langage occupe une place prépondérante dans la perspective constructiviste en permettant d'attribuer du sens et des significations au réel (Fisher, 1991). Si la classification permet une certaine efficacité linguistique (Shatz, 1977 in *ibid.*), il n'en demeure pas moins qu'elle consacre les processus et les personnes en objets, en outrepassant l'expérience : « une fois objectifiés, nous pouvons alors opérer sur eux comme s'ils existaient indépendamment de nous-mêmes » (Fisher, 1991 : 24). En fait, tant les processus que les gens ne peuvent exister « indépendamment » de nous-mêmes puisque nous en avons toujours des

représentations. Si dans le langage de la classification, une chose en est *une* justement, les constructivistes reconnaissent la pluralité de perceptions de cette chose : ce sont ces différences que Kelly (1955) appelle des « construits » (in *idem* : 25). Bien entendu, cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de point d'ancrage et que tout est relatif, il s'agit seulement de reconnaître que le savoir est perpétuellement (re)construit et qu'à un moment donné, telle connaissance doit être comprise en lien avec son contexte de construction.

L'*empowerment* est un bon exemple afin de comprendre l'importance des processus en termes d'intervention. Celui-ci représente non pas un mode d'intervention directe qui supposerait un pouvoir de l'intervenant-e sur l'individu, mais plutôt un processus « interne à l'individu » dans lequel l'intervenant-e est appelé-e à contribuer aux conditions favorisant la reprise de pouvoir de la personne (*idem* : 9-10). Bien entendu, la question du pouvoir en est une que nous ne pouvons aborder profondément ici :

Le constructivisme ne règle pas la question du pouvoir. Cependant, il peut être utilisé de façon à ce que les clients se considèrent eux-mêmes comme ayant des options qui ne leur étaient pas disponibles jusqu'ici. En d'autres termes, la signification du fait d'être [une personne] pauvre, monoparentale ou violée n'est pas présupposée. L'évaluation et l'intervention [deviennent ainsi] ancrées dans la compréhension du client (Fisher, 1991 : 5).

La perspective constructiviste du pouvoir selon Fisher (1991), qui le situe comme un jeu de négociation plutôt que de façon unilatérale, rejoint à notre avis celles de Butler⁶⁹ et de Halperin⁷⁰ dans la lignée des travaux de Foucault⁷¹.

Sept dimensions-clés permettent selon Fisher (1991 : 32-42) l'application du paradigme constructiviste dans la pratique de travail social : le pouvoir d'agir, les construits

⁶⁹ Judith Butler (2006 : 15) soutient : « Ce fantasme d'un pouvoir divin n'est qu'un refus des différentes manières dont nous sommes constitués, nécessairement et depuis le départ, par ce qui est avant et hors de nous. Ma puissance d'agir [*agency*] ne repose pas sur le déni de cette condition de ma constitution. Si je suis pourvue d'un tant soit peu de puissance d'agir, c'est parce que je suis constituée par un monde social que je n'ai jamais choisi. Que ma puissance d'agir soit morcelée par ce paradoxe ne signifie pas qu'elle est impossible. Cela signifie simplement que le paradoxe est sa condition de possibilité. »

⁷⁰ David Halperin (2000 : 33) affirme : « le pouvoir n'est pas intrinsèquement, ni seulement négatif : il n'est pas seulement le pouvoir de nier, de supprimer ou de contraindre [...]. Le pouvoir est aussi positif et productif. Il produit des possibilités d'action, de choix – et, finalement, il produit les conditions d'exercice de la liberté [...]. Le pouvoir n'est donc pas l'opposé de la liberté. Et la liberté n'est pas une liberté en dehors du pouvoir – ce n'est pas une zone privilégiée extérieure au pouvoir, hors d'atteinte du pouvoir, mais une potentialité interne au pouvoir, et même un des effets du pouvoir. »

⁷¹ Nous ne pouvons ici débattre des critiques féministes adressées à la conception foucauldienne du pouvoir, mais nous pensons qu'une telle conception du pouvoir peut s'agencer dans une lecture féministe. Voir entre autres Ramazanoglu (1993) et Nicholson (1990).

(ou représentations) et le processus d'interprétation « aident à définir les processus sous-jacents » alors que la cohérence⁷², l'ajustement⁷³ et l'auto-classification⁷⁴ « réfèrent directement à la façon dont nous opérons cognitivement » et, finalement, l'« alternativisme constructif⁷⁵ » (*constructive alternativism*) est un principe de choix et de changement. Une expérience de déséquilibre (Cowan, 1978 in Fisher, 1991 : 41) pouvant émerger, celle-ci doit servir « d'indicateur que des connexions doivent être construites [...] en assumant que l'individu a la capacité de changer » (Fisher, 1991 : 41-42).

À notre avis, la perspective constructiviste s'inscrit tout à fait dans le cadre du travail social critique, notamment en ayant conscience des rapports de pouvoirs inhérents à la société et à l'injonction de la pratique professionnelle à les prendre en considération de sorte à contribuer à de réelles transformations sociales. L'analyse féministe est également une dimension notoire dans la perspective des rapports sociaux de genre.

2.1.3 L'analyse féministe

L'analyse féministe s'inscrit dans la lignée du travail social critique et de l'analyse constructiviste en se penchant spécifiquement sur la question des rapports sociaux de genre et des enjeux qu'elle soulève en termes de justice sociale. Si le travail social critique a remis en question l'individualisation des problèmes sociaux, l'approche féministe a critiqué la psychologisation des problèmes vécus par les femmes.

Se fondant sur de multiples travaux pré-féministes et féministes dans plusieurs disciplines⁷⁶, et rappelant l'apport pionnier de l'anthropologie dans la reconnaissance de la

⁷² C'est-à-dire notre capacité à « mettre en relation les événements, les significations, les processus et toute autre chose que nous expérimentons » (Segal, 1986 in Fisher, 1991 : 37).

⁷³ À savoir la reconfiguration de nos actions, de nos façons de faire, au fil du temps et en fonction de notre jugement (Von Glaserfeld, 1984 in Fisher, 1991 : 37-39).

⁷⁴ Kelly (1955) suggère que les systèmes de constructions sociales sont structurés hiérarchiquement (in Fisher, 1991 : 39). Ainsi, la construction du soi – ou l'auto-représentation – varie en fonction de notre position dans les constructions sociales (ou de la perception de notre position). Dès lors, notre personnalité se forge dans un jeu interactif et récursif où notre auto-construction est intimement liée à notre milieu socioculturel. Comme les construits sont socialement classifiés, Fisher (1991 : 39-41) apparente l'auto-construction à l'auto-classification.

⁷⁵ Kelly (1955 :15) le définit en regard du fait que « toutes nos représentations actuelles de l'univers sont sujettes à des modifications ou des remplacements » : sujettes au changement pourrions-nous résumer.

⁷⁶ Margaret Mead (1928, 1935), Smart (1976), Pollack (1961), Bettelheim (1962), Bales et Parsons (1955), Clinard (1957), Belotti (1974), Dunnigan (1975), Putnam (1910), Gagnon (1974), de Beauvoir (1949), Engels (1884), Kanowitz (1969), Ortego (1978), Chesler (1972, 1975), Browmiller (1975), Groulx (1975), Irigaray (1977), Firestone (1972), Greer (1971) et Mitchell (1974), entre autres.

détermination culturelle des rôles sociaux de genre selon Mead (1928, 1935), Marie-Andrée Bertrand (1979, 1983, 2003, 2007), une pionnière féministe en criminologie, soutient :

Peu nous importe que l'hégémonie des hommes et l'infériorité⁷⁷ des femmes aient leur origine dans les mythes, les religions, le mariage, la propriété privée, la maternité, la biologie ou dans les perceptions qu'on en a. L'une et l'autre, l'hégémonie des hommes et [l'infériorisation] des femmes, sont des faits (Bertrand, 1979 : 185).

Elle échafaude son analyse sur deux concepts : l'« hégémonie normative masculine⁷⁸ » et les « appareils idéologiques d'État⁷⁹ », qu'elle emprunte à Althusser (1976). Il peut apparaître contradictoire de présenter l'analyse féministe de Bertrand (1979) qui s'ancre dans une perspective féministe structurelle alors que nous avons choisi l'analyse constructiviste comme ancrage théorique. Nous ne croyons pas que la réalité est régie uniquement par des structures ou par les « appareils idéologiques » dont parle Althusser, mais plutôt par diverses constructions sociales du réel. Toutefois, nous pensons qu'adopter une perspective constructiviste n'est pas antinomique au fait de reconnaître que certaines constructions sociales sont véhiculées de façon dominante via diverses sphères (que l'analyse structurelle a présenté en tant qu'appareils idéologiques d'État) et que l'on doit reconnaître à l'analyse structurelle le mérite d'avoir explicité ces mécanismes de reproduction d'une pensée dominante.

Au Canada, les femmes commencent à être emprisonnées à l'orée du XIXe siècle, alors que l'opinion publique déplore le recours aux punitions corporelles et argue en faveur d'un remplacement de celles-ci par l'incarcération (Arbour, 1996 : 259). Arbour souligne ainsi : « l'histoire du traitement des détenues au Canada a été décrit comme un amalgame : de stéréotypes féminins; de négligences; de pure barbarisme; et de paternalisme bien

⁷⁷ L'auteure se réajuste plus loin dans le texte: « Il faudrait parler d'infériorisation plutôt que d'infériorité » (Bertrand : 1979 : 174).

⁷⁸ Elle renvoie au « pouvoir de déterminer non seulement CE qui est normal et QUI est normal, mais QUELLES SONT LES REGLES, les normes [dans une société où] CE SONT DES PERSONNES DE SEXE MASCULIN QUI [...] DISPOSENT DU POUVOIR DE FORMULER LES REGLES, LES NORMES A PARTIR DESQUELLES SE DECIDE TOUTE DEVIANCE » (*idem* : 179-180, en majuscules dans le texte).

⁷⁹ Ils désignent les institutions « surdéterminantes que sont la loi, l'école, la famille, la religion [et les médias faudrait-il rajouter, ndlr] » (*idem* : 182) qui assurent une certaine reproduction de l'ordre social reposant sur une idéologie masculine ou androcentriste – compte tenu qu'on ne peut tenir sérieusement pour responsables de « l'hégémonie normative masculine » quelques hommes.

intentionné » (Ross et Fabiano (1985), Cooper (1993), Ekstedt et Griffiths (1988), Carrigan (1991), Faith (1993), in *ibid.*).

Au sujet de la psychologisation des problèmes vécus par les femmes, plusieurs spécialistes ont formulé des critiques à l'endroit des discours correctionnels, lesquels

transforment souvent les contributions théorétiques féministes en des compréhensions individualisées et psychologisantes des femmes criminalisées (Hannah-Moffat, 2001; Hannah-Moffat et Shaw, 2000; Kendall, 2002; McCorkel, 2003; Pollack et Kendall, 2005). En regard du discours thérapeutique dans lequel les discussions sur la victimisation sont généralement absorbées, l'attention a été dérivée sur l'impact psychologique du trauma. En privilégiant le genre comme catégorie analytique, le rôle de l'État et des pratiques institutionnelles dans la perpétuation de l'exclusion sociale est dilué et remplacé par des discussions sur l'estime de soi des femmes et sur leurs besoins en termes de traitement psychologiques (Pollack, 2007 : 159).

Or, il s'avère qu'en psychologisant les problèmes vécus par les femmes criminalisées, une seconde victimisation est opérée. L'incarcération étant définie comme un trauma qu'elles subiraient, et en mettant l'accent uniquement sur la dimension psychologique du vécu des femmes, on ignore le contexte social et on les situe à nouveau à la merci d'une psyché dont elles seraient victimes.

Dès lors, de « victime » des effets de l'ordre socioéconomique androcentriste⁸⁰, les femmes deviennent « victimes » du trauma que l'incarcération leur cause. Marie-Hélène Bourcier nous met bien en garde des enjeux de pouvoirs inhérents aux discours de victimisation :

⁸⁰ Rappelons que selon le rapport *La création de choix*, « plus de 80% des femmes incarcérées auraient été victimisées avant leur incarcération » (Frigon, 2002 : 14). Bien que le SCC (2009b) affirme ne pas avoir établi clairement de « lien direct (aucun lien causal) entre la survie aux mauvais traitements et aux actes de violence et l'activité criminelle », des études majeures démontre une toute autre perspective: « Ces trois rapports [*La création de choix* (SCC, 1990), *La Commission d'enquête sur certains événements survenus à La Prison des femmes de Kingston* (Arbour, 1996) et *l'Examen de la légitime défense* (Ratushny, 1997)] ont en commun de faire ressortir les liens entre les processus de criminalisation et de victimisation des femmes » (Frigon et Viau, 2000 : 102; Frigon, 2002 : 11).

Le discours de victimisation [...] doit être considéré comme une forme particulièrement insidieuse de savoir-pouvoir et de reconduction de la régulation des sujets par le discours psychologique et la politique traditionnelle. Il est frappant de voir comment un régime disciplinaire comme la psychologie, autrefois agressive et en position épistémopolitique haute – en tout cas suffisamment pour désigner les coupables, les pervers et les inadaptés – renégocie son passage en proposant une formule plus « universelle » et inversée : de coupable, on devient victime. (Bourcier, 2005 : 74)

En ne tenant pas compte du contexte sociopolitique, il semble que les interventions sociales individualisantes aient été peu enclines à rendre compte du caractère social des réalités des femmes et de la nécessité de penser les perspectives de transformations dans un cadre qui situe la personne en lien avec ce contexte social. En concentrant l'intervention dans une perspective individuelle, le message qui est sous-entendu est que le problème se loge dans l'individu. En misant plutôt sur les dynamiques sociales, la conscience politique et les pratiques de transformation, l'individu joue une part importante dans le processus de changement, mais ce dernier ne repose pas que sur ses épaules. Baines a proposé une différenciation des pratiques d'intervention féministe en comparant l'approche individuelle et l'approche politique. En effet, elle souligne que les pratiques basées sur la thérapie, l'individuation des problèmes et la « gestion de la colère » ne peuvent s'inscrire dans une perspective de travail social féministe (Baines, 2007 : 54). Ce sont les pratiques politisées amenant un développement de la conscience critique et une mise en lien avec les mouvements sociaux qui sont davantage susceptibles de créer des solidarités et de syntoniser la voix des personnes concernées avec la justice sociale (*ibid.*).

Ainsi, critique face à la récupération de l'analyse féministe vers une perspective psychologisante qui rabat les problèmes sociaux sur l'individu, la recherche situera l'analyse féministe de façon transversale en s'intéressant à une lecture féministe non seulement de la situation des femmes en prison, mais surtout des enjeux autour de la justice sociale, de la reconnaissance, de l'art communautaire et des espaces de pouvoir qui en découlent. Une attention sera portée sur les manières dont l'art communautaire et les enjeux autour de la reconnaissance renversent ce discours de victimisation en créant un espace de reprise de pouvoir et de renégociation de l'identité stigmatisée.

2.2 Notion centrale : la reconnaissance

En explorant les travaux de Nancy Fraser (1995, 1998, 2000, 2005; Fraser et Honneth, 2003), philosophe américaine et professeure à la *New School for Social Research*, d'Axel Honneth (2002; Fraser et Honneth, 2003), philosophe allemand, disciple de Jürgen Habermas et professeur à l'Université de Francfort et ceux de Paul Ricœur (2004), philosophe français, un bref tour d'horizon permet de concevoir la reconnaissance sous plusieurs angles. Bien que chaque auteur-e développe plusieurs facettes de ce concept, nous avons particulièrement retenu notre attention sur les enjeux de parité de participation que développent Fraser, que nous explorerons après une brève présentation de l'identité réflexive et de l'agentivité étudiées par Ricoeur et des conditions d'intersubjectivités théorisées par Honneth. Bien qu'il existe des chevauchements et des discordes entre les auteur-es sur leurs théories propres, nous concluons sur la possibilité d'une synthèse de leur analyse, articulée autour de la question de la justice sociale.

Faith argue qu'il faut contrer les relations de pouvoir inhérentes à la criminalisation et à l'emprisonnement, d'autant plus que ces derniers sont sélectifs et racistes (2002 : 131). Selon elle, « si l'on arrivait à établir des communautés égalitaires avec une distribution équitable des ressources, on accomplirait un pas de géant vers la réduction du nombre de personnes incarcérées » (*ibid.*).

Fraser et Honneth ont démontré que la distribution équitable des ressources n'est pas une condition suffisante au développement d'une « justice sociale transformatrice » (*ibid.*) et que la dimension de la reconnaissance demeure un pilier incontournable pour tendre vers une réelle justice sociale (Fraser, 1995, 1998, 2000, 2003, 2005 ; Fraser et Honneth, 2003).

2.2.1 La reconnaissance de soi : identité réflexive et agentivité

Les travaux de Ricoeur (2004) sur la notion de reconnaissance sont majeurs. En effet, celui-ci a recensé vingt-trois significations⁸¹ au mot « reconnaître », ce qui l'a mené à constater que le concept de reconnaissance englobe de multiples définitions sans qu'il existe pour autant de théorie de la reconnaissance. En partant de son exploration lexicale, Ricoeur distingue « trois foyers philosophiques » de la reconnaissance : la reconnaissance-connaissance au sens kantien (« les conditions a priori de possibilité de connaissance objective »), la reconnaissance de soi au sens bergsonien (notamment par la reconnaissance des souvenirs) et la reconnaissance sociale au sens hégélien (notamment dans son acception de lutte pour la reconnaissance tel que développé par Honneth) (Ricoeur, 2004 : 33-34). Bien que l'auteur esquisse une étude de ce « parcours » entre ces trois formes de reconnaissance qui soit fort pertinente, nous n'avons retenu ici qu'une seule dimension, à savoir la reconnaissance de soi.

Pour Ricoeur, la reconnaissance de soi est d'abord intimement liée à l'attestation (*idem* : 140). En effet, en faisant une action, l'individu reconnaît implicitement qu'il en est capable; il en atteste. Cette acception correspond à l'une des premières définitions du mot « reconnaître », à savoir « tenir pour vrai ». Dès lors qu'« attester appartient à la même famille [lexicale] que le témoignage » (*idem* : 141), le sujet, par son aveu « "je peux" [...] dans le moment d'auto-désignation, se reconnaît *soi-même* » (*idem* : 142). Cette inscription du « je peux » existe à travers le langage qui devient un « pouvoir dire » (Austin, 1970 in *idem* : 144), un « pouvoir faire⁸² » (*idem* : 146) et un « pouvoir raconter [ou de] se raconter⁸³ » (*idem* : 150).

Ricoeur explore la reconnaissance de soi par plusieurs autres brèches : il s'attarde aux écrits de Saint Augustin pour élaborer la notion de mémoire⁸⁴; à ceux de Charles Taylor pour

⁸¹ Voir Ricoeur (2004 : 13-39) pour une lexicographie des mots « reconnaître », « reconnaissance » et « reconnu ».

⁸² Où la part de chacun est délimitée par « l'aveu du sujet agissant, prenant sur soi et l'assumant l'initiative dans laquelle s'effectue la puissance d'agir dont il se sent capable » (*idem* : 150).

⁸³ Où l'autre peut « se reconnaître » dans notre récit et où se raconter permet invariablement de « pouvoir se raconter autrement » (*idem* : 152).

⁸⁴ Lorsqu'il cite Saint Augustin, Ricoeur le fait pour soutenir que « le rappel à ma guise de tout ce que j'évoque en ma mémoire » atteste que « c'est au-dedans (*in*us) que j'accomplis ces actes, dans la cour immense du palais de ma mémoire » (Saint Augustin, 1962, X, VIII) [...] C'est la mémoire, au moment de la reconnaissance de l'objet oublié, qui témoigne de l'oubli. Sophisme? Peut-être » (*idem* : 176-177).

situer le « *self* » et « la tradition du regard intérieur » et à John Locke, pour discourir sur le passage de la « confession » à la « réflexion », où entre en jeu la notion d'identité (*idem* : 179). Cette triade « *consciousness, self, memory* » s'incarne alors dans ce que Ricœur nomme l'identité réflexive. Cette dernière est en relation étroite avec la question des souvenirs⁸⁵.

Puis, Ricœur aborde la question de la puissance d'agir (agentivité) en se référant au terme de « capabilité »⁸⁶, qu'il « met directement en couple avec l'idée de droits dans l'expression complexe *rights and capabilities* (ou *rights and agency*) ». La question de la puissance d'agir s'inscrit chez Ricœur dans le passage de la reconnaissance-attestation à la question de la justice sociale articulée autour de principes éthiques et juridiques (*idem* : 199). Il s'intéresse à Lepetit (1995), directeur de l'ouvrage *Les Formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*. Ce dernier se réfère « aux pratiques sociales, en tant que composantes de l'agir en commun, la sphère des représentations que les hommes [*sic*] se font d'eux-mêmes et de leur place dans la société » (*idem* : 200). Dès lors, le lien « entre représentations et pratiques sociales s'exprime dans le rôle de médiation symbolique que les premières exercent quand les secondes ont un enjeu déterminé, à savoir l'instauration du lien social et des modalités d'identité qui s'y rattachent » (*idem* : 202). En entérinant l'idée de Lepetit selon laquelle « les identités sociales ou les liens sociaux n'ont pas de nature mais seulement des usages » (1995 in *ibid.*), Ricœur soutient que « l'idée de capacités sociales trouve sa justification dans le couplage entre représentations collectives et pratiques sociales » (*idem* : 203). Et c'est par la puissance d'agir que la reconnaissance-attestation peut devenir « revendication, droit d'exiger, sous le sigle de l'idée de justice sociale » (*idem* : 217). Or, remarque l'auteur, « l'exploration des formes sociales de la puissance d'agir dans le cadre de l'histoire culturelle des représentations collectives ne semble pas faire référence à l'idée de reconnaissance sous sa forme réflexive » (*idem* : 205). D'autant plus que la reconnaissance de soi nécessite une « dialectique entre identité et altérité », qui entérine leur interrelation : « Encore la reconnaissance de soi requiert-elle, à chaque étape, l'aide d'autrui, à défaut de

⁸⁵ Voilà où s'inscrit l'apport de Henri Bergson sur la question, où Ricœur y voit ce qu'il « aime à appeler le petit miracle de la reconnaissance si on y discerne la solution de la plus vieille énigme de la problématique de la mémoire, à savoir celle de la représentation présente d'une chose absente » (*idem* : 184).

⁸⁶ Terme qu'il emprunte au prix Nobel d'économie Amartya Sen.

cette reconnaissance mutuelle, pleinement réciproque, qui fera de chacun des partenaires un être-reconnu (...)» (*idem* : 109). Cette question de la nécessaire altérité influence sur l'agentivité introduit en outre la prochaine exploration, celle de Honneth.

2.2.2 La lutte pour la reconnaissance : conditions d'intersubjectivité

Dans son livre *La lutte pour la reconnaissance*, Honneth (2002) se penche sur les théories hégéliennes de la reconnaissance, notamment dans sa dimension éthique. Hegel s'est appuyé sur les thèses de Fichte⁸⁷ pour intégrer la reconnaissance dans une théorie du conflit, où le « conflit pratique qui oppose les sujets est d'emblée un événement éthique, pour autant qu'il vise la reconnaissance intersubjective de certaines dimensions de l'individualité humaine » (*idem* : 27). Il y esquissera trois formes de reconnaissance, chacune ayant des objets d'application et des modes de réalisation propres : 1) la reconnaissance *familiale*, ayant comme objet l'individu et ses besoins concrets, se manifeste par une relation intuitive d'amour; 2) la reconnaissance par la *société civile*, ayant comme objet la personne et son autonomie formelle, prend forme par l'acception du sujet juridique dans un contexte de droit, et; 3) la reconnaissance par l'*État*, ayant comme objet le sujet et sa particularité propre, s'ancre dans une solidarité où chaque individu est situé comme universel, socialisé et unique⁸⁸ (*idem* : 36-37).

La perspective hégélienne situe la reconnaissance comme formatrice de l'identité subjective. Il semble dès lors exister un mouvement de va-et-vient entre la reconnaissance et le développement de cette identité, tel que Honneth l'explique :

⁸⁷ Philosophe allemand, disciple de Kant, dont l'œuvre majeure, *Théorie de la Science* (1801-1804) est à l'origine de son « principe de l'intersubjectivité » (Demay, 1996 : 429).

⁸⁸ Dans son modèle de psychologie sociale, Mead reprendra « la prémisse générale du jeune Hegel, rapportant la formation pratique de l'identité individuelle à l'expérience d'une reconnaissance intersubjective » (*idem* : 113). Tout comme Hegel, Mead différencie trois formes de reconnaissance, à savoir « les liens affectifs [...], la reconnaissance juridique et l'adhésion à un groupe solidaire » (*idem* : 115). Puis, en s'appuyant sur le jeune Hegel, mais aussi sur les acquis de la psychologie sociale (de George Herbert Mead à Donald Winnicott) » (Honneth, 2006 : 2), Honneth reformulera ces trois formes de reconnaissance, à quelques nuances près, en parlant de la sphère de l'amour, de la sphère juridico-politique et de la sphère de l'estime sociale (*ibid.*), ou encore des principes de l'amour, de l'égalité et de « la contribution à la société (*Leistung*) qui, pris ensemble, déterminent ce que l'on devrait comprendre aujourd'hui par l'idée de justice sociale » (Honneth, 2002 : 2).

un sujet, pour autant qu'il se sait reconnu par un autre dans certaines de ses capacités et de ses qualités, pour autant qu'il est donc réconcilié avec celui-ci, découvre toujours aussi des aspects de son identité propre, par où il se distingue sans nul doute possible des autres sujets et s'oppose de nouveau à ceux-ci comme tel être particulier. [...] [Les sujets] doivent à chaque fois se détacher conflictuellement du stade éthique précédemment atteint, pour accéder en quelque sorte à la reconnaissance d'une forme plus exigeante de leur individualité; le mouvement de la reconnaissance, qui fonde toute relation éthique entre sujets, se compose ainsi d'une succession de conflits et de réconciliations qui se résorbent les uns dans les autres (Honneth, 2002 : 26-27).

Nous pourrions résumer cela en une relation intime et récursive entre une reconnaissance « extérieure » - par autrui - et la reconnaissance « intérieure » - par soi-même - de certaines singularités chez le sujet. Ce dernier, dans une perspective d'épanouissement, cherchera toujours à faire se succéder les formes de reconnaissances extérieures afin de poursuivre le développement de son identité subjective. Les conditions d'intersubjectivité signifient que je ne peux me sentir reconnu-e que par une personne que j'estime moi-même comme digne d'être reconnue. Ainsi, la lutte pour la reconnaissance, fondée sur ces conditions d'intersubjectivité, devient alors

une sorte de mécanisme de socialisation qui contraint les sujets à se reconnaître réciproquement en autrui, de telle manière que leur conscience d'exister individuellement comme totalité s'associe à celle de tous les autres sujets pour former une conscience « universelle ». [...] La lutte pour la reconnaissance [devient alors] un événement social qui renforce les liens communautaires en provoquant un élargissement des formes de conscience individuelles (Honneth 2002 : 40).

Et c'est à cet égard que Honneth affirme :

peut-être est-il même justifié de parler à ce propos d'un intérêt à « l'émancipation » dirigé vers l'abolition des dissymétries sociales et des formes d'exclusion. [...] D'une manière générale je peux parfaitement m'imaginer qu'il soit au moins possible, en regardant l'évolution sociale, de parler d'un progrès moral dans le sens où l'exigence de reconnaissance renferme toujours un changement de valeurs qui, dans le cadre de la mobilisation, veille à tenir compte de raisons et d'arguments difficilement réfutables, ce qui aboutit à long terme à une augmentation de la qualité de l'intégration sociale (Honneth, 2002 : 2).

De son côté, jugeant insuffisant, pour garantir la reconnaissance et la justice sociale, de se fonder sur des conditions intersubjectives et sur l'« intérêt » de chacun-e à « l'émancipation dirigé vers l'abolition des dissymétries sociales et des formes

d'exclusion » (*ibid.*), Fraser y va d'une théorie de la reconnaissance et de la justice sociale qui prend assise sur une nécessaire parité de participation.

2.2.3 Reconnaissance, justice sociale et parité de participation

La philosophe américaine Nancy Fraser (1995, 1998, 2000, 2001, 2005; Fraser et Honneth, 2003) s'est penchée sur la question de la justice sociale en dépassant le cadre analytique traditionnel avec lequel elle a été abordée depuis cent cinquante ans (1998). En effet, si la redistribution des ressources a toujours été une pierre angulaire dans les luttes pour la justice sociale, on ne saurait aujourd'hui y réduire cette dernière. Selon Fraser, la justice sociale doit être perçue dans un cadre bidimensionnel où redistribution et reconnaissance forment les deux faces d'une même médaille.

Si les luttes de reconnaissance identitaire (gays, femmes et personnes racisées) peuvent remonter au moins jusqu'aux années 1970, cette époque a été spécialement marquée par la prédominance des luttes marxistes de classes et des mouvements de revendication de droits civils. C'est au début des années 1990, dans une ère « postsocialiste [et de] décentrement de la lutte des classe » (Fraser, 2005 : 16), qu'émerge une nouvelle forme de revendication, qui repose cette fois sur une vision de la société où « l'intégration des normes culturelles dominantes de la majorité ne constituerait plus la condition préalable à un traitement égalitaire » (Fraser, 1998 : 9). Si une des facettes du conflit politique depuis la fin du XXe siècle se fonde en outre sur un tel déploiement de luttes pour la reconnaissance des différences, celles-ci, toutefois, « prennent place dans un monde où les inégalités matérielles s'accroissent tant sur le plan des revenus et de la propriété que sur le plan de l'accès à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé ou aux loisirs » (Fraser, 2005 : 13). Aux deux versants de la justice que sont redistribution et reconnaissance correspondent ainsi leurs fondements que sont les injustices socio-économiques⁸⁹ (exploitation, marginalisation ou

⁸⁹ Les injustices socio-économiques ont été théorisées abondamment par Karl Marx (1869) – qui s'est penché sur l'exploitation capitaliste, John Rawls (1971-1987) – sur la distribution des biens premiers, Amartya Sen (1985) – sur la nécessité des moyens de fonctionnements égaux, et Ronald Dworkin (1981) – sur le besoin d'égalité des ressources (Fraser, 2005 : 16-17). Par ailleurs, notons que des auteurs comme Richard Rorty (1998) et Todd Gitlin (1995) « voient dans les revendications identitaires une diversion contre-productive qui ne fait que détourner l'attention des problématiques économiques fondamentales et importantes » (Fraser, 1998 : 14).

dénouement économique) et les injustices de type culturel ou symbolique⁹⁰ (domination culturelle, non-reconnaissance ou mépris) (*idem* : 16-20). La distinction, soutient l'auteure, est purement d'ordre théorique, puisque le réel est formé d'enchevêtrements. Ces deux sphères se rejoignent sous la voûte de la parité de participation, principe fondateur de sa conception de la justice sociale. Pour illustrer son propos, Fraser donne des exemples issus des questions de classe, de sexualité, de genre et de race⁹¹. Elle nous met en garde cependant de réduire le paradigme de redistribution à la classe, puisqu' « il comprend aussi toutes les formes de féminisme et d'antiracisme qui cherchent dans les transformations ou les réformes socio-économiques un remède aux injustices de genre, d'ethnie ou de "race" » (*idem* : 44). Dans la même veine, le paradigme de la reconnaissance ne saurait se réduire aux mouvements de revalorisation identitaire des féministes, des gays ou des personnes racisées, du fait de ses tendances déconstructivistes « qui s'inscrivent en faux contre l'essentialisme de la politique traditionnelle de l'identité » (*ibid.*). En guise d'illustration, présentons brièvement les exemples que donne Fraser.

Sur le continuum des injustices, la classe sociale pourrait se trouver à l'extrémité des injustices socio-économiques (« les idéologies de l'infériorité de classe se développent pour justifier l'exploitation » (*idem* : 22)) et l'orientation sexuelle, à celle des injustices de type culturel (« les homosexuel(le)s sont victimes de l'hétérosexisme, une construction autoritaire de normes favorisant l'hétérosexualité » (*idem* : 24)). D'un côté, le remède aux injustices socioéconomiques exige une abolition de la distinction : un traitement égal pour tout un

⁹⁰ Théorisés entre autres par Taylor et Honneth, tous deux de tradition hégélienne. À la différence de Fraser, Honneth considère le problème de la redistribution comme faisant partie de celui de la reconnaissance, comme un de ses enjeux (Fraser et Honneth, 2003).

⁹¹ Bien que les écrits, notamment anglophones, parlent couramment de « *race* » dans son acception de construit social plutôt que comme donnée essentialiste, nous préférons suggérer ici, pour une utilisation francophone, le terme d'identité racisée. Dei (1999) affirme par ailleurs que : « les marqueurs sociaux – la race, l'ethnicité, la classe, le genre, la sexualité – sont tous des construits sociaux. Cependant, j'ai remarqué que c'est seulement la race qui est parfois mis entre guillemets [...]. Pour moi, la mise entre guillemets de la race n'est rien d'autre qu'une sorte de « gymnastique académique » (Mire, 1998). L'explication académique que la race n'a pas de validité scientifique ou que ce n'est pas un outil analytique utile peut être exténuante pour les victimes de racisme » (Dei, 1999 : 26).

En tenant compte de l'apport des théories critiques de la race (*Critical Race Studies*), lesquelles avaient en outre pour but de situer la race comme un construit social et un marqueur de différenciation, le terme « racisation » ou « identité racisée » met particulièrement en lumière le processus social que ces théories critiques ont voulu mettre de l'avant en se réappropriant le mot « *race* ». Nous suivons ainsi la réflexion de Labelle (2006) qui argue que l'utilisation du terme de race, même dans une dimension de construction sociale, renvoie à une posture contradictoire puisque si nous reconnaissons l'absence de diverses races, l'utilisation du terme entérine en quelque sorte la vision même que nous cherchons à dépasser. Elle propose également l'utilisation de termes tels que nous les privilégions : identité racisée, racisation, groupe racisé, etc. Ces derniers ont l'avantage de mettre en évidence ce *processus* de classification identitaire. Nous respectons ici toutefois la terminologie d'origine employée par l'auteure.

chacun demande l'éradication de la différenciation fondée sur la classe sociale. De l'autre côté, le remède aux injustices de type culturel demande, à l'opposé, une valorisation de la différence. Ainsi, par exemple,

vaincre l'homophobie et l'hétérosexisme implique de transformer les évaluations culturelles (de même que leur expression légale et concrète) qui privilégient l'hétérosexualité, dénie aux homosexuel(le)s un égal respect et refusent de reconnaître l'homosexualité comme une forme légitime de sexualité (*idem* : 25).

En résumé, Fraser (1998 : 12-14; 2005 : 45-47) distingue la redistribution de la reconnaissance par quatre aspects, tel que le démontre le tableau suivant.

Tableau 2.1 Distinctions entre redistribution et reconnaissance

	Redistribution	Reconnaissance
Conceptions des injustices	exploitation, exclusion économique et dénuement	domination culturelle, déni de reconnaissance et mépris ou non-respect de la différence
Remèdes aux injustices	restructuration économique, redistribution des revenus, réorganisation de la division du travail	changement symbolique ou culturel, transformation des formes dominantes de représentation, d'interprétation ou de communication
Représentations des groupes ou communautés vivant l'injustice	groupes définis en termes de classes sociales ou en termes économiques	groupes ressemblant davantage au « groupe statutaire wébérien [...] définies non pas en termes de rapports de production, mais en fonction de l'estime, de l'honneur et du prestige moindres dont elles jouissent par rapport aux autres groupes dans la société »
Compréhension des différences entre les groupes et de la distance sociale qui les sépare	différenciations injustes devant être abolies	« variations culturelles qui devraient être célébrées, ou des oppositions hiérarchiques construites discursivement qui devraient être déconstruites », qui, en d'autres termes, devraient être « carrément déconstruites dans les cas où elles apparaissent comme le fruit de rapports de pouvoir défavorables aux identités minoritaires »

Or, qu'en est-il des groupes sociaux qui se trouvent à mi-chemin de ces faux antipodes, portant des revendications qui relèvent tant de redistribution que de reconnaissance? C'est le cas notamment pour les questions relatives aux identités genrées et racisées. Les injustices socioéconomiques et la logique de redistribution dans un contexte de rapports sociaux racisés et genrés demandent la fin de la différenciation économique alors

que les injustices culturelles et la logique de reconnaissance exigent une valorisation de la pluralité. En effet, les femmes⁹² et les personnes racisées souhaitent la fin de la discrimination économique, donc de la division genrée et racisée du travail (dans toutes des sphères, y compris le travail non rémunéré). Par ailleurs, pour mettre fin à la domination culturelle sexiste, androcentriste, raciste et eurocentriste, il faut ébranler cette « construction autoritaire de normes » qui privilégie la masculinité et la blancheur en « déniait égal respect » aux femmes et aux personnes racisées. Cette construction normative présente les femmes et les personnes racisées comme étant « imparfaites et déviantes, ce qui les désavantage, même quand il n'y a pas volonté explicite de discrimination ». Ce déni de reconnaissance nécessite dès lors une valorisation de la « spécificité de groupe dévaluée » pour assurer une restauration (*idem* : 26-30). Mais comment plaider simultanément pour l'abolition des différences au niveau économique et une valorisation de celles-ci au niveau culturel?

2.2.3.1 Perspectives correctives et perspectives transformatives

Fraser présente ce qu'elle nomme « la question des remèdes », lesquels se répartissent en deux perspectives : correctrice ou transformatrice. La première trouve son corrélat dans ce que l'auteure qualifie de multiculturalisme (au sens d'une pluralité culturelle dans son acception large) alors que la seconde relève de la déconstruction. Elle reprend les mêmes exemples de la classe et de la sexualité pour illustrer les « antipodes » du continuum des injustices socio-économiques et des injustices culturelles. On l'aura soupçonné, la correction se penche sur les symptômes alors que la transformation s'intéresse aux causes. Ainsi, par exemple, le mouvement identitaire gay « qui vise à revaloriser les identités homosexuelles [...] comme une culture avec des traits particuliers » relève du correctif alors que le mouvement *queer*, qui « veut déconstruire la dichotomie homosexuel/hétérosexuel [...] de manière à déstabiliser les identités sexuelles figées », se situe dans la transformation :

⁹² Bien que Fraser ne s'attarde pas dans ce texte aux autres identités de genre, nous pouvons soutenir que son analyse convient tout à fait à toute personne dérogeant aux normes de genre conventionnelles. Elle soutient par ailleurs qu'« il n'y a pas que les femmes qui sont dévalorisées, mais aussi tous les groupes [...] qui sont] féminisés » (Fraser, 1998 : 16).

Les deux approches proposent des remèdes au déni de reconnaissance d'un grand intérêt [... bien qu'] il existe entre elles une différence fondamentale. Alors que le mouvement identitaire gay cherche à mettre en valeur la différenciation existante entre les groupes sexuels, le mouvement *queer* cherche à la déstabiliser ouvertement et à long terme. L'argument vaut de manière générale; alors que les remèdes correctifs par la reconnaissance ont tendance à figer la différenciation, les remèdes transformateurs visent à la déstabiliser afin d'ouvrir de nouvelles possibilités (*idem* : 32).

La situation concernant les injustices que vivent les groupes économiquement défavorisés est décrite dans le même ordre d'idée. Les remèdes correctifs correspondent aux aménagements de l'État providence libéral⁹³ tels que l'assurance sociale et l'assistance sociale :

Quoique cette approche vise à remédier à l'injustice économique, elle laisse intacte les structures profondes qui engendrent l'inégalité de classe. Aussi les réaménagements superficiels se multiplient-ils sans fin. Ceci contribue à donner de la classe la plus désavantagée l'image d'une classe déficiente et insatiable, ayant besoin de toujours davantage d'aide. Elle peut même parfois apparaître comme un groupe privilégié qui reçoit un traitement spécial et des largesses qu'il ne mérite pas (*idem* : 33).

Paradoxalement, cette approche corrective aura pour conséquence la stigmatisation des populations visées. Effectivement, le remède socioéconomique de redistribution, pourtant censé servir des volontés d'universalisme, se solde par ce que l'on pourrait appeler une reconnaissance dévalorisante. Une approche transformatrice⁹⁴ viserait davantage une combinaison entre « des systèmes sociaux universels, une imposition strictement progressive, des politiques macroéconomiques de plein-emploi, un large secteur public [bref, une certaine solidarité] » (*idem* : 35).

Appliquant son analyse aux cas plus complexes dans un contexte de rapports sociaux genrés et racisés, Fraser stipule que les remèdes correctifs au niveau de la redistribution (le féminisme libéral et l'antiracisme libéral), en multipliant les « réallocations de surface » (*idem* : 39), présentent les femmes [et par extension les personnes dérogeant aux normes de

⁹³ Fraser rapporte la distinction d'Esping-Andersen entre l'État providence libéral, l'État providence social-démocrate et l'État providence conservateur-corporatiste (2005: 32, note 18).

⁹⁴ Fraser (2005 : 34) avoue franchement que sa proposition est « délibérément ambiguë, oscillant entre le socialisme et une social-démocratie robuste » : l'intérêt que nous portons à son propos ne réside pas tant dans la faisabilité de sa proposition de redistribution transformatrice que, en outre, dans la pertinence analytique de la réconciliation des paradigmes de reconnaissance et de redistribution et dans l'intérêt de sa distinction entre les « remèdes » correctifs ou transformateurs/de déconstruction.

genre] et les personnes racisées comme « déficientes et insatiables, ayant besoin de toujours davantage d'aide, et [souvent perçues comme] des bénéficiaires privilégiées d'un traitement de faveur immérité » (*idem* : 37). Au niveau de la reconnaissance correctrice, le féminisme culturel et les politiques culturelles, telles que le nationalisme noir, mettent l'accent sur les spécificités culturelles de ces personnes, en ne s'attardant pas sur la source de (sur)production de cette différence (*ibid.*).

Bien que la perspective de transformation au niveau de la redistribution de Fraser (2005) soit, en notre sens, insuffisamment articulée dans une proposition d'un féminisme et d'un antiracisme socialistes, la reconnaissance dans sa visée transformative de déconstruction présente en revanche un intérêt certain. Notons au passage que « toutes deux tendent à miner la différenciation » (*idem* : 36), en cherchant à revisiter et chambouler tant les modes de production que les fondements des processus de différenciation entre les groupes sociaux. Une politique de reconnaissance fondée sur la déconstruction vise ainsi à déstabiliser la « sédimentation de la différence de genre [...], l'eurocentrisme [et] les distinctions entre les races » (*idem* : 38-39).

La distinction entre la perspective correctrice et transformatrice, comme nous l'avons souligné, consiste en ce qu'elles s'attardent aux symptômes des injustices ou aux causes, « *et non* entre changement graduel et transformation radicale » (*idem* : 31). En effet, soutient Fraser, bien que les perspectives transformatrices semblent fort pertinentes, les politiques culturelles de l'antiracisme et du féminisme de la déconstruction ainsi que les politiques économiques de l'antiracisme et du féminisme socialiste « sont passablement éloignées des intérêts immédiats et de l'identité de la plupart des personnes de couleurs [et des femmes], tels qu'ils sont actuellement construits culturellement » (*idem* : 40). Finalement, rappelons que le réel est formé d'enchevêtrement, ou d'intersectionnalité. Fraser et Gordon (1994) ont ainsi argué que « les idéologies du genre, de la race et de la classe se sont croisées pour construire les représentations [nord]-américaines actuelles de la dépendance à l'aide sociale et de l'*underclass* » (in Fraser, 2005 : 41, note 21). Ainsi, ces groupes sociaux

ne jouissent ni des avantages de la redistribution, ni du réconfort moral de la reconnaissance identitaire. À telle enseigne ce serait faire fausse route que de chercher à redresser les torts qui leur sont infligés en ne favorisant que l'un ou l'autre paradigme : ils ont en réalité besoin des deux (Fraser, 1998 : 15).

2.2.3.2 Vers une justice sociale transformatrice

Compte tenu que les axes d'injustices se croisent, une conceptualisation de la justice sociale nécessite selon Fraser une « politique de redistribution *et* de reconnaissance » (2005 : 48). Une telle intégration introduit selon elle trois « problèmes philosophiques normatifs », dont un de ceux-ci conduit au questionnement suivant : « la reconnaissance est-elle vraiment une question de justice, et non une question de réalisation de soi⁹⁵? » (2005 : 49). Selon Fraser, Taylor et Honneth se sont penchés sur la question de la reconnaissance en

soutenant que la reconnaissance de la différence est surtout affaire d'accomplissement personnel. Taylor (1994) y va d'une théorie du bien pour justifier sa défense du désir identitaire et Honneth (1995) en appelle à une « conception formelle de la vie éthique » qui nécessite l'existence de « conditions intersubjectives » permettant aux individus de se développer pleinement (Fraser, 1998 : 19).

Fraser (2005) invite plutôt à concevoir la reconnaissance dans une perspective de justice sociale sous-tendue par le principe-clé de la parité de participation, plutôt que relevant de la réalisation de soi, en en présentant trois avantages :

1) *La parité de participation*

Compte tenu de la pluralité des valeurs, des croyances et des visions de l'éthique, « il n'est pas de conception du bien ou de la réalisation de soi qui soit universellement partagée » (Fraser, 2005 : 49). Ainsi, une conception de la justice partagée par des gens ayant des définitions différentes du bien permet de laisser à chacun la liberté d'élire sa voie, pour autant qu'est respectée celle d'autrui.

⁹⁵ Concernant les deux autres problèmes philosophiques normatifs, ils concernent la question de 1) l'irréductibilité d'un paradigme à l'autre et 2) celle à savoir si la reconnaissance des différences doit primer sur la reconnaissance de notre humanité commune. Dans le premier cas, l'auteure soutient que la parité de participation exige tant des conditions objectives de bien-être matériel (redistribution) que des conditions intersubjectives d'égalité des chances dans la recherche de l'estime sociale (reconnaissance). Dans le second, elle argue : « la reconnaissance est un remède à l'injustice [...] La forme de reconnaissance que requiert la justice dépend donc des formes de déni de reconnaissance qui doivent être combattus. Dans les cas où ce qui est nié, c'est l'humanité commune de certains participants, le remède est la reconnaissance universaliste. Lorsque c'est la particularité de certains participants qui est niée, le remède est la reconnaissance de la différence. [...] Seules les revendications promouvant la parité de participation sont moralement justifiées » (2005 : 55-56).

La parité de participation implique une adhésion commune au pluralisme des valeurs. Le déni de reconnaissance est dès lors répréhensible dans la mesure où « certains groupes et individus se voient refuser la possibilité de participer à l'interaction sociale sur un pied d'égalité avec les autres » (*ibid.*).

2) *La responsabilité sociétale du déni de reconnaissance*

Le déni de reconnaissance, soutient Fraser,

[c]e n'est pas simplement être victime des attitudes, des croyances et des représentations méprisantes, dépréciatives ou hostiles des autres. C'est être empêché de participer en tant que pair à la vie sociale, en conséquence de modèles institutionnalisés de valeurs culturelles qui constituent certaines personnes en êtres ne méritant pas le respect ou l'estime (Fraser, 2005 : 50-51).

Dans une perspective de justice, le déni de reconnaissance trouve sa source dans les obstacles sociaux « imposés à certaines personnes [qui] sont moralement indéfendables, qu'ils distordent ou non la subjectivité » (*idem* : 51). En effet, dans une perspective de réalisation de soi, lorsque la reconnaissance incombe à la conscience de soi, on peut facilement « tomber dans le piège de la psychologisation » (*idem* : 50) et même lorsqu'on identifie les préjugés sociaux comme étant des embûches à la reconnaissance, la volonté de changement des mentalités ou la police des croyances peut s'avérer « une approche autoritaire » (*idem* : 51). Il s'agit donc de s'attarder aux « manifestations publiques et vérifiables d'obstacles au statut de membre à part entière de la société » (*ibid.*).

3) *Le droit égal à la recherche d'estime sociale dans des conditions équitables*

Répondant ici à la conception de Honneth sur la légitimité d'un droit égal à l'estime sociale - un élément essentiel parmi les conditions intersubjectives assurant la formation identitaire, Fraser argue qu'une telle position « est intenable » (2005 : 51). En effet, soutient-elle, il ne peut y avoir de droit égal à l'estime sociale puisque n'existent pas de conditions équitables à la recherche de cette estime sociale « lorsque, par exemple, les modèles institutionnalisés d'interprétation déclassent la féminité, la "couleur", l'homosexualité, et tout ce qui leur est culturellement associé » (*ibid.*). Cependant, soutient-elle, s'il n'existe pas d'égalité dans l'estime sociale et qu'il est peu probable qu'il n'en existe jamais, nous devrions tous avoir un droit égal à la *recherche* de cette estime sociale.

2.2.4 Vers une vision holistique de la justice sociale

Bien que Fraser considère la perspective de Honneth comme étant essentiellement « affaire de réalisation de soi » (2005 : 49), notre exploration nous a permis de constater que, bien que ces deux auteur-es se penchent sur les « injustices » ou « dissymétries » sociales, leurs analyses divergent cependant dans la détermination de la source de la (non) reconnaissance. Là où Honneth (2002) fait reposer sur les « conditions intersubjectives » l'avènement de la reconnaissance, Fraser argue qu'

[i]l faut plutôt déclarer injuste le fait que des individus et des groupes se voient dénier le statut de partenaires à part entière dans l'interaction sociale en conséquence de modèles institutionnalisés de valeurs culturelles dont ils n'ont pas participé à la construction sur un pied d'égalité, et qui déprécient leurs caractéristiques distinctives ou les caractéristiques distinctives qui leur sont attribuées (Fraser, 2005 : 49).

Par ailleurs, dans ses trois études qui forment un « parcours de la reconnaissance », pour reprendre le titre de son ouvrage, Ricoeur conclut en partie en soulignant :

Telle apparaît, en effet, considérée dans ses grandes lignes, la dynamique que je peux commencer d'appeler un parcours, à savoir le passage de la reconnaissance-identification, où le sujet de pensée prétend effectivement à la maîtrise du sens, à la reconnaissance mutuelle, où le sujet se place sous la tutelle d'une relation de réciprocité, en passant par la reconnaissance du soi dans la variété des capacités qui modulent sa puissance d'agir, son *agency* [agentivité] (Ricoeur, 2004 : 359).

Or, il semble que cette puissance d'agir se voit forcément modulée d'une part par les conditions intersubjectives et d'autre part par les conditions socioculturelles et structurelles régulant la parité – ou plutôt l'imparité – de participation. Si les travaux de Ricoeur et de Honneth sont magistraux dans la compréhension du concept de la reconnaissance, il nous semble que ce dernier trouve pleinement écho, dans une lecture critique et féministe, dans l'œuvre de Fraser⁹⁶. En effet, une théorie du social (ou plus précisément d'une de ses composantes, la reconnaissance), ne peut faire fi des enjeux de disparités institutionnalisées tant culturellement qu'économiquement.

⁹⁶ Nous aurions aimé étayer davantage la question de la justice sociale dans une perspective féministe interculturelle se penchant sur la question des minorités en lien avec le contexte carcéral (voir à ce sujet Joseph *et al.* : 2002), mais nous nous en sommes tenue à la question de la reconnaissance et à une approche féministe en travail social critique.

Si l'analyse de Fraser présente à nos yeux une composante critique et incontournable que Ricoeur et Honneth n'explicitent pas dans leur analyse, nous ne considérons pas incommensurables les propositions théoriques de ces trois auteur-es (Kuhn, 1983). En effet, la mise en œuvre de conditions de justice sociale assurant une parité de participation devrait s'accompagner d'une reconnaissance de l'influence et de l'importance des conditions d'intersubjectivité et de la puissance d'agir de tout un chacun. Est-ce à dire qu'une récursivité (Morin, 1990), serait la pierre angulaire de cette triade incomplète *parité de participation*, *intersubjectivité* et *agentivité* (incomplète parce que la réalisation de la justice sociale requiert forcément une kyrielle d'éléments d'influence)? Nous le croyons.

Il nous semble nécessaire de situer non seulement une récursivité, mais une simultanéité dans les dynamiques marquant les jeux entre la mise en œuvre d'une parité de participation, la prise en compte de l'influence des conditions d'intersubjectivité et la valorisation par sa mise en œuvre active d'une composante incontournable, la puissance d'agir ou l'agentivité.

À la lumière de notre exploration théorique, la reconnaissance peut se penser autant dans son acception réflexive, intersubjective que de justice sociale, les trois étant interreliées.

2.3 La reconnaissance dans une perspective de travail social critique et féministe

C'est en concevant la reconnaissance comme un enjeu de justice sociale qu'on peut l'inscrire à l'agenda du travail social critique et transformateur, puisqu'il s'agit de développer des stratégies d'intervention qui défient et déconstruisent le mépris, l'exclusion et la non-reconnaissance (ou mé-reconnaissance). Comme Nancy Fraser l'a démontré, les enjeux de reconnaissance concernent les personnes qui ne bénéficient pas de l'ensemble des privilèges réservés aux hommes, hétérosexuels, blancs, de classe moyenne ou élevée et sans handicap. Bien que Fraser et Honneth s'inscrivent tous deux dans la lignée des théories critiques (Fraser et Honneth, 2003), c'est l'œuvre de Fraser qui permet le mieux, à notre avis, de comprendre la reconnaissance dans une perspective féministe.

Compte tenu que les femmes criminalisées et incarcérées ne forment pas un « groupe d'apparence homogène » telles que les personnes racisées ou les femmes, comment penser

leur reconnaissance sociale? Il s'agit en notre sens de considérer deux choses. D'abord, les femmes incarcérées représentent davantage ce que Young (2007) a nommé à travers sa théorie de structure sérielle un « groupe social » dont les composantes ne partagent pas forcément les mêmes caractéristiques. C'est-à-dire que d'une part, l'espace ou le « groupe » dans lequel elles se retrouvent à un moment donné dans la dynamique d'inclusion/exclusion sociale n'est pas fixe et que d'autre part, le fait de partager un même espace ou groupe n'est pas suffisant pour établir une généralisation des expériences, caractéristiques ou réalités vécues par chacune. Penser la reconnaissance sociale des femmes incarcérées, c'est donc penser à la reconnaissance de personnes qui se retrouvent à un moment donné de leur vie dans une situation donnée, soit celle d'être criminalisée, qui va certes influencer le parcours de toutes, mais qui ne suffit pas à en faire nécessairement un « groupe social » homogène. Par ailleurs, notons que la lutte pour la redistribution des richesses peut être le fait de personnes ayant vécu des discriminations économiques à un moment de leur vie, mais qui ne font plus partie du « groupe social » des personnes défavorisées.

On peut toutefois constater, à la lumière de la littérature, que certaines données sont prédominantes par rapport à d'autres dans le profil statistique des femmes criminalisées. Ainsi, la pauvreté, la monoparentalité, la toxicomanie ou le vécu de violence sont autant d'exemples de réalités qui concernent une majorité de femmes criminalisées (Arbour, 1996; Bertrand-Fagnan, 1992; Boutet *et al.*, 2001; Faith, 1993; Shaw, 1991). En regard de ces deux constats, la reconnaissance sociale des femmes criminalisées peut se penser de façon plus globale comme la reconnaissance sociale de toutes les femmes criminalisées ou susceptibles de l'être. En d'autres termes, il s'agit de situer la reconnaissance non pas comme une revendication du fait du « groupe social » des femmes qui ont eu une expérience d'incarcération, mais comme un impératif de justice sociale. Par ailleurs, la revendication de reconnaissance spécifique des femmes criminalisées demande à ne pas les réduire à leur « différence » et à leur permettre une pleine participation sociale.

2.4 La reconnaissance dans un contexte d'art communautaire

Nous pensons qu'il est une avenue fort intéressante que la mise en relation de l'art communautaire et des enjeux entourant la question de la reconnaissance, telle que nous l'avons ici explorée.

Tel que nous l'avons annoncé, notre recherche s'intéresse à la question de la reconnaissance sociale des femmes ayant des démêlés avec la justice et au rôle de l'intervention par l'art communautaire dans leur processus de reconnaissance. Elle s'intéresse également à la question de leur pouvoir d'agir ou leur agentivité. Notre étude porte plus particulièrement sur les perceptions que se font les femmes criminalisées – qui sont ou ont été impliquées dans le projet d'art communautaire et multidisciplinaire *Agir par l'imaginaire* – au sujet de la reconnaissance et du pouvoir d'agir.

En effet, l'art communautaire pourrait être compris comme une pratique de ce que Lamoureux (2001) nomme « citoyenneté politique » :

Propulser la parole des personnes marginalisées dans des endroits où elle ne pénètre pas facilement, accepter de s'inscrire dans une négociation et un rapport de force âpre et complexe, constituent une exigence qui servira à expérimenter la citoyenneté politique, mais qui devra aussi être transférable dans d'autres lieux, d'autres temps, *pour la suite du monde*. [...] Mettre au cœur des préoccupations citoyennes la parole de tous, c'est se donner la peine d'entendre ce qui d'habitude est inaudible ou ne se perçoit que comme bruit diffus; c'est avoir toujours en tête les contextes et les conditions spécifiques qui ont fait que les paroles de certains et surtout de certaines ont été bannies, effacées, négligées ou minorisées; c'est surtout faire en sorte que ces paroles ne s'expriment pas que sur le mode de la victimisation et de la réparation des torts, mais aussi sur le mode de l'exigence de droits et de reconnaissance comme cosujet du monde commun, personne inaugurale (Collin, 1992 : 130-133) à part entière plutôt qu'entièrement à part (Lamoureux, 2001 : 44-45).

Il faut rajouter ici, à notre avis, un pilier incontournable qu'est le pouvoir de l'auto-représentation. En intégrant cette nuance au passage de Lamoureux, nous insistons sur la démarche active des « personnes marginalisées » dans leur propre propulsion vers une « citoyenneté politique ». Bien qu'une implication active de moult actrices et acteurs sociaux soit essentielle, elle ne peut remplacer la dimension fondamentale de l'implication au premier plan et de la parole des personnes principalement concernées par leur réalité sociale. Ainsi, l'art communautaire se veut un lieu où les membres de la communauté touchés par une réalité

sont ceux-là mêmes qui propulsent leur parole, dans un contexte où tant la notion d'art que de communauté sont revisitées. Concernant cette notion de communauté dans l'art, soulignons avec Nina Möntmann,

[t]his more recent notion of community in art also represents a critique both of the consensus politics of shared values in 1980's communitarianism, as still reflected in early « community-based art », and of Marxist ideas of the community united in class struggle. Instead, it can be linked more appropriately to Jean-Luc Nancy's idea of an « inoperative community », a relational social organization that is not formed on the grounds of belonging but founded equally on singularity, otherness and shared experience. Only on the basis of such an approach is it possible to begin thinking in a new way about anything like the creation of democratic public spaces (2006 : 40).

Notre étude s'intéresse donc à la façon dont les femmes criminalisées se représentent la question de la reconnaissance, en prenant l'art communautaire comme médium et lieu d'articulation des enjeux autour de ce concept. Nous pensons que tant les dimensions réflexive et intersubjective que la dimension de justice sociale pourraient faire sens pour les répondantes.

CHAPITRE III

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Dans ce chapitre, nous aborderons la démarche méthodologique de la recherche. Seront d'abord exposées les dimensions qualitatives et féministes de l'étude, puis le choix de l'entretien comme technique de collectes de données, la démarche d'échantillonnage, le déroulement des entretiens, le canevas d'entrevue ainsi que la méthode d'organisation et de traitement analytique des informations recueillies. Nous profiterons également de l'occasion pour faire état des limites de l'étude, pour faire connaître la diffusion de la recherche et, finalement, pour nous pencher sur ses considérations éthiques.

3.1 Dimensions qualitatives de la recherche

Cette recherche qualitative se fonde sur un schème compréhensif qui vise à saisir l'action ou la parole d'un acteur en regard de la situation de ce dernier. En d'autres mots, une réalité vécue par un individu ou encore par une collectivité, ne peut être pleinement saisie qu'en cherchant à comprendre le sens qui lui est attribué par la ou les personnes qui la vivent. (Quivy et Campenhoudt, 2006 : 90-91). Par ailleurs, la dimension compréhensive prend racine dans le postulat que chacun-e a la possibilité de comprendre, expérimentalement, épistémologiquement ou théoriquement, par empathie, intuition, accès à la connaissance ou effort de synthèse, la représentation du monde d'une autre personne, ou du moins une part de celle-ci (Paillé et Muchielli, 2008 : 29-32).

Dans le domaine du travail social, c'est en accordant des espaces de dicibilité aux gens avec qui et pour qui nous travaillons, ainsi que de l'importance et de la crédibilité à leurs représentations du monde, que nous pouvons nous rapprocher toujours davantage d'une posture compréhensive, afin que le lien relationnel créé puisse prendre ancrage dans les réalités des gens, les diverses constructions qui les constituent et les façons dont elles sont générées (Fisher, 1991 : 22).

Compte tenu que nous accordons une place prépondérante aux représentations du réel qu'ont les répondantes, notre rôle, comme étudiante-chercheure, pourrait être compris comme celui d'une participante à la recherche plutôt que comme experte détenant tout le savoir (Creswell, 2007 : 63). Certes, il ne s'agit pas de nier les rapports de pouvoir et les privilèges existant dans le rapport entre elles et nous, ni de prétendre à une « égalité » des possibilités de participation, mais de tendre le plus possible vers une reconnaissance, pour reprendre le thème central de la recherche, de l'apport des principales concernées et de l'importance essentielle que celui-ci revêt dans une conception critique du travail social.

Bien que nous ayons privilégié l'entretien comme méthode qualitative notamment en regard des moyens limités de l'étude, la philosophie de notre recherche s'inscrit dans l'épistémologie de la recherche participative telle que décrite par Fine et Torre :

Cultivated on the spikes of social injustice, participatory action research [PAR] projects are designed to amplify demands and critique from the 'margins' (hooks, 1984) and the 'bottom' (Matsuda, 1995), and to elaborate alternate possibilities for justice (Anzaldúa, 1987; Bhavnani, 1994; Cahill, 2004; Lykes, 2001; Tolman & Brydon-Miller, 2001; Torre & Fine, 2004). Legitimizing democratic inquiry, PAR signifies a fundamental right to ask, investigate, dissent and demand what could be (Torre, 2005) (2006 : 255).

Bien que nous souhaitions avoir une posture épistémologique qui tienne compte des demandes et des critiques des femmes, en prenant en compte leurs requêtes concernant ce qui « pourrait être » (*ibid.*), nous sommes bien conscientes des limites de la concrétisation d'une réelle participation, notamment à cause des moyens limités de la recherche. En effet, le terme « participation » est souvent galvaudé, puisqu'il rend rarement compte des rapports de pouvoirs existants (Kesby, 2005). La dimension qualitative de la recherche, bonifiée par son approche critique et féministe, s'inscrit toutefois à notre avis dans une volonté de nous approcher le plus possible de la philosophie de la recherche-action telle que décrite par Fine et Torre (2006), notamment en prévoyant au canevas d'entretien des questions sur les perceptions des répondantes en matière de transformations sociales souhaitées. Voyons maintenant les dimensions féministes de cette étude qualitative.

3.2 Dimensions féministes de la recherche

L'analyse féministe constitue l'ancrage majeur au niveau méthodologique, puisque nous considérons comme fondamentales les visions des répondantes. La cueillette d'informations s'inscrit ainsi dans l'élaboration d'un cadre épistémologique accordant aux actrices principalement concernées un rôle actif dans la construction du sens de la recherche. En d'autres mots, nous ne cherchons pas à valider ou infirmer des hypothèses, mais à construire, par l'apport des propos de chaque participante, une représentation plurielle et collective de l'objet d'étude.

La recherche féministe invite à aller au-delà d'une simple posture du « *added on* » (Dominelli, 1997 : 74; Harding, 1987 : 3-4) où le savoir des populations minorisées ou minoritaires n'est qu'*ajouté* au savoir dominant et situé uniquement comme une forme variante ou un regard spécifique du réel. Elle questionne les lieux de production de savoirs, leurs logiques et leurs épistémologies afin de les problématiser.

Tout comme le constructivisme, le féminisme ne repose pas simplement sur une méthodologie, une technique ou un outil de recherche qui lui serait spécifique. Il est une approche globale, une lunette à travers laquelle nous pouvons donner sens au réel, notamment en saisissant un relief particulier, à savoir les rapports sociaux de genre (Ollivier et Tremblay, 2000 : 15). En dénonçant l'androcentrisme⁹⁷ dans l'histoire de la production de connaissances (Dorlin, 2008; Haraway, 2009; Hartsock, 1999; Harding, 1986, 1987, 1991; Ollivier et Tremblay, 2000), la recherche féministe vise à contrer cette « représentation biaisée, partielle, du réel » (Dorlin, 2008 : 17). En misant sur l'importance de déconstruire l'androcentrisme, dans la science notamment, la recherche féministe permet ainsi une (re)lecture du monde (Fraser, 2005; Harding, 1991).

L'épistémologie féministe est souvent interprétée comme une reconnaissance ou une valorisation de la « spécificité » des femmes. Constituant la moitié de la population, nous pouvons questionner en quoi le 50% propre aux femmes et à leurs réalités serait-il plus

⁹⁷ L'androcentrisme pourrait se résumer par le postulat d'une réalité unique qui ne tient point compte de la diversité sexuelle et de genre ou par une vision réductrice, puisqu'uniquement masculine, des différences de genre expliquant le réel, et plus particulièrement les différences de genre, à partir de fondements biologiques plutôt que sociaux (Delphy (1999), Eichler (1986), Millman et Kanter (1975), in Ollivier et Tremblay, 2000 : 63-65).

spécifique que le 50% relatif aux hommes et à leurs réalités? Sans doute parce que ces derniers ont plus souvent qu'à leur tour été présentés comme étant le référent universel⁹⁸. Ainsi, l'épistémologie féministe ne repose pas seulement sur la construction ou la production de savoirs concernant les femmes⁹⁹, elle déconstruit pour repenser la dynamique même de la production du savoir.

Partant du postulat que toute connaissance est produite à partir d'une posture historiquement située, temporellement et spatialement (Ollivier et Tremblay, 2000 : 73), que toute connaissance est « partielle et partielle » (Juteau-Lee, 1981), l'« idéal de neutralité du travail scientifique » (Dorlin, 2008 : 18) est en quelque sorte déstabilisé en tant que référent universel puisqu'il s'est avéré être un point de vue plus souvent qu'autrement masculin, blanc, hétérosexuel et de classe moyenne ou élevée. La théorie du « *standpoint* », du « point de vue » féministe¹⁰⁰, consiste à admettre que toute production de connaissances élabore des savoirs qui sont situés historiquement¹⁰¹. Les savoirs situés féministes émergent d'une « position construite à partir d'une situation subie et non pas d'un point de vue féminin essentialisé. La définition est politique et non ontologique. En conséquence, il s'agit d'une position politique, "engagée" » (Hartsock, 1983. et de la Bellacasa, 2004 paraphrasées par Dorlin, 2008 : 19). Comme le rapportent Ollivier et Tremblay, « la recherche féministe se

⁹⁸ Comme le souligne à propos Zalewski, « *Quite simply, women have been « left out » of history; it is men who have been the subjects in history (his-story as opposed to her-story)* » (Zalewski, 2000 : 37).

⁹⁹ Dans la lignée du féminisme postmoderne, nous questionnons, tel que le formulent Ollivier et Tremblay (2000 : 33), « l'idée selon laquelle les femmes partagent une oppression et une libération communes » : nous pensons que les rapports sociaux de genre s'articulent en lien avec nombre d'autres dimensions, lesquelles jouent un rôle dans la diversification des oppressions vécues et des luttes sociales articulées autour de celles-ci. En ce sens, Judith Butler souligne que « peu s'entendent encore sur ce qui définit ou devrait définir la catégorie "femme" » (2005 : 60). Il n'est pas d'espace ici pour approfondir cette question ou pour réfléchir à la « nature » du sujet du féminisme – ou de la recherche féministe, dans la mesure où l'on reconnaît que tant le sexe que le genre sont des construits sociaux (Butler, 2005; Guillaumin, 1992; Wittig, 2001) et que le genre est intimement imbriqué aux catégories de classe, de race et d'ethnicité, entre autres (Butler, 2005; Crenshaw, 1993, 1995; Harding, 1987; hooks, 1981; Lorde, 1980). Cependant, nous pensons d'une part avec Sandra Harding (1991) qu'il est pertinent de reconnaître une posture d'incertitude et d'« instabilité des catégories analytiques de la théorie féministe », pour reprendre le titre de son article et d'autre part, avec Judith Butler qu'il « paraît nécessaire de repenser en des termes radicalement nouveaux les constructions ontologiques de l'identité afin de reformuler une politique de représentation qui puisse faire revivre le féminisme sur d'autres bases [que l'unique catégorie "femme"] » (2005 : 65).

¹⁰⁰ Il existe d'autres « savoirs situés », postcoloniaux ou socialistes, par exemple.

¹⁰¹ Ce sont les critiques postpositivistes de la science qui ont « remis en cause les prétentions objectivistes et universalisantes de la science et entraîné l'émergence d'un nouveau paradigme épistémologique, fondé sur le caractère socialement situé de toute connaissance scientifique » (Ollivier et Tremblay, 2000 : 69). Notons que « ce sont les chercheuses et chercheurs se réclamant des théories critiques issues du marxisme et du féminisme qui ont mis en lumière l'ancrage social des paradigmes, en montrant que les postulats, métaphores et concepts qui guident la recherche scientifique [...] sont plutôt issus de conditions sociales et historiques particulières » (*idem*: 73).

construit ainsi sur la base d'un nouveau regard, celui des rapports sociaux de sexe, plutôt que d'un nouvel objet, celui du groupe social des "femmes" (Laurien-Frenette, 1981) » (2000 : 9).

En réponse à la critique suggérant le manque d'objectivité de la recherche féministe, Ollivier et Tremblay arguent :

Cette critique est sans fondement. La recherche féministe n'exclut pas l'objectivité; elle la combine à la subjectivité. Certes, elle ne se cache pas de critiquer une certaine compréhension de l'objectivité, celle qui nie que les théories scientifiques sont nécessairement ancrées dans des visions du monde propres à une société, à une époque, à un groupe social donné. Mais puisqu'elle adopte une façon de faire qui est rigoureuse et systématique, la recherche féministe est objective (Ollivier et Tremblay, 2000 : 47).

Haraway admet que « la subjectivité est multidimensionnelle, la vision aussi, par voie de conséquence » (2009 : 339). Harding reprend quant à elle l'ensemble des principes développés par Hartsock :

la production d'une théorie à partir du vécu des femmes, le privilège épistémique accordé aux points de vue minoritaires et minorisés, le caractère situé et partiel/partial de la science dominante, l'imbrication entre savoir/pouvoir, l'idée que les productions scientifiques ne sont pas hors du monde social, qu'elles sont politiques. Harding (1995 cité et traduit par de la Bellacasa, 2004 : 211) affirme : « Nous n'avons pas besoin de descriptions *moins* objectives, et nous n'avons pas besoin de descriptions *subjectives*. Le problème est que nous avons eu des descriptions subjectives – ou, pourrait-on dire, ethnocentriques » (in Dorlin, 2008 : 26).

Ainsi, « cela suppose une reconnaissance que la science, loin de porter uniquement sur des jugements de fait par rapport à une réalité objective, comporte inévitablement des choix éthiques et politiques qui doivent être explicités » (Harding (1991), Haraway (1988), Heckman (1997), in Ollivier et Tremblay, 2000 : 82). Concernant le « privilège épistémique accordé aux points de vue minoritaires et minorisés » (Dorlin, 2008 : 26) susmentionné, Haraway souligne que les points de vue des « assujetti-es [...] semblent promettre des descriptions du monde plus satisfaisantes et mieux fondées, plus objectives, transformatrices » tout en admettant que rien ne les exempte d'un « réexamen critique » (Haraway, 2009 : 336-337). Ainsi, soutient Haraway, « le savoir rationnel est un processus d'interprétation critique » (2009 : 345).

Tout en reconnaissant qu'ils ne sont pas exclusifs à la recherche féministe, Ollivier et Tremblay retiennent dix principes de la recherche féministe tirés de l'ouvrage *Feminist Methods in Social Research* de Renharz (1992) :

- 1) le féminisme est une perspective, non une méthode de recherche;
- 2) la recherche féministe recourt à plusieurs méthodes de recherche;
- 3) elle se veut un regard critique au sein des disciplines;
- 4) elle est guidée par les théories féministes;
- 5) la recherche féministe tend vers la pluridisciplinarité;
- 6) elle se préoccupe du changement social¹⁰²;
- 7) la recherche féministe s'efforce de reconnaître la diversité parmi les femmes et d'en tenir compte;
- 8) elle sollicite l'engagement de la chercheuse en tant que personne;
- 9) elle invite aussi à l'engagement des participantes à la recherche; enfin
- 10) elle favorise l'engagement du lectorat (Ollivier et Tremblay, 2000 : 19).

Enfin, soulignons que la recherche féministe permet entre autres de politiser l'expérience personnelle des individus en visant à « dépsychologiser et désindividualiser le vécu des femmes, afin de reconnaître en chacun de ces vécus individuels, les multiples expressions d'une commune¹⁰³ condition sociale et historique » (Dorlin, 2008 : 11-12). Réfléchissant aux impacts d'une société bâtie sur des préjugés et à l'exclusion des femmes racisées de différentes sphères sociales et scientifiques, Lorde remarque qu'« au lieu de parler de différences entre êtres humains, nous parlons de déviance » (1980 : 127). Nous pensons que ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les femmes ayant des démêlés avec la justice. Notre choix de l'approche de recherche féministe se fonde ainsi sur la volonté de « mettre en lumière les liens étroits entre la théorie et la lutte des groupes dominés pour la reconnaissance de leurs points de vue » (Ollivier et Tremblay, 2000 : 75).

¹⁰² Le changement social consiste autant en la conscientisation qu'en l'action (Ollivier et Tremblay, 2000 : 39). Selon Fonow et Cook (1991), « il s'agit de maintenir la recherche sur une lancée émancipatoire, c'est-à-dire d'en faire un instrument d'action politique capable d'influencer les politiques publiques et de changer les expériences des femmes » (in Ollivier et Tremblay, 2000 : 38). En s'intéressant à la situation des personnes noires et pauvres, Ladner (1987) le formule ainsi : « *certainly the question can be raised as to whether researchers can continue to gather data on impoverished Black communities without addressing these findings to the area of social policy* » (Ladner, 1987: 79).

¹⁰³ Bien que l'idée d'une oppression « commune » à toutes les femmes soit sujette à débat, nous reconnaissons l'existence de rapports sociaux de genre privilégiant les individus nés/assignés de sexe/genre masculin, blancs, hétérosexuels, de classe moyenne ou élevée et n'ayant pas de handicap, au détriment des personnes n'ayant pas tous ces « privilèges ». Cependant, par exemple, nous ne pourrions stipuler qu'un homme gay, racisé, « efféminé », pauvre et en situation de handicap soit davantage privilégié qu'une femme blanche hétérosexuelle, « féminine », riche et sans handicap.

3.3 Choix des techniques de recherche

3.3.1 L'entretien

Nous avons privilégié l'entretien semi-dirigé comme méthode de cueillette des données, notamment pour sa souplesse et sa possibilité d'accueillir les propos des répondantes en demeurant le plus près possible de leurs ancrages et représentations du monde (Quivy et Van Capmpenhoudt, 2006 : 175). La possibilité de dire, de verbaliser sa réalité avec ses propres mots, ses propres analogies, à la lumière de ce que l'on considère comme important ou non, en jugeant de ce qui constitue ou non des références, des piliers ou simplement des brèches dans notre vision du monde ou dans notre façon d'être au monde, bref pouvoir parler de soi en son nom propre, au « je » légitime, étaient quelques-unes des conditions que nous souhaitions offrir aux femmes interrogées (Ollivier et Tremblay, 2000 : 130). Ce contexte était d'autant plus important pour nous que la population à l'étude en est une qui a été historiquement marginalisée, décrédibilisée, et dont la parole a été passée sous silence, bafouée, jugée déviante, aliénée ou folle. L'entretien s'avérait donc une humble possibilité de donner la parole à ces femmes, une façon de leur permettre, le temps d'une heure ou deux, de parler en toute légitimité et, espérons-le, hors de tout préjugé (*ibid.*). Certes, comme le soulignent plusieurs, et compte tenu de la relation de pouvoir entre la position de chercheure et de participante, « il ne s'agit pas de berner les gens [en leur faisant croire qu'ils ont un pouvoir "égal" dans la recherche], mais de reconnaître leur pouvoir dans l'interprétation de leurs expériences et les connaissances qui en découlent » (*idem* : 131).

3.3.2 L'échantillonnage

3.3.2.1 Caractéristiques et nombre des répondantes

Le projet *Agir par l'imaginaire* a permis la participation de femmes criminalisées à un projet d'art communautaire au sein de quatre institutions partenaires : la Maison Tanguay, l'Établissement Joliette, l'Institut Philippe-Pinel et la Maison de transition Thérèse-Casgrain. En tout, entre 2008 et 2010, 49 participantes¹⁰⁴ se sont engagées au sein de la démarche

¹⁰⁴ Elles étaient sélectionnées en vertu de deux critères : 1) être motivée pour participer au projet et; 2) s'engager pour un suivi d'une année auprès de la Société Élizabeth Fry du Québec afin de documenter les répercussions du projet.

d'*Agir par l'imaginaire*. Pour notre recherche, nous souhaitions recruter des répondantes impliquées dans ce projet.

L'échantillon non probabiliste visant une diversité des profils a été composé de huit répondantes¹⁰⁵, n'étant ainsi point représentatif, mais caractéristique de la population à l'étude (Quivy et Van Campenhoudt, 2006 : 150).

Afin de favoriser une diversité de profils, nous souhaitions avoir entre une et trois participantes de chaque institution partenaire du projet (Maison Tanguay, Établissement Joliette, Institut Philippe-Pinel et Maison de transition Thérèse-Casgrain) et/ou au moins une participante de chacun des sept ateliers (autoportrait, danse, écriture (*slam*), musique (chant), performance (*acting*), photographie, son et vidéo). Nous envisageons également la possibilité d'inclure dans l'échantillon des femmes en fin de mandat, c'est-à-dire qui ne relevaient plus d'aucune des quatre institutions partenaires ou en libération conditionnelle. Les caractéristiques exigées pour participer à la recherche étaient les suivantes :

- Être âgée de 18 ans ou plus;
- Avoir ou avoir eu des démêlés avec la justice;
- Être sous mandat ou avoir eu un mandat relevant de la responsabilité d'une des quatre institutions partenaires (Maison Tanguay, Établissement Joliette, Institut Philippe-Pinel et Maison de transition Thérèse-Casgrain);
- Participer ou avoir participé à au moins un atelier du projet *Agir par l'imaginaire*;
- Participer volontairement à la recherche et être en mesure de donner un consentement libre et éclairé.

3.3.2.2 Procédures d'approbation éthique des institutions partenaires

Afin de recruter les participantes, nous devons faire approuver la recherche par les institutions desquelles elles relevaient. Le recrutement dépendait alors directement de l'aval que les institutions partenaires donneraient à la recherche. Dans la mesure où l'une des institutions refusait de laisser participer à la recherche les femmes relevant de son ressort, nous aurions été obligée de restreindre l'échantillon aux femmes rattachées aux seules

¹⁰⁵ Au départ, nous avions prévu réaliser entre huit et douze entretiens.

institutions qui auraient autorisé la recherche.

Une demande d'approbation éthique a été adressée aux quatre institutions partenaires en novembre 2009 suite à laquelle nous avons obtenu toutes les approbations éthiques nécessaires¹⁰⁶ (voir appendice C).

Par ailleurs, nous avons dû interrompre la recherche trois mois durant pour des raisons de santé majeures. Ainsi, d'août à novembre 2010, un arrêt de travail et d'études nous a forcée à redéfinir les paramètres de réalisation de l'étude. C'est alors que nous avons choisi d'exclure les participantes de l'Établissement Joliette à contrecœur, mais par sagesse en regard de la faisabilité, comme étudiante-chercheuse, à mener à terme notre recherche. Les entrevues ayant été menées entre mars et juin 2010 à la Maison Thérèse-Casgrain et à la prison Tanguay, une première analyse avait déjà dégagé des résultats préliminaires. Ainsi, nous envisagions difficilement de conjuguer l'analyse des données effectuée depuis juin 2010 à l'intégration de nouvelles données qui auraient été visiblement recueillies au plus tôt en novembre 2010.

3.3.2.3 Modalités spécifiques de recrutement

Lors d'un échange avec la chargée de projet d'*Agir par l'imaginaire* concernant les modalités de recrutement des participantes, il a été question de la difficulté pour l'étudiante-chercheuse de publiciser directement l'invitation de participation à la recherche dans les institutions carcérales. Il a donc été convenu que la chargée de projet, lors des rencontres

¹⁰⁶ Dans le cas de l'Institut Philippe-Pinel, la chargée de projet nous a informée en décembre 2009 qu'un seul atelier (autoportrait en animation par collage) y avait été offert et qu'il ne restait que deux participantes encore sous l'autorité de l'institution. Par ailleurs, compte tenu du contexte en santé mentale, nous avions des préoccupations concernant les dimensions éthiques entourant la validité du consentement éclairé et les moyens limités de la recherche à cet égard. Nous avons donc choisi d'exclure ces deux participantes de la recherche.

Au niveau du Pénitencier Joliette, nous avons eu à faire face aux dédales de la bureaucratie durant plusieurs mois. La demande d'approbation éthique déposée en novembre 2009 au SCC a été étudiée par le comité régional de recherche en janvier 2010, lequel nous a fait parvenir en février une lettre de demande de clarification de notre concept de la reconnaissance et de notre échéancier de recherche. Une deuxième demande d'approbation éthique révisée a été déposée en mars, puis étudiée à nouveau par ledit comité en avril qui a formulé une recommandation du projet de recherche. Ce dernier a dû ensuite faire l'objet d'une évaluation par la direction nationale de la recherche du SCC pour l'approbation finale. En juin, nous recevions un formulaire de la part de ladite direction nationale permettant procéder à une vérification sécuritaire afin d'établir notre fiabilité comme étudiante-chercheuse. Nous recevions également une lettre nous demandant 1) de trouver une personne-ressource à l'Établissement Joliette, afin de démontrer l'appui requis au niveau opérationnel et; 2) de nous engager à diffuser les résultats, notamment à une plus grande échelle au sein du SCC. Suite à la vérification sécuritaire, la détermination d'une personne-ressource et l'envoi des formulaires d'engagement, nous avons reçu la lettre d'approbation finale et la lettre d'autorisation d'accès à l'Établissement Joliette en septembre 2010.

individuelles avec les participantes, leur proposerait la possibilité de participation à la recherche en leur remettant une invitation sous forme d'affiche que nous avons préparée à cet effet. Par la suite, les participantes étaient invitées à communiquer avec la chargée de projet¹⁰⁷ afin de manifester leur intérêt. À la prison Tanguay, une conseillère a également accepté de servir de relais de communication entre les femmes intéressées et nous-mêmes. Ce sont donc ces deux personnes ressources qui assurèrent le lien de communication entre l'étudiante-chercheuse et les participantes afin d'assurer le recrutement. Afin de simplifier celui-ci, nous avons privilégié les participantes aux ateliers tenus durant l'année 2009-2010.

Lors de démarches préliminaires à la recherche, nous avons assisté à l'un des ateliers offerts dans le cadre d'*Agir par l'imaginaire*, en octobre 2009. Suite à l'accord des participantes, nous avons pu prendre le pouls de l'atelier photo à la Maison de transition Thérèse Casgrain¹⁰⁸ durant trois séances de trois heures¹⁰⁹. En effet, celles-ci furent assurées verbalement que la présence de l'étudiante-chercheuse visait simplement à se faire une idée de la dynamique d'un atelier et qu'aucune donnée ne serait alors recueillie pour fins de recherche. Dans le cadre de cet atelier, trois participantes nous ont approché pour manifester leur intérêt à participer à la recherche.

Par ailleurs, nous avons eu à faire face à la réalité du bilinguisme. N'ayant pas approfondi ce paramètre lors du projet de mémoire, nous nous sommes retrouvées face à un dilemme au niveau du recrutement. En effet, une participante anglophone relevant de la prison Tanguay a manifesté un intérêt à participer à la recherche. Compte tenu que nous souhaitions rencontrer le plus de femmes possible en milieu carcéral, nous souhaitions trouver une solution afin de l'inclure dans la recherche. Cependant, plusieurs raisons¹¹⁰ nous

¹⁰⁷ Les participantes n'ayant pas accès à l'utilisation du courriel ou du téléphone en milieu carcéral, cela demeurait une façon alternative d'établir un lien de communication entre les participantes et l'étudiante-chercheuse.

¹⁰⁸ Cet atelier fût priorisé en raison du fait que les modalités d'accès à cette institution étaient davantage facilitantes que dans les trois autres institutions, où les démarches d'accès sont nettement plus longues.

¹⁰⁹ L'atelier comportait neuf séances collectives de 3 heures et une séance individuelle de 2 heures entre l'artiste et chaque participante.

¹¹⁰ Nous avons d'abord pensé à mener nous-même l'entretien. Cependant, notre surdité partielle fait reposer nos capacités de compréhension orale sur la lecture labiale. Et, contrairement aux langues latines, l'anglais est une langue germanique utilisant peu le mouvement des lèvres. Il nous semblait donc peu équitable de mener une entrevue en sachant d'avance que l'étudiante-chercheuse serait susceptible de faire répéter souvent son interlocutrice. Nous avons par ailleurs exploré la possibilité de réaliser l'entretien en présence d'une tierce personne agissant à titre de traductrice ou d'interprète. Là encore, il nous semblait qu'un tel contexte n'offrirait pas les mêmes conditions au niveau de la création d'un lien de confiance entre l'étudiante-chercheuse et la répondante. De plus, nous envisagions mal la traduction du canevas d'entretien (du français à l'anglais) ainsi que du verbatim

ont conduit à l'exclure finalement de l'échantillon.

3.3.3 Déroutement des entretiens

Dans un premier temps, nous avons validé notre canevas d'entrevue auprès d'une femme ayant une expérience d'incarcération et ayant participé à un projet artistique communautaire, mais qui ne s'inscrivait pas dans *Agir par l'imaginaire*. La rencontre, qui a eu lieu au local d'Engrenage Noir/Levier, nous a permis de nous réajuster et de repréciser le canevas d'entrevue.

Nous avons réalisé huit entrevues auprès de participantes au projet *Agir par l'imaginaire*. Trois se sont déroulées à la maison de transition Thérèse-Casgrain, deux à la prison Tanguay, deux à la résidence des femmes et une dans un parc. Les entrevues, effectuées entre mars et juin 2010, ont duré en moyenne une heure, la plus courte étant de 35 minutes et la plus longue, de 2h15.

Dans le cas des entretiens réalisés à la maison Thérèse Casgrain et à la résidence des femmes, nous avons contacté par téléphone les participantes qui avaient manifesté un intérêt à la chargée de projet. À la prison Tanguay, le lien de communication se faisait par le biais de la conseillère agissant à titre de personne-ressource.

Au début de l'entretien, suite à un échange informel et aux présentations mutuelles, nous présentions les grandes lignes de la recherche et récoltions le consentement éclairé de la participante. De façon générale, les entretiens se sont déroulés dans un climat favorable et détendu. Les femmes ont fait preuve de beaucoup de générosité dans leur partage et nous avons senti qu'un certain lien de confiance s'était établi.

Le premier entretien, à la Maison Thérèse Casgrain, a été certainement plus maladroit. Nous n'avons pas senti autant d'aisance que lors des rencontres subséquentes,

(de l'anglais au français) en raison des moyens limités de la recherche. À cet égard, il nous semblait qu'au delà des défis d'ordre matériels et humains de compréhension, la traduction demeurait une sphère beaucoup plus complexe que la traduction littérale. Les concepts, par exemple, ne réfèrent pas forcément aux mêmes univers de représentation selon le choix des mots dans une langue ou dans l'autre. C'est donc pour éviter de perdre les nuances d'un tel entretien et afin d'assurer les mêmes conditions à chaque participante que nous avons exclu cette répondante de l'échantillon.

probablement parce que nous n'avions pas alors la même facilité à créer un contexte détendu. Le manque de maîtrise des questions et le trac de l'étudiante-chercheuse ont certainement eu une influence à ce niveau, notamment sur la courte durée de l'entretien et le manque d'approfondissement des réponses. Par ailleurs, ce fût un entretien fort pertinent puisque la répondante partageait une vision qui divergeait considérablement des attentes que nous avions concernant l'opinion des femmes criminalisées sur l'apport de l'art communautaire et de ses liens avec la reconnaissance.

Les entretiens menés à la résidence des femmes sont probablement ceux qui ont offert un maximum de confort et d'aisance, compte tenu de la familiarité de l'endroit pour les participantes. Le fait que les femmes soient chez elles a certainement contribué à réduire la distance entre elles et nous et peut-être à déstabiliser un peu le rapport de pouvoir qui pouvait exister compte tenu des différences de privilèges (niveau d'éducation, classe sociale, situation de criminalisation ou non, etc.).

L'entretien dans le parc n'a pas offert de contexte idéal, puisque le bruit des voitures et les mouvements environnants étaient sujets à distraction. Cependant, ce lieu s'est avéré davantage propice au niveau du confort et de la confidentialité que le logement temporaire qu'occupait la répondante avec plusieurs autres personnes, ou encore qu'un local de l'UQÀM, peu accessible géographiquement à celle-ci et jugé par l'étudiante-chercheuse comme étant trop formel et déconnecté de l'univers de la participante.

3.3.4 Canevas d'entrevue

Le canevas d'entrevue (voir appendice D) couvre différents thèmes, à savoir, dans l'ordre, la participation au projet, la discrimination, la reconnaissance, l'image des femmes ayant des démêlés avec la justice (stigmatisation), le sentiment de pouvoir et l'art communautaire.

Le canevas d'entrevue a été modulé à la lumière de la première entrevue-test. Nous avons tenté de trouver des termes accessibles afin que les questions soient les plus claires possibles. De plus, lors de la toute première entrevue, nous n'avions pas encore prévu de section spécifique sur la discrimination. Effectivement, lors de cet entretien, nous avons

constaté que, malgré les ajustements et la vulgarisation, les questions sur la reconnaissance demeuraient encore quelque peu confuses. En faisant le bilan de la rencontre, nous avons donc interrogée la répondante à ce sujet, qui nous a répondu : « la reconnaissance, c'est comme le côté positif et la discrimination, le côté négatif. Des fois, c'est plus facile de comprendre les questions sous leur côté négatif » (Cassandra). Nous avons poursuivi avec elle l'échange sur cette question afin de recueillir ses perceptions et par la suite, nous avons pu intégrer une section spécifique sur la discrimination dans notre canevas d'entrevue. Au niveau des perceptions de la discrimination, les répondantes étaient interrogées à savoir si elles se sentaient désavantagées, dévalorisées, défavorisées, exclues ou pas prises en compte dans un ou plusieurs éléments de leur réalité ou de leur identité.

Cependant, compte tenu que le terme « discrimination » s'avérait trop conceptuel pour être posé tel quel en entretien, les propos des femmes doivent être compris en lien avec les notions utilisées dans le guide d'entrevue. Nous avons posé la même question en insistant dans un premier temps sur la discrimination en lien avec leur réalité et, dans un deuxième temps, en lien avec leur identité. Cette variante permettait de recueillir davantage d'information mais nous n'avons pas souhaité présenter les données en maintenant cette distinction.

Afin de connaître leurs perceptions de la reconnaissance, les femmes étaient interrogées d'abord sur le sens qu'elles donnaient au fait d'être prise en compte et que leur réalité soit considérée et ensuite, sur la signification, pour elles, du mot « reconnaissance » et du fait d'être reconnue à sa juste valeur et comme une personne à part entière. Puis, elles étaient invitées à parler de la reconnaissance interpersonnelle et de la reconnaissance sociale.

Afin de recueillir le plus d'informations possible, nous avons décliné la reconnaissance sous divers aspects, à travers plusieurs questions. Cependant, cela a eu pour conséquences, rarement toutefois, que les femmes ne répondaient pas spécifiquement à une question, en nous signifiant que leur réponse était la « même » que pour la question précédente. Ainsi, la présentation des données entourant la reconnaissance doit être lue dans son ensemble et les sous-catégories ne doivent pas être perçues de façon hermétique les unes aux autres, puisqu'elles ne sont que diverses déclinaisons de la même question générale.

3.3.5 Organisation et analyse des données

Compte tenu de notre surdité partielle, nous avons bénéficié d'une personne-ressource afin de transcrire les verbatims des entretiens, laquelle était rémunérée via le Programme d'allocation pour les besoins particulier du Ministère de l'éducation, du loisir et du sport du Québec. Cette personne s'est engagée formellement au maintien de la confidentialité des données et s'est assurée de transcrire les propos des répondantes en demeurant le plus fidèle possible à leur expression, sans chercher à les corriger grammaticalement.

Par la suite, nous avons lu les verbatims afin de nous en imprégner avant de procéder à un découpage de l'information, en regroupant les réponses selon les thèmes et les questions couverts par le canevas d'entrevue. Puis, à la lecture des verbatims, nous avons codé les réponses par mots-clés en tentant de demeurer le plus vaste possible. Afin de traiter les informations recueillies, nous avons privilégié l'analyse de contenu. Ce choix repose sur la flexibilité de cette méthode et sur la volonté de rendre compte de la diversité des points de vue et des expériences des femmes rencontrées (Ollivier et Tremblay, 2000 : 138). À cet égard, Creswell décrit le constructivisme social en soutenant que les individus élaborent des significations subjectives à partir de leurs expériences. Ainsi, « ces significations étant variées et multiples, elles conduisent le chercheur à rechercher la complexité des points de vue plutôt que de réduire les diverses significations en peu de catégories ou d'idées » (Creswell, 2007 : 20).

Nous avons regroupé les données sous deux grands champs : d'une part, sous la voûte de l'art communautaire, celles relatives à la participation à *Agir par l'imaginaire* et à l'art communautaire et d'autre part, sous le thème de la reconnaissance, celles liées à la discrimination, à la reconnaissance, à la stigmatisation et au pouvoir personnel.

L'analyse des données visait donc à faire une synthèse des propos des femmes quant à leur représentation de l'art communautaire, des enjeux autour de la discrimination, de la reconnaissance et de la justice sociale, de la négociation de l'identité stigmatisée et des questions de pouvoir et d'agentivité au sein de l'art communautaire. L'analyse a été bonifiée

par le recours à diverses contributions théoriques permettant de nuancer ou d'étoffer la compréhension de certaines dimensions analysées.

3.4 Les limites de l'étude

Compte tenu de la petitesse de notre échantillon, l'étude ne peut point conduire à des généralisations. Elle sert toutefois à une compréhension qui, si elle n'est pas représentative, est tout au moins caractéristique du point de vue des femmes impliquées dans le projet *Agir par l'imaginaire* sur les thèmes susmentionnés. À certains égards, l'étude est susceptible d'offrir une vision pouvant refléter celle d'autres femmes criminalisées.

Par ailleurs, notre choix de nous intéresser à l'art communautaire auprès de femmes criminalisées dans une perspective de reconnaissance sociale nous a conduite à documenter trois dimensions assez distinctes les unes des autres. Ainsi, comme nous ne sommes ni criminologue, ni sociologue de l'art, ni philosophe, chacune des trois dimensions (femmes et prisons, art communautaire et reconnaissance sociale) est présentée de façon succincte, sans prétention à l'exhaustivité.

De plus, ayant dû restreindre les concepts et dimensions abordés, la racisation et l'analyse interculturelle ou postcoloniale n'ont pas été retenues au cœur de la recherche comme des dimensions-clées. Nous avons seulement tenu à mentionner ces réalités brièvement au niveau de la problématique. Toutefois, nous espérions rencontrer des femmes racisées, autochtones notamment, afin de pouvoir possiblement présenter certains éléments qu'une répondante aurait pu soulever en regard, par exemple, du profilage racial, du caractère raciste et colonialiste de l'emprisonnement, de l'analyse postcoloniale de la criminalisation, de l'importance de la reconnaissance des peuples autochtones ou d'une autre dimension relative à la racisation, au racisme, au colonialisme ou au postcolonialisme. Cependant, les femmes constituant l'échantillon se sont avérées majoritairement blanches d'origine québécoise francophone, à l'exception d'une répondante d'origine paternelle italienne et une autre d'origine québécoise anglophone. Bien que la recherche invite le lectorat à être conscient des réalités coloniales et racistes présentes dans la logique du système carcéral, elle ne possède malheureusement aucune assise afin de tisser des liens entre ces réalités et notre objet d'étude.

Cette limite de l'étude a été formulée dès le début de la recherche, notamment en regard de l'augmentation de la criminalisation des femmes racisées, et plus précisément des femmes autochtones au Canada¹¹¹.

Aussi, dans la lignée des différentes déclinaisons de la criminalisation, nous aurions souhaité accorder ici une plus grande place à la criminalisation du travail du sexe. Des répondantes ont en effet évoqué la prostitution lors de leur entretien, tout comme d'autres ont évoqué leur consommation de drogues. Bien que nous connaissions l'importance et la pertinence de questionner d'une part, la criminalisation du travail du sexe et, d'autre part, les liens entre la consommation de drogue et l'incarcération, nous n'avons pas abordé ces thèmes. Il en résulte que les données collectées sur ces thèmes sont limitées et ne permettent pas une vue d'ensemble.

Également, la question de la santé mentale, cruciale dans la réalité carcérale, n'a pas été abordée non plus. Une seule répondante a fait mention de sa situation de santé mentale, laquelle avait eu une incidence sur sa criminalisation. Cependant, bien que nous soulevions cette particularité, notre étude n'offre aucune analyse spécifique de cette dimension.

Par ailleurs, nous dressons une critique de notre posture épistémologique développée autour du concept de reconnaissance et des incohérences que celle-ci présente en lien avec les choix théoriques et méthodologiques, constructiviste, féministe et du travail social critique. Nous avons argué à diverses reprises l'importance de la prise en compte des représentations du monde des acteurs et actrices principalement concerné-es comme sujets d'une réalité ou par l'objet d'étude, de l'importance de repenser l'économie du savoir afin de déstabiliser ses fondements élitistes, de multiplier et valoriser les perspectives, notamment celles d'auteur-es ainsi que d'actrices et d'acteurs sociaux historiquement ou socialement marginalisé-es. Toutefois, le choix des auteur-es au niveau théorique s'est avéré demeurer dans le cloître même duquel nous souhaitons nous distancier. Honneth, Ricoeur et Fraser : trois philosophes occidentaux blancs... bien qu'il y ait une femme pour un minimum de cohérence critique, nous espérons pouvoir recourir à d'autres sources de savoirs au niveau théorique et

¹¹¹ Voir entre autres Bertrand (2007 : 198) et l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC : 2006).

épistémologique lors de recherches ultérieures. Précisons qu'il ne s'agit évidemment pas de renier l'apport de théoricien-nes privilégié-es dans un examen de pratiques sociales et la pertinence de l'investissement théorique, mais simplement de réitérer le défi, dans une perspective de travail social critique, constructiviste et féministe, de contribuer à une pluralisation de la production des savoirs qui soit éthique, engagée et cohérente avec les valeurs de transformation sociale que nous promouvons. Toutefois, nous ne pensons pas que la validité de l'étude terrain n'en soit affectée : nous avons tenté de demeurer le plus près possible des représentations des répondantes dans la présentation des données et leur analyse.

Également, il nous a semblé un grand défi de pouvoir traduire sous forme de questions accessibles la notion de justice sociale inhérente à la reconnaissance, notamment selon la proposition de la philosophe Nancy Fraser. En effet, le terme reconnaissance ayant plusieurs connotations en français, il nous a semblé difficile de départir le sens de justice sociale de celui, notamment, de gratitude ou de valorisation. Ainsi, bien que notre objet d'étude tende plutôt vers ce premier sens, force est de constater que la construction du canevas d'entrevue a généré beaucoup plus de données centrées sur la question de la valorisation que nous l'anticipions. Bien que cette dernière ne soit pas totalement étrangère à la première, nous aurions aimé que notre outil de collecte de données puisse permettre de nous centrer davantage sur la question de la justice sociale.

Évidemment, l'environnement correctionnel s'est avéré plus froid, puisque nous étions dans un cubicule vitré où pouvaient nous observer sur le passage des agentes correctionnelles ou des femmes en circulation. De plus, contrairement aux autres participantes avec qui nous avons eu au moins, sinon plus, un échange téléphonique, le moment de l'entretien en milieu carcéral s'avérait le premier contact direct entre nous et la femme interrogée.

Par ailleurs, un entretien s'est déroulé dans un contexte où la répondante se retrouvait dans une situation stressante de recherche de logement. Sa confusion au début de l'entrevue (elle ne se souvenait plus à quel atelier elle avait participé) nous a questionné à savoir si elle était en situation de consommation. La mémoire lui est revenue et l'entretien s'est tout de même bien déroulé, quoique la participante ait vécu par moment des émotions intenses en se

souvenant de certains épisodes de son parcours de vie. Bien que nous ayons pris des pauses au courant de la rencontre, nous avons regretté de ne pas avoir explicitement proposé à la répondante de mettre fin à l'entretien si elle le souhaitait. Ce sont plutôt des phrases lui demandant si elle souhaitait poursuivre qui ont ponctué l'échange.

3.5 Diffusion des résultats de la recherche

La diffusion des résultats vise à rendre accessible la recherche, notamment au niveau de la recherche sociale, où le partage des connaissances contribue à la démocratisation des savoirs. Nous avons souhaité que la diffusion des résultats de la recherche puisse d'une part, faire valoir l'art communautaire comme une approche riche et pertinente à soutenir davantage et d'autre part, faire reconnaître les femmes criminalisées comme des actrices sociales à part entière dont la parole et la participation sociales doivent être encouragées davantage et ce, de diverses manières. L'appendice E donne un aperçu de la diffusion à ce sujet, en répertoriant les divers lieux où le projet a été présenté.

3.6 Considérations éthiques

Il y a lieu de se questionner sur la pertinence de la recherche au niveau éthique. À cet égard, rappelons que le projet *Agir par l'imaginaire* est une première de ce genre au Canada et que plusieurs, même au sein des Services correctionnels, reconnaissent d'une part, les lacunes en termes de programmes destinés aux femmes incarcérées et d'autre part, appuient les efforts visant à développer des stratégies communautaires, en vue éventuellement d'améliorer les alternatives à l'incarcération.

Suite à l'octroi du certificat éthique par l'UQÀM le 26 novembre 2009, l'autorisation de la recherche par les différentes institutions partenaires du projet *Agir par l'imaginaire* a fait l'objet d'une évaluation éthique par les diverses autorités compétentes des institutions visées par la recherche (voir appendice C). Nous avons déjà présenté ces procédures dans la section sur l'échantillonnage puisqu'elles ont influencé le recrutement et la cueillette de données.

Les risques associés à la participation à ce projet de recherche ainsi que la confidentialité, l'anonymat et le consentement des sujets ont été expliqués aux répondantes

lors de la signature du formulaire de consentement éclairé (voir appendice F), remis aux participantes au début de l'entretien.

Soulignons que les femmes rencontrées ne tiraient aucun avantage direct à participer à la recherche autre qu'une compensation financière de vingt dollars, prévue afin de couvrir les frais de déplacements et/ou le temps consacré à l'entretien. Ce choix s'inscrit également dans une volonté de reconnaître immédiatement l'apport des femmes à la recherche. En effet, bien que cette reconnaissance se manifeste par d'autres moyens que la compensation financière – pensons entre autres à la diffusion des résultats de recherche, nous savions d'une part, que celle-ci ne serait pas forcément accessible à toutes les femmes et d'autre part, que l'anonymat étant préservé, elles n'y tiraient pas de reconnaissance spécifique et explicite. À cet égard, rappelons que les participantes du projet *Agir par l'imaginaire* recevaient une compensation financière lors de leur implication dans un atelier. Cette philosophie repose sur la volonté d'assurer une certaine équité au niveau des avantages retirés tant par les artistes et les intervenant-es du projet que par les femmes elles-mêmes. Le petit budget pour leur participation à la recherche a été débloqué par le projet *Agir par l'imaginaire*. Toutes les participantes, incluant celle ayant contribué à la validation du canevas ont reçu une compensation, sauf une qui ne le souhaitait pas. Par ailleurs les répondantes auront eu l'avantage de permettre de faire avancer les connaissances dans le domaine.

Nous avons veillé à assurer la confidentialité des données recueillies ainsi que l'anonymat des sujets participants. Lors du traitement des informations recueillies par entretien, telle que la retranscription des verbatim, toute information permettant d'identifier la personne a été éliminée. De plus, chacune des participantes a choisi un pseudonyme ou a demandé à l'étudiante-chercheuse de lui en attribuer un. Les renseignements fournis sont strictement confidentiels et n'ont été consultés, dans le but de produire un mémoire de maîtrise en travail social, que par les personnes directement reliées au projet : l'étudiante-chercheuse, la personne-ressource ayant transcrit les verbatims et la directrice de la recherche. Nul autre usage ne pourra en être fait sans le consentement des répondantes à l'étude. Les données recueillies ont été conservées confidentiellement jusqu'au dépôt final du mémoire de recherche, suite à quoi elles ont été détruites.

De plus, un suivi nous a permis de contacter les répondantes par courriel ou par téléphone afin de minimiser les risques associés à la recherche. Ces risques étaient surtout reliés au bien-être de la personne, compte tenu que les thèmes abordés dans l'entrevue ont pu susciter une émotion chez certaines. Cependant, ce suivi n'a pas pu être offert aux répondantes incarcérées à Joliette compte tenu des contraintes liées aux communications, mais nous avons informé les participantes de la possibilité de consulter la conseillère au besoin.

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Nous présentons ici les données recueillies lors des huit entretiens que nous avons réalisés entre mars et juin 2010 auprès de participantes au projet *Agir par l'imaginaire*. Bien que nous ayons d'abord découpé la présentation des données en nous référant à la structure du canevas d'entrevue, nous avons finalement choisi de regrouper par thématique les réponses des répondantes. Les sections ont ainsi été regroupées sous deux thématiques : la reconnaissance et l'art communautaire. Il est possible que la répartition de la parole de chacune soit inégale, compte tenu du fait que certaines ont donné des entrevues beaucoup plus longues que d'autres et que quelques-unes n'ont pas répondu à toutes les questions. La présentation des données permet de mettre en lumière une diversité de points de vue, les femmes rencontrées ayant des expériences de vie singulières. Nous en profitons pour réitérer le fait qu'il s'agit d'une recherche qualitative. Le petit échantillon permet d'avoir un portrait des multiples réalités vécues par les femmes rencontrées.

4.1 Portrait des répondantes

Les femmes que nous avons rencontrées étaient âgées de 21 à 46 ans, québécoises d'origine caucasienne et francophone pour la plupart – une ayant des origines anglophones et une autre, italiennes. Elles sont hétérosexuelles ou bisexuelles, certaines sont en couple ou conjointes de fait, trois sont célibataires. Cinq d'entre elles ont des enfants – ayant généralement moins de 18 ans, dont elles n'ont pas la garde pour la plupart, mais avec qui elles sont majoritairement en contact. Leur niveau d'études varie de secondaire I à l'université, la moitié d'entre elles ayant un diplôme d'études secondaires, professionnelles ou collégiales, l'autre moitié ayant complété un ou l'autre des niveaux secondaires.

Leurs revenus avant leur incarcération proviennent soit d'emplois déclarés (dans la restauration, l'équitation, un laboratoire, un garage, une boucherie ou encore un bar), soit de l'assurance sociale ou encore d'activités dites illicites telles la vente de drogue, le travail du sexe, le vol ou la fraude. Suite à leur incarcération, elles disent travailler dans une agence de

voyage, la restauration, l'administration, la vente ou subviennent à leurs besoins grâce aux prêts et bourse ou à l'assurance sociale. Elles logent ou logeront seule, en couple ou encore chez leurs parents, deux d'entre elles n'ayant cependant pas accès à un logement.

Lorsqu'il est question des débuts de leurs démêlés avec les justice, les réponses varient : pour plusieurs, les faits sont récent, on parle de 2008-2009, alors que pour d'autres, leur historique de judiciarisation remonte à aussi loin que 1982. Au niveau des raisons invoquées, la majorité a nommé la consommation ou vente de drogues, et pour trois d'entre elles, le vol. Ajoutons à cela la souffrance et la santé mentale, nommées par deux de ces femmes, alors qu'une autre n'a pas voulu spécifier les raisons pour lesquelles elle avait eu des démêlés avec la justice. Les mots de Marie-Jo sont évocateurs quand elle répond à cette question : « Pour ben des raisons. Pour ... geler, noyer ... mes souffrances intérieures... [...] ma crise de souffrance, je l'sais pas quoi faire avec! Fait que... j'me gèle ».

Parmi les répondantes rencontrées, deux ont participé à un atelier à l'établissement Joliette, deux ont participé à un atelier à la prison Tanguay et quatre ont participé à un atelier à la maison de transition Thérèse-Casgrain. Les ateliers auxquels elles ont pris part ont eu lieu entre juillet 2008 et avril 2010. Notons qu'elles n'ont pas forcément été rencontrées au même endroit où a eu lieu l'atelier.

Le tableau suivant présente les répondantes, leur l'âge, les ateliers auxquels elles ont participé, l'année depuis laquelle elles ont des démêlés avec la justice et la situation juridique dans laquelle elles se trouvaient au moment de l'entretien.

Tableau 4.1 Participantes au projet *Agir par l'imaginaire*

	Âge	Atelier d'Agir par l'imaginaire	Démêlés avec la justice depuis...	Situation au moment de l'entretien
<i>Emy-Lee</i>	21 ans	Animation photo	2009	Incarcérée
<i>Cassandra</i>	27 ans	<i>Slam</i>	2009	Libération conditionnelle
<i>Betty</i>	27 ans	Photographie	2000	Libération conditionnelle
<i>Gabrielle</i>	35 ans	<i>Acting/ Performance</i>	1995	Libération conditionnelle
<i>Louise</i>	40 ans	Photographie	2007	Libération conditionnelle
<i>Marie-Jo</i>	41 ans	Production sonore	1992	Libération conditionnelle
<i>Nancy</i>	46 ans	Chanson	1982	Libération conditionnelle
<i>Abi</i>	47 ans	Vidéo	1986	Incarcérée

4.2 Les perceptions de la reconnaissance

4.2.1 Être discriminée ou dévalorisée

Les femmes rencontrées ont pour la majorité un fort sentiment de vivre de la discrimination, d'une façon ou d'une autre dans leur parcours de criminalisation. Que ce soit avec le système carcéral, à proprement parler, les impacts de leur incarcération sur leur réinsertion sociale ou les liens avec leur communauté, elles affirment se retrouver dans une situation complexe. Pour elles, la discrimination, la dévalorisation et la vulnérabilité se rencontrent à la croisée de leurs expériences de vie et le système sociétal mis en place pour contrer la « délinquance ».

La grande majorité des répondantes ont affirmé que leur expérience avec le système de justice leur crée des préjudices, notamment en matière de recherche d'emploi et de logement. Louise explique ainsi que lorsque « t'as un dossier criminel, ben c'est comme si t'étais le... démon, la pire, la pire affaire. Mais si l'employeur le sait pas, là, t'es belle, t'es fine "on va t'essayer. Tu vau la peine d'être parmi nous-autres" ». Elle reconnaît que certes, « on en a faite des bêtises » tout en spécifiant que l'« on apprend par nos erreurs ».

Des répondantes se rappellent également l'expérience d'isolement social qu'elles ont vécu avant, pendant et/ou après leur incarcération. Pour certaines, leur criminalisation a des répercussions significatives sur leur réseau social. Louise évoque un sentiment de dévalorisation qu'elle a vécu même avant son incarcération, alors qu'elle se sentait « renfermée » et « mise à part parce que je parlais pas avec personne ». La souffrance est une dimension notoire nommée par certaines femmes comme un lieu de vulnérabilité. Marie-Jo soutient d'ailleurs que c'est parce qu'elle ne sait pas quoi faire de sa souffrance qu'elle a des démêlés avec la justice. Louise souligne que cette souffrance est encore présente : « à quelque part, je ne peux pas te dire qu'aujourd'hui, je souffre pas encore ».

De façon générale, les femmes rencontrées doivent plus souvent qu'autrement surmonter de grands défis à leur sortie de prison. Comme l'affirme Louise,

tu perds toute, hein, tu perds ton emploi, tu perds la confiance des gens, tu perds... ton amour... tu perds... T'as une foule de pertes que tu fais, ben ça, faut toutes que t'aillent les rechercher, toutes que t'aillent gruger... que t'aillent travailler fort pour leur dire « oui, je vous ai faite de la peine. Pardonnez-moi, pis regardez-moi aller maintenant, vous allez voir ». (Louise)

Nancy résume bien la complexité à laquelle font face les femmes criminalisées : « j'me sens dans un paradoxe où on dit... "r'prends-toi en main, fais-toi une vie, ça va bien aller", pis d'un autre... tout le monde te met les bâtons dans les roues parce que t'es allée en prison une fois ou deux fois dans ta vie ».

La nature du délit semble également jouer dans la perception d'autrui et sur la façon dont l'on va être perçue, voire accueillie, ainsi que l'exprime Nancy :

Moi, je me suis toujours retrouvée en prison parce que j'ai volé à l'étalage, fait que... en quoi ça... en quoi c'est dégueulasse? J'ai pas touché à un enfant, j'ai pas martyrisé un bébé, j'ai pas... tué mon enfant... j'ai pas faite... un geste sexuel envers un enfant, fait que pourquoi autant de « euurk »? (Nancy)

La situation est problématique, puisque, comme le souligne Betty, par le biais du numéro d'assurance sociale, tout le monde peut avoir accès à l'information concernant les femmes ayant des démêlés avec la justice, ne laissant pas le choix aux femmes de dire ou non, de partager ou non, leur expérience carcérale : « N'importe qui qui va au Palais de

justice [...] je vois... si t'as eu un ticket, une cause pendante, si t'es en instance de procès, j'vois toute.... c'est public! La justice, c'est du domaine public » (Betty).

La plupart des répondantes développent des stratégies afin de ne pas s'exposer à des discriminations. Elles choisissent les gens à qui elles veulent dire leur expérience de démêlés avec la justice selon les contextes :

J'vas pas dire ça à tout le monde, là. Parce que, justement, j'ai peur d'être jugée, pis ... vivre de la discrimination, fait que j'en parle pas. C'est comme mon monde secret... Pourtant, j'pourrais retirer ben des bénéfices, mais c'pas tout le monde qui sont prêts à accueillir ça. Même si y'en a qui montrent que oui, dans l'fond, c'est pas toujours le cas, là. (Gabrielle)

Nancy abonde dans le même sens :

Ben moi, je le dis pas à personne que j'ai un casier judiciaire... Mes voisins, mes amis, personne le sait. Parce que quand que les gens le savent, on dirait que... y s'amuse à enfoncer le clou. Moi, quand je le dis pas, pis j'ai un problème, les gens m'aident. Mais quand les gens savent que j'ai un casier, si j'ai un problème, c'est comme si y s'amuse à te piler dessus. C'est comme si... y'a beaucoup de préjugés, je pense, en tout cas, au niveau de l'emploi, partout... (Nancy)

Elle se désole notamment de la complexité de la recherche de logement pour les femmes criminalisées : « Moi, parce que j'ai faite un vol à l'étalage un jour, pis que je me suis ramassée en prison, j'peux pu louer de maison, là? Je vais pas la voler, pis la mettre dans mes poches, la maison ».

Elle constate la même situation au niveau du crédit financier d'une personne. Elle se demande ainsi : « pourquoi tu serais un citoyen de second ordre parce que t'as eu des problèmes de crédit un jour? ». Elle rappelle à ce sujet qu'il y a « cent millions de raisons différentes de merder un dossier de crédit, c'est pas juste parce que t'as fraudé ou t'as été un mauvais payeur. [...] Fait que, c'est comme, c'est plate parce qu'aujourd'hui, c'est comme "t'as un casier, on te veut pas" » (Nancy).

Même si elle doit faire connaître l'existence de ses démêlés avec la justice, Louise a choisi de faire valoir que son délit n'avait pas de lien avec l'emploi pour lequel elle postulait :

comme à l'emploi que j'ai eu, a me l'a demandé « as-tu eu un dossier criminel? » « Oui. Mais ça a pas rapport avec l'emploi et c'est une erreur que j'ai faite, pis qui s'en va, pis que je referai pu. Donc, faites-moi confiance, vous allez voir. Vous allez voir quelle genre de personne que je suis, au fond ». C'est pas parce que j'ai été en arrière des barreaux un certain temps que ça veut nécessairement dire que je suis un poison pour la société. (Louise)

Un des aspects inhérents à leur expérience est leur rapport avec la souffrance et de celle-ci découle pour quelques-unes le rapport à la consommation. L'expérience de toxicomanie constitue pour certaines une sphère de vulnérabilité :

J'suis vulnérable, plus vulnérable que quelqu'un qui est pas toxicomane, dans société, pis qu'est habitué de fonctionner, pis... de prendre ses responsabilités, de faire ses choses, moi j'ai toujours ça à ... pas oublier, pis... à me souvenir, pis faut toujours que je *tcheck*... Faut toujours que je pense « bon... c'est quoi que je pense, c'est-tu correct? » J'suis-tu en train de penser, pis... d'avoir une mauvaise pensée qui peut m'amener à consommer. J'suis tout'l'temps en train de me surveiller, tsé... Donc j'suis un peu dévalorisé face à ça. Si j'aurais pas autant d'énergie à dépenser là-dessus, j'pourrais faire d'autre chose, mais c'est un combat. J'me sens en combat et en survie... sur mes gardes, comme... tout l'temps, quasiment. (Gabrielle)

Marie-Jo se sent par ailleurs jugée parfois quant à sa situation d'itinérance, son mode de vie et sa façon de parler. Elle s'interroge à savoir « pourquoi que... certaines personnes, y me jugent sur certaines affaires... mais c'est parce que y'ont pas été là pour voir la vie que j'ai menée... ».

Abi parle de son changement de perception face au travail du sexe qu'elle a exercé et de sa consommation avec sa fille, deux dimensions où elle ne se sent pas valorisée. En effet, le regard d'autrui lorsqu'elle est « sur le coin d'une rue » et le fait de consommer avec sa fille « dans les mêmes piaules » lui font dire « ça venait encore toucher à mon estime, ça me dévalorisait ». Faisant le lien avec sa consommation de drogues, elle exprime se sentir dévalorisée également dans son rôle de mère. En comptant les mois, 16 en tout, depuis qu'elle ne l'a pas vu, elle partage : « je suis pas très fière de moi par rapport à ma réalité avec ma plus jeune ». Ayant « abandonné » et « confié à l'adoption » ses deux premiers enfants, elle s'était juré que « jamais j'abandonnerais la troisième, pis je l'ai faite, tsé. J'pensais jamais, jamais, jamais que je retoucherais à la coke un jour, pis c'est arrivé quand j'y ai touché, j'ai recommencé 24 heures sur 24 ». Elle sait bien les liens entre son sentiment de culpabilité en tant que mère et sa consommation de drogues.

Un autre aspect important souligné par les répondantes concerne le sentiment de discrimination qu'elles éprouvent au sein du système carcéral. Nancy rappelle à cet égard les difficultés vécues dans sa relation avec son agente correctionnelle. Loin d'être « une partie de plaisir », les rencontres avec cette dernière sont pour Nancy comparables à un fardeau que serait pour un enfant le rappel constant d'une « connerie » qu'il aurait fait :

Qu'est-ce que ça donne de parler des mois et des années de temps d'une gaffe que t'as faite, à part de juste, de te faire perdre la face à chaque fois, pis de te faire sortir la honte à chaque fois, pis de te dévaloriser, genre? T'as-tu besoin que quelqu'un te traite d'imbécile pendant trois ans après une gaffe que t'as faite? Tout le monde en fait des gaffes, à des niveaux différents, que ce soit, que t'aïlles passé sur une lumière avec ta voiture, tu vas juste avoir un beau ti ticket de police, pis t'aurais pu tuer quelqu'un en passant sur une lumière... pis moi, j'ai jamais passé proche de tuer quelqu'un en faisant un vol à l'étalage. (Nancy)

La perception de Gabrielle face au système correctionnel est similaire, puisqu'elle ne s'y sent pas considérée en tant que personne : « j'suis considérée comme un cas, un cas à gérer, un risque à gérer. Quel risque qu'a peut représenter pour la société, tsé. Si a représente un risque, ben on va le gérer de façon à ce qu'a soit pu un risque. Pas [Gabrielle], qui qu'a l'est, avec ses qualités, toute ça... Ça, là, c'est exclu... »

Nancy déplore que son agente de probation remette en question sa parole : « c'est comme si... parce que t'es allée en prison, t'es menteuse, t'es manipulatrice, t'es ci, t'es ça, pis... C'est drôle parce que quand que je pose la question aux gens qui savent que j'ai un casier, de me décrire, y me décrivent vraiment pas comme ceux qui le savent pas ». Elle estime que son agente et le service de probation n'ont jamais essayé de comprendre sa situation, de se mettre dans ses souliers : « j'ose pas trop me confier, j'fais pas trop confiance, mais après 10 rencontres, a m'a jamais montré que je pouvais y faire confiance, a m'a jamais montré que je pouvais m'ouvrir plus ». Elle déplore qu'on ne reconnaisse pas sa situation de santé mentale et qu'on la punisse ainsi : « j'ai des rapports de psychologues, j'ai des rapports... Mais... c'est comme si le système ici, c'est que tu fais quelque chose, faut qu'on te punisse, *that's it. That's it!* »

À la lumière de son expérience, Nancy juge que les rencontres avec son agente correctionnelle ne sont pas du tout appropriées à sa réalité, que celle-ci l'a « jamais vraiment

aidé concrètement ». Compte tenu qu'elle commet des vols à l'étalage lorsqu'elle « perds des bouts » en étant seule dans un commerce, que ce soit à l'épicerie ou encore à la pharmacie, elle aimerait que ces rencontres d'une heure aux quinze jours avec son agente puissent répondre à ses besoins. Elle donne en exemple d'aller faire ses courses à l'épicerie ou à la pharmacie avec elle afin qu'elle soit moins à risque de « perdre un bout » et de sortir du commerce sans « passer à la caisse ». Nancy déplore que son agente ait pourtant du temps pour venir sur son lieu de travail afin de faire des vérifications de contrôle, une situation malplaisante, sans même l'encourager dans son nouvel emploi : « est juste venue voir si j'y avais pas menti depuis des mois. [...] a m'a pas dit, ben exemple, "en tout cas, [Nancy], j'suis pas mal fière de toi, que tu te partes un commerce comme ça..." [...] a m'a pas félicité, rien ».

Bien qu'Emy-Lee parle également du sentiment de dévalorisation au sein de l'univers carcéral, le sien est plutôt suscité par l'attitude d'autres femmes en prison : « Quand je suis arrivée, [...] je me sentais pas à ma place...[...] quand tu rentres, le monde ont tout le temps des préjugés sur toi... mais maintenant, j'ai appris à faire ma place, je me laisse pas piler sur les pieds... ».

Comme il a été évoqué ci-haut, les femmes sont généralement sceptiques quant à leur possibilité de réintégrer pleinement la société et bénéficier des richesses collectives, ainsi qu'avoir accès à la reconnaissance sociale. Pour Nancy, ce manque est évident : « Parce que c'est comme, dans le système, t'as pas le droit à l'erreur. T'as faite une erreur, on va te taper dessus toute ta vie, genre ».

En ce sens, même après un certain temps loin de sa ville, Louise sait bien que les gens n'ont pas forcément oublié. D'où elle vient, dit-elle; « tout le monde me connaît [...] c'est sur qu'y'a un délai, des années, y oublie. Mais, y oublie, pis y oublissent pas, parce que c'est pas des choses que t'oublie ». Dans la même veine, Abi relate également la réalité du commérage, sur la rue ou dans les endroits publics qu'elle fréquente, entre autres : « les résidents d'Hochelaga-Maisonneuve, tsé à un moment donné, je passe mon temps à marcher dans leur quartier, fait qu'y me connaissent. Y'en a qui me disaient bonjour, y me saluaient,

pis, y'en a d'autres qui étaient comme indifférents [...] mais je le savais qu'y parlaient de moi ».

Encore ici, certaines utilisent des stratégies afin d'éviter la discrimination ou de se rendre vulnérable. Pour Louise l'humour peut l'aider à déjouer quelque peu le jugement d'autrui, tout comme le fait qu'elle ait cheminé :

J'en parle de la prison, j'ai pas peur de leu' dire [...] j'fais la joke « regarde, je m'en allais... en vacances deux semaines dans un quatre étoiles, je me suis ramassée un temps indéterminé dans un demi, ou pas d'étoile du tout, avec des petits amis qui se promènent. J'ai dit : « pour moi, je me suis trompée d'hôtel, mais là, j'ai essayé de sortir, par capable de sortir de d'là. Pis là... » J'en fais des blagues astheure, je pouvais pas n'en faire avant. Même avant, tu disais « t'as faite de la prison, toé? Ouais, t'es une belle... » Je pouvais me sentir blessée. Astheure, c'est mieux, tsé, c'est mieux. (Louise)

Dans cette foulée, Betty affirme que son expérience après son incarcération a contribué à développer sa force. Elle considère que son parcours peut être un avantage dans certains cas, notamment en ce qui concerne son désir de poursuivre des études en intervention sociale, puisque son vécu pourra la rapprocher de ceux et celles avec qui elle pourrait être amenée à travailler.

Louise aimerait quant à elle pouvoir rencontrer moins de jugement, en particulier au sein de la société : « c'est sur que la justice, le monde, le monde, on peut pas le changer, c'est dommage. Tsé, moi j'aimerais bien arriver, dire au monde : "regarde, j'ai fait de la prison, je suis une être humain, pis... Tu m'aimais avant, pourquoi qu'aujourd'hui, tu me juges? " ». D'autant plus qu'elle estime notamment que son délit n'a rien à voir avec les personnes qu'elles rencontrent : « c'est une erreur, c'est pas quelque chose que je vais refaire, je suis la même personne qu'avant, mais en mieux, sauf que oui, j'ai fait une erreur, mais bon. Je l'assume là, ça été faite, mais ça l'a pas rapport avec toi... ». Nancy résume ainsi sa réflexion : « y'a un gros je-m'en-foutisme [par rapport aux] gens qui sortent de détention, pis après ça, on s'étonne qu'y recommencent pis qu'y y retournent... »

4.2.2 Être reconnue

4.2.2.1 Être considérée

Pour les femmes rencontrées, le fait d'être considérée occupe une place inhérente dans leur parcours. Il s'agit, comme le souligne Betty, du fait de reconnaître l'existence d'une réalité, la sienne, une réalité qu'elle relie aux stéréotypes entourant la judiciarisation des femmes :

C'est d'admettre dans notre société que... des femmes judiciarisées, ça existe. Y'a pas juste des hommes qui vont en prison, y'a des femmes aussi. Peut-être qu'au niveau des femmes, c'est plus tabou, parce qu'on a tendance à voir une femme comme une mère, une protectrice, quelqu'un qui prend soin des autres... Fait que d'admettre qu'une femme commet un délit, surtout un délit de violence... c'est quelque chose qui est peut-être plus difficile à admettre, pis qui est plus mal vu, donc il faut prendre en compte que cette réalité-là, ça existe. (Betty)

Cette question des préjugés revient dans plusieurs des réponses, les femmes abordant la question de la perception des autres, du regard des autres dans le fait d'être considérée. Pour Marie-Jo, il s'agit que les gens puissent « me voir pour qu'est-ce que je suis et non qu'est-ce qu'y croiraient peut-être que je suis.... ou ... s'imaginent... ». Gabrielle abonde dans le même sens :

D'être vue comme que je suis, et non, pour qu'est-ce que j'ai pu avoir faite. Parce que je trouve que considérer quelqu'un, c'est considérer les qualités qu'a l'a, sa personnalité, ses valeurs, ses aspirations... Pis qu'est-ce qui fait qu'on la considère pas, c'est des comportements qu'a l'a, qu'on aime pas... (Gabrielle)

Pour Louise, la considération réside en ce que l'autre puisse voir en elle son humanité : « j'ai fait de la prison, mais j'tais quand même un être humain, je suis capable de foncer, pis de faire des choses dans la vie. Si le gouvernement, si... les autres gens de grandes têtes en haut comprendraient ça, j'pense que nous-autres, on aurait pu de préjugés à notre égard ».

Quant au fait d'être considérée comme une personne à part entière, Louise se questionne : « À part entière, r'garde, on est pu à part entière, à cause de ça, parce que c'est ce préjugé-là, c'est... "t'as faite de la prison, t'es sale, t'es pourrie, t'es pas bon, tu vas toujours l'être pour le restant de ta vie". Pourquoi? » La considération, pour elle, réfère à la

possibilité de passer par-dessus cet épisode et de ne pas réduire une personne à son expérience en prison, d'autant plus, dit-elle, qu'« on l'a eu notre leçon ». À ses yeux, « le mot "prison" fait qu'on peut pas t'aider », qu'on ne donne pas la « même chance » aux personnes selon si elles ont ou non passé par la détention :

Tout de suite, on t'identifie que t'as faite une prison une fois, tu vas y retourner toute ta vie. T'es rayée là. « Va-t'en avec ton monde de prison ». C'est pas comme ça que tu vas aider quelqu'un. Parce que souvent la personne qui n'a faite de la prison, on a juste besoin d'y dire : « j'te comprends, j'te pardonne. Viens, je vais t'aider » Pour justement, pas retourner dans c'te pattern-là. (Louise)

Le fait d'être considérée implique pour plusieurs femmes de prendre conscience de leur réalité et ce faisant, de la souffrance qu'elles portent et qui est souvent en lien avec les problématiques qu'elles vivent. Pour Gabrielle, son passage en prison « ça fait partie de moi, mais c'est une conséquence... d'une réaction due à une blessure de plein d'affaires, là ». Pour Louise, au-delà des différences de délits, les femmes ayant des démêlés avec la justice sont « dans le même pattern, on est des prisonniers, on a vécu les mêmes choses ».

Nancy marque la différence entre une personne qui volerait à répétition à un même endroit et une personne ayant « des problèmes psychiatriques » :

Dans un cas comme dans l'autre, c'est pas le fun pour le commerçant, mais faut regarder l'intention, genre. Si la madame... est sénile, pis est Alzheimer, j'vas-tu appelé les polices, parce qu'est sortie avec un manteau de mon magasin? A l'a ben assez du problème de faire de l'Alzheimer dans sa vie, sans que j'en rajoute, a la faire arrêter par les policiers, pis la honte et tout, et tout, là. (Nancy)

Selon elle, il s'agit « qu'on fasse la part des choses... Que moi, je le fais pas de façon délinquante. »

Lorsqu'on aborde les répercussions de leur expérience carcérale, les femmes parlent des impacts de celle-ci sur leur vie. Louise estime que la prison lui a permis de se ressaisir, même si elle juge avoir été « trop punie », tout en soulignant l'apport d'outils offerts par diverses ressources. Grâce à celles-ci, elle dit avoir compris qu'elle avait « besoin d'aide ». Elles lui ont permis également de prendre de la « maturité » et de composer avec le jugement des autres : « pas me sentir blessée par ça. Je suis déjà assez blessée par ce que j'ai faite que j'ai pas besoin que d'autres gens viennent me dire ». Bien qu'elle admette qu'elle lui a permis

de se ressaisir, elle demeure toutefois critique face à la prison : « c'est trop, y'a trop de répercussions dommageables autour de toi pour que tu te dises "ah, m'a aller faire de la prison, m'a être logée-nourrie"... c'est pas ça, là, c'est pas le paradis la prison. »

Emy-Lee affirme à ce sujet qu'être considérée, en prison, n'équivaut en rien à sa possibilité d'autonomie à l'extérieur du monde carcéral. À 21 ans, elle aimerait mieux, dit-elle, « m'occuper de mes affaires à moi, tu-seule », plutôt que de devoir passer toujours par les gardiens, en écrivant un mémo pour chacune de ses demandes : « dehors, je dirais "Ah, faut que j'aille chez le médecin". Tandis qu'ici, je peux pas faire ça, la porte est barrée, y me l'ouvriront pas parce que je pète ma crise... »

La sphère du travail occupe un rôle important dans le fait d'être considérée. Louise trouve dommage qu'on n'engage pas d'ex-prisonnières uniquement par crainte. Elle pense que lorsque cela arrive, c'est peut-être parce qu'une telle personne n'a pas eu de difficultés dans la vie, qu'elle a « peur à ses fesses, elle a eu du tout cuit dans l'bec. Elle, a n'a pas eu de problèmes dans sa jeunesse, a n'a pas eu de problèmes dans sa vie. A pas eu d'besoin de faire c'te coup-là pour avoir l'attention, avoir l'aide qu'elle avait besoin. Parce qu'a connaissait d'autres moyens ». Cassandra rappelle qu'elle ne s'est jamais fait demandé, dans le cadre d'une entrevue par exemple, si elle avait un dossier criminel, ce qui l'amène à dire qu'il est difficile d'élaborer sur son sentiment de se sentir considérée en tant que femme ayant des démêlés avec la justice. Ainsi, elle estime que son incarcération n'a rien changé sur la perception que peuvent avoir les gens d'elle, d'autant plus, dit-elle, que « c'est pas tout le monde qui savent que j'ai un dossier non plus ».

Pour aborder la considération, Abi parle de reconnaissance, qu'elle relie à son expérience directe avec le projet *Agir par l'imaginaire*. Elle mentionne ainsi les différentes personnes qui, au sein du réseau, l'apostrophent pour lui offrir de petits contrats ou, en prison, lui demandent quand est-ce qu'elle reviendra travailler à la buanderie : « toute ça, ça vient, pour moi, c'est de la reconnaissance... ».

Elle juge les liens entre son besoin de reconnaissance et le contexte de son enfance, affirmant que bien que ce soient des « besoin normaux ... y'étaient outre-mesure, moi, ces

besoins-là, du faite de mon enfance... Besoin de reconnaissance, besoin d'être valorisée, d'être aimée, pis toute, pis toute ». Elle souligne ainsi qu'à « un moment donné », elle a été capable de mettre « de l'équilibre dans ce besoin ». Entre autres, parce qu'elle est « quelqu'un qui est quand même instruit, [qui a] lu beaucoup », Abi se rappelle des situations ou elle voulait toujours « démontrer ce que je savais », réalisant qu' « aujourd'hui, pour moi, c'est moins important ».

Quelques femmes mentionnent également le fait que leur expérience les rende plus attentives aux besoins de reconnaissance des autres. Bien qu'Abi reconnaisse que son parcours de vie ne prend pas uniquement source dans sa relation avec ses parents, elle constate que cette dernière a tout de même eu une incidence sur sa vie et qu'il est important d'en prendre compte, même si « aujourd'hui, je le sais que c'est pas la faute à mon père, que c'est pas la faute à ma mère ». Cassandra souligne qu'elle a pris conscience de ses propres préjugés envers les personnes ayant des démêlés avec la justice : « ça m'a fait ouvrir l'esprit un peu... avant que je me fasse arrêter, moi-même, j'avais des préjugés ». Finalement, Gabrielle estime que chaque individu mérite « d'être considéré, pris en compte, peu importe qu'est-ce qu'y ont faite ou qui qu'y sont, qu'est-ce qu'y ont pu avoir vécu... [...] tout le monde mérite ça, être pris en considération, [...] malgré toute qu'est-ce qu'y peut faire ».

4.2.2.2 Être acceptée et valorisée

Cassandra relate comment elle s'est ouverte d'esprit durant son parcours dans les rouages du système judiciaire, elle entrevoit la reconnaissance dans l'acceptation que « personne n'est à l'abri » de commettre un délit, en rappelant le contexte de violence conjugale et de légitime défense à l'origine des homicides commis par certaines femmes.

Marie-Jo raconte non sans fierté un temps de sa vie où elle employait diverses stratégies pour se loger, ainsi que ses enfants. À cet égard, elle affirme : « j'aimerais ça que le monde me valorise, me voye à ma juste valeur que je peux être sua brosse, mais je peux être comme ça », en référant probablement à la débrouillardise évoquée dans cette tranche de vie. Pour Emy-Lee, être reconnue équivaut à ce « que le monde m'accepte comme je suis, qu'y a pas personne qui me dit quoi faire ».

Aujourd'hui, dit Abi, « j'essaie de pas me retrouver dans des situations où je suis dévalorisée ». Nancy souligne en ce sens la fierté associée à un « bon coup » de fait :

Être reconnue, c'est quand qu'on a fait un bon coup, pis que quelqu'un est fier de nous-autres parce qu'on a faite un bon coup, si on se sent reconnue pour ce qu'on fait. Mais... je me sens plus reconnue pour ce que j'ai faite de mal, malheureusement! (Nancy)

Pour elle, il s'agit « que le monde nous apprécie pour quelque chose, d'avoir l'impression aussi qu'on peut apporter quelque chose ». Le manque de reconnaissance a une incidence sur ses relations humaines : « si on se sent tout l'temps nul, gnochon, imbécile, ben là, on se sent toujours inférieure aux autres, donc on... on a d'la misère avec nos relations, genre. » Elle remarque d'ailleurs que la notoriété d'une personne a une incidence sur la reconnaissance dont elle jouit. Elle cite entre autres Claude Charron, Michèle Richard et Dan Bigras en soulignant que bien qu'ils ont « faite des conneries, ça été pardonné ». Ainsi, selon elle, « on dirait que quand t'es une célébrité, t'as le droit de faire des conneries, pis de te reprendre, mais quand t'es quelqu'un comme moi, si on fait une connerie, on reste toujours un connard toute notre vie. Pis c'est plate ».

Betty nomme les aspects pour lesquels elle ne souhaite pas être reconnue et ceux qu'elle souhaiterait voir mis en valeur :

de ne pas être reconnue pour mon argent... ou pour ce que je peux apporter ou pour... le sac de drogue que j'ai dans mes poches ou pour ce que... tsé, n'importe quel profit que je peux apporter à quelqu'un, dans le fond... c'est d'être reconnue pour... mes idées, mon talent, pour... ma générosité, pour mon implication, ma motivation... (Betty)

Abi considère qu'elle touche à la reconnaissance également dans le cadre de sa consommation de drogues, bien qu'elle juge qu'il s'agit plutôt de « reconnaissance négative » :

quand je vole... « eille, tu devrais voir ça les paniers qu'a sort des magasins, toi, tu crérais pas ça! » Pis « Hein! T'as pas toute sorti ça? » « Ah ouin » pis tsé... C'est sur que ça fait [plaisir]... mais ça me fait pas autant plaisir que [la chargée de projet *Agir par l'imaginaire*], qui me dit : « eille, j'ai de la job pour toi », [ou une telle en prison] qui me dit : « quand est-ce que tu t'en viens [travailler] à la buanderie? » Pis : « Tu chantes bien »... (Abi)

Dans la même veine, Gabrielle estime qu' « être reconnue à ma juste valeur, ben, ça serait d'être reconnue pour la personne que je suis et non pour qu'est-ce que j'ai faite. Déjà là, ça serait pas mal... » Elle relève toutefois qu'elle a encore du chemin à faire, pour « assimiler » les qualités qu'on peut lui attribuer ou la reconnaissance qu'on peut lui témoigner. Louise abonde dans le même sens en affirmant que « ça évoque de m'accepter telle que je suis, ... de m'aimer comme je suis ». Il s'agit selon d'elle de laisser l'étiquette de côté :

Si j'pourrais cacher ça, cette étiquette-là, ce serait beau. C'est ça pour moi, ça représente ma juste valeur. Ma juste valeur c'est : « regarde comme je suis. Je suis ça, là. C'pas parce que j'ai un étiquette dans le dos-là ». [...] Moé, je serais partante de faire un projet juste, juste pour voir la réaction des gens, me promener avec un étiquette dans le dos, « prison » [...] Juste voir le genre de dialogue qu'on aurait. [...] À sa juste valeur, pour moi, c'est : « Je suis comme je suis, accepte-moi de même. Arrêtez, vous dépensez de l'énergie inutilement à essayer de me blesser. Je suis déjà... j'ai déjà été blessée sans nécessairement passer par vous autres ». (Louise)

4.2.2.3 La reconnaissance par les proches

Pour plusieurs répondantes, l'entourage immédiat revêt une importance particulière, d'autant plus que ceux et celles que l'on nomme « proches », famille et ami-es par exemple, peuvent s'éloigner à cause de l'incarcération. Comme l'exprime Gabrielle, de la part de « ma famille... mon entourage proche... j'en ai plein, plein de reconnaissance, là, c'est sur ». Cassandra s'estime chanceuse d'être encore entourée de son chum, qui « a passé par-dessus ça » et de sa fille, qui ne « sait pas qu'est-ce qui s'est passé [...] parce qu'elle est trop jeune », tout en considérant également le fait que son passage en prison l'ait changée « pour le mieux ». Elle estime que son incarcération n'a pas nuit à ses relations avec ses proches, du fait qu'elle n'a pas « un gros réseau » et que, « dans ma famille, ça absolument rien changé ».

Pour certaines, comme Betty, la reconnaissance par les proches n'a pas de spécificité propre, il s'agit de la même chose que la reconnaissance au sens large. Pour Nancy, il peut s'agir d'éléments de la vie quotidienne, comme lorsqu'elle « sort le matin pour aller travailler, pis que mon voisin sort en même temps, pis qu'y m'envoie la main ». De façon générale, cela veut dire, pour elle, « que je fais juste partie de leur vie, au même titre que n'importe qui d'autre ». Marie-Jo nomme l'écoute, le fait de regarder, d'être « très attentif »,

le calme, la douceur et de ne pas être brusque comme caractérisant la reconnaissance par les proches. Louise l'exprime ainsi : « qu'y m'aiment comme je suis, qu'y m'acceptent comme je suis. Avec mes forces, pis mes faiblesses... ».

Abi parle de respect, de « se reconnaître en tant qu'être humain ». Elle estime que « tout le monde a sa place » et que tant qu'on la « traite avec respect, j'pense que c'est d'être pris en compte ». Elle développe un peu sur le sujet en évoquant que c'est grâce à sa fille en situation de handicap, entre autres, qu'elle a développé diverses qualités de présence : « c'est le plus beau cadeau que la vie m'a faite. Si j'avais pas eu cette enfant-là dans ma vie, je serais pas la personne que je suis aujourd'hui, j'serais pas aussi aimable, aimante, tolérante, patiente... Pis je serais pas à l'écoute des besoins des autres ». Elle considère également la reconnaissance par les proches en pensant aux visites de son père où au fait que sa mère dise à son conjoint : « Quand que [Abi] a l'appelle, même si je suis pas là, t'acceptes les frais ».

La vie carcérale est également un domaine évoqué par plusieurs femmes, au-travers de leurs récits. En effet, plusieurs parlent de la cohabitation avec les autres détenues, ainsi que les gardien-nes et des situations où elles cherchent à être reconnues, considérées. Des situations, comme le souligne Abi, où il faut « mettre les choses au clair tu-suite » :

un garde, j'étais en train de parler avec une fille, j'pas supposée de parler avec une fille qui est supposée de s'en aller dans un autre *wing*, mais au lieu de me dire « [Abi] ou madame [une telle], tu pourrais-tu rentrer dans le secteur, y fait « hop »! [elle lui a répondu] « Wo bonhomme, euh, non, non, y'a personne qui me dit ça moi ». Pis je suis allée le voir, pis j'y ai dit « r'garde, moi aussi, je traite les gardes avec extrêmement de respect, j'suis extrêmement polie, pis je m'attends à la même affaire de vous-autres [...] moi, j'pas un chien, là, t'aurais pu me le dire autrement ». [Le garde a répondu] « regardez, c'était pas personnel, pis je suis désolé... » [...] ah non, j'laisse pu rien passer, j'laisse pu rien passer. (Abi)

Emy-Lee juge qu'en prison, l'attitude des gens diffère selon les secteurs; dans l'un, « y'a du monde qui peuvent te traiter de toutes sortes de noms, tandis que dans ce secteur-là, c'est pas comme ça, c'est vraiment... y t'acceptent comme que t'es, y te prennent tes défauts, pis tes qualités, ça les dérange pas... ».

Par ailleurs, Nancy réalise qu'il ne lui est pas possible de dévoiler ses démêlés avec la justice sans que cela ait un impact sur la relation avec son entourage : « comme ma voisine

[...] c'est la gardienne à [ma chienne] quand je travaille. [...] Tsé, la madame, a l'a 80 ans. Si a le savait que j'ai un casier judiciaire... j'pas sure qu'on serait amies, là. A 80 ans. [Silence] ».

Cette impossibilité de jouer « franc jeu » se traduit par exemple dans la relation de Nancy avec son agente correctionnelle. Elle dénonce par exemple le fait qu'elle craint que son agente correctionnelle téléphone à son travail, ce qui dévoilerait à ses employeurs son casier judiciaire. Elle trouve difficile cette situation où elle doit constamment être vigilante et cacher certaines informations sur son passé :

Fait que c'est plate parce que... tu peux jamais être vraie à 100% avec le monde qui t'entoure, faut toujours que tu gardes une partie de toi cachée. Tu peux pas dire « écoutez, moi j'ai déjà faite de la prison, parce que... j'ai perdu un bout, pis j'ai faite ci, j'ai faite ça... Mais là, ça va ben, j'travaille, pis toute... » Tu peux pas dire ça, sans te faire mettre de côté, pis c'est plate parce que... y voudraient qu'on joue franc jeu, mais à chaque fois qu'on joue franc jeu, on se fait mettre de côté. Fait que... est-ce que quelqu'un jouerait franc jeu longtemps à ce compte-là? Ben j'pense pas. (Nancy)

4.2.2.4 La reconnaissance sociale

À la question concernant la reconnaissance sociale, plusieurs femmes évoquent des éléments touchant la valorisation et la considération. Marie-Jo répond en s'écriant presque : « Juge-moi-pas... », avant de soupirer longuement. Que se soit son habillement ou sa façon de bouger lorsqu'elle est stressée et qu'elle n'a pas pris ses « pilules », elle souhaite que les gens ne s'arrêtent pas à cela, qu'on ne la juge pas. D'ailleurs, Louise aspire à ce que les gens l'acceptent de la même façon qu'avant ses démêlés, qu'on l'accepte telle qu'elle est, un « être humain » :

Qu'y oublient... qu'y oublient que je porte un titre. Y'a assez de moi qui le porte, c'est pas nécessaire de me le faire savoir. [...] La seule chose qui nous sépare, c'est un barreau, c'est les barreaux qui nous séparent... pourquoi? Pourquoi qu'on peut pas enlever des barreaux? On est pas des animaux... on est des êtres humains. (Louise)

Gabrielle s'exprime aussi en ces termes, en ce sens où la reconnaissance signifie pour elle de ne pas être « mis à part » ni « jugée » du fait qu'elle a « faite des erreurs, pis [...] faite de la prison ». Plus encore, il s'agit :

[d]e pas me sentir... plus bas que quelqu'un d'autre. [...] Mais ça, la société, a fait sentir ça. Fait que... Si la société, a ferait pas sentir ça, je me sentirais pas, pis plein d'autres se sentiraient pas minables, pis démunis, pis dévalorisés, à cause qu'y ont faite de la prison! Si la société, a l'aurait pas c'te jugement-là, tsé. C'est sur que ça changerait des choses, certain, certain. Pour moi, c'est certain. (Gabrielle)

Tout en mettant en lumière les divers groupes sociaux pour lesquels nous pourrions parler de reconnaissance (« minorités visibles », « personnes handicapées », « mères monoparentales sur le bien-être social »), Betty partage en quoi, spécifiquement, pour elle, consiste la reconnaissance sociale :

d'être reconnue par la société, ben, pour moi, c'est d'avoir ma place, pas dans le sens d'être productive, là, d'avoir un salaire pis, de payer de l'impôt, mais dans le sens de pouvoir apporter quelque chose à la société... quand je peux faire ça, ben là, je me sens reconnue, je sens que j'ai ma place parmi la société. Pis pour moi, ben étudier, c'en est une façon. Parce que quand je suis sur les bancs d'écoles, ben je fais rouler l'économie, pis en même temps, moi, ben je me perfectionne dans un domaine qui fait qu'un jour, c'est moi qui va transmettre ce savoir-là à d'autres. Fait qu'à ce moment-là, oui, je me sens reconnue.... En tant qu'étudiante ou en tant... que travailleuse... ou en tant que... Mais j'aime mieux être reconnue de cette façon-là que d'être reconnue comme... une prostituée ou comme une détenue ou comme une toxicomane... en tant qu'individu, là, en tant que femme qui a du potentiel, là. (Betty)

Bien que Cassandra juge que l'année 2009 fût dure à cause de ses démêlés avec la justice, elle s'estime chanceuse en comparaison avec d'autres femmes : « dans le fond dans ma malchance, j'ai quand même eu de la chance ». Détenir encore sa voiture, son condo, mais plus encore, être toujours en relation avec son conjoint et avoir la garde de sa fille : voilà des privilèges qu'elle s'estime heureuse d'avoir, notamment à la lumière de ce qu'elle a découvert dans l'univers carcéral :

J'en ai vu des choses là-bas... dernièrement y'en a une qui s'est fait enlevé son enfant ici [...] j'avais jamais vu ça... Je pensais pas que ça se faisait. Je pensais pas que c'était comme ça qu'ils enlevaient un petit bébé de 18 mois à sa mère, pis elle, elle tombe à terre, pis est pu capable de respirer. [...] j'ai dis : « wow, je suis chanceuse ». C'est là que je reconnais des choses, là. (Cassandra)

Outre les trois-quatre personnes avec qui elle est en relation, ses parents et son cousin, puisque son copain est « en dedans », Emy-Lee se demande comment dans « la réalité, dehors, [...] le monde, y vont prendre ça ». Elle croit qu'une récidive aurait un impact sur son réseau social : « Y faudrait vraiment que je me tienne les fesses serrées. Ouais, pour

pas recommencer, pis me re-ramasser ici, parce que là, c'est vrai que je vais être tu-seule, vraiment tu-seule. J'pas sure que je vas passer mon temps à sourire. »

Abi estime qu'il s'agit de se « donner la place qui [lui] revient », ni plus ni moins, tout en remarquant que la reconnaissance de soi peut s'avérer plus satisfaisante que les attentes envers une reconnaissance extérieure :

Avant je prenais toute la place, pis au lieu... que ça comble les besoins que j'avais besoin que ça comble, ça faisait le contraire. Parce que je prenais trop de place. Fait que c'est ça, c'est de me donner la place qui me revient, c'est à peu près ça, d'être reconnue... pis, la reconnaissance, c'est le fun, mais c'est encore plus plaisant quand ça vient de toi, tsé. Que si t'attend après les autres, t'es déçue. (Abi)

À cet égard, Gabrielle souligne qu'elle ne dévoilera pas « à tout le monde que je rencontre que j'ai un dossier, j'ai faite 10 ans de prison... Je l'sais pas comment que la personne va réagir ». Elle souligne entre autres qu'elle s'est déjà fait mettre « de côté à cause que j'tais toxicomane ».

Si Abi parle de se « donner la place », Nancy le dit plutôt en termes « d'avoir sa place ». En faisant référence aux employeurs et aux propriétaires, elle estime qu'elle ne devrait pas se voir refuser un emploi ou un logement pour l'unique raison qu'elle a un casier. Elle croit que son univers basculerait si son entourage en venait à apprendre son passé judiciaire :

moi, ici, je me suis faite un petit peu mon petit monde sur [telle rue]... J'ai ma voisine, j'ai une relation... toutes mes voisins, quand qu'y me rencontrent, y me salue de la main [...] je l'sais qu'y suffirait juste que quelqu'un arrive ici, qu'y dise « eille, a l'a un casier, a sort de prison, elle », ben toute mon univers changerait, genre. À la place de m'envoyer la main, là, y feraient comme si y me voyaient pas, là. Pis ça fait mal d'être transparent, genre. C'est dur, c'est dur, là. (Nancy)

Nancy vit également des rapports problématiques avec son agente correctionnelle. Celle-ci représentant le rapport de la société, via ses institutions carcérales, avec elle, la personne « fautive », elle se questionne énormément sur les fonctions et impacts de ce type d'intervention pour les personnes ayant des démêlés avec la justice. Pour illustrer son propos, elle donne l'exemple d'un enfant qui aurait fait « une connerie ». Ainsi, elle admet qu'on puisse le disputer pour son geste le soir même, mais ce serait « cruel » d'en faire ainsi durant les trois années suivantes, puisque « c'est sa confiance en lui que tu vas scraper, c'est son

image de lui-même, parce que tout ce qu'y va faire de bien pendant ces deux ans-là, tu le verras pas ». Cette comparaison l'amène à confier que « nous-autres, les détenues, y nous traitent comme ça », ce qu'elle explique ainsi :

Si moi [mon agente correctionnelle], a m'en avait parlé une fois, de qu'est-ce qui s'était passé... pis qu'après ça, qu'a l'aurait voulu tourné la page, pis aller vers l'avant, j'y aurais dit « ok, *fine* ». Mais là, c'est toujours de revenir sur l'erreur, comme si elle, a se prenait pour une parfaite, en me remettant toujours mon erreur en dessous du nez, à chaque fois qu'on se voit. J'm'excuse, mais ça devient chiant à la longue, là. Tu te prends pour qui, toi, pour me r'parler pendant deux ans d'un erreur que j'ai faite, là? Tsé, même elle, j'embarquerais en char avec elle, là, pis j'suis sûre qu'à un moment donné, a n'en ferait un erreur. [...] c'est humain, pis tout le monde le ferait, genre... [...] c'est comme on bobo, mais tout le monde arrache la gale, fait qu'y va guérir quand là ? (Nancy)

Elle se désole que son agente correctionnelle ne reconnaisse pas qu'elle puisse avoir des remords face à son geste. En racontant le fait qu'elle pleure en se couchant le soir, en pensant à son délit de vol de bandes dessinées et au tort causé à la librairie, elle ne comprend pas comment son agente correctionnelle « s'en fout ». Ainsi, à ses yeux, son agente « va dire que j'ai pas de remords, parce que pour elle, le remords d'un ex-détenu, ça peut pas être sincère... ». Pourtant, elle affirme tout de go, « si je suis là, c'est parce que je le sais que j'ai faite quelque chose de pas correcte ». Et parce qu'elle a « faite une gaffe », elle est bien consciente que son agente correctionnelle est payée par la « société » :

Comment tu penses que je me sens là-dedans? J'ai l'impression de... de coûter cher à la société, j'ai l'impression de, que quelqu'un paye pour ma gaffe, genre. Pendant l'heure qu'a me rencontre, [mon agente correctionnelle], est payée pour me rencontrer, là. Ok, fait que là, ça coute quelque chose à quelqu'un pour qu'a me rencontre, parce que j'ai faite une gaffe... Tu penses-tu que je me sens à l'aise là-dedans? (Nancy)

De plus, Nancy aimerait que les services correspondent davantage à ses besoins et pouvoir, par exemple, demander à ce que l'agente correctionnelle l'accompagne pour faire son épicerie, un lieu à risque pour elle, ainsi ce serait « ça, moi, qui va faire que ça va m'aider à pas retourner en dedans ». Dès lors, durant cette heure de rencontre, dit-elle, elle pourrait faire « les choses que d'habitude, j'suis à risque de me mettre dans merde en faisant ces choses-là ».

Nancy défraie elle-même un coût élevé pour consulter un psychologue « dans le privé », pourtant, elle ne sent pas que cet effort est reconnu par son agente correctionnelle. Au lieu de valoriser sa « motivation » à vouloir « s'en sortir », elle se désole que son agente considère cela comme « du temps à perdre ... ». Elle ne comprend pas non plus pourquoi son agente n'accorde pas de valeur au rapport émis par ce psychologue qu'elle a commencé à consulter lors de son incarcération à Joliette. Compte tenu de ces difficultés, Nancy a fait une demande afin de changer d'intervenante et se réjouit que sa demande ait enfin, après deux ans, été entendue. À la lumière de cette épreuve, elle confie toutefois qu'elle n'a plus trop d'espoir face à ce type d'« aide » : « c'est pour ça que... que j'me suis r'tirée un peu dans mon coin, après, après tout' ça, là. Pis que je me dis que l'aide, je l'aurai pas de ce côté-là, pis, ben, c'est ça... ». Même son de cloche en ce qui concerne son passage en maison de transition. Elle a eu l'impression d'être jugée par le personnel de celle-ci, ce qui la décourage d'autant plus du système :

tu peux pas... avoir une maison pour aider les femmes, si pour toi les, ces mêmes femmes-là, c'est des menteuses, des manipulatrices, pis qu'y vont recommencer, pis que... faut s'en méfier, parce qu'à la première occasion, y vont te crosser. [...] Si tu penses que c'est de la merde, ben pourquoi tu veux les aider, genre? (Nancy)

4.2.3 Saisir la reconnaissance

4.2.3.1 L'importance de la reconnaissance

Plusieurs répondantes ont nommé la reconnaissance par les proches comme étant la plus importante, comme étant celle qui les soutenait le plus puisque ces gens sont représentatifs et significatifs dans leur vie. Betty juge qu'en regard des divers formes de reconnaissance, il n'y en a pas de « plus importantes les unes que les autres mais je te dirais qu'il y en a peut-être qui sont plus positives pour l'estime de soi. » En comparant son expérience carcérale à celle d'être étudiante, elle constate combien il est plus valorisant d'être reconnue pour ses activités actuelles :

pour moi, c'est plus positif d'être reconnue comme une fille brillante qui étudie, pis, qu'un jour, va apporter à la société que juste être reconnue comme une fille qui sort de prison... mais les deux parties de la réalité sont aussi vraies pour moi. C'est aussi vrai que je suis étudiante, pis c'est aussi vrai que je sors de prison. Sauf que, on me demande comment je veux être reconnue, je vais dire « comme celle qui étudie, pas celle qui sort de prison ». Fait que, y'a certains aspects qui sont pas plus importants, mais qui sont plus positifs, je dirais. (Betty)

Après réflexion, Abi nomme le contexte de travail comme la plus importante reconnaissance, le fait qu'on valorise ses aptitudes. Elle se remémore en outre deux beaux contextes d'emploi, l'un avec un avocat connu pour une cause portée en Cour Suprême et l'autre, dans une compagnie de construction qu'elle a mise sur pied avec un partenaire où, dit-elle, « je *dealais* avec du monde qui ont des maitrises en gestion, pis en administration, pis j'ai vendu une job [à telle université], on a calfeutré [une bibliothèque prestigieuse], c'est moi qui a *dealé* tout le temps avec le gestionnaire ». C'est donc à ses yeux dans le travail qu'elle « se réalise le plus! ».

Louise parle de la valorisation au sein du projet *Agir par l'imaginaire* en lien avec l'appréciation de ses créations photos : « comment j'étais valorisée, comment je me sentais fière en-dedans de moé. [...] C'est l'fun de se l'faire dire... [...] être à sa juste valeur, c'est ça, c'est... "Essaye pas de chercher des bibittes en moi, r'garde la beauté que j'ai à t'offrir" ».

Pour Gabrielle et Nancy, les lacunes en termes de reconnaissance de la part des services correctionnels sont marquantes et ont un impact sur elles.

Mais... d'avoir de la reconnaissance du service correctionnel, ça me ferait pas de tort non plus, pis je l'ai pas. [...] j'vas te donner un exemple, là. J'ai dit que j'm'étais trouvé un travail, là, ok, à mon agent, pis y m'a pas dit « eille, c'est beau » pis toute. Y m'a dit « c'est où? » J'ai dit « c't'à [telle ville] » Y dit « Tabarouette! [telle ville]! Va falloir que j'aille te voir-là? » Y dit « Là, là, tu peux pas t'arranger pour, faire des 10 heures dans ta journée, pis de finir plus de bonne heure le vendredi, pour pouvoir venir me voir? » Fait que j'ai pas eu de reconnaissance, même pas pantoute. (Gabrielle)

Nancy estime qu'il devrait y avoir davantage d' « échanges de bons procédés » entre les professionnel-les des services correctionnels et les femmes criminalisées, et que « ça devrait pas juste être « Moi, j'suis haute comme ça, toi, t'es de la merde, pis ça va rester comme ça, genre... pis, j'vas te contrôler, pis j'vas te juger, genre » Parce que c'est comme

ça... ». Ce manque de reconnaissance occupe un espace important, puisque qu'elles passent beaucoup de temps à être en relation avec le système carcéral par le biais des divers professionnel-le-s qui les suivent tout au long de leur processus.

Emy-Lee évoque sa désinvolture en lien avec l'importance de la reconnaissance en se recentrant sur elle-même : « Astheure, r'garde "tu m'aimes pas, tu m'aimes pas...". C'est comme ça que je le prends », alors que pour Marie-Jo, il est important de pouvoir sentir une harmonie. Ainsi, pour elle, c'est le calme qui importe le plus, le calme des autres (qu'ils ne soient pas « brusques ») et son calme intérieur.

4.2.3.2 Les manifestations de la reconnaissance

Pour plusieurs, la reconnaissance se manifeste par les gens, « par leur façon de réagir, leur regard, leur parler, ce qu'y ont à dire » (Marie-Jo), par « des petits gestes » (Louise), « ça peut s'exprimer par un cadeau, [...] un merci, ça peut s'exprimer par plusieurs façons » (Abi), « des paroles, c'est sur. Tsé "eille, félicitations! C'est beau..." d'la compassion, ... la compréhension... Toute sauf le jugement! » (Gabrielle). Louise se sent reconnue par exemple quand on lui fait remarquer qu'elle fait « du beau travail » mais surtout lorsqu' « on reconnaît que... finalement, je suis une bonne personne ».

Pour Abi, le fait que son employeur lui propose un après-midi de congé est une façon de reconnaître la qualité de son travail. Avoir complété son diplôme comme agente de voyage, pour Cassandra, « c'est un accomplissement », quelque chose dont elle est fière, d'autant plus qu'elle pouvait compter sur le soutien de son chum. Elle croit qu'elle aurait dû faire cela il y a bien longtemps, mais elle était trop prise dans ses « trucs », à savoir la vente de drogue, bien qu'elle n'en consommait guère.

Selon Betty, la reconnaissance se manifeste de diverses manières, que se soit par son « abstinence à commettre des crimes » ou « dans toutes les projets dans lesquels je m'implique », tel le projet d'art communautaire qu'elle a joint à sa sortie de prison ou son travail dans « un organisme qui aide les jeunes dans la rue ». Elle nomme également les services comme une forme de reconnaissance :

toute l'aide dont j'ai bénéficié à la maison Thérèse-Casgrain... pour ma réinsertion sociale, en ayant des services à l'école, les professeurs... le tutorat quand j'en ai de besoin. En ayant des parents qui me soutiennent, une famille, mon frère..., ça se manifeste de plusieurs façons, là. Mais, je parle pas juste... de quelqu'un qui me rend service, mais je parle, ... Autant les services sociaux, peu importe quels qu'ils soient... Quand j'ai besoin d'aide, là, ne serait-ce que... pour ma méthadone, j'obtiens des services pour ça... mais je parle aussi, le support que mes parents m'apportent, là. C't'une façon de reconnaître qu'est-ce que je fais, pis... qui je suis, pis où je suis rendue. (Betty)

Au sujet des services gouvernementaux, Louise questionne le fait que plusieurs ne soient pas offerts aux femmes qui sortent de prison, notamment le fait que les détenu-es se voient retiré-es le droit à l'assurance-chômage.

c'pas parce que t'as faite de la détention que t'as pas... travaillé avant, pis que t'as pas le droit à avoir l'assurance-chômage, pis que tu perds toutes tes heures accumulées... mais ça pas rapport avec ton emploi... [...] quand ça pas rapport avec la job, pis que tu te fais refuser ça en pleine face « Ah, t'as faite de la détention, toi! J'm'excuse, vous pouvez pas! » (Louise)

Pour elle, c'est ce type de répercussion qui est difficile : « c'est dur pour nous-autres qui essayent de s'en sortir ». Elle relie ceci à la reconnaissance par la société et pour elle, « Ça, ça s'appelle pas être reconnue à sa juste valeur, ça s'appelle être jugée, se faire juger pour rien ». Nancy réalise que la reconnaissance n'est pas la même lorsque les gens savent qu'elle a un dossier : « j'me rends de plus en plus compte que, quand quelqu'un sait que j'ai un dossier, ça passe moins bien. Toute passe moins bien. »

Pour plusieurs répondantes, cette question renvoie au fait de sentir qu'elles sont jugées plus d'une fois pour leur écart au code criminel, qu'elles en ressentent les impacts dans plusieurs sphères de leur vie, dans plusieurs tentatives de réalisations personnelles :

Regarde, on a eu des juges pour nous juger, on a eu une prison pour nous faire prendre conscience qu'on n'était pas toute à faite correcte avec qu'est-ce qu'on a faite. On n'a pas besoin de plus que ça. Pourquoi les gens se cassent la tête de nous dire « eille, t'as faite de la prison » pis de nous picosser, pis d'nous picosser? (Louise)

Elle estime que les gens n'ont pas une juste représentation des femmes criminalisées, ce qui expliquerait, entre autre, la dynamique de stigmatisation. Selon elle, bien qu'elle dise avoir « quand même conscience de ce que j'ai faite »,

c'est sur que les gens pour eux-mêmes, la prison, c'est parce que t'as tuée ou c'est parce que t'as faite des gros crimes graves, t'as violé, t'as attaqué, t'as faite toute ça. C'est sur que pour les familles, c'est pas évident de... pardonner à cette personne-là. Mais on l'a faite astheure, fait que aidez-nous. Aidez-nous si vous voulez pas qu'on r'commence. Peut-être que c'est un signe qu'on vous lance, on a une détresse en dedans de nous-mêmes. On parle pas, on a besoin d'aide. On a besoin d'aide plus que vous le pensez [...] c'est une rage qu'on a en dedans. (Louise)

Elle appelle ainsi les gens à « arrêtez de nous juger si vous voulez qu'on s'en sorte ». Selon elle, le jugement engendre une mauvaise estime de soi, un sentiment que le monde « nous aime pas », voire même des dépressions : « tu t'en veux, tu te fais du sang de punaise, tu te sens laide, dégueulasse, t'es pourrie, t'es sale, t'as toutes les termes qui te passent par la tête. C'est tout juste... moé, le mot suicide est pas passé par chance, t'imagines-tu ce que je serais rendue aujourd'hui? » Elle esquisse en ce sens des liens entre la consommation de drogue de certaines femmes et le besoin d'« oublier qu'est-ce que t'as vécu ». Pour sa part, elle constate que « ce que j'ai faite, c'est une détresse que j'avais que j'ai jamais parlé à personne pis que c'était la seule façon d'avoir de l'aide... » À ses yeux, il s'agit d'un défi que de pouvoir parler d'un problème à un professionnel :

C'est pas tout le monde qui vont dire « j'ai un problème ». Pour que quelqu'un consulte des travailleurs sociaux, des psychologues, des psychiatres, peu importe, là. Quelqu'un de professionnel dans c'te domaine-là, mais il faut qu'il accepte qu'il a un problème, y faut qu'il accepte d'en parler à cette personne-là. C'est pas toujours facile. Toi, tu tends ta main, mais accepte-là, l'autre main. Je le sais que c'est pas facile, mais y'a ben des façons que tu peux t'exprimer. T'es pas obligé d'attirer l'attention en passant par la prison. (Louise)

Plusieurs femmes évoquent divers éléments de leur expérience pour expliquer comment se manifeste la reconnaissance pour elles. Ainsi, pour Louise, le fait d'avoir passé au travers de tout ce processus, « ça m'a appris que j'étais un être humain, ça m'a appris que j'étais capable d'être une femme, j'étais capable d'être belle en dedans de moi, même s'il y a quelque chose qui m'a salie ». Un exemple qu'elle mentionne est sa participation à la recherche comme une manifestation de reconnaissance : « je suis reconnaissante que tu m'aies reçue aujourd'hui... que tu m'aies pris moi pour m'interviewer, j'suis heureuse, c'est une belle reconnaissance, ça que quelqu'un veuille savoir mon opinion, c'est quelque chose de beau ».

Il semble difficile pour plusieurs femmes de retrouver un sentiment de valorisation personnelle, pour ce qu'elles sont, pour ce qu'elles font. En regardant derrière elle, Abi croit qu'elle n'a pas fait « grand-chose » les dernières années pour que « la société reconnaisse ce que je faisais ... au contraire ».

Le passage en institution carcérale marque définitivement le rapport à la reconnaissance pour les femmes. Pour Louise, « juste le mot prison, ça, c'est des choses qui fait que ça change » afin de transformer le regard sur soi-même et celui d'autrui sur les femmes criminalisées.

En ce qui concerne leur expérience à proprement dite, certains éléments viennent faciliter le temps passé en « prison ». Abi réalise ainsi que la convivialité de ses relations avec les gardes peut être une forme de reconnaissance, « Y font des farces avec moi. [...] Moi, je vois ça comme une certaine forme de reconnaissance ». Certain-es d'entre eux, elle les connaît depuis longtemps, dit-elle, « j'ai été quand même 15 ans sans venir ici, parce que j'avais arrêté de consommer, fait que... y'en a ben qui trouvent ça de valeur de me voir retontir ». Quant à Emy-Lee, le fait de rire avec les filles de son secteur est une façon de se sentir « mieux ». Elle nomme comme une force sa capacité de rire d'elle-même et de se « foutre pas mal » de ce que le monde pense.

Nancy évoque également certains détails de son incarcération où elle avait le sentiment d'être reconnue. Elle se remémore une détenue à qui elle avait dit qu'elle chantait bien et qui venait lui chanter des chansons dans la cour, car Nancy lui avait dit que ça lui faisait plaisir. Elle se souvient aussi d'une gardienne de prison qui l'avait « *sizée* tu-suite [...] vraiment *sizée*... A l'savait que... que j'tais pas à ma place, que j'tais pas une délinquante, pis que... que j'avais un problème avec l'enfance que j'avais eu et tout... ». Ainsi, il y a vingt ans de cela, cette gardienne lui faisait laver des véhicules de la prison afin qu'elle soit « le moins possible avec les autres détenues », puis Nancy en est venu à laver et cirer les voitures de divers gardes, qui en échange lui déposaient un montant sur son compte de cantine :

j'tais toute fière que les gardiens, y me fassent confiance, pis que je puisse laver leur auto, pis que, c'est pas parce que je suis une détenue, que je vas cracher dans leu' char... [...] j'tais fière de ça... forcément, parce que j'm'en rappelle encore aujourd'hui... [...] j'me disais « y'ont confiance en moi, pis tsé... c'pas parce que je suis une détenue que j'suis d'la merde... » (Nancy)

Ce type d'expérience fait écho à l'expérience d'Abi. Elle évoque une directrice du service de probation, au Palais de Justice, qui, il y a vingt ans de cela, ne l'avait pas « chargée », n'avait pas formulé d'accusations, malgré son bris de condition :

A m'avait dit « [Abi], pourquoi t'arrêtes pas de te geler, t'es tellement ci, t'es tellement ça ». J'y ai dit « [...], moi au-dessus de ma tête y'a une grosse boule, pis si j'arrête de me geler, a va me tomber dessus, pis ça me tente pas ». [Cette grosse boule], c'était la culpabilité, le remords, la honte, toutes les responsabilités que j'avais pas pris, ma fille que j'ai pas vu, que je voyais pas depuis qu'a l'a cinq ans, je l'ai revue, a l'avait douze ans. Fait que... c'est comme... Elle me laisse une chance. Fait que je vois ça aussi comme de la reconnaissance « r'garde, t'es capable [Abi] ». (Abi)

Le fait de « se sentir bonne dans quelque chose [...], utile dans quelque chose » est une manifestation de la reconnaissance pour Nancy. Elle estime que nous devrions revaloriser les gens à la lumière de ce que chacun peut offrir. Elle déplore ainsi que dans certaines prisons, « on nous demande absolument rien, y'a aucun entraide envers les pairs ». Qu'une détenue puisse en aider une autre au niveau académique ou qu'elle anime une chorale si elle chante bien, voilà des possibilités : « Fait que la fille, a sortirait de prison en disant "ben, j'ai peut-être été 4 mois en prison, mais crime, j'ai faite répéter la chorale pendant 4 mois là-bas". Ça va peut-être y donner le goût d'aller à l'église, pis de participer à une chorale, pis faire quelque chose... ».

Malheureusement, son expérience lui fait remettre en question la façon dont sont considérées les femmes criminalisées : « c'est qu'on est de la merde, y nous traitent comme de la merde... Après ça, y s'étonnent qu'on continue d'agir comme si on était d'la merde » (Nancy).

4.2.3.3 Les défis de la reconnaissance

Cassandra constate que les préjugés envers les détenu-es varient en fonction des délits commis ou en fonction de ce qu'une personne peut avoir expérimenté dans sa vie : « par exemple, moi j'aurais un fils qui serait mort d'une overdose, ben, crois-moi que les trafiquants, je les aimeraient pas ». Elle a un ton quelque peu cynique en constatant les différences de traitement : « il y a des choses qui sont plus taboues. Y'a des choses plus graves. En prison, les prisons pour les gars, quand t'as faite des attouchements, tu sors pas de ta cellule, tu restes là. Mais pourtant, celui qui a vendu de la drogue, pis qu'y a tué plein de monde, lui, il est cool. » Ainsi, elle pense « qu'on est toute pas mieux qu'un autre », tout en constatant que c'est son passage en prison qui a en outre changé son regard, « j'ai pas de préjugés envers personne depuis ce temps-là, mais avant, j'en avais ».

Betty conjugue la reconnaissance à la motivation personnelle, « parce que c'est toi qui va faire que tu es reconnue ou pas ». Elle donne en exemple le fait de s'« écraser » dans son lit « à la journée longue » comme étant le meilleur moyen d'« être quelqu'un qui fait rien dans vie ». Pour elle, « si je veux être reconnue [...] c'est de me bouger l'cul, de m'donner un coup de pied dans le cul, pis... d'm'impliquer, pis de faire des choses, des choses intéressantes... Je pense que c'est ça la meilleure façon pour l'être, là ». Par ailleurs, « maintenir [s]on abstinence » se révèle un autre défi, notamment lorsqu'elle pense la reconnaissance en lien avec ses proches et avec la société :

pour le moment, y me reconnaissent dans le sens que, y'ont vu l'accomplissement que j'ai faite, depuis que je suis sortie de prison, pendant un an... Mais .. si, du jour au lendemain, je perdrais mon appart, pis je retournerais sur le coin de la rue me geler, pis que je foutrais mes études là... ben peut-être que la reconnaissance, elle tomberait. Pis au niveau de la société, même chose. Tsé, si je me ramasse sur le coin de la rue, j'aurai pu vraiment de reconnaissance, là... Ben, je vais en avoir une, mais qui va changer... qui va devenir celle d'être reconnue en tant que prostituée-toxicomane. Qui est pas celle que je veux. (Betty)

Pour Gabrielle, la « différence entre les gens » peut s'avérer un autre défi :

Quand qu'on est différent... ça limite les relations entre les personnes. C'est sur que la reconnaissance, c'est dans une relation avec quelqu'un d'autre... J'suis complètement différente que... l'directeur d'une grosse compagnie... y'aura pas de reconnaissance pour moi, lui, là! [...] La différence de classe, de société, de pensée, de personnalité, toute ça, ça limite la reconnaissance. Parce que la reconnaissance, ça peut être soit, on se reconnaît entre nous-autres, pis... on se comprend... Mais finalement, vu que c'est juste des anciens criminels qui s'adonnent ensemble, ben ça donne rien de bon, parce que les autres, y t'ignorent, y se foutent de toi, pis y'ont du jugement, fait que tu te retrouves tout l'temps avec le même genre de monde. (Gabrielle)

La reconnaissance peut être difficile pour les « gens qui ont pas d'estime [...] qui ont pas confiance en eux » estime Abi qui a travaillé fort pour ce qu'elle est « devenue aujourd'hui ». Il y a aussi les gens jaloux ou envieus... « c'est sur que je n'attends pas de reconnaissance d'eux-autres... », dit-elle. Elle réalise également que « le réseau social, plus y'est agrandi, plus les difficultés sont grandes ». Elle pense par exemple à une amie qu'elle ne peut pas aller visiter avec sa fille handicapée du fait que son logement ne soit pas accessible aux fauteuils roulants. Elle est émue en admettant à quel point le fait de prendre soin de sa fille, bien que « ça a demandé des efforts en estie... parce que c'est un complet don de soi », lui apporte énormément.

Abi évoque aussi son rapport à son corps comme quelque chose demandant de nombreux « efforts constants » ou concessions, que ce soit de réduire sa consommation de patates frites ou de *pop tart* ou le fait de préférer recommencer à fumer après six ans d'arrêt que d'engraisser à cause de la nourriture servie en prison. Elle évoque diverses situations en lien avec la reconnaissance qui demandent des « efforts », de la « discipline », de la « persévérance », de la « détermination » : le fait d'aller vers les gens lorsque « tu t'es pas bien sentie par rapport à une situation, pis de parler au "je" » ou encore « de partir d'un banc de parc, pis devenir propriétaire d'une compagnie ». Elle conclut qu'il s'agit de travailler sur soi.

Pour Nancy, le défi de la reconnaissance réside « au niveau de la confiance », parce que son expérience avec l'univers carcéral l'a « rendue ben méfiante ». Elle se dit, si les gens qui « sont payés pour aider les détenu-es, [...] nous snobent, pis y nous rient dans face, [...] imagine les autres... ». Ce constat l'a d'ailleurs conduite par moments à ressentir du

découragement, puisqu'elle se dit « ben si eux, y'agissent comme ça, j'aurai jamais ma place ». Elle serait incapable de se « comporter en *bitch* comme ça avec quelqu'un que j'serais supposée d'avoir une relation d'aide ». Pour elle, il est clair que « tu peux pas aimer ton prochain, pis agir comme ça ».

Emy-Lee considère la reconnaissance comme une question d'adaptation : « y'a pas vraiment de défis, ni de difficultés... faut juste s'adapter au monde [...] faut que t'es prenes comme y sont. Pis t'aimes pas ça, ben t'aimes pas ça. Tu peux pas accepter tout le monde, non plus. »

4.2.3.4 Les aspects facilitant la reconnaissance

Pour Gabrielle, l'ouverture d'esprit aide à « être reconnue en tant que personne ». Elle donne en exemple une création à laquelle elle a participé : « r'garde, qu'est-ce que j'ai faite, [ma participation à un projet d'art communautaire en communauté] pis toute, ça va peut-être aider à ce que ça soit reconnu. En parler, être ouvert face à ça, pis de... faire tomber les préjugés, les tabous ».

Pour Abi, sa « façon d'agir [...] de traiter les gens » va jouer sur la façon dont elle se sent reconnue. Elle donne en exemple les actes désintéressés; que ce soit de rester un peu plus tard au bureau parce que son employeur en a besoin ou de donner sans attendre à quelque chose en retour, comme une illustration de ce qui peut faciliter la reconnaissance.

Son passage en prison est pour Cassandra l'élément principal qui facilite la reconnaissance, puisque le fait d'avoir vécu l'incarcération avec une diversité de femmes, c'est ce « qui m'a facilité... à avoir moins de préjugés ». De façon plus générale, elle croit que, dans toute expérience, le « vécu », a une influence sur la façon dont les gens reconnaissent une réalité. Sans cela, ils ne voudraient pas entendre parler : « quand on parle de reconnaissance, c'est plus... Les gens sont drôles, c'est [...] quand que ça nous arrive ou, quand qu'y voient que là, ça arrive à leurs proches, c'est là que les choses changent ».

Betty considère que le fait d'être établie comme artiste aide certainement à être reconnue, mais comme « c'est pas de ça qu'on parle », elle estime que pour elle, il s'agit plus

concrètement de la motivation, du « bon vouloir » et de « l'agressivité que tu mets dans la vie de tous les jours à... à faire des projets, pis à t'impliquer ». Bien que cela puisse paraître « niaiseux », elle juge que le fait d'être payée pour une implication facilite le sentiment de se sentir reconnue : « je pense que l'argent, sans être capitaliste, c'est un facilitateur ».

Nancy donne en exemple le projet *Agir par l'imaginaire* comme une expérience ayant facilité la reconnaissance :

Quand que j'étais à Tanguay, juste de voir que [la chargée de projet], a se déplaçait avec son équipe, pour nous faire chanter, ben, on se sentait importantes. On se disait « wow! Y se déplacent, juste pour nous autres ». Y'avaient emmené plein de matériel de son... Y'a un monsieur qui passait des heures et des heures et des heures, après, à toute remettre à bouté toutes les affaires qu'on avait chantées, pis y faisait des beaux mixages avec ça. [...] Fait que moi, je me disais : « ben, si y prennent la peine de faire ça, c'parce que... c'est peut-être pas vrai que tout le monde, y pensent que les détenu-es, c'est de la merde. » Fait que tu te raccroches à ces personnes-là, t'as pas le choix... (Nancy)

Cependant, Nancy déplore que « c'est pas tout le monde à Tanguay qui a eu le chance de participer » au projet *Agir par l'imaginaire*, d'autant plus que certaines se sont peut-être empêchées de participer au projet sous prétexte de ne pas avoir de talent alors que « dans le fond, c'était pas la performance, l'important ».

4.2.4 Les perceptions de la stigmatisation

4.2.4.1 L'étiquette

Bien que les répondantes soient presque unanimes quant à leur constat que les femmes ayant des démêlés avec la justice sont étiquetées, parfois même d'une « grosse étiquette » (Louise et Abi), certaines ne considèrent pas forcément la porter elles-mêmes. Pour Cassandra, par exemple, ce processus vient notamment de la médiatisation, or comme ce ne sont que quelques personnes autour d'elle qui sont au courant de sa criminalisation, elle estime y déroger, tout comme Nancy qui, elle non plus, ne l'a dit à pratiquement personne. Gabrielle refuse quant à elle de s'y arrêter, bien qu'elle puisse être étiquetée parfois. Marie-Jo, quant à elle, rappelle qu'elle ne vit cela qu'à certains moments où, par exemple, quelqu'un de son entourage fait inutilement un commentaire lié à son expérience carcérale, annonçant cette dernière ou la rappelant dès lors aux gens présents. Pour Betty, il s'agit de

chercher des stratégies humoristiques pour tenter de se défaire de cette étiquette, en annonçant tout de go qu'elle a fait de la prison, pour voir la réaction des gens. Elle concède toutefois : « je ne le ferais pas sérieusement ». Finalement, elle pense emmener les gens à se questionner en faisant des blagues : « aborder la question avec humour, ça passe toujours mieux ».

Abi souligne que le fait de travailler pour quelqu'un ouvert d'esprit lui a épargné cette dynamique, mais elle redoute qu'à sa sortie de prison, elle puisse éventuellement y être confrontée. Emy-Lee le redoute également, mais plutôt au niveau du contrôle policier, puisqu'elle définit l'étiquetage des femmes criminalisées par le numéro de dossier qu'on leur attribue et le fait qu'ils « vont me *checker*, y vont me *watcher* beaucoup ». Elle fait également allusion au désir inimaginable de pouvoir, avec son copain, effacer ce qui a été fait, afin qu'ils puissent se retrouver.

Nancy se demande toutefois si les gens ont la même image des femmes ayant des démêlés avec la justice et la même attitude qu'elle-même envers une femme qu'elle a connue et qui lui a volé un bien. Elle s'interroge et n'est pas certaine de savoir si elle-même donnerait une seconde chance à cette femme puisqu'elle l'a volé.

Louise nomme deux dimensions au processus d'étiquetage. D'abord, la honte vécue par l'entourage : « c'est la honte qui s'installe, y'ont honte de toi. Y'ont honte de se tenir avec toi, par rapport qu'y vont se faire juger parce qu'ils se tiennent avec quelqu'un qui a fait de la prison ». Ensuite, elle parle de la différence entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les mécanismes d'intégration, entre autres :

on dirait qu'un homme c'est comme normal qu'y fasse de la prison, pis c'est normal qu'y en ressorte. Pourquoi nous autres, on peut pas vivre pareil? Nous autres, c'est... la femme elle a faite sa prison, on fait toute, on y enlève ses petits, pis on y coupe toute. Pourquoi? Pourquoi vous faites ça? On a faite de la prison, ouais, mais ça veut pas dire qu'on n'est pas des bons parents, pis ça veut pas dire qu'on est pas du bon monde. [...] Les femmes qui ont faite de la prison... on va les mettre de côté. ... par contre, le gars, lui, y'a faite de la prison, lui, on y fait confiance, [...] on va y donner un stage, on va l'intégrer, on va l'aider au plus haut point... (Louise)

Pour elle, « on dirait que c'est pas normal de voir une femme faire de la prison. Une femme, c'est faite forte, c'est faite... pas de dossier, c'est faite pour travailler, c'est faite pour

aimer, c'est faite pour avoir des enfants... ben coudonc, on a des besoins d'aide autant qu'un homme, pis des fois, même, on est plus vulnérables qu'on le laisse voir ». Cette vulnérabilité serait liée en partie au fait, dit-elle, qu' « on montre qu'on est de bonne humeur, qu'on est en forme, on est belle, pis on est gentille [mais] [d]ans le fond, en arrière de ça, on a les mêmes problèmes ».

Louise montre d'ailleurs les liens entre l'étiquetage et la discrimination, puisque pour elle c'est clair, « si tu m'engages pas parce que j'ai faite de la prison, pis si tu me loues pas ton appartement parce que j'ai faite de la prison, comment veux-tu que je reparte à zéro dans la vie? ».

4.2.4.2 Liens entre stigmatisation et reconnaissance

Les répondantes ont toutes fait état de liens entre le fait d'être étiquetées et la façon d'être reconnue socialement. Entre autres, pour Cassandra, « ce n'est pas tout le monde qui a une ouverture d'esprit », et puisqu' « on a fait quelque chose, c'est illégal... c'est comme si les gens y te font pas confiance, genre, vu que ça, c'est grave. Le mot "prison" aux gens, ça fait peur, là ». Elle fait notamment allusion aux « citoyens [qui] vont à l'université, l'école », qui « travaille[nt] fort pour arriver à qu'est-ce qu'[ils veulent] devenir », comme des gens pouvant potentiellement dénoncer le fait qu'elle fasse « plein d'argent facile, [...] plus d'argent qu'un médecin ». Ainsi, dit-elle, « toutes les citoyens, toutes les citoyens normaux ici, si t'les interviewerais là-dessus... "Qu'est-ce que t'en penses des femmes incarcérées?" T'aurais des bonnes réponses, je te dis... [...] Les gens trouveraient ça grave » (Cassandra).

Pour Louise, « des fois aussi, l'étiquette, on se l'amplifie dans notre tête aussi, là... », en s'empêchant par exemple d'aller postuler pour un emploi, de sortir ou de faire des activités, « parce qu'on se sent mal d'avoir faite ça, on se sent sale d'avoir faite ça... ». Par contre, elle constate qu'« une fois qu'on a sorti de cette étape-là, ben, là, après ça, c'est les autres qui nous le disent "T'as faite de la prison" » :

Ça fait que ça donne comme une armure, ça donne comme une porte qui se referme. Ça veut dire que... l'étiquette est vraiment épaisse, cette étiquette-là. Pis les gens, y veulent pas prendre le temps de, d'essayer d'ouvrir la 'tite porte de cette étiquette-là, pis juste voir, juste comprendre [...] si je porterais l'étiquette d'avoir eu un cancer, la première affaire ça s'rait « t'as eu un cancer? Pauvre petite! On va t'aider! » [...] Pourquoi que tu m'aides pas si je te dis que j'ai faite de la prison? [...] J'ai plein d'capacités, haut la main, mais... j'ai plein de potentiel que tu sais pas. Oublie le mot prison, pis aide-moi. (Louise)

Pour elle, il est essentiel que les gens donnent une chance aux femmes qui sortent de prison : « la personne qui a faite de la prison comme moi va se sentir... va se sentir bien, va reprendre confiance en soi, parce qu'on perd toute. C'est pour ça qu'on fait des conneries, parce qu'on pense que personne nous aime... » (Louise). Cette confiance est fondamentale, « c'est juste ça que j'ai besoin, parce que là, y faut que je reparte à zéro, j'ai pu rien » (Louise). Ses mots sont éloquents pour nommer cette étiquette, telle une empreinte définitive :

On dirait que ça te traîne, ça, là... on dirait que c'est une étiquette, c'est pas, est pas effaçable. Effacez-là, si vous voulez... On r'part à zéro, torieux, oubliez-ça! On peut pas effacer totalement ce délit-là, je suis d'accord avec vous-autres, mais vous être capables de vous ouvrir, pis de voir qu'on est un être humain. Peut-être que ça nous a même changé! Peut-être que ça nous a faite comprendre des choses qu'on comprenait pas avant. Peut-être on est sorti plus mature de ça, peut-être... (Louise)

Betty constate que l'emploi et le logement sont deux sphères principales où il s'opère un lien entre le fait d'être étiquetée et la façon d'être reconnue. Elle raconte à cet effet une fois où un logement lui a été refusé pour cause de son dossier criminel :

[La propriétaire] me dit : « moi, je *tcheck* si t'as un dossier criminel, mais si t'as un dossier de violence... ou d'introduction par effraction, c'est sur que je te prends pas ». Mais moi, j'en ai pas de violence, pis j'en ai pas d'introduction par effraction, fait que je me dis « je suis correcte », fait que j'y dis pas, moi, que j'ai un dossier de... de possession dans un but de trafic, fait que je ferme ma gueule. Fait que là, elle me rappelle le lendemain pis elle est en maudit, pis là, 'a dit : « tu m'as caché des choses » pis 'a dit : « moi, j'ai pas le goût que mon appart se ramasse... une piaule pis que... ça vende là-dedans » pis toute... pis, elle savait que j'étais aux études [...] Fait que c'est ça, je l'ai pas eu, pis en plus, comme... était comme fâchée. (Betty)

Betty reconnaît néanmoins que, malgré le caractère fâcheux de l'incident, elle-même n'aurait peut-être pas agit autrement : « Pis, je peux pas lui en vouloir, parce que, avoir été

propriétaire, [...] avoir été à sa place, là, je me l'aurais pas loué moi non plus! Fait que comment je peux lui en vouloir? J'aurais faite pareil ».

En ce qui concerne l'emploi, dit Abi, « que j'aïlle faite du temps ou pas, là, je suis compétente ». Malheureusement, elle constate

qu'à force de se faire dire non, ben c'est comme ça, qu'y mangent toute de la marde. Pis on retourne faire ce qu'on faisait. Je suis convaincue qu'il y a des femmes, des hommes, qui ont réagit comme ça. Convaincue, parce que y'avaient pas suffisamment rehaussé leur estime, pis y se faisaient pas suffisamment confiance, je suis convaincue... [...] en retournant dans les délits, en retournant consommer, ben la première personne qu'on blesse, c'est nous-autres. (Abi)

Elle affirme que le fait d'être étiquetée joue absolument sur la façon d'être reconnue, « parce qu'on te reconnaît pas en tant qu'être humain ». Pour Nancy il y a assurément un lien entre la stigmatisation et la reconnaissance puisque « ça joue sur ton image de toi, ça joue sur ta confiance en soi... ». La façon d'entrer en relation avec les gens, et plus précisément les femmes criminalisées est aussi un enjeu pour Abi,

Faut vraiment faire attention la façon qu'on parle aux gens, la façon qu'on les traite, parce que on sait pas, on sait pas ce qu'y ont vécu dans vie. [...] Pis souvent les gens, ils agissent pas en fonction de situations, y réagissent en fonction de situations qu'y ont eu dans leur passé. (Abi)

Pour sa part, Gabrielle rappelle qu'elle ne se sent pas stigmatisée car elle refuse de l'être et d'accepter la prison comme institution, comme « moule » valable :

c'est rare que je me sens étiquetée, parce que je laisse pas la place à ça. J'pense que c'est personnel. Tsé, si tu dis « eille, r'garde, moi, j'ai faite de la prison... La société, a veut rien savoir de moi... » C'est sur que tu vas te sentir étiquetée pis à part, là. Crime, j'ai fait dix ans, là, j'arrive quand même à ne pas me sentir étiquetée, parce que je veux pas accepter c'te moule-là. J'veux pas l'accepter. J'pas... pire qu'un autre ou mieux. J'capable, fait que l'étiquette, je la prends pas, pis c'est toute. (Gabrielle)

Pour Emy-Lee, la façon d'être reconnue dépend du contexte de l'entourage. Elle croit que ses « anciens amis » entre outre, si elle retournait les voir, l'accepteraient telle qu'elle est. Mais elle pense aussi aux gens qu'elle pourrait rencontrer, que « t'apprends à connaître. Ça, ça va être... J'pense que ça va être épouvantable... Vraiment » (Emy-Lee). Elle craint également de perdre son réseau d'ami-es :

j'ai vraiment peur que le monde y se poussent...[...] j'ai peur de ça. Moi, je suis une fille qui aime ça avoir beaucoup d'amis... pis j'ai peur que met que je sorte que tsé... Là, y'en a juste un à qui je peux parler, parce que les autres, y'acceptent pas les frais... Fait que d'après moi, met que je sorte, j'aurai juste un ami. Le restant, y vont m'avoir laissée tomber... j'avais des bons amis pareil... qui étaient pas porté à ça, voler des chars... Si je te nommerais toute ce que j'ai [fait] là, tu tomberais à terre... (Emy-Lee)

Elle constate que depuis qu'elle est en prison, son « caractère, y s'en vient vraiment dur ». Pour passer à travers, elle a développé une stratégie :

parce que si tu t'amollis, tu passera pas au travers de rien. Tandis qu'ici, faut tu t'endurcisses vraiment beaucoup. Pis tsé, le monde qui font de la peine, là, y faut pas se fier à ça... (Emy-Lee).

4.2.5 Les perceptions du pouvoir personnel

La majorité des répondantes ont affirmé avoir du pouvoir précisément sur leurs choix et leurs décisions. Il a été tout de même difficile pour certaines de répondre à cette question. Gabrielle estime avoir le pouvoir sur « beaucoup d'aspects, [...] Qui je veux être, pis qui je veux pas être » et Nancy, sur « toute à peu près... ». Betty abonde dans le même sens, tout en remarquant qu'elle n'a pas de pouvoir sur les réactions des personnes. De son côté, Marie-Jo considère qu'elle a du pouvoir, mais, dit-elle : « je ne me sers pas de c'te pouvoir-là, comme que j'devrais [...] j'ai pu le courage, non c'pas ça... la force, la force ».

Quant à elle, Emy-Lee estime que « pendant que je suis ici [en prison], je le sais que j'ai du pouvoir sur mes parents pour de l'argent, ces affaires-là, mon linge, sinon, qu'est-ce que je ferais? » Dans certains cas cependant, le sentiment de pouvoir n'est qu'une illusion à ses yeux, par exemple lorsqu'elle se croit capable « d'avoir tout ce que tu veux ».

Cassandra et Louise parlent d'elles comme des fonceuses : « J'ai le pouvoir de... de foncer, pis de dire : « "r'garde, je suis quelqu'un, là..." », de persister, persévérer un peu plus » (Louise). Cassandra cite le processus de création de son entreprise en exemple : « quelqu'un me pointerait du doigt parce que j'ai un dossier, je m'en fous... [...] les personnes autour de moi, c'est ça qui est important, pis eux-autres, ça leur dérange pas ». Elle souligne également que le fait d'avoir pu vendre sa maison et utiliser cet argent pour payer ses cours ainsi que d'être « capable de me débrouiller tu-seule » constitue à ses yeux un pouvoir.

Par ailleurs, plusieurs répondantes soulignent l'opinion ou le sentiment d'autrui comme une dimension sur laquelle elles n'ont pas ou peu de pouvoir. Louise et Betty évoquent cette situation dans le cadre de l'emploi, par exemple. Pour la première, « c'est comme de quoi d'impuissant... », alors que la seconde affirme :

Si je vais porter mon CV à quelque part, pis qu'y voient que j'ai un dossier, ben j'ai pas vraiment de pouvoir sur le fait qu'y m'acceptent pas. Pis j'irai pas m'assire avec chaque employeur pour essayer de leur faire changer d'idée, à savoir que... je suis pas une ci, pis je suis pas une ça. je m'assirai pas avec chaque personne pour y expliquer de long en large, là, que... les préjugés, pis toute, là. Fait que, ouais, y'a peut-être ça sur quoi j'ai moins de pouvoir aussi... (Betty)

De façon plus générale, Abi affirme « j'ai aucun pouvoir sur ce qui se passe dans le monde ». Gabrielle affirme tout de go : « Ma toxicomanie! Héhéhé. J'suis victime de t'ça au boute! » alors qu'Abi soupire : « Pfff. Encore la même chose, la culpabilité [...] ma plus grosse culpabilité, a vient du faite que j'agis en égocentrique, pis ça fait 16 mois que je suis pas allée voir ma toute petite. Ma toute petite, a s'en calisse que je me sente coupable, tsé, tout ce qu'a veut, elle, c'est que je soye là ».

Pour Nancy, Abi, Emy-Lee et Cassandra, il ne fait aucun doute que la criminalisation, la prison et les conditions de libération représentent une sphère sur laquelle elles n'ont pas de pouvoir :

En prison, c'est sur c'est l'enfer, [...] Pis à partir du moment où t'es accusée de quelque chose, t'a pu le pouvoir d'aller demander pardon à la personne... Au contraire, faut pu que tu y parles, faut pas que t'aïlles la rencontrer, faut pas... [...] T'as faite un erreur, tu peux pas aller t'excuser, tu peux pas aller demander pardon, tu peux pas rien faire pour te faire pardonner. (Nancy)

Emy-Lee évoque les conditions de détention comme une dimension sur laquelle elle n'a aucun pouvoir : le fait de ne pas pouvoir aller au parc, faire son épicerie ou manger sainement sont quelques exemples de ce qu'elle ne peut pas faire en prison. Le fait d' « être enfermée » pour Cassandra est littéralement une obligation, de par « l'heure de rentrée » et « les règlements de la maison [de transition] que tu dois [y rester] quatre heures par semaine » :

Fait que, c'est pas le pouvoir, j'ai pas le contrôle, [...] je suis obligée. Un moment donné, il a fallu que je parte plus tôt. Ben, ils ont dit « c'est pas grave, tu le reprendras ton temps en triple ». C'est comme une punition, là, fait que t'as pas le pouvoir là-dessus, là. [...] J'pas habituée de me faire dire... faire ci, faire ça... comme ça... par un autre adulte, qui travaille, pis, que moi aussi, très bien, je pourrais faire cette job-là, pis... [...] Ici, ici, c'est vrai que t'as pas, ben c'est sur qu'on a pas le pouvoir. (Cassandra)

4.3 La participation au projet *Agir par l'imaginaire*

4.3.1 Les motifs de participation

Tel que souligné dans le chapitre méthodologique, les femmes, pour participer à l'un des ateliers du projet *Agir par l'imaginaire*, devaient assister à une séance de présentation, manifester leur intérêt avant d'être sélectionnées, notamment en regard de leur degré de motivation à s'y investir.

La prison est un monde clos où les activités sont limitées : « en prison, y'a absolument rien à faire » (Cassandra), « la prison... emmène à l'oisiveté pas mal » (Abi). Chacune a nommé ce qui l'avait conduite à participer à *Agir par l'imaginaire* : le bouche à oreille, le désir de s'occuper, de « meubler son temps » (Betty), d'éviter de s'« emmerder », la curiosité, l'attrait ou l'intérêt pour l'artistique et la nouveauté, le désir de changer d'air et de « couper avec l'ambiance de là-bas [en prison] » (Nancy), le besoin de contact social et de s'impliquer dans une activité, l'intérêt de créer en équipe et d'avoir les moyens de réaliser une création, le souhait d'apprendre, le besoin d'avoir du plaisir, ainsi que le fait que le projet ne soit pas compétitif et qu'il n'y ait pas d'attentes ou de pression.

4.3.2 Les thèmes abordés dans les créations

Au niveau des thèmes abordés dans les diverses œuvres, la majorité ont traité de leur arrestation, de leur délit ou de leur incarcération, soit en exprimant le contexte, les raisons ou encore les conséquences liées à ceux-ci. Cassandra, qui a parlé de son délit dans son *slam*, souligne à quel point les créations s'enracinaient dans leur propre parcours, leurs expériences : « chaque fille a parlé, y ont parlé d'eux autres ». Une des photographies de l'œuvre de Louise se penchait, par exemple, sur la notion de choix dans l'alimentation, entre des « cannes de conserves [...] et] des choses plus saines avec les fruits, pis toute ça [...] c'est

ça la vie dans le fond, on a des choix, pis faut prendre le temps de les faire ces choix-là... ». Pour Nancy, qui a participé à l'atelier de chant, il s'agissait de faire « un peu le rapport avec qu'est-ce que j'avais vécu dans mon enfance, pis les séquelles que ça avait pu me laisser adulte, pis que je payais encore pour ça ».

Elles sont plusieurs à avoir souhaité faire connaître ce qui ce passe à l'intérieur des murs de la prison, parfois en reflétant les bruits et l'ambiance, comme Marie-Jo, qui s'est impliquée dans l'atelier de création sonore :

les gens, de l'extérieur, qui ont jamais faite du temps, qui ont jamais été à l'intérieur, tout simplement pour voir de quoi ça l'air pis juste le fonctionnement... tu peux pas t'imaginer quessé que c'est... en d'dans de ces murs-là. Y'en a c't'un chez eux, ils vont là... si c'est l'hiver... pis c't'un dépannage... Y'en a qui disent qui sont en vacances, dans c'temps-là. Moé, chu loin d'être en vacances. Pis on essaie de voir avec des tites créations comme ça, avec les sons... un tit peu, essayer de s'imaginer quessé qui se passe à l'intérieur. C'est sur que ça sera jamais quessé que tu verrais pis tu vivrais, mais ça peut donner un... semblant. (Marie-Jo)

Pour d'autres, il s'agit de rendre tangible l'expérience carcérale en explicitant ce qu'elles y vivent. Betty traite en outre de l'humiliation, lors des fouilles à nue par exemple, de l'agressivité et de la folie qui se développe du fait d'être « contrôlée de toute part » :

t'es pas juste contrôlée par les agents, t'es contrôlée par tout le monde, là. Tout le monde à qui tu parles, quasiment, tu sais que si tu dis de quoi de croche, y vont aller [te « dénoncer »]... Tsé, même le psychologue, quand tu vas le voir, y tiens pas confidentiel qu'est-ce que tu y dis, fait que, tsé, c'est fou, là. (Betty)

Participante aux sessions d'*acting* (performance), Gabrielle, qui aborde la « mentalité qu'il y a en prison » et pour qui cette dernière « nuit à plusieurs, plusieurs niveaux », souligne son sentiment de révolte face aux dynamiques de pouvoir :

c'est que je me suis refermée beaucoup sur moi-même, j't'ais venue révoltée ben raide, à force d'avoir... juste des gens qui disent tout le temps comme... les règlements, pis... tu te sens pas en relation vraie avec le monde, tu te sens en relation toujours de quelqu'un qui a du pouvoir sur toi, pis toi, ben faut que t'obéisses. Fait que moi, je suis devenue révoltée, j'tais complètement tannée... à bout... (Gabrielle).

Abi souhaitait montrer d'une part, « la détresse qu'on pouvait ressentir en arrivant en prison, pis comment c'était froid » et d'autre part, la réalité des femmes âgées en prison :

c'était de démontrer aux gens que c'était pas juste les jeunes qui se retrouvaient en dedans, qu'il y a avait des femmes de mon âge qui se r'trouvaient en dedans. Ok, moi j'en suis pas à ma première sentence, tsé, mais, dernièrement y'a une petite madame de 65 ans, ici, tsé, qui était là pour vol à l'étalage. Y'a [une telle] qui vient ici, j'pense qu'a l'a pas loin de 80, là, ou, tsé, pis elle, c't'encore du vol à l'étalage. Pis en 2008, y'avait [une telle] aussi, 65 ans, vol à l'étalage, tsé. Fait que c'est ça, j'voulais que les gens voient. (Abi)

Au niveau des conséquences de l'incarcération exprimées à travers leurs œuvres, les femmes soulignent également l'impact sur la confiance en soi, les carences affectives, les répercussions sur les relations familiales (avec les enfants par exemple) et sur la difficulté de retourner en société. Emy-Lee, par exemple, évoque dans sa création la relation avec son père :

C'est... mon père au parloir... Parce que souvent, j'appelle mon père pour qu'y vienne me voir, pis... « Ah, j'peux pas, j'ai un empêchement » Mais y vient me porter de l'argent... Pourquoi tu te déplaces de [telle place] pour venir me porter de l'argent, quand t'es là, pis que tu viens pas me voir... Ça, c'était ma participation. (Emy-Lee)

Si pour certaines, le thème de la création en tant que tel était lié à la possibilité de faire passer certains messages, d'autres n'avaient pas de but fixe ou de message précis. Pour Abi, par exemple, le fait que les gens puissent avoir « le motton [qui] leur monte dans gorge » ou pleurent en regardant son film est pour elle une démonstration qu'elle a réussi : « j'ai ben faite, j'ai ben reproduit ce que je voulais que les gens comprennent ».

4.3.3 La diffusion des œuvres

Quelques femmes, comme Cassandra, Louise, Abi et Betty, ont dit avoir récolté des commentaires touchants, voire excellents suite à la diffusion de leurs œuvres. Louise, Betty, Emy-Lee et Gabrielle ont d'ailleurs exprimé leur fierté et le sentiment de valorisation résultant du partage de leurs créations. Pour Betty, les retombées positives du projet et de sa diffusion lui donnent le sentiment que des portes s'ouvrent à elle afin qu'elle puisse notamment poursuivre son processus de création.

Selon Marie-Jo, la diffusion des créations va peut-être permettre de contrer les préjugés : « parce que y'a beaucoup de... jugements... dans société. Les gens, y jugent sans avoir... tu ne juges pas un livre par son couvert... Tu ne peux pas savoir qu'est-ce qu'y a à

l'intérieur des ces pages-là si tu l'as pas lu ». Gabrielle abonde dans le même sens, en espérant que l'exposition aura des répercussions : « J'contente, j'espère que ça va passer un message... Je suis fière de moi pareil, mais je réalise pas que ça va être passé à plein d'endroits. C'est pas fini encore, y va avoir d'autres répercussions... dues à ce projet-là... ». Par ailleurs, Abi estime que si elle peut montrer que les femmes en prison sont des êtres humains comme tout le monde, elle aura atteint son objectif :

quand je me présente « j'ai quarante-six ans, je suis un numéro pour le ministère de la justice, mais... un être humain pour ma mère, mes enfants, pis mes petits-enfants »... c'est comme ça au début du vidéo. Pis c'est ça que je voulais démontrer. On est pas des monstres, pis on est pas des extra-terrestres parce qu'on commet des délits. Y'a une raison, y'a une raison qui t'amène à faire certains choix. [...] ici, on est à 98%, je pense ou pas loin, qui sont ici, soit parce qu'y consomment de la drogue ou soit parce qu'y en vendent. [...] Fait que c'est ça, c'était pour démontrer que les femmes qui sont en prison, ce sont avant tout des êtres humains. Des mères, des filles, des grand-mères, de plus en plus. Pis j'pense que j'ai atteint mon but. (Abi)

Si Cassandra souligne que des créations ont été exposées à la prison, la grande partie de la diffusion est à venir, notamment lorsque le projet sera complété et exposé dans un lieu public en 2011. Cependant, bien que le projet soit encore en cours, les participantes ont été à même de dresser un bilan divers apports de l'art communautaire.

4.3.4 Les apports et les retombées

Les répondantes ont nommé différents apports liés à leur participation au projet *Agir par l'imaginaire*. Plusieurs ont parlé du projet comme d'un « défi personnel » ou d'un « beau défi » qu'elles avaient pu relever. Réaliser une création et mener un projet à terme étaient pour certaines une véritable satisfaction personnelle, voire une source de fierté. Leur participation s'est inscrite dans une perspective de découverte : d'un côté de soi qu'on ne connaissait pas, d'un talent et même, pour certaines, d'une passion. Abi, qui dit être « venue ici [en prison] 33 fois entre 1986 pis 1993 » situe le projet comme un lieu de plus où elle s'est « rendue compte que j'étais quelqu'un de très intelligent, de polyvalent, je suis même autodidacte ».

Les femmes ont pour la plupart nommé la confiance en soi et la transformation de soi comme un des apports significatifs de leur participation au projet : « ça m'a apporté une

espèce de confiance en moi » (Betty), « j'aurais jamais su que je pourrais faire ça avant. Écrire... pis même le restant que j'ai été en prison, j'ai continué à écrire » (Cassandra), « ça m'a complètement changée » (Louise), « ça été de rehausser mon estime » (Abi), « ça m'a vraiment transformée » (Gabrielle).

Pour Abi, « c'est la base, hein, l'estime. C'est la base. T'as pas d'estime, ben là, tu te traites en trou d'cul, pis t'agis en trou d'cul, pis euh... scusez le langage! Écoute, c'est ça pareil ».

La possibilité de s'exprimer, d'explorer sa créativité, le désir d'apprendre et de créer, le fait d'apprécier ses œuvres, de prendre conscience de son potentiel, d'apprendre à se valoriser et à être fière, à se considérer comme un être humain comme d'autres, de rehausser son estime de soi, de pouvoir parler de sa réalité et d'être soi-même figurent parmi les différents apports de la participation au projet. Louise parle du projet comme lui ayant permis de « [se] battre pour quelque chose qui me tient à cœur ». Abi compare son expérience à *Agir par l'imaginaire* à celle vécue au sein d'une cuisine collective, car dans les deux cas, l'expérience l'a amené à cesser de consommer « [c']est venu combler un paquet de besoins. [...] Fait que ça été vraiment un pont entre ma consommation, pis, devenir acceptable, responsable et productive au sein de la société, comme on dit dans *Narcotiques Anonymes* ».

Par ailleurs, le plaisir, la possibilité de voir et de connaître d'autres personnes, le développement de l'esprit d'équipe et la dimension non compétitive semblent caractériser l'ambiance du projet et sa dimension participative. Au niveau des liens tissés avec les artistes et la chargée de projet, quelques-unes ont souligné la naissance d'une amitié, d'une relation de réciprocité et de soutien ainsi que l'aide offerte par les artistes au niveau de la création. Pour Emy-Lee, qui rappelle combien elle se sentait bien en allant faire le projet, le lien avec l'artiste anglophone s'est aussi traduit par une amélioration de son anglais oral.

Quelques-unes ont parlé du regard des proches ou le fait que les autres apprécient ce qu'elles font comme une source de valorisation. Pour d'autres, la valorisation était plutôt un processus personnel, ce que souligne Cassandra en ces mots : « c'est vraiment... satisfaction personnelle, c'est vraiment personnel. C'est wow, je pensais pas que j'aurais pu faire ça.

C'est plus ça que ça m'a apporté ». Abi reconnaît que « j'me trouvais poche avec mon petit scénario à moi, pis, quand j'le regarde le vidéo, encore aujourd'hui, ça vient me chercher... ».

Des répondantes ont parlé de leur implication dans le projet comme quelque chose qui leur a fait du bien, qui leur a permis de « décrocher », parfois même comme quelque chose d'« efficace » en termes de transformation. Pour Gabrielle, c'était une véritable brèche :

J'ai faite dix ans de prison, là, c'est la seule affaire qui m'a permis de pu me sentir en prison, de décrocher de d'là... Pis j'en n'ai faite des programmes, là. Mais c'était vraiment, ça me permettait de pouvoir m'exprimer aussi librement, d'exploiter ma créativité... C'est fou le bien que ça m'a faite... j'm'attendais pas à ça... (Gabrielle)

Abi revisite son impression d'elle-même et réalise l'impact que peuvent avoir les œuvres sur les autres :

Pis j'avais pas l'impression que j'étais quelqu'un de créateur, pis toutes les filles, toutes les personnes qui ont vu le film me disent que, mon scénario à moi, c'est le plus touchant. Fait que ça me fait ben plaisir. Mon but, c'était pas de faire brailler le monde, là, mais si ça fait cet effet-là, ça veut dire que j'ai ben faite ma job. (Abi)

Quelques femmes ont par ailleurs affirmé leur désir de poursuivre l'expérience à l'extérieur du système carcéral. D'ailleurs, pour certaines, *Agir par l'imaginaire* a été un tremplin vers d'autres projets d'art communautaire. La participation au projet étant rémunérée, Betty a notamment pu investir cet argent dans un cours de photo. Pour Louise également, il s'agit d'un nouveau départ :

Ça m'a amenée, ce projet-là, ouais, à vraiment... dire « oui, j'ai faite quelque chose, je me pardonne, mais là, je repars à neuf avec d'autres outils que j'avais pas ». Ça m'a permis d'aller chercher des outils que je ne pensais pas... d'aller chercher avec ça, avec ce projet-là... vraiment là, je suis vraiment fière d'avoir passé par là. (Louise)

4.3.4.1 Apports au niveau de la reconnaissance

Cassandra a nommé l'apport du projet comme étant davantage de l'ordre d'un « défi », de la « satisfaction personnelle ». Marie-Jo ne considère pas que sa participation au projet lui a permis de se sentir davantage reconnue par d'autres, bien que cela ait été « intéressant sur certaines parties » et que ça lui ait permis « d'être surpris[e], contente de

moi-même [...] d'être valorisée par moi-même ». Elle souligne toutefois, par rapport au regard d'autrui, « j'peux pas dire que j'm'en fous qu'est-ce qu'y pensent, là, c'est pas vrai. C'est sur que ça vient me chercher, pis ça me nuit à quelque part ».

Betty croit que c'est l'exposition finale du projet qui va permettre de « concrétiser » la reconnaissance, « parce que ça va toucher plus de gens, ça va sensibiliser aussi plus de gens à la réalité des femmes judiciarisées ». Pour le moment, elle évalue d'abord sa participation au projet en lien avec ses proches qui lui reconnaissent un « talent artistique ». Elle pense également aux femmes et aux artistes impliqués dans le projet : « toutes les femmes, les artistes qui ont participé au projet *Agir par l'imaginaire*, ben ça l'a permis vraiment de reconnaître la situation pis la condition de toutes nous-autres ». Elle a été en outre agréablement surprise que l'artiste en charge de l'atelier dans lequel elle s'est impliquée lui donne son courriel et l'invite même chez lui pour travailler sur un projet artistique.

Pour Gabrielle, la reconnaissance du public, « d'aller performer ça devant le monde, c'était quelque chose, là. Pis, c'est les applaudissements... pis plein de monde qui sont venus "eille, wow! C'est super beau qu'est-ce que t'as faite..." ». Abi souligne également ceci, notamment par les commentaires positifs qu'elle entend par rapport au film (tels que « Ah, ça m'a beaucoup touché-e ») et le fait d'être incluse dans le *preview* du film, « c'est beaucoup de reconnaissance ».

Abi estime que sa participation au projet vidéo a « absolument » eu un impact sur sa façon de se sentir reconnue. Elle est « très fière du résultat ». Le fait « qu'on m'a confié des responsabilités par la suite... on m'a confié du travail » n'est pas sans avoir de lien, dit-elle, « c'est beaucoup de reconnaissance... ». Pour elle, les possibilités de déboucher sur un autre projet sont significatives. Elle espère en effet pouvoir participer à un autre atelier du projet *Agir par l'imaginaire*, « juste avant ma sortie, fait que ça va me donner encore plus de boust, pour pas aller me geler ».

Nancy s'est sentie « privilégiée de faire partie du projet [...] J'me sentais privilégiée qu'y viennent pour nous, pour faire ça ». Emy-Lee retient entre autres le fait d'avoir travaillé « avec beaucoup de monde que je connaissais pas », la gentillesse de la chargée de projet et

de l'artiste, et le fait de faire quelque chose d'autre avec une fille qu'elle connaissait de « l'extérieur... on consommait ensemble... ». Gabrielle estime que « ce qui était le fun, c'est que pendant le projet, on était tout égal, tout le monde prenait les décisions ». Elle pense à son implication dans un autre projet d'art communautaire à sa sortie de prison où « y'avait trois artistes vraiment, professionnelles, pis deux ex-détenues, pis on était toutes égales [...] c'est pas parce que elle, c'est un artiste professionnel qu'a l'a plus de pouvoir. Déjà là, tu te sens au même pied d'égalité, c'est super bon. »

Il y a en effet beaucoup de reconnaissance envers les personnes ayant mis sur pied le projet. Pour Nancy, la chargée de projet, l'artiste et les gens d'Engrenage Noir/Levier qui ont voulu faire ce projet ont réellement fait une différence : « je l'sais pas c'est qui ces gens-là, mais reste que... c'que j'ai pu comprendre... c'est que c'est pas des gens qui pensent que les détenu-es, c'est de la merde... Parce qu'y auraient jamais parti un projet comme ça, pour avoir des subventions et tout... ».

4.3.4.2 Apports au niveau de la reconnaissance par les proches

Plusieurs répondantes estiment que leurs proches leur ont témoigné de la reconnaissance en lien avec le projet, certaines insistant sur des détails, alors que d'autres n'ayant pas de spécificité à nommer hormis ce qu'elles avaient déjà mentionné sur la reconnaissance de façon générale. Nancy, par exemple, rappelle que le fait de ne pas dire à son entourage qu'elle a un casier judiciaire l'empêche de partager son expérience au sein du projet.

Cassandra estime que « reconnue, c'est un grand mot pour avoir fait... pour le projet... c'est plutôt "ah, t'es *game* de faire ça..." ». Ainsi, elle n'en parle pas en utilisant terme de reconnaissance, bien que son chum puisse s'étonner de sa réalisation et lui dire « ah oui, t'as fait ça, toi? »

Betty estime que ses proches, « y'ont vu que j'étais capable de finir un projet, pis... mon côté artistique... y'ont vu qu'il était encore là, même après plusieurs années de débauche... ». Gabrielle est contente qu'on lui témoigne de la reconnaissance :

Tout le monde était fier de moi parce que je m'impliquais dans quelque chose, pis je l'ai faite jusqu'au bout, pis que... ça me tenait à cœur... ça leur a montré aussi vraiment que je change, là, parce qu'avant, j'avais de la misère à m'impliquer dans quelque chose, pis de le finir, là. Plein de choses, là, qui, fait que, astheure, y me disent « ben wow! [Gabrielle], ça paraît que t'as changée, t'es pas comme avant, là. J'les ai mis les efforts, pis je suis contente de me le faire dire, parce que... j'en mets. (Gabrielle)

Pour Émy-Lee, sa participation lui a apporté « beaucoup de bonheur, de la joie, toute ce qui te fait sentir bien... », notamment, parce que ça lui a permis de « rencontrer du nouveau monde, ça fait du bien, pis j'ai vraiment aimé ça ». Elle parle également de fierté découlant de la dimension collective du projet : « ça m'a apporté d'être fière de mon projet que j'ai faite. Parce que tsé, on a travaillé toutes ensembles sur les mêmes projets ». Le fait de pouvoir « être sérieuse » et de s'impliquer dans quelque chose, « sans faire ça tout croche » étaient des sources de « bonheur » pour elle.

4.3.4.3 Apports au niveau de la reconnaissance sociale

Pour les femmes rencontrées, les apports se situent dans le fait de contribuer à changer les mentalités, malgré qu'elles trouvent que les impacts soient difficiles à saisir à grande échelle dans la société.

Au niveau de l'apport en termes de reconnaissance sociale, des répondantes ont nommé l'exposition finale du projet comme étant le lieu où elles pourront mieux juger des répercussions de leur participation à *Agir par l'imaginaire* et pourront ressentir véritablement les effets au niveau de la reconnaissance sociale. Emy-Lee considère également que le projet aura des répercussions sur ses relations avec les gens au sein de la prison,

si je prends toute le monde dans prison, qui vont voir ça. La plupart du monde, tsé... t'es connais, mais y'en a qui veulent pas te parler parce qu'y pensent que t'es fuckée... Mais là, y vont peut-être dire « regarde, si elle a une tête sur les épaules, c'te fille-là, est... tsé, est pas tout croche comme on le pensait ». (Emy-Lee)

Abi est convaincue que la diffusion finale de l'exposition aura des impacts positifs et elle espère pouvoir être présente, bien qu'elle affirme : « estie que j'ai peur de retourner me geler... ». Elle se remémore, par exemple, s'être sentie reconnue par sa participation autour de la question de la prostitution, tant au niveau médiatique que dans le comité éthique

d'embauche au sein d'un organisme communautaire, il y a de cela plusieurs années. Elle avait également fait partie de la table de concertation en toxicomanie à Hochelaga-Maisonneuve :

Fait que tsé, je l'ai vécue la reconnaissance, pis j'imagine que je vais probablement la vivre différemment parce que j'ai énormément changé [...] J'ai déjà des feed-backs des gens qui ont vu le vidéo, qui ont vu le preview, pis... [...] j'aurais pas pourquoi que Monsieur, pis Madame tout le monde serait pas... Non, je suis convaincue que des gens qui vont venir, pis qu'y vont dire « c'est bon... », Pis ça, j'ai pas de doutes là-dessus, je suis fière, je suis bien bien fière... (Abi)

Sa participation à l'atelier *slam* ne change rien, pour Cassandra, à sa façon d'être reconnue dans la société. La diffusion des œuvres ne changera pas « grand chose » à ce sujet non plus, estime-t-elle, puisque « y'a pas ma photo là-dessus, on sait pas que c'est moi [...] mon nom, y'est pas vraiment là, on saura pas que c'est moi en me voyant dans la rue, là. » Elle croit que si sa photo était rattachée à sa création, cela ferait peut-être une différence, mais pour l'instant, dit-elle, « c'est privé [...] c'est satisfaction personnelle, vraiment ». Cependant, elle estime que

dans le fond, c'est le fun parce qu'on parle de différents sujets, pis c'est pas juste moi, c'est tous les projets. Les gens qui vont aller là, à la base, c'est qu'y'ont une curiosité, hein. Qui vont s'intéresser à ça. Fait que j'espère que ça va permettre à certaines personnes de voir que les filles qui sont là, c'est pas juste des *toughs* pis des ci, pis des ça. Y'en a beaucoup que c'est touchant, comme que j'dis. Fait que, y vont peut-être réaliser d'autres choses avec ça. (Cassandra)

Par exemple, dit-elle, les gens vont peut-être réaliser qu'une femme incarcérée, « elle est peut-être là parce qu'elle a tué quelqu'un, mais elle a un cœur quand même... » Lors de la présentation dans certaines salles, Gabrielle souligne ainsi : « plein de monde sont venus me donner 'a main, pis c'est ça. Fait que d'en parler, pis faire tomber les préjugés, pis... on s'reunit toute à quelque part, hein, chaque être humain. Fait que je pense que c'est ça que... qui faut viser, là ».

Cet impact sur les mentalités des gens est très bien exprimé dans la réponse de Betty, chez qui on sent une volonté de travailler pour le changement dans la société :

juste le fait de s'impliquer dans un projet d'art communautaire, là, c'est le fait que tu veux t'impliquer dans ta société pour faire changer les choses, je pense que juste ça, c'est un gros point. [...] en partant, ben ça a changé moi, mon quotidien, là. C'est sur qu'à une plus grande échelle, faire changer des choses, c'est pas évident, là, mais... Juste de, de faire prendre conscience aux gens... de notre réalité... Pis juste d'ouvrir des discussions pis d'amener les gens à une réflexion, pour moi, c'est déjà un changement, parce que les gens apprennent que ça existe. (Betty)

Pour Nancy, le fait même que des projets de ce genre soient mis sur pied constitue une forme de reconnaissance sociale :

j'me dis à quelque part, que y'a des gens qui se soucient de faire faire des activités, pis de s'impliquer... Parce que si tout le monde s'en foutait, tu serais pas là, pis tout ça, ça existerait pas, pis [la chargée de projet] existerait pas, pis le projet Levier existerait pas, là... fait que, d'un côté, en tout cas, moi, c'est ce qui m'empêche de voir la société complètement noire, là, que, en quelque part, moi, j'me dis... Y'a peut-être une petite lumière au bout du tunnel, là. Y'a en peut-être quelques personnes qui nous prennent pas comme... d'la merde... Scuse-moi, mais c'est le seul mot qui me vient à l'esprit, parce que... J'peux pas dire quelqu'un qui nous prend pour des dangereux, parce que... c'est plus que ça. C'est plus que de dire « est dangereuse » ou de dire « est menteuse ». C'est que, quand qu'y nous traitent comme de la merde, c'est qu'y nous traitent de tout ça à la fois... (Nancy)

4.3.4.4 Apports sur la perception du pouvoir personnel

La participation à *Agir par l'imaginaire* a permis une ouverture sur soi pour plusieurs femmes, une prise de conscience sur le pouvoir qu'elles ont dans leur vie et sur leurs choix, notamment en matière de consommation de drogues. Ainsi, Louise estime que le projet lui a permis de s'exprimer, de « voir plus grand de qu'est-ce que je voyais ». Elle estime qu'il « faut apprendre à être un peu moins sévère sur soi-même, je pense, un peu... Se pardonner, après ça, se donner une chance, pis... On repart en bas de l'échelle, mais c'est... c'est la meilleur façon de montrer que... on fait du chemin dans vie ». Pour Nancy, « ça l'a continué à me donner espoir que... tout le monde nous voyait pas juste comme d'la merde, justement ». Pour Gabrielle, le pouvoir conjugue la confiance en soi à celle qu'elle a obtenu de certaines personnes :

Ça m'a donné un tremplin pour me donner confiance en moi pour foncer [...] y'ont mis leur confiance en moi, pis ça m'a vraiment aidée au bout, la, que « ayoye! On me fait confiance, pis on croit en moi » fait que... Autre que le monde de la prison. Ça, ça m'a vraiment, vraiment, ça a vraiment changé ben des affaires. (Gabrielle)

Emy-Lee relate aussi l'ouverture de la chargée de projet et de l'artiste invité :

je sentais que j'avais beaucoup de pouvoir dans c'te projet-là. D'après moi, tout le monde s'est senti comme ça. Parce que... [la chargée de projet], a te posait des questions... Pis, tsé, y'avait jamais de mauvaises réponses. [...] On a vraiment faite le projet... C'est nous-autres même. Pis une chance que [la chargée de projet] pis [l'artiste] étaient là... Parce que... Hmm, pas sure que le projet aurait été si beau que ça. Tsé, on l'a vu, nous-autres, pis je suis vraiment fière de moi. (Emy-Lee)

Elle réalise qu'elle jouit davantage d'autonomie : « tsé, je peux m'assir pis dire "J'écris une lettre". Avant, ça prenait quelqu'un pour m'aider. On dirait que ça me prenait des idées. Pis astheure, je suis capable de faire mes affaires tu-seule. »

Abi raconte que le jour même de la session d'information sur le projet, elle racontait à d'autres détenues qu'elle allait retourner se geler à sa sortie de prison. Puis, lors de ladite session, le vent a viré de bord, elle s'est dit « quessé que tu fais là? T'as plein d'opportunités encore ». Elle a cessé de consommer et « recommencé à faire [ses] lectures » des documents de Narcotiques Anonymes. En évoquant également le bénéfice de se retourner vers sa « puissance supérieure comme on l'appelle dans N.A », elle affirme

je vais te dire que psychologiquement, émotionnellement, j'vas beaucoup mieux [...] Moi, dehors, là, j'étais en prison, avant de rentrer... Pis, j'ai pas l'impression d'être en prison, là. Je le sais que je suis en prison, mais je suis ben plus libre que je l'étais quand j'étais dehors. Tsé, dehors, j'étais... obsédée par une unique chose, c'était de consommer, pis de trouver les moyens pour en obtenir davantage. (Abi)

Elle raconte ainsi qu'elle compte reprendre contact avec sa fille à sa sortie de prison afin de ne pas se retrouver en situation de culpabilité, ce qui la mènerait à retourner consommer :

plus je vais faire des choses qui vont venir combler mon besoin de reconnaissance, rehausser mon estime, me remettre en confiance avec moi-même... Retomber en amour avec moi. Pis, plus je vais avoir de pouvoir sur les choix que je fais par rapport au faite que... j'ai besoin, moi, dans ma vie, de pas me sentir coupable. (Abi)

Bien que Gabrielle ne soit pas encore en mesure de « calculer les changements face à ça jusqu'ici », elle remarque tout de même qu'il y en a eu :

parce que j'vas te dire, depuis que je suis sortie d'ici, j'ai pas eu gros le goût de consommer. Je me suis impliquée à fond dans le projet. Après le projet, je me suis trouvé un travail. [...] C'est en étant occupée qu'on a moins de pensées, hein. Fait que t'occuper positivement, pis t'investir dans quelque chose que t'aime, ça aide pour la toxicomanie, ça ouais, c'est certain. (Gabrielle)

Marie-Jo réalise que le projet lui a permis de réaliser quelque chose qu'elle ne pourrait pas faire ailleurs ou dans un autre contexte :

J'pouvais faire des choses que je sais que j'me rendrai jamais là-bas, là. J'ai pas assez de... j'sais pas comment dire ça, *anyway*... les sons, pis toute ça, là, je serais bonne là-dedans. Je pourrais faire de l'argent, mais j'ai peut-être des tites affaires qu'faudrait j'apprenne. Mais moi, aller m'assire, pis faire mon estie de secondaire... pfff! Oublie-ça! [...] non, oublie-ça! À l'âge j'suis rendue... non, j'suis pas capable de m'assire su' une chaise. Moé, chu manuelle. On me montre, ok, tsé... Donne-moi un cours de une semaine, *whatever*, montre-moé certaines choses, drette-là, je l'fais, pis c'est toute. Après ça, laisse-moi aller, j'fais qu'est-ce que j'ai à faire. (Marie-Jo)

Pour Betty, *Agir par l'imaginaire*, « ça a plus confirmé le fait que j'avais du pouvoir de décider si je finissais le projet ou pas... à quel degré je m'implique. » Elle compare cette compréhension du pouvoir à sa participation au programme d'intervention pour détenues toxicomanes (PIDT), une mesure volontaire au pénitencier Joliette, expérience qui a eu une incidence sur sa perception du pouvoir :

on avait comme un gros chapitre sur le pouvoir qu'on a dans notre vie, là. Pis, tsé, en nous posant des questions dans le genre « sur quoi j'ai plein pouvoir, sur quoi j'ai un peu de pouvoir, pis sur quoi, j'ai pas pantoute de pouvoir » Ben dans la colonne, pas pantoute de pouvoir, y'avait pas grand' chose là... y'a pas grand' chose dans vie sur lesquelles j'ai pas de pouvoir, là. (Betty)

Pour Nancy, « le projet, ça montré aussi qu'on peut être une gang ben différente, mais on peut avoir du fun, pis passer des beaux moments ensemble aussi... C'est comme [la chargée de projet], a pas de casier judiciaire, ceux qui étaient là non plus, pis... on avait du fun, pis du plaisir ». La question des liens interpersonnels et les façons d'interagir ont également été mentionnées par Louise :

Agir par l'imaginaire... ça m'a ouvert, la personne renfermée en-dedans de moi s'est transformée en une personne qui est capable d'avoir de l'entregent un peu plus que j'avais là... Ça m'a appris à m'affirmer. Avant, tu pouvais me piler su'es pieds, pis c'était correcte, je me laissais faire, là. Astheure, je suis un peu plus capable de, de dire « wô! R'garde, m'a faire ce que je veux ». Comme à ma job, là, y s'essayent toute là, y veulent toute que je fasse plus vite que supposé. (Louise)

4.3.5 La participation à d'autres projets d'art communautaire

Soulignons qu'à la suite du projet *Agir par l'imaginaire*, Betty, Louise et Gabrielle se sont impliquées dans d'autres projets d'art communautaire, qui se sont avérés pour elles une continuité. Elles nomment entre autres le sentiment d'être sur un pied d'égalité avec les artistes, la prise de décisions par consensus, le fait de faire des projets à consonance sociopolitique et le choix des thèmes (la pauvreté, la violence, l'isolement, l'intolérance et la prison) comme étant dans le même esprit qu'*Agir par l'imaginaire*. Louise évoque un projet constant qui s'inscrit dans la même logique de réflexion : « on essaie de vous parler, mais vous faites a semblant de ne pas nous entendre... ». Gabrielle souligne que sa participation à un autre projet d'art communautaire a permis de mettre en lumière les conséquences de l'emprisonnement et de la criminalisation :

ces conséquences-là, elles viennent de quoi? Souvent, c'est des abus, toute ça, fait que dans notre [projet], on parle aussi d'abus... La souffrance, la violence, la révolte, pis la réconciliation après ça, avec cette souffrance-là... [...] c'tait pas évident tout l'temps, [...] mais j'ai relevé le défi, pis je suis vraiment fière de moi. (Gabrielle)

Pour elle, sa participation à cet autre projet d'art communautaire fût un processus enrichissant : « j'avais des responsabilités, je me sentais quelqu'un. J'étais importante à quelque part, dans la société... Tsé, dans le monde, pour des personnes, y'a du monde qui comptaient sur moi, fallait que je soye au rendez-vous, que je réalise un projet jusqu'au bout... ». Ces autres projets permettent à d'autres femmes, selon Louise, de reprendre confiance en elles-mêmes. En étant parfois subventionnés, ces projets d'art communautaire se présentent littéralement comme une perspective d'insertion en emploi, comme pour Betty, par exemple, qui affirme « je suis rémunérée [...] comme une travailleuse autonome... C'est aussi écrit dans mon CV que je suis travailleuse autonome, fait que déjà là, ben, c'est une certaine reconnaissance de dire, je travaille, là, je gagne mes sous ».

4.4 Perception des possibilités de transformations sociales

4.4.1 Sensibilisation sociale et déconstruction des préjugés

Toutes les répondantes ont nommé les préjugés comme étant le principal obstacle à la reconnaissance sociale des femmes ayant des démêlées avec la justice. La grande majorité d'entre elles considère ainsi que c'est ce qu'il faudrait changer afin que s'améliore leur situation. Pour Marie-Jo, il s'agirait de changer la mentalité des gens :

Si j'pourrais changer des choses dans société, ouf, hé seigneur! J'en changerais beaucoup de choses... J'essayerai de *fuit!* Envoye... je sais pas quelque chose, des ondes, qui affecteraient les cerveaux des gens pour que le monde soyent plus attentif, compréhensif et le monde s'entraident, comme dans l'temps. Ok, là. Parce que là, tout le monde, s'abaissent, tout le monde veut être plus haut que l'autre. (Marie-Jo)

Betty considère les préjugés comme étant une de ses « grosses luttes ». Ainsi, « faire tomber des préjugés, c'est quelque chose de bien important » pour elle, bien que ce soit « idéaliste au bout de penser qu'un jour, on pourrait vivre dans un monde sans préjugés, là, parce que tout le monde en a, même moi j'en ai, là ». Cependant, elle croit que ça vaut le coup de s'investir :

de démystifier des choses qui sont plus taboues, comme... les femmes et la prison, ben je pense que ça, ça peut en faire tomber des préjugés [...] j'aimerais ça pouvoir arriver un jour pis dire... « Ben oui, j'ai faite de la prison, moi », pis pas me faire regarder comme si j'allais te voler ton portefeuille ou partir avec ta carte de crédit, là... ou des affaires de même, là. (Betty)

Interrogée sur les préjugés spécifiques qu'elle aimerait déconstruire, Betty s'exclame : « ça serait long à énumérer, là, mais je pourrais dire, la plupart des préjugés qui touchent à la prostitution, à la toxicomanie ». Elle les explique brièvement :

le monde, y vont penser que ceux qui font de la prostitution, ben, on a toute le SIDA, pis on est toutes des deux de pique, pis on a toutes été battu-es, pis violé-es, pis tsé, des gros stéréotypes super ridicules, là! Ou juste des stéréotypes... d'habillement... que si t'es une prostituée... tsé, quand tu dis t'habiller en pute, là. Ben, je m'excuse, mais j'ai déjà vu des putes habillées ben classiques, pis pas mal plus chics que ben d'autres... Au niveau des toxicomanes... encore une fois, de penser que les toxicomanes sont pas intelligents ou qu'y viennent toute des familles pauvres... Ça, c'est des choses qui sont complètement fausses, là. Aussi, de penser que mettons, la plupart ont pas d'éducation, ça c'est une autre chose qui est complètement fausse, là. Y'a autant des médecins qui font de l'héroïne que... tsé les drogué-es, c'est pas juste ceux sur le coin de la rue, là... (Betty)

Louise considère que, d'une part ce sont les préjugés que l'on doit changer, « être plus grand d'esprit un peu » et, d'autre part, le gouvernement ne devrait pas punir davantage les ex-détenu-es en retirant le droit au chômage par exemple, en coupant les « vivres ». Elle ironise :

T'as faite de la prison, oublie-ça, t'as pu le droit à rien, là. Va-t'en, envoie va-t'en, chez vous, là, pis... Bâti-toi une belle 'tite niche dehors, tu vas être ben là. Pourquoi faire ça? Nous autres, on a juste besoin d'aide. On a juste besoin que vous nous tendiez la main pour nous aider. Si on avait pas eu ces projets-là, là, comment penses-tu que je pourrais être icitte aujourd'hui à te parler comme ça? Je pourrais pas, je serais dans ma coquille, parce que, ça, ça m'a faite voir que y'a du monde qui a confiance en nous autres. (Louise)

Elle se dit touchée par l'investissement de l'artiste qui animait l'atelier photo auquel elle a participé et s'exclame « si tout le monde était comme lui dans la société, ben j'pense qu'on aurait une maudite belle vie ». Le défi consiste donc pour Louise à changer les mentalités afin que les gens puissent accepter les femmes criminalisées « au lieu de se dire "a l'a faite de la prison, c'est une crime de folle, pis c'est ci, pis c'est ça" ». Elle souligne ainsi qu'il faudrait s'ouvrir les yeux,

ouvrir un peu leur champ, là. Là, sont comme des... y'ont comme mis des petits murs autour de leurs yeux, parce qu'on a faite de la prison. On est sale, on est sale. Oui, on est sale, mais coudonc, faut nous aider à nous nettoyer un peu. Si vous nous aidez pas, on va se sentir rejetés, pis c'est là qu'on va retomber. Pas tout le monde, mais y'en a qui vont retomber. Y'en a qui sont pas solides quand qu'y sortent de prison. Tout ce qu'y ont de besoin, c'est d'être aimés, c'est d'être acceptés comme y sont. Pis y'ont besoin de se faire dire « viens, je vais t'aider ». Sans nécessairement aller nous prendre en pitié. C'est pas de la pitié qu'on cherche nous-autres, c'est d'être acceptés comme on est... c'est comme une dette qu'on paye jusqu'à la fin de nos jours. [...] Une grosse dette sale. Hé! Mais pourtant, on l'a payée, on a été en prison pour ça... (Louise)

Pour Gabrielle, c'est au monde de changer leurs perceptions, « leur façon de penser, leur façon de juger ». Si tout un chacun change :

un mouvement de masse va faire que la société va changer. Ça commence par chacun, chaque personne, qui faut qu'y change sa mentalité. C'est la seule façon... Tu peux faire des revendications, d'la sensibilisation, toute ça... avec ça, peut-être qu'y a... un mouvement, une couple de personnes qui vont commencer à... c'est en s'informant, c'est l'ignorance qui fait qu'on... qu'on juge, là... Quand t'es pas au courant, pis que tu connais pas vraiment la situation, c'est facile de juger. Y faut s'informer, y faut s'informer avant... Comme moi... j'essaye... j'ai pas de jugement, là, instantané envers personne,... Dû à mon expérience... Mais avant d'avoir un jugement, y faut se poser la question : « Mais qu'est-ce qui est arrivé à cette personne-là? » Pis ok, peut-être que elle, a l'a vécu les mêmes affaires, mais on est toutes différents, c'est ça! Y faut pas oublier qu'on est toutes différents. Y faut que le monde y r'vienne avec des valeurs humaines, là, qu'y arrêtent d'être dans leur boîte « moi, je travaille, j'travaille, j'paye mes affaires, j'ai l'gros char, j'ai l'gros ci... » Faut comme que la société allume, mais... Ça pas d'l'air à allumer fort, fort, héhéhé... (Gabrielle)

Il ne fait aucun doute pour Abi que les préjugés et les « pensées erronées », découlent entre autres de « ce que le monde voit à la télé ». Selon elle, « plus y'a de sang, pis plus y'a de vautours. Eille, le monde achète ça, là, pis c'est débile. Si y'en a autant, c'est parce que le monde regarde. Je peux pas concevoir que la société se nourrit de ça ». Elle estime que certaines questions des journalistes, « c'est de la bêtise humaine », tout comme parfois les propos des uns et des autres dans divers contextes de la vie. Elle pense à ce sujet à des propos désobligeants envers sa fille qui est handicapée. À ses yeux, les préjugés ont à voir avec les valeurs :

c'est les préjugés, le monde ont les valeurs faussées, y'a pu de... liens d'appartenance à rien, les familles, ça s'éclate toute, le travail, le taux de chômage, l'école, tout le monde abandonne,... ça fait partie de la pyramide de j'sais pu trop qui, là... un lien d'appartenance, c'est important pour être en forme psychologiquement, physiquement, émotivement, mais y'en a pu de ça. Fait que les gens, leurs valeurs sont faussées, pis avec raison parce que... ce que t'écoutes à TV... [...] tout le monde est beau, tout le monde, il est gentil, pis... la princesse, pis le prince sur le cheval blanc. Ou le contraire, se nourrir de la détresse des autres, se nourrir du malheur des autres... payez, au suivant, yes... (Abi)

Elle nuance néanmoins son propos en rappelant qu'elle aime bien certains films d'action et l' « l'imaginaire des gens », mais c'est la « violence gratuite » qu'elle critique, surtout le fait que « y'a des gens qui se nourrissent de ça ». Une histoire l'a marquée en particulier, cette fois où des femmes de son secteur ont parti une pétition pour faire envoyer une détenue en sécurité maximum :

ça faite : « non, moi je signe pas ça ». A m'a rien faite elle. Oui, est fatiquante quand qu'a saute ses coches, là, mais non, pourquoi que je signerais ça? Fait que c'est ça, c'est les valeurs qui sont pu à bonne place, c'est les préjugés, [...] C'est toujours plus facile de regarder ce que les autres font de pas correcte que de te regarder... (Abi)

En réfléchissant à la situation globale au niveau des valeurs, elle se dit que « des pays entiers qui ont rien à manger, pis nous-autres, on en jette... en quantité industrielle ». Elle se réjouit du fait que, « heureusement qu'il y a encore des gens qui en ont pas de préjugés », en se remémorant par exemple lorsqu'elle faisait du travail du sexe de rue et que certains passants la saluaient agréablement.

Emy-Lee compte sur le soutien de son entourage à sa sortie de prison, « pour pas que je recommence à faire des conneries » dit-elle. L'aide de sa mère pour faire des commissions, entre autres, est pour elle essentiel afin de ne pas se retrouver seule dans un magasin et de voler à nouveau. Elle réalise également qu'au bout du compte, « j'vas avoir juste gardé un ami de tout ça, parce que les autres, y m'emmenaient toute à même place... ici [en prison] ». Comme les autres, Abi nomme d'emblée les préjugés comme le talon d'Achille de la reconnaissance. Elle relate une anecdote où elle fût agréablement étonnée de ne pas rencontrer de jugement, dans le cadre de son travail :

la secrétaire à [l'avocat], a me dit : « [Abi], faudrait que tu remplisses le formulaire pour devenir commissaire à l'assermentation ». Pas de problème. J'm'installe à la dactylo, j'commence à remplir le formulaire, pis là, dans un encadré, y'a « avez-vous un dossier criminel? ». Pis là, j'tais « Qu'est-ce que je fais avec ça? ». J'enlève la feuille de dans la dactylo, j'm'en vas voir [la secrétaire] « I have a criminal record, so I can't be a commissaire à l'assermentation ». « Ok, no problem! ». Pis tsé, ça s'est arrêté là... Si tout le monde était comme [cette secrétaire], si tout le monde était comme [cet avocat]... (Abi)

Nancy explique, par exemple, que dans sa relation avec son agente correctionnelle, elle doit user de stratégies en lien avec son emploi. Cette dernière insistait pour que Nancy confie à son employeur qu'elle avait un casier judiciaire alors que, selon elle, son emploi n'avait aucun lien avec son délit. Elle se désole ainsi de devoir dire à son agente qu'elle est sur le chômage bien qu'elle travaille. C'est ainsi qu'elle a affirmé à son agente « tu m'obliges à te mentir », puisque l'enjeu est de taille : il s'agit de ne pas perdre son emploi.

Offrir du soutien est également une donnée nommée par quelques femmes. D'emblée, Nancy raconte le support qu'elle offre à une femme qui est sortie de prison en même temps qu'elle. Elle partage entre autres le temps qu'elle a consacré à trouver un petit chien à cette personne qui en désirait un. En relatant qu'elle avait trouvé une dame qui voulait vendre son chien, elle mentionne qu'il n'était pas important que celle-ci sache que la nouvelle propriétaire du chien avait un casier judiciaire :

Quand qu'a l'a vu, là, on pleurait toutes les deux. Parce que je savais ce que ça mettrait dans sa vie, genre, pis j'étais fière de moi, d'y avoir trouvé un chien. Pis j'étais fière de moi de l'avoir aidée. Pis j'étais fière de moi... pis j'étais fière d'elle qu'a me l'aillle demandé, un chien, plutôt que d'aller en voler un, genre. [...] Fait que si tout le monde faisait ça, pour le monde qui sort de prison... Moi, peut-être que j'aurais dit à la madame « ben écoutez, mon amie, c'est une ex-détenue, a vient de sortir de prison » [...] a l'aurait pas donné son chien, a l'aurait donné à l'autre madame... J'm'excuse, là, mais... Mais moi, j'trouvais pas que c'était important de [le] dire... (Nancy)

Par ailleurs, Cassandra n'a « aucune idée de qu'est-ce qui faudrait qu'on change » pour que les gens ne « voient plus du même œil » les femmes ayant des démêlés avec la justice :

Mais je dis juste... « Attends que ça t'arrive toi ». C'est plutôt ça. On souhaite pas ça à personne, mais je veux dire, ça va pas changer... C'est comme qu'on dit, comment qu'on arrête le racisme? Je sais pas moi, demande-moi pas ces questions-là, je... ça va venir un jour parce que, bon, y'a beaucoup d'ethnies, ça se mélange, pis les enfants... [...] Ma fille, elle est mélangée déjà, fait que tsé... mais vite comme ça... Ça je le sais pas... (Cassandra)

4.4.2 Stigmatisation et possibilités de transformations sociales

Pratiquement toutes les répondantes ont nommé au moins une possibilité de transformation sociale. Selon Gabrielle, il s'agit ainsi d'« informer les gens » : « faut instruire le monde! [...] C'est l'ignorance qui rend stupide, qui [fait]... que le monde juge. Faut instruire, faut faire de la publicité, faut faire des conférences... faire de la sensibilisation, toutes ces choses-là ». Abi pense également qu'il faudrait davantage de conscientisation, notamment en encourageant la mise sur pied d'autres projets tels qu'*Agir par l'imaginaire*. Selon Cassandra, cependant, « pour [que] les filles qui ont des démêlés avec la justice... soient reconnues à leur juste valeur [...] il y a rien qu'on peut changer!

Je sais pas comment qu'on ferait ça, en tout cas, là. Wow, j'ai aucune idée. Qu'est-ce qu'on pourrait changer ... ».

Louise estime que les gens doivent s'ouvrir les yeux, « qu'y'arrêtent de penser qu'on est plus des cruches que des autres, là, on est pas plus cruches que n'importe qui [...] ». Elle constate également qu'il y a du « pain sur la planche » au niveau du traitement entre les hommes et les femmes :

Déjà, en partant, les femmes sont jugées plus que les hommes, mais r'garde, ... On a du chemin à faire là-dessus [...] Ça prendrait un gouvernement honnête, premièrement, juste te dire « t'es une femme, t'es une femme, t'es un gars, t'es un gars, je vais t'aider autant ». Pis même au niveau des employeurs « t'es une femme, j'vas t'aider autant. C'est sur que je te ferai pas faire des jobs de bras, mais... je peux quand même essayer de te faire confiance autant que je fais confiance à un gars. Y'en a des gars qui ont faite de la détention, pis qu'y ont trouvé des supers de belles jobs. Pourquoi vous nous faites pas confiance, à nous les femmes? On est rendue plus cruche parce qu'on a faite de la prison? On est rendue plus *twit* parce qu'on a faite de la prison? Par rapport, ça! Arrêtez d'être sévères à notre égard, c'est ça qu'on veut. (Louise)

Pour Emy-Lee, c'est aux femmes elles-mêmes à travailler afin de ne pas être étiquetées. Entre autres, elle nomme le défi entourant la toxicomanie dont elle parle comme d'un « enfer ». Bien que certaines lui disent : « Tu te mens à toi-même » lorsqu'elle dit qu'elle ne recommencera pas à consommer à sa sortie de prison, elle insiste sur le fait qu'elle ne le souhaite pas puisqu'au contraire, elle souhaite s'inscrire à l'école pour être bouchère. Emy-Lee et Abi envisagent d'ailleurs de suivre une thérapie, pour éviter de reprendre leur consommation de drogues, mais aussi pour mieux comprendre leur parcours :

Ma mère, a m'a souvent battue pour des affaires que j'avais pas faites. Fait que je pense que ça a un lien. Je veux m'en aller en psychothérapie, parce que je veux savoir pourquoi ça me paralyse tant que ça, la culpabilité, pis pourquoi que je me sens coupable tant que ça, pis je pense que ça a un lien direct avec ça. Fait que tsé..., quand j'ai découvert que la dope, a pouvait m'emmener, a pouvait m'emmener à pu me sentir coupable, a pouvait... Ben, j'en ai pris, tsé. Pis quand je consomme, je commets des délits pour consommer. Y'en a qui vont être devant leur ordinateur à journée longue, y'en a qui vont manger, y'en a qui vont lire à la journée longue [...] je connais pas grand être humain qui n'a pas une personnalité dépendante... Faut que tu soies moyennement équilibré... Pis ça, c'est rare... très rare... (Abi)

Cette question sur les possibilités de transformations sociales a ému Marie-Jo : « J'pas capable de t'répondre, je vas me mettre à brailler, là. J'pense au décès de mon père pendant que j'étais en d'dans. Humph. J'te dis, chu marquée ben raide avec ça. Calisse! [elle pleure]... ». Elle a ardemment réclamer sans succès un droit de sortie pour aller visiter son père mourant jusqu'au jour où elle a appris son décès, quelques minutes après avoir rêvé à sa mort :

Je me suis battue deux semaines... estie, pour aller voir mon père... Je m'en foutais si j'y allais avec quatre gardiens, menottées aux pieds... j'm'en foutais, j'voulais voir mon père avant qu'y parte, estie. La prison, c'est dur! R'garde, y obligent... tsé, comment que ça peut affecter une personne... T'es marquée de ça... Pis moé, j'fais des gaffes dans c'temps-là, parce que, je suis pas capable d'endurer la douleur... fait qu'en quelque part, y m'ont pas aidée, hein?! Estie la prison, là, sont pas là pour t'aider, estie, des fois y te nuisent aussi dans ta vie. C'est pas correct, ça, c'est inhumain, ça... [pleurs] Pourquoi faire vivre [ça à] des gens qui sont à l'intérieur de des murs... les punir de c'te façon-là... (Marie-Jo)

Ces souvenirs sont pour Marie-Jo douloureux à évoquer. Elle a de la difficulté à voir quelque chose de positif dans ce qui se déroule pour elle. Au fait d'être incarcérée et de vivre toutes les problématiques qui en découlent vient se rajouter l'impact des préjugés véhiculés dans la société et avec lesquels il faut vivre :

Y'a des choses, oui, ça peut aider, mais... Les gens à l'extérieur le voyent pas toute qu'est-ce que ça peut faire à une personne. Y jugent parce que les personnes font ci ou font ça, font des gaffes, mais pourquoi qu'y font ça, hein? Y'a-tu des gens qui se sont déjà arrêtés pour dire : « ces gens-là, y'ont faite de la prison, y'a des raisons. Ben si sont là, pis y'ont pas l'aide, donc, peut-être ça pourrait aider à découvrir le problème ». (Marie-Jo)

À cet égard, c'est le système de justice dans son ensemble que Nancy remet en question lorsqu'elle réfléchit à la stigmatisation vécue par les femmes criminalisées :

que le système de justice, ça soit moins un système de lynchage public de quelqu'un qui fait une faute. Parce que... présentement, le système de justice, y sert à rien. [...] Même les victimes, y sentent pas que... que justice a été rendue, pis... C'est comme de... lyncher celui qui a fait l'erreur su' la place publique, pis de le *bitcher* pendant 5 ans, j'vois pas à quoi ça sert... je l'sais pas, dans l'temps, din villages... Un jeune volait à l'épicerie, fallait qu'y'aille s'excuser... qu'y'aille faire des travaux compensatoires pour se faire pardonner son geste, pis comme par hasard, souvent, l'épicier pis le jeune, y développaient un bon lien... Pis en plus, c'est que le reste du village était même pas au courant... Fait que c'est comme... Ben moi, j'trouve que... : ça servait plus les intérêts de tout le monde... (Nancy)

En termes de justice, soulignons que lorsqu'Abi parle de conscientisation des gens, elle nomme la question de choix. Elle réfléchit ainsi sur les différents contextes de choix :

Moi, je me souviens pas, quand j'étais jeune, d'avoir rêvé d'être une prostituée, je me souviens pas d'avoir rêvé d'être une droguée, je me souviens pas d'avoir rêvé de passer une partie de ma vie en prison. Je me souviens pas de ça... C'est sur que... c'est moi qui les as faite les choix... Mais ces choix-là, y'ont été faites en fonction des outils que j'avais à ce moment-là dans ma vie, de ce que je savais, de ce que je pouvais faire, pis j'pensais pas que j'étais grand-chose. Fait que c'est ça... c'est de faire plus... de plus conscientiser les gens [...] y'en a qui ont juste été chanceux. Y'en a qui ont pas été obligé de faire des choix comme ça... [...] je suis convaincue que... y'a des choix que tu fais dans ta vie parce que t'es acculé au pied du mur... une question de survie... Fait que c'est ça, tsé, les gens... Y'en a peut-être, leur père est allé avant eux autres, y'en a peut-être que c'est môman qui fait toute encore pour eux-autres... y vont faire d'autres choix... (Abi)

4.4.3 Pouvoir personnel et possibilités de transformations sociales

La question du pouvoir personnel en lien avec les transformations sociales est difficile pour les femmes interrogées. On sent qu'elles perçoivent comment le système est trop gros, que les préjugés mentionnés sont trop grands, pour arriver à réellement faire le poids dans la balance. Betty voit difficilement comment on pourrait donner davantage de pouvoir personnel aux femmes criminalisées :

Je vois pas le gouvernement faire une campagne publicitaire « employeurs, engagez des femmes qui sortent de prison, c'est bon pour votre compagnie ». Je vois pas vraiment des affaires de même. Fait que... le travail va se faire comment pour les faire changer? (Betty)

Louise pense aussi que ce sont les préjugés qu'il faut changer, notamment pour qu'elle puisse sentir qu'elle a davantage de pouvoir sur sa vie :

le plus de pouvoir sur ma vie, c'est plutôt moi qui l'a, là. C'est pas la société qui l'a sur moi, parce que faut que je prends des décisions... [...] Mais c'est sur qu'il y a certaines places qui pourraient me donner plus grand. Comme, quand t'as besoin d'argent, au lieu de nous fermer des portes, pis de nous faire fâcher, ben... donner un ti à-côté pour qu'on puisse avoir le droit aussi, au même titre que les autres... des coups de pouce qu'on a besoin. (Louise)

Pour Abi, il s'agit de rechercher à l'intérieur toutes les forces nécessaires afin de lutter contre les préjugés et sa dépendance. Elle évoque sa spiritualité, sa « puissance supérieure », comme une brèche pour transformer son rapport à la drogue :

« moi, tant que je consomme pas, pis que je confie ma journée à ma PS [puissance supérieure], c'est parfait... Parce que quand je consomme, c'est pas moi qui guide ma vie, c'est la drogue... »

Devant l'immensité du défi, quelques-unes évoquent des moyens de changement inatteignables, mais ce sont les seuls qu'elles puissent imaginer avoir un réel impact. Par exemple, Marie-Jo illustre son espoir par l'image d'une centrale qui pourrait « envoyer des pouvoirs... être capable de changer la façon d'être des personnes, la compréhension, d'l'attention ». Elle rêve toutefois d'une réelle entraide entre les gens : « Moé, toute qu'est-ce que je voudrais... si le monde pourrait s'comprendre pour changer, c'est que je soye respectée, compris[e], que le monde soit attentif, qu'y me voit pour ce que je suis... ».

Pour sa part, Emy-Lee croit qu'il faudrait informer davantage les gens sur les conséquences possibles d'un délit afin de réduire le nombre de crimes et d'incarcérations. Le fait de pouvoir « se faire écouter » en matière de prévention serait un espace où, dit-elle, « je sentirais que j'aurais du pouvoir ».

4.4.4 Les forces et les potentiels de transformation par l'art communautaire

En guise de bilan, les femmes ont souligné à quel point l'art communautaire a eu une influence positive sur leur estime de soi, leur confiance, leur motivation et leur « sentiment d'appartenance dans [la] société » (Gabrielle). Pour elles, il permet de « garder notre positif » (Nancy) et « de nous accepter telles qu'on est » (Louise). Abi estime que

ça peut pas faire autrement que de venir combler ces besoins de reconnaissance, de valorisation, de... peu importe, là, ça peut pas faire autrement... Parce que... si tu t'investis à fond dans ce que tu fais, ça peut pas faire autrement qu'avoir des effets bénéfiques. (Abi)

En plus d'ouvrir une porte sur soi, l'art communautaire est considéré comme une occasion privilégiée de partager avec d'autres femmes ayant des démêlés avec la justice et de créer des liens sociaux. Aux dires de Marie-Jo, la communication et plus particulièrement le dialogue, est un élément-clé de l'art communautaire, et selon Louise, « ces projets-là, ça va amener un autre vision... un autre vision aux gens qui ont jamais faite de prison... », propos similaires à ceux de Cassandra. Elles sont plusieurs à souligner la sensibilisation visant la

déconstruction des préjugés et des stéréotypes comme une des principales forces de l'art communautaire au niveau de ses répercussions sociales. Pour ceux et celles qui ont accès à la diffusion, cela leur permet de « s'arrêter [et de] réfléchir » (Betty).

Nancy s'interroge quant à la réception des œuvres dans le public. Elle pense notamment que ça va permettre de « voir qu'on est des gens qui peuvent faire d'autre chose que [notre crime]... », d'autant plus à cause de l'accès restreint aux espaces publics de prise de parole puisque, dit-elle, « quelqu'un qui est pas artiste a pas une grosse tribune... ». Pour Marie-Jo, si certaines formes d'art peuvent faire passer des messages, elle exprime un scepticisme quant au potentiel de sensibilisation par la danse, par exemple :

J'sais qu'y en ont faite un à Joliette sur la danse, je crois... Je comprends pas c'que ça rapport à la prison, que les gens, en général, autour, dans société, y peuvent comprendre par un histoire de danse... peut-être c'est moé... Mais moé, j'comprends pas, fait que je me demande si les autres aussi, y peuvent comprendre. (Marie-Jo)

Pour Gabrielle toutefois, c'est précisément là une des richesses, une des grandes forces de l'art communautaire, c'est-à-dire la possibilité de pouvoir

exprimer librement pas mal toute qu'est-ce que tu veux... Tu peux pas aller à la Place des Arts avec un projet comme qu'on a faite, là, la prison pis toute, ça passera surement pas. Mais l'art communautaire, tu peux. Fait que tu peux passer des messages qui passeraient pas ailleurs. C'est merveilleux pour ça. (Gabrielle)

En ce sens, Abi croit que l'exposition finale du projet « va amener plein d'autres affaires, pis ce plein d'autres affaires-là va amener que la société va avoir un regard différent. Pis ça va amener peut-être d'autres gens à faire dans le même sens ». Louise considère que les gens sont peu informés des réalités vécues par les détenues et qu'il y a grand besoin de contribuer à une ouverture d'esprit. Elle trouve important de les sensibiliser au fait, par exemple, qu'elles ont accès à des programmes, des ressources et des thérapies. Pour elle, il s'agit de « faire un peu comprendre que... comment l'image de la prison... que c'est pas un château ». Toutefois, elle juge que les ressources destinées aux femmes ayant des démêlés avec la justice sont insuffisantes et que ces dernières ont besoin de se faire « pardonner » par la société, qu'on leur laisse « une chance » :

On leu' demande « soyez plus ouverts avec nous-autres... On a été punie, arrêtez de nous punir... » On essaie de *starter* dans vie, on essaie de r'partir, fait qu'en faisant des tits projets comme ça, ça leu' montre que « ah ben r'garde, si y sont capables de faire ça, c'est beau ce qu'y font... écoute de c'qui parle »... C'est comme si nous-autres les détenues, on avait des couteaux pis... on était toujours, parce qu'on a faite de la prison : « On va te tuer, on va te tuer, on va te tuer! » Ben ouais! Tsé, ben ouais! C'est pas d'ça qu'on a de besoin. On a besoin d'être aimées, on a besoin d'être soutenues... j'veux dire, on est démunies, on a pu rien, là! Aidez-nous! C'est de d'ça qu'on a de besoin. Soyez plus compréhensifs envers nous autres, on va avoir ben moins de rechutes. (Louise)

Elle estime que les femmes criminalisées ont « besoin d'aide », puisque, souligne-t-elle; « on a des outils, on a du monde, mais on a encore besoin de d'autres professionnels pour nous autres. Ouvrez-nous votre porte! Arrêtez de la fermer. Pis vous allez voir qu'y va avoir beaucoup moins de crime ». Emy-Lee est convaincue d'ailleurs que la majorité de femmes qui ont poursuivi un projet d'art communautaire à leur sortie de prison n'ont pas recommencé leur consommation de drogues.

Par l'art communautaire, Cassandra soutient que les femmes criminalisées peuvent démontrer qu'elles se sentent concernées par leur criminalisation, donnant à voir ainsi au public « un autre aspect » de leur réalité. Elle est toutefois un peu sceptique face aux motifs qui poussent les gens à s'intéresser aux femmes criminalisées :

C'est pas toutes ces gens-là qui peuvent [rencontrer des femmes en prison]... J'ai été en prison à Joliette, Y'a des gens qui viennent visiter la prison, voyons donc! Qu'est-ce que c'est que ça? Comme des animaux... pis « wow, c'est quoi ces personnes? ». Sont intrigués par ça... Je sais pas... « Tu m'as peut-être vue au coin de la rue, là ». Ça change rien, là. (Cassandra)

Comme nous le verrons, les répondantes ont souligné une des principales limites de l'art communautaire, à savoir le caractère restreint de la diffusion.

4.4.5 Les limites et les défis de l'intervention par l'art communautaire

La grande majorité des répondantes a fait remarquer la faible portée de la diffusion de l'art communautaire : « c'est pas assez à grande échelle » (Gabrielle), « je crois pas que c'est assez gros pour que ça soit entendu partout » (Cassandra), « j'ai l'impression qu'il y a pas assez de monde qui a accès à ça » (Betty). Cette restriction est vue par certaines répondantes comme un obstacle à la sensibilisation ou à la transformation sociale : « si ça

serait gros, oui, y'aurait des gens curieux, pis, peut-être qu'y changeraient un peu leur opinion » (Cassandra), mais pour l'instant, Betty estime qu'elle n'a « pas l'impression que c'est reconnu à juste titre ». Les femmes parlent également de la couverture médiatique inexistante : « ça passe pas aux radios, médias "venez voir ça". Mais si ça serait le cas, y'aurait beaucoup de gens qui viendraient » (Cassandra).

Par ailleurs, Betty articule une lecture critique des distinctions entre l' « Art » et l'art communautaire :

Tu vas avoir de l'art... ok, de l'art... din musées, ça c'est de l'Art, mais de l'art communautaire, tsé, c'est où sa place l'art communautaire... quand qu'il y a le mot communautaire après, j'ai l'impression que les gens vont peut-être avoir l'impression que c'est plus bas de gamme... pis pourtant, c'est pas le cas, là. Il y a des choses super *hot*, qui sont faites là-dedans... C'est ça, c'est peut-être ça, je dirais le point faible, mais le point faible, je dirais quasiment c'est juste le mot « communautaire ». Dans son sens premier du mot « communautaire », ce qu'il veut dire, c'est excellent. Tsé, communautaire, la communauté, tous ensembles, on s'entraide, on fait des choses, on travaille... sur la société, le changement et tout. Mais, dans le sens artistique, le fait que « communautaire » soit placé après le mot « art », y'emmène une espèce de dévalorisation du mot « art ». (Betty)

Pour Marie-Jo, l'art communautaire demeure une perspective parmi d'autres, puisque « d'après [elle], ça ne sera pas assez... pour faire comprendre les gens... ». Louise entrevoit cela comme faisant parti des défis :

Les défis, ça va être de nous faire connaitre. Beaucoup. Ça va être de... nous faire faire une place dans la société... qui va nous montrer que... de transformer le sujet tabou en un sujet normal d'la vie... Ces projets-là, ça va amener un autre vision... (Louise)

Nancy regrette que les Services correctionnels n'investissent pas davantage dans ce type de projets : « C'toujours une question de budget, la prison veut pas payer pour ça, faut que ça soit subventionné par l'extérieur... Comme si ça valait pas la peine qu'on nous fasse faire des choses intéressantes... ». Pourtant, soutient-elle, « plus qu'y en aurait des projets comme ça là-bas, mieux que ça serait », d'autant plus que selon Cassandra, les femmes ont plein de talents à explorer. Emy-Lee souligne toutefois que la froideur de l'espace et le minimalisme du matériel constituent également des défis en soi dans le processus de création.

Pour sa part, Abi rappelle qu'un des défis réside dans le fait que certaines femmes, n'ayant pas assez confiance en elles-mêmes, peuvent se dévaloriser en début de projet.

Malgré tout, les femmes portent une espérance; Louise, par exemple, estime que l'art communautaire a également une vocation de prévention, en prenant conscience du processus de changement social :

ça va être long, mais on va le faire ce pas-là. C'est en se mettant en gang, pis c'est en leu' poussant d'dans en leu disant « R'garde... on a le même sourire que vous autres! On a les mêmes yeux que vous autres, on a la même force, on a les mêmes talents que vous autres... C'est juste le titre qui nous sépare... » (Louise)

CHAPITRE V

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les rencontres avec les huit femmes ayant participé au projet *Agir par l'imaginaire* ont été une occasion pour elles de partager diverses expériences et réflexions autour des thèmes abordés par la recherche et, pour nous, d'apprendre de leurs représentations du monde, de la société et de ses injustices. Comme le démontre le chapitre précédent, les femmes ont abordé la question de la reconnaissance sous de multiples aspects, mais font également état de nombreux autres enjeux.

Compte tenu de l'étendue des réflexions qu'elles ont soulevées, il nous a fallu privilégier certaines pistes d'analyse plutôt que d'autres. Le présent chapitre développe d'abord l'analyse de la reconnaissance selon les trois dimensions exposées dans le chapitre deux; soit la reconnaissance de soi, la reconnaissance interpersonnelle et la reconnaissance sociale. Ensuite, nous nous attarderons à la criminalisation des femmes à la lumière des critiques formulées par certaines répondantes à l'endroit du système de justice ou carcéral. Nous analyserons finalement l'art communautaire en lien avec la reconnaissance afin de tenter de répondre à la question centrale de notre recherche, tout en dégagant les possibilités de transformations sociales nommées par les femmes.

5.1 Exigences de reconnaissance

Parler de reconnaissance implique une analyse réursive (Morin, 1990), en ce sens que ses diverses dimensions sont imbriquées les unes aux autres et mutuellement influentes. Ainsi, il n'est pas possible de penser la reconnaissance en termes de causalité ni de linéarité. Nous abordons toutefois la reconnaissance de soi, la reconnaissance interpersonnelle et la reconnaissance sociale chacune en son temps, le tout à travers la question de la justice sociale.

5.1.1 Reconnaissance de soi

Plusieurs dimensions caractérisent la reconnaissance de soi. Parmi celles-ci on retrouve les questions de l'identité, notamment dans son acception psychologique : le soi, la formation de l'être et du « je », l'estime ou la confiance en soi. Ce ne sont pas tant ces aspects pris isolément qui nous intéressent, mais plutôt la reconnaissance de soi en tant que démarche qui amène une personne à se reconnaître comme personne à part entière et comme actrice sociale. Nous analysons les propos des femmes rencontrées particulièrement à travers l'analyse de Ricoeur (2004), qui a abordé la reconnaissance de soi en lien avec l'agentivité et celle de Goffman (1963) sur le stigma qui, inversement, permet de comprendre l'agentivité en lien avec la reconnaissance.

Dans son acception aristoclétienne, c'est par l'agir dans son sens le plus large que se définit l'être (Ricoeur, 2004 : 144). Par son action, une personne atteste implicitement et explicitement qu'elle en est capable (*idem* : 140). C'est donc en action qu'une personne est amenée à se reconnaître soi-même comme agissante, et ainsi de prendre conscience de sa puissance d'agir, de son agentivité. Si Ricoeur questionne : « n'est-ce pas dans mon identité authentique que je demande à être reconnu? » (*idem* : 11), force nous est de constater que cette « identité authentique » doit être manifestée, saisissable, pour engendrer une reconnaissance de soi et par autrui.

Les femmes rencontrées affirment clairement qu'elles souhaitent qu'on les reconnaisse pour ce qu'elles sont : « être vue comme je suis » (Gabrielle), que les gens puissent « me voir pour qu'est-ce que je suis » (Marie-Jo), « reconnaître ... qui je suis » (Betty), que « je suis une être humain » (Louise), « que le monde m'accepte comme je suis » (Emy-Lee), « de savoir que je suis quelqu'un » (Abi). En se fondant sur la proposition théorique de Ricoeur, il est possible de mettre en lumière les perceptions des répondantes au sujet de la capacité d'agir et de la reconnaissance de soi. Si certaines l'articulent comme un processus qui leur est propre, d'autres expriment comment cette reconnaissance s'inscrit dans le rapport à l'autre : « je suis capable de foncer, pis faire des choses dans la vie » (Louise), « découvrir que j'étais capable » (Abi), « je suis capable de le faire » (Emy-Lee), « je pensais pas que j'étais capable de faire ça » (Cassandra), « chu capable de gérer les choses » (Marie-Jo), « y vont voir qu'on est des gens qui peuvent faire d'autres choses » (Nancy), « y'ont vu

que j'étais capable de finir un projet » (Betty). En ce sens l'action, l'expression ou la prise de parole deviennent un lieu de reconnaissance de soi. Cette prise de parole s'inscrit directement dans la notion d'agir, puisqu'après tout « *dire* une chose, c'est la *faire* [...] *par le fait de dire* ou *en* disant quelque chose, nous faisons quelque chose » (Austin, 2002 : 47).

Or, si la reconnaissance de soi passe par l'agir et la prise de parole, comment s'articule-t-elle lorsque nous sommes susceptibles d'être stigmatisée comme femme criminalisée ? Outre le fait que la stigmatisation joue sur l'estime de soi lorsqu'elle est intériorisée, elle s'annonce comme un obstacle possible, *a priori*, à la reconnaissance de soi. La stigmatisation a pour effet de faire passer la représentation d'une personne que l'on croyait « ordinaire » à une représentation d'un être « vicié, amputé » (Goffman, 1963 : 12). Il s'agit donc de prendre en compte que la notion de discrédit est au cœur du stigmaté. Celui-ci peut être vécu réellement (la personne est discréditée) ou peut être anticipé (la personne est discréditable) (*idem* : 14). Ainsi, le fait de se savoir discréditable, que l'on ait fait personnellement ou non l'expérience d'être discréditée, a un impact considérable sur les possibilités de faire une action, de prendre parole et de se reconnaître soi-même. C'est le sentiment d'ignorer ce que les autres pensent de nous *réellement* (*idem* : 26) qui semble nous bloquer dans l'élan de notre expression de notre « identité authentique » (Ricoeur, 2004 : 11). Goffman caractérise cela par l'écart entre l'identité réelle d'une personne et son identité virtuelle qui « compromet l'identité sociale » (Goffman, 1963 : 32).

En regard du lien que tisse Ricoeur entre l'agir et la reconnaissance de soi, les femmes rencontrées démontrent d'ailleurs comment elles sont précisément reconnues pour ce qu'elles « ont fait » en faisant référence à leur « crime ». L'enjeu réside alors dans leur capacité, non seulement à démontrer qu'elles sont des êtres capables de diverses actions, mais surtout, à détourner l'attention portée sur leurs délits afin que ce soit davantage leurs actions positives, si on peut dire, qui soient prises en compte. Elles font donc face à un double défi dans ce contexte de stigmatisation. Contrairement à un individu que Goffman caractérisait d'« ordinaire », les femmes criminalisées développent leur agentivité en devant, d'une part, démontrer que leur délit ne caractérise pas leur personne (c'est-à-dire déconstruire le stigmaté) et, d'autre part, faire « preuve » qu'elles sont capables d'un « agir » différent que celui de leur délit (c'est-à-dire qu'elles sont des personnes humaines comme n'importe qui).

Les propos des femmes rencontrées illustrent bien ce lourd défi. En démontrant l'impact de la stigmatisation en lien avec la criminalisation, Marie-Jo souligne par exemple que « parce que t'as faite des choses dans vie... le monde... y croient que tu vas toujours être comme ça ». Cette « façon qu'y ont de te voir, pis de t'étiqueter » (Betty) exige pour les femmes criminalisées de redoubler d'efforts pour se reconnaître soi-même puisque la stigmatisation se traduit directement par un sentiment que Louise définit ainsi : « on est pu à part entière ». Nancy affirme bien que « si on se sent tout l'temps nul, gnochon, imbécile, ben là, on se sent toujours inférieure aux autres ».

Ce défi en matière de reconnaissance de soi requiert donc une bonne dose de confiance en soi et de volonté, tel que l'exprime Gabrielle : « j'ai pas mal de la confiance en moi... assez pour... pas accepter de me sentir comme ça. Parce qu'on accepte de se sentir... vulnérable... moi j'essaie de moins l'accepter dans ma vie, fait que... J'me dis "non! Y'en est pas question" ». Ce refus de la victimisation est mis en œuvre par les femmes de diverses manières, que ce soit par le développement d'un bon sens de l'humour évoqué entre autres par Betty, Abi et Emy-Lee, ou encore par le fait de se considérer fonceuses comme le font Louise et Cassandra. Ces qualités leur permettent certainement de renforcer leur confiance et de se reconnaître pleinement : « fonce astheure, pis fais valoir tes droits, pis... laisse-pas ce morceau-là te détruire complètement » (Louise).

Selon Ricoeur (2004), les possibilités de reconnaissance de soi passent aussi par la reconnaissance d'autrui et la reconnaissance sociale. En effet, si une personne vit des expériences positives de reconnaissance à ces deux niveaux, elle pourra réaliser que son vécu, qui en plusieurs circonstances est susceptible d'engendrer de la stigmatisation ou de la discrimination, n'est pas toujours perçu ainsi. Dès lors, le fait d'être reconnue dans certaines situations est susceptible de favoriser la reconnaissance de soi. C'est-à-dire que de faire l'expérience de ne pas être discréditée au cours de relations avec d'autres ou lors d'interactions avec divers acteurs sociaux, dont certains sont représentant-es d'institutions sociales, amenuise les effets de la stigmatisation et renforce les capacités d'une personne à reconnaître son être comme étant digne d'être reconnu (Mensah *et al.*, 2011) et, par le fait même, accroit sa puissance d'agir, son agentivité. C'est ce va-et-vient entre la reconnaissance

de soi et la reconnaissance d'autrui que Honneth (2002) appelle la reconnaissance intersubjective.

5.1.2 Reconnaissance interpersonnelle

L'une des façons de décrire la reconnaissance intersubjective, ou interpersonnelle, pourrait se résumer par la proposition suivante : je ne peux me sentir reconnu par quelqu'un que si moi-même je reconnais celui-ci comme digne d'être reconnu (Honneth, 2002 : 40). Comment s'opère alors la reconnaissance mutuelle lorsqu'au moins une des deux personnes a un vécu qui est susceptible d'engendrer une stigmatisation ? Si le discrédit est au cœur du stigmaté, Goffman précise que « c'est en termes de relations et non d'attributs qu'il convient de parler » (1963 : 13). En relation donc avec une personne « ordinaire », une personne ayant un vécu qui la rend possiblement « stigmatisable » est confrontée à la possibilité que surgissent ou non des stéréotypes, des catégorisations. C'est-à-dire qu'il n'y a aucune donnée fixe qui soit propre aux femmes criminalisées. Elles ne sont ni plus ceci, ni moins cela que quiconque. Cependant, les stéréotypes rattachés à l'étiquette de « criminelle » ou les préjugés forgeront la relation interpersonnelle. Nancy parle du risque de nommer son vécu comme femme criminalisée car, dit-elle, « y voudraient qu'on joue franc jeu, mais à chaque fois qu'on joue franc jeu, on se fait mettre de côté ». Elles sont donc plusieurs à ne pas vouloir partager leur expérience de criminalisation, notamment par crainte de vivre de la discrimination.

Pour les femmes rencontrées, la reconnaissance par les proches se traduit notamment par leur souhait d'être considérées « au même titre que n'importe qui d'autre » (Nancy). Encore une fois, l'enjeu réside dans la déconstruction du stigmaté afin de ne pas réduire la personne à une seule dimension de son être, à savoir son expérience de criminalisation. Pour ce faire, explorons deux pistes.

La première résiderait dans le fait que « la reconnaissance précède la connaissance » (Honneth, 2006 : 171). En effet, une des façons de ne pas réduire une personne à une seule dimension de sa personne est de la connaître davantage. Or, pour m'engager à approfondir ma connaissance d'autrui, il faut d'abord que je le *reconnaisse* comme digne d'être connu. Cela consiste en un jeu paradoxal, puisque pour reconnaître qu'une personne mérite qu'on la

connaisse davantage, il faut d'abord qu'on la considère, ce qui est la forme minimale de reconnaissance. Cette considération première renvoie probablement à notre capacité d'humanité, à nos valeurs profondes (Honneth, 2006 : 256), en ce sens que « tout le monde mérite ça, être pris en considération [...] malgré toute qu'est-ce qu'y peut faire » (Gabrielle).

Cette nécessaire considération conduit à la seconde piste qu'une répondante a soulevé en parlant du pardon nécessaire. Louise, par exemple, exprime bien combien il peut être difficile pour les victimes et leurs familles de pardonner à une personne qui leur a causé du tort. Pour cette femme qui nomme la détresse vécue comme étant un des facteurs à l'origine du délit, le pardon revêt une signification particulière. À cet égard, Honneth soulève l'analyse d'Hegel qui « rapporte [...] l'apparition du crime à un défaut de reconnaissance : le mobile profond du criminel résiderait alors dans le fait que, à tel niveau de développement des rapports de reconnaissance mutuelle, il ne se trouve pas reconnu de manière satisfaisante » (2002 : 31). Dès lors, il semble que l'acte du pardon n'a pas pour seule fonction de considérer la personne au-delà de la seule dimension de sa criminalisation, mais, de façon implicite, se présente comme possiblement réparateur¹¹² des « formes incomplètes de reconnaissance » (*ibid.*) à l'origine même du délit.

Par ailleurs, en termes de reconnaissance interpersonnelle, afin de la caractériser à proprement parler, soulignons que « [d]ans la mesure où nous nous limitons aux conditions intersubjectives, il faudrait parler de la "reconnaissance" comme d'une "attitude", une conception devenue effective dans l'action » (Ikäheimo (2002), Laitinen (2002), in Honneth, 2006 : 253). Les femmes rencontrées ont en ce sens nommé de multiples manifestations de la reconnaissance interpersonnelle : le respect, l'acceptation, l'empathie, la compassion, la compréhension, etc. Compte tenu du fait que « [c]ontrairement à la connaissance, qui est un acte cognitif non public, la reconnaissance dépend de médiums qui expriment le fait que l'autre personne est censée posséder une "valeur" » (Honneth, 2006 : 230), la reconnaissance par autrui se traduit donc irrévocablement par une reconnaissance de soi :

¹¹² Au niveau strictement interpersonnel certes : nous reviendrons plus loin sur les conditions sociales nécessaires à la justice sociale pour que soit effective la reconnaissance.

Le lien entre l'expérience de la reconnaissance et l'attitude du sujet envers lui-même résulte de la structure intersubjective de l'identité personnelle : les individus ne se constituent en personnes que lorsqu'ils apprennent à s'envisager eux-mêmes, à partir du point de vue d'un « autrui » approbateur ou encourageant, comme des êtres dotés de qualités et de capacités positives. L'étendue de telles qualités, et donc le degré de cette relation positive à soi-même, s'accroît avec chaque nouvelle forme de reconnaissance que l'individu peut s'appliquer à lui-même en tant que sujet. L'expérience de l'amour donne ainsi accès à la confiance en soi, l'expérience de la reconnaissance juridique au respect de soi et l'expérience de la solidarité, enfin, à l'estime de soi (Honneth, 2002 : 208).

Dans ce contexte de reconnaissance intersubjective, soulignons l'idée de « contacts mixtes » dont parle Goffman (1963) en référant aux rencontres entre l'individu stigmatisé et les « normaux ». Pour notre part, nous désignons ces « contacts mixtes » plutôt comme les multiples lieux d'interaction qui parsèment la vie des femmes criminalisées et qui peuvent se traduire par « un réseau de différentes relations de reconnaissance [y compris de reconnaissance dite négative, *ndlr*], à travers lesquelles les individus peuvent à chaque fois se savoir confirmés dans l'une ou l'autre des dimensions de leur autoréalisation » (Honneth, 2002 : 210).

La déconstruction des représentations négatives et stéréotypées à l'endroit des femmes criminalisées est le fruit de plusieurs interventions. Elles peuvent émaner de la personne elle-même au moment d'une interaction mais elle peut également résulter d'un processus de solidarité auquel participent d'autres personnes, vivant ou non la stigmatisation, et où peuvent être mises en œuvre des stratégies multiples. Parmi elles, il y a le travail de sensibilisation fait par diverses personnes solidaires des femmes criminalisées. Goffman en parle en termes de représentants¹¹³ qui portent la voix des gens stigmatisés et dont la tâche consiste entre autres à « convaincre le public d'employer une étiquette moins offensante pour désigner la catégorie qu'ils défendent » (1963 : 37). En ce sens, le fait pour les instigatrices

¹¹³ Dans une posture critique des implications que revêt le terme « représentants », suggérons ici plutôt la notion d'allié-e, qui désigne les personnes solidaires qui reconnaissent que la stigmatisation et la discrimination résultent de conditions sociales inégalitaires et s'implique activement dans la transformation sociale. Cependant, nous préférons ici parler de travail en solidarité puisque l'enjeu réside dans l'amélioration des conditions de vie des personnes concernées et leur reconnaissance propre. Dans une approche critique, il importe d'attirer l'attention publique sur ces enjeux alors que la valorisation du rôle des alliés-es comporte au moins deux écueils. D'abord, « cela présuppose que les alliés-es font un bon travail et ce faisant, constitue une requête coercitive aux membres du groupe opprimé de leur donner leur approbation » et ensuite, cela détourne l'attention des personnes principalement concernées par une discrimination ou une oppression « en l'attirant sur les personnes s'identifiant comme alliées » (Radical masculinity, 2008).

d'*Agir par l'imaginaire* de refuser de désigner les femmes participantes de « délinquantes » (terme utilisé par le système correctionnel) en est un bel exemple.

En travaillant en solidarité avec les femmes criminalisées nous affirmons que la déconstruction des représentations négatives et des préjugés incombent à tout un chacun. Nous avons abordé ailleurs comment le fait de ne pas vivre une réalité de façon discriminatoire ne nous épargnait nullement de notre responsabilité puisque nous vivons généralement des privilèges liés à cet état de fait¹¹⁴ (Leduc et Riot, 2011). En faisant partie d'une problématique, du côté avantagé de la médaille, et dans une perspective de justice sociale, cela institue une responsabilité sociale certaine pour tout un chacun de contribuer à déconstruire les implications et les impacts négatifs des réalités discriminatoires. Cependant, bien qu'il soit certes avantageux que des personnes solidaires, tant au niveau de l'intervention sociale, de l'action politique, de la recherche ou de l'activisme, prennent parole pour dénoncer les injustices vécues par les femmes criminalisées, il importe de favoriser l'implication active des personnes directement concernées, notamment en s'assurant de valoriser leur parole en premier lieu. L'agentivité se déploie dans tout son sens lorsque c'est la personne elle-même qui est à même de se faire reconnaître comme un être à part entière. Mais puisque ladite personne est elle-même stigmatisée, cela nécessite des contextes de solidarités qui seront à même de favoriser sa reconnaissance. Par exemple, le fait que les présentations publiques d'*Agir par l'imaginaire* donnent plus souvent qu'autrement la parole autant à une ou plusieurs femmes ayant participé au projet qu'à un-e artiste, la chargée de projet et/ou à la directrice d'un des deux organismes copilotes du projet, permet justement un contexte de solidarité favorable à la prise de parole des femmes criminalisées.

Pour De Certeau, la marginalisation et l'intégration des individus dans *notre* savoir, *notre* représentation du monde sont « les formes réciproques d'un même échec, celui de leur autonomie culturelle et politique » (1994 : 68). Il donne l'exemple des Noirs qui ne pouvaient se reconnaître que « dans ce que leur *faisait* dire le savoir occidental en les "expliquant" selon sa raison » (*idem* : 66). Cela a changé lorsqu'ils ont pu prendre le pouvoir sur leur

¹¹⁴ Peweardy et Severson (2003) traitent spécifiquement de la question du privilège de la blancheur en lien avec l'incarcération disproportionnelle des minorités.

représentation : « Jusqu'à ce que leur identité s'affirme en se donnant les conditions nécessaires à la constitution d'un langage propre, c'est-à-dire en prenant le *pouvoir* de s'organiser une *représentation* » (De Certeau, 1994 : 67).

La dimension de la représentation influence significativement les relations des femmes criminalisées. En effet, le fait d'être stigmatisée influence les rapports sociaux puisqu' « on te reconnaît pas en tant qu'être humain » (Nancy). Il s'agit dès lors, comme le souligne Betty, « d'admettre dans notre société que des femmes judiciarisées, ça existe » tout en les reconnaissant pour ce qu'elles sont et non de les réduire au délit qu'elles ont commis ou aux stéréotypes rattachés à cette « catégorie ». Force est de constater que les préjugés et les stéréotypes sont le fruit d'une représentation collective forgée à travers diverses influences. Ainsi, ce n'est pas nécessairement parce qu'un individu a eu une mauvaise expérience avec une femme criminalisée dans sa vie qu'il va poser sur elle un regard différent, mais bien parce qu'il porte un bagage de représentations hérité de l'image socialement construite que l'on attribue généralement aux femmes criminalisées. Cette image a été décrite de différentes façons par les femmes rencontrées : être menteuse et manipulatrice, être sempiternellement une voleuse, une agresseuse ou une meutrière, être en possession d'armes, etc. Les répondantes ont également fait état de préjugés en lien avec d'autres réalités qu'elles peuvent vivre telles que l'itinérance, l'utilisation de drogues, la santé mentale ou encore le travail du sexe.

Ainsi, une réelle rencontre entre une personne criminalisée et un-e autre membre de la société n'est possible que si les conditions la favorisent, et celles-ci dépassent certainement la dimension de l'attitude susmentionnée (Honneth, 2006 : 253) :

cette reconnaissance de l'autre ne peut se réduire à une attitude, elle impose des formes d'organisation sociale qui favorisent la rencontre aussi concrète que possible avec l'autre par l'écoute et le débat [...] Ceci exige de développer des lieux d'interactions collectives où la discussion engendre la compréhension et le respect de l'autre (Parazelli, 2004 : 14).

Comment s'articulent ces lieux d'interactions collectives pour les femmes criminalisées? De quelles façons, socialement et collectivement, pouvons-nous contribuer à

la déconstruction du stigmaté? Voilà des questions sous-jacentes à notre prochaine réflexion sur les façons dont se conjugue la reconnaissance sociale pour les femmes criminalisées.

5.1.3 Reconnaissance sociale

La dimension de la reconnaissance sociale est étroitement imbriquée à la notion de la justice sociale. En effet, Fraser (1995, 1998, 2000, 2001, 2005; Honneth et Fraser, 2003) a démontré que les règles du jeu de la reconnaissance sociale ne sont pas les mêmes pour chaque personne. En regardant les diverses manières et possibilités de participer à la société, elle démontre bien que l'accès à la reconnaissance est différencié. Ne pas être reconnu-e socialement, dit-elle, signifie « être empêché de participer en tant que pair à la vie sociale, en conséquence de modèles institutionnalisés de valeurs culturelles qui constituent certaines personnes en êtres ne méritant pas le respect ou l'estime » (Fraser, 2005 : 50-51). Serait-ce cela que d'être reconnu-e ? C'est-à-dire correspondre, d'une certaine façon, à ce qui impose le respect ? Et ce qui impose le respect serait-il conjugué à l'idée que l'on se fait d'être « intégré-e » dans la société ? Karsz statue que « les démarches d'insertion, de réinsertion et/ou d'intégration ne sont pas neutres, ni idéologiquement ni politiquement » (2004 : 128). Il nous semble qu'il en va de même pour la reconnaissance sociale.

Les multiples visions de la reconnaissance sociale prennent forme dans ce que l'on considère pour soi-même ou dans ce qu'une collectivité détermine pour elle-même, ce qui définit le sentiment d'être reconnu-e. En fait, il est possible que la reconnaissance pose le même défi en termes de définition que l'insertion dont parle Karsz :

car c'est bien le bonheur-sur-terre qui distingue l'insertion *sociale* de l'insertion (seulement) professionnelle... Et si l'évaluation (c'est-à-dire le calcul de la valeur) des actions d'*insertion sociale* s'avère si difficile, c'est en bonne partie parce que le bonheur n'a pas de prix... (1992 : 45).

Pourrions-nous dire que le bonheur, l'intégration sociale ou la reconnaissance sociale sont ce qui fait sens pour chacun de nous¹¹⁵? Il nous semble toutefois qu'il y ait une

¹¹⁵ Castoriadis affirme que le sens est ce que nous éprouvons comme tel et « qui combine les trois vecteurs : ce que nous pouvons nous représenter, ce qui est pour nous objet d'un désir, et ce qui est l'objet d'un investissement, d'un affect positif » (2007 : 166). Certes, étant en constant cheminement, chaque personne est à même de redéfinir, à la lumière de qu'elle (re)découvre comme de l'ordre du possible, le sens de sa vie en fonction de nouvelles représentations et de nouveaux désirs. Et

différence notoire entre l'idée d'intégration et l'idée de reconnaissance, bien que les deux puissent renvoyer à la question de la justice sociale. D'abord, la réinsertion sociale « ne viserait pas à donner une place à des gens supposés en manquer, mais à faciliter l'accès à des places considérées meilleures que celles que chacun occupe déjà, en termes économiques, culturels, politiques, en termes de besoin et de désir subjectifs » (Karsz, 2004 : 125). L'idée de réinsertion suppose donc une certaine vision de ce qui est « bien » ou devrait l'être pour tout un chacun :

Aider des individus et des groupes à trouver des places relativement différentes de celles qu'ils occupent déjà, mais au sein de la société même qui les exclut. [...] Cette quadrature du cercle rend improbable – ou excessivement claire – la définition des repères d'insertion et/ou de réinsertion et, partant, leur évaluation. À quel moment y a-t-il intégration? [...] Logement permanent, emploi régulier, scolarité normale, situation conjugale et familiale stabilisée..., pourraient être, sinon des garanties nécessaires et suffisantes, tout au moins des indices. À une double condition, toutefois, qui est en fait un double évitement. D'une part, on évitera de trop se demander quelles sont les « chances » (est-ce le bon mot?) pour certaines populations de parvenir à ce genre de logement, d'emploi, de situation familiale, etc. sans toucher ni aux structures sociales [...]. D'autre part, on évitera d'analyser de trop près le genre de logement et les conditions d'occupation, l'emploi obtenu et le revenu que celui-ci procure, la rectification des jouissances ainsi obtenues, le modèle de conjugalité préconisé, bref on évitera d'interroger le prix objectif et subjectif de la normalisation (Karsz, 2004 : 126).

Quant à la reconnaissance sociale, elle renvoie à la question de la justice sociale en regard de la nécessité que tout un chacun puisse participer pleinement à la société :

Elle en appelle à une conception de la justice qui puisse être acceptée par des personnes ayant des conceptions divergentes du bien. Ce qui rend le déni de reconnaissance moralement condamnable, [...] c'est le fait que certains groupes et individus se voient refuser la possibilité de participer à l'interaction sociale sur un pied d'égalité avec les autres (Fraser, 2005 : 50).

C'est donc à cet égard qu'il est possible de parler de reconnaissance positive et de reconnaissance négative : « On s'appesantit sur la non-reconnaissance sociale subie par certaines personnes, mais on ne saurait ignorer que la discrimination et le rejet dont ils font l'objet constituent des formes précises de reconnaissance sociale » (Karsz, 2004 : 125).

cette brèche à la redéfinition des possibles est intimement liée aux espaces créés socialement et politiquement pour que ceux-ci aient cours.

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, les femmes rencontrées ont nommé différentes conjugaisons de la reconnaissance sociale. Nombre de leur propos mettent en lumière cet accès différencié à la participation sociale dont parle Fraser (2005). Gabrielle souligne bien qu'il s'agit de ne « pas me sentir... plus bas que quelqu'un d'autre... Mais ça, la société, a fait sentir ça. Fait que... Si la société a ferait pas sentir ça, je me sentirais pas, pis plein d'autres se sentiraient pas minables, pis démunis, pis dévalorisés, à cause qu'y ont faite de la prison ! » Plusieurs des femmes parlent de la reconnaissance sociale en évoquant en effet la « place » qu'elles veulent avoir, prendre, se donner ou se voir reconnaître : « me donner la place qui me revient » (Abi), « avoir ma place » (Nancy), « nous faire faire une place dans la société » (Louise), « c'est d'avoir ma place » (Betty), « j'ai appris à faire ma place » (Emy-Lee).

Betty souligne combien le fait d'avoir sa place représente la possibilité de « pouvoir apporter quelque chose à la société... quand je peux faire ça, ben là, je me sens reconnue. » Il s'avère toutefois que plusieurs femmes n'ont pas le sentiment de pouvoir s'impliquer pleinement dans la société puisqu'elles sont confrontées à la stigmatisation. Pourtant, comme dit Louise, « c'est juste le titre qui nous nous sépare... ». Encore une fois, l'enjeu de la stigmatisation se présente comme un obstacle à la reconnaissance. C'est donc dans des espaces où elles sentent que s'efface la distance créée par le « titre » que les femmes peuvent se sentir pleinement reconnues ou, inversement, ne pas se sentir réduites à leur « titre » de femme criminalisée. Des répondantes ont nommé d'ailleurs *Agir par l'imaginaire* comme un lieu où elles se sentaient « sur un pied d'égalité » avec les artistes ou avec la chargée de projet (Gabrielle, Nancy, Betty).

L'existence de ces lieux où les femmes sont en interaction positive avec d'autres membres de la société soulève un questionnement quant à la façon de concevoir la reconnaissance sociale. En effet, il semble que celle-ci pourrait se penser au moins à deux niveaux. Le premier étant la reconnaissance par des gens, dont certain-es sont représentant-es d'institutions, qui admettent l'incongruité d'une société hiérarchisant les êtres humains en fonction de certaines valeurs et des rapports de pouvoir. Nous pourrions l'appeler la reconnaissance microsociale. Les exemples donnés par les femmes en termes de lieux de

travail ou d'implication sociale où elles se sentaient reconnues pourraient former des manifestations de cette reconnaissance microsociale.

La seconde serait l'idéal d'une société qui célèbre la diversité de ses membres et s'assure, à tous les niveaux, politiques, économiques, sociaux et culturels, de permettre la pleine participation de tout un chacun, et qui s'affaire à lutter contre les discriminations de tout ordre. Nous pourrions la désigner sous l'appellation de reconnaissance macrosociale. En ce sens, les expériences vécues par les femmes dans leurs difficultés d'accès aux services gouvernementaux ou encore dans le cadre du système correctionnel pourraient illustrer les défis en matière de reconnaissance macrosociale. Comme nous le verrons dans la section suivante sur l'art communautaire, nous pensons qu'il existe peut-être un pont entre la reconnaissance microsociale et la reconnaissance macrosociale précisément à ce niveau, à savoir la possibilité de déconstruire les préjugés afin de favoriser à la fois une pleine participation et une reconnaissance sociales des femmes criminalisées.

Pour l'instant, attardons-nous aux critiques que les femmes ont articulées quant à la stigmatisation et aux préjugés. D'une part, elles mettent clairement en lumière le fait que ce soit la société qui les étiquette, que les gens n'aient pas une juste représentation des femmes criminalisées et que la présence de préjugés soit l'un des grands préjudices qu'elles doivent affronter. D'autre part, plusieurs ont une détermination marquée à dénoncer cette dynamique sociale. L'une d'elle exprime précisément ce refus de la stigmatisation : « Crime, j'ai fait dix ans, là, j'arrive quand même à ne pas me sentir étiquetée, parce que je veux pas accepter c'te moule-là. J'veux pas l'accepter. [...] fait que l'étiquette, je la prends pas, pis c'est toute là » (Gabrielle).

Si certaines refusent le stigma et mettent de l'avant leur capacité à « foncer » (Cassandra, Louise), force est de constater que les femmes ont parfois le sentiment de devoir composer avec une étiquette « vraiment épaisse » (Louise et Abi), notamment parce que « le mot "prison" aux gens, ça fait peur » (Cassandra) et/ou parce qu'on a de la difficulté à reconnaître que « des femmes judiciairisées, ça existe » (Betty). Ainsi, bien qu'elles soient plusieurs à définir la reconnaissance en termes de « place » à avoir, à prendre ou à se donner dans la société, elles démontrent que celle-ci n'est pas accueillante voire peu ou pas

accessible. Or, comment s'assurer de cette reconnaissance dans un contexte social d'inégalités?

La stigmatisation n'engendre pas automatiquement l'exclusion sociale, notamment lorsque les personnes qui la vivent réussissent par leurs diverses stratégies à en déjouer les failles. Saul Karsz affirme bien que « n'est pas exclu qui veut » (2004 : 100). En effet, « [p]our être exclu, il ne suffit pas d'avoir des problèmes, mêmes graves : si c'était suffisant, le nombre d'exclus se rapprocherait dangereusement du nombre total d'êtres humains » (*idem* : 101). De plus, « [à] bien chercher, on est toujours exclu par rapport à quelqu'un, on est toujours exclu de quelque chose » (*idem* : 106). Voilà donc pourquoi la dimension problématique de l'exclusion est bien l'exclusion *sociale*. Ces deux termes font paire et on ne peut les définir l'un sans l'autre (*idem* : 114) :

le développement de l'exclusion transforme radicalement le social, le dégrade, le laisse sans gouvernail : le social cesse d'être l'espace de l'espoir, de l'espérance et de la promotion (sociales), du progrès partagé, de la possibilité pour tout un chacun de trouver une place dans la société... Le social devient le théâtre d'inégalités d'autant plus intolérables qu'elles semblent incontournables, sinon définitives (Karsz, 2004 : 112).

La stigmatisation est un phénomène qui rend les personnes qui la vivent plus susceptibles de vivre de l'exclusion, dans le cas où, pour diverses raisons, leur stigmatisation prend une ampleur si grande qu'elle devient un véritable obstacle à leur participation ou à leur intégration sociale. Elle est sans équivoque un poids lourd à porter pour beaucoup de femmes criminalisées.

Goffman souligne à cet effet qu'« [a]u cours de ses contacts mixtes, l'individu affligé d'un stigmate a tendance à se sentir "en représentation", obligé de surveiller et de contrôler l'impression qu'il produit, avec une intensité et une étendue qui, suppose-t-il, ne s'imposent pas aux autres » (1963 : 26). En fait, nous ne croyons pas que les femmes soient stigmatisées, ou non, de façon monolithique, mais que la stigmatisation s'opère, ou non, selon le contexte donné de l'interaction. La reconnaissance se présente alors comme une dynamique continue où l'individu, face à lui-même, à l'autre et à la société, met en œuvre des façons d'être qui lui permettent d'être reconnu positivement et de déconstruire peu à peu la stigmatisation. Certes, cette négociation constante est en étroite relation avec les conditions sociales et les contextes

d'interaction qui sont à même de faciliter cette reconnaissance ou, dans certains cas, qui lui font véritablement obstacle. Comme le dit Cassandra, « il y a des choses qui sont plus taboues », puis il y a aussi le fait que « la différence de classe, de société, de pensée, de personnalité, de toute ça, ça limite la reconnaissance » (Gabrielle).

Fraser (1995, 1998, 2000, 2001, 2005; Honneth et Fraser, 2003) a démontré comment les règles du jeu de la participation sociale sont déterminées par des personnes ou des groupes sociaux privilégiés. Par conséquent, et dans un souci de justice sociale, il apparaît déterminant de voir les phénomènes d'exclusion et de non-reconnaissance comme étant des responsabilités sociétales. En effet, il ne s'agit pas simplement que les supposés inclus trouvent des façons d'« intégrer » les supposés exclus, ou encore que ceux et celles qui ont l'avantage d'avoir les privilèges de correspondre à ce que c'est d'être reconnu-e socialement puissent laisser tomber leurs œillères et élargir leur conception de la reconnaissance. Il est plutôt question de la nécessité de réaliser à quel point un nombre considérable de personnes sont tenues à l'écart de la définition même de la reconnaissance ou de l'« intégration » sociale. Comme le dit si bien Louise, « on essaie de vous parler, mais vous faites a semblant de ne pas nous entendre... »

Dès lors, cela invite tout un chacun à reconsidérer sa posture afin de mettre en œuvre des stratégies pour que soit célébrée la diversité sociale et pour que des moyens soient mis en œuvre afin de se reconnaître mutuellement et socialement comme membres à part entière de la société méritant le respect et devant bénéficier des mêmes droits. À cet égard, pour Touraine, la culture démocratique est un « régime qui reconnaît les individus et les collectivités comme sujets, c'est-à-dire qui les protège et les encourage dans leur volonté de "vivre leur vie", de donner une unité et un sens à leur expérience vécue » (Touraine, 1994 in Parazelli, 2004 : 13-14). Mais comment s'assurer d'une telle culture démocratique dans un contexte où, d'une part, les mots par lesquels on désigne les individus revêtent une importance significative et où, d'autre part, certains actes sont considérés comme des « crimes » et construits socialement comme quelque chose de si « grave » (Cassandra) ? D'une part, les femmes ont nommé à maintes reprises des exemples de représentations sociales réductrices à l'endroit des personnes criminalisées. Nous avons exposé au chapitre deux l'apport d'une perspective constructiviste pour comprendre notamment l'importance du

langage. Lorsqu'on se penche sur l'importance des mots il ne s'agit pas de simples tergiversations linguistiques, mais bien de l'expression de visions du monde :

Le climat néolibéral est de plus en plus punitif, individualisant et pathologisant à l'endroit des femmes (Neve et Pate, 2005; Pollack et Kendall, 2005; Comack et Balfour, 2004) et le langage est une tactique de diversion centrale dans la promotion de telles idéologies. Par conséquent, il est impératif que le langage utilisé pour décrire l'implication des femmes dans le système d'(in)justice criminelle soit considéré de façon critique. La déconstruction du langage est beaucoup plus qu'un exercice de sémantique. C'est précisément notre utilisation du langage qui contribue à définir certains comportements et actions des femmes comme une violation de l'ordre social qui leur est imposé. Cela place les femmes les plus privées [*disenfranchised*] en opposition aux systèmes mêmes (c'est-à-dire la justice criminelle, le bien-être social, la santé mentale) qui les oppressent économiquement, socialement, culturellement, politiquement (Maidment, 2007 : 37).

D'autre part, la question du « crime » peut poser problème comme enjeu éthique et démocratique au niveau de la reconnaissance des femmes criminalisées. Plusieurs argumentent à cet effet qu'il semblerait insensé de reconnaître les « criminelles » comme des gens « ordinaires », puisque cela mettrait notre sécurité à risque. À cet égard, prenons brièvement le temps de nous pencher sur la gestion de risque inhérente à la criminalisation des femmes, puisque parmi les répondantes qui ont explicitement partagé leur expérience dans le système carcéral et les perceptions qu'elles en ont, certaines affirment s'être senties davantage un « risque à gérer » (Gabrielle) qu'une personne humaine ou une actrice sociale.

5.1.4 À propos de la criminalisation des femmes

Plusieurs femmes condamnent le fait de devoir payer les conséquences de leur criminalisation bien au-delà de la peine attribuée par le système judiciaire, et ce, parfois pendant de nombreuses années, voire leur vie durant. Ces impacts découlant de la criminalisation consistent en ce qu'on pourrait appeler le phénomène de la double peine, voire même de l'éternelle sentence. Ils se conjuguent notamment en termes de stigmatisation et de discriminations : préjudices en matière de recherche d'emploi et de logement, difficultés ou manque d'accès aux services sociaux et gouvernementaux, impacts sur le réseau social, voire effritement de celui-ci, sexisme ou discrimination de genre, etc.

La stigmatisation et les risques qui y sont associés les contraignent pour la plupart à développer des stratégies pour ne pas s'exposer à des discriminations. Or, même si une femme tente de mettre en œuvre des stratégies pour éviter d'être discriminée ou stigmatisée, le contexte socio-légal représente souvent un véritable obstacle.

Quelques femmes considèrent par ailleurs que la sentence qu'elles ont reçue était beaucoup trop sévère et que le fait de centrer les interventions sur leur délit, plutôt que sur des perspectives de solutions, ne favorisait pas leur estime d'elles-mêmes et leur passage à autre chose. Certaines déplorent également le paradoxe auquel elles font face lorsque, d'un côté, elles perçoivent la valorisation de l'approche de réinsertion sociale promue par plusieurs et, de l'autre, la stigmatisation et les préjugés persistant à leur endroit et les empêchant de participer pleinement à la société : « j'me sens dans un paradoxe où on dit... "r'prends-toé en main, fais-toi une vie, ça va bien aller", pis d'un autre... tout le monde te met les bâtons dans les roues parce que t'es allée en prison une fois ou deux fois dans ta vie » (Nancy).

L'analyse des effets de la stigmatisation sur les femmes criminalisées fait irrévocablement ressurgir une critique du système carcéral. Il s'avère être, pour certaines des femmes rencontrées, un outil de contrôle social bien plus que de transformation de soi ou des communautés, compte tenu que son impact dans la vie des femmes est si lourd. En effet, plusieurs répondantes font état de l'incarcération comme d'une expérience fortement réductrice. Parmi les critiques formulées par certaines à l'endroit du système carcéral, on retrouve le fait qu'elles ne s'y sentent pas reconnues comme être humain (Gabrielle), qu'elles s'y sentent « contrôlée[s] de toute part » (Betty), que l'attitude de certain-es gardien-nes soit irrespectueuse (Abi) ou que leur relation avec leur agent-e correctionnel-le soit insatisfaisante parce que ne répondant pas aux besoins exprimés (Nancy). Soulignons que selon l'étude de Boutet *et al.* (2001 : 10), réalisée auprès de 160 femmes au Québec, 90,4% disaient avoir confiance en leur agent-e correctionnel-le et 85,8% avaient le sentiment que cette personne *pouvait* les aider. Or, seulement 43,4% d'entre elles ont bénéficié de démarches afin d'être dirigées vers des ressources. En ce sens, certaines femmes que nous avons rencontrées ont nommé le manque de ressources destinées aux femmes criminalisées.

Compte tenu que les effets de la stigmatisation ont trop souvent pour conséquences de condamner les femmes criminalisées à vivre les contrecoups de l'incarcération toute leur vie, il est inévitable de questionner la logique de la criminalisation. Puisque la grande majorité des femmes ayant des démêlés avec la justice ne sont pas dangereuses (Arbour 1996, Faith, 2002, Kong et AuCoin, 2008), nous sommes en droit de questionner la gestion du risque inhérent à la criminalisation des femmes, notamment en considérant la « construction sociale du risque » (Hannah-Moffat et Shaw, 2001 : 52). Il nous semble que l'accent soit mis de façon démesurée sur la gestion du risque plutôt que sur la justice sociale, alors que ce sont des lacunes importantes à ce niveau qui sous-tendent la criminalisation. Comme nous nous sommes déjà penchées au chapitre un sur la question de la justice sociale, prenons ici le temps de soulever quelques réflexions quant à la notion de gestion du risque, ce qui permettra de concevoir la première sous un nouvel angle.

Marie-Andrée Bertrand émet l'hypothèse que « la perception du risque est déterminée par les conditions culturelles, politiques et économiques d'une époque donnée et sa culture propre » (2005 : 14). Il semble qu'actuellement, « ce qui menace notre société, c'est davantage l'obsession de sécurité, ou l'idéologie sécuritaire, que la prise de risque » (Bérout et Menétrey, 1993 : 237). À l'instar de Bérout et Menétrey, nous pourrions dire que, dans le contexte sociopolitique actuel, la gestion du risque a acquis un statut quasi tautologique. Dès lors, « lorsqu'on parle de prévention des comportements à risques, il semble entendu que ceux-ci sont à réduire ou éviter » (*ibid.*). Mais qu'est-ce qui sous-tend cette obsession à annihiler la prise de risque?

La prise de risque évoque, entre autres, toute la dimension de la peur. En ce sens, l'idéologie sécuritaire qui s'est emparée de l'occident notamment depuis les événements du 11 septembre 2001 se fonde effectivement sur un régime de la peur (Denault, 2010; Chossudovsky, 2002). Ce régime est largement accepté dans l'opinion publique, notamment à cause du phénomène de la « fabrication du consentement » opéré par le biais des médias de masse (Chomsky et McChesney, 2000, Chomsky et Herman, 2008). Et si l'incarcération n'a rien à voir avec le degré de sévérité du délit (Denault, 2010; Pires, 1999), c'est alors en termes de critique sociale et politique de nos régimes dits démocratiques que nous devons appréhender comment le « risque » est géré à travers les procédés de criminalisation.

Nous sommes bien en présence d'un système de justice à deux vitesses lorsqu'on remarque, par exemple, que le vol à l'étalage est criminalisé alors que la fraude commise par l'*upperclass* échappe souvent aux systèmes de justice¹¹⁶. Les éléments évoqués en lien avec la question du risque se présentent ainsi comme les dimensions mêmes où s'opèrent les injustices sociales.

Par ailleurs, en plus de décrire les injustices structurelles qui font obstacle à la reconnaissance sociale et à la parité de participation sociale, Fraser a exposé les possibilités de déconstruction des catégories de représentation sociale afin de contribuer à une réelle justice sociale transformatrice et « d'ouvrir de nouvelles possibilités » (2005 : 32). Il nous semble que réside là un enjeu majeur concernant les femmes criminalisées. En effet, leur reconnaissance sociale passe inévitablement par notre capacité, en tant qu'individus et en tant que société, à déconstruire le stigmaté et les stéréotypes qui leur sont attribués.

Cette déconstruction de la notion de risque et du stigmaté pourrait être comprise à travers l'importance que les femmes accordent à la confiance qu'on leur témoigne : « ayoye! On me fait confiance, pis on croit en moi » (Gabrielle) « faites-moi confiance, vous allez voir. Vous allez voir quelle genre de personne que je suis, au fond » (Louise), « j'étais fière, j'tais comme "y m'ont pris, ça veut dire qu'y ont confiance en moi, y savent que j'les trahirai pas" » (Nancy).

À un moment ou un autre, une inévitable question surgit : « Quand, demandions-nous, un individu peut-il se tenir pour reconnu ? » (Ricoeur, 2004 : 354). Il y a certes divers degrés de reconnaissance et plusieurs manifestations de celles-ci selon les multiples contextes de la vie, mais il est fort probable que « la lutte pour la reconnaissance reste peut-être interminable » (*idem* : 355). En effet, puisque la reconnaissance macrosociale n'est jamais pleinement atteinte compte tenu des injustices et des préjugés qui perdurent, la lutte pour la reconnaissance demeure un cheminement sans fin. Il serait donc réducteur de concevoir la

¹¹⁶ L'étude de Campeau sur l'incarcération des gens ne pouvant payer leurs amendes démontre que « le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, risque d'être souvent faussé dans les faits. La procédure de l'exécution des sentences relatives à l'amende, en tant qu'une alternative à l'emprisonnement, pénalise incontestablement les classes défavorisées » (1979 : 63). Rappelons à cet égard l'*Opération Droits devant* qui, menée depuis 2003 par le RAPSIM, dénonce la judiciarisation des personnes marginalisées (RAPSIM, 2008).

reconnaissance comme quelque chose que l'on atteint, quelque chose que l'on possède ou non. Il nous semble plus riche de concevoir la reconnaissance comme un sentiment, un état d'être qui se conjugue de façons multiformes. Les propos des femmes rencontrées démontrent en effet qu'il est possible de se sentir à la fois reconnu-e pour certaines dimensions de notre être et non reconnu-e pour d'autres. Plus encore, il se peut que certaines dimensions soient reconnues dans des contextes particuliers et ne le soient plus en d'autres lieux. Regardons maintenant quelles perspectives de reconnaissance offre le contexte d'art communautaire aux femmes criminalisées.

5.2 L'art communautaire, un espace de construction de la reconnaissance

Nous verrons dans cette section comment la participation à *Agir par l'imaginaire* est en relation étroite avec la reconnaissance. Soulignons d'emblée que, pour les femmes rencontrées, la reconnaissance de soi dans une perspective de développement de l'agentivité, tout comme la reconnaissance interpersonnelle et sociale, nécessitent des lieux qui la rendent possible.

5.2.1 Être reconnue par l'art communautaire

À la lumière des réflexions des femmes rencontrées, *Agir par l'imaginaire* a constitué un lieu où elles se sont senties reconnues à divers niveaux. Bien que pour Cassandra et Marie-Jo leur participation au projet ait davantage représenté une expérience de reconnaissance de soi, notamment parce qu'elles avaient relevé un défi, la majorité des répondantes ont souligné que l'art communautaire avait des incidences en plus sur la reconnaissance interpersonnelle et sociale. Les mots de Louise sont fort évocateurs lorsqu'elle dit qu'*Agir par l'imaginaire*, « ça m'a appris que j'étais un être humain, ça m'a appris que j'étais capable d'être une femme... que j'ai autant de valeur que... toi ou que plein d'autres... ». Tel que mentionné au chapitre quatre, les apports du projet au niveau de la reconnaissance sont nombreux. Insistons sur quelques-uns d'entre eux.

Pour certaines femmes, le fait même que des personnes aient mis sur pied un projet d'art communautaire leur étant destiné constitue en soi une marque de confiance et de mise en valeur profonde. C'est aussi pour elles un lieu d'espoir : « c'est ce qui m'empêche de voir

la société complètement noire » (Nancy). Cette dimension d'implication crée la possibilité de participation sociale exposée par Fraser (1998, 2005) ou, comme le dit Betty, « s'impliquer dans un projet d'art communautaire... c'est le fait que tu veux t'impliquer dans ta société pour faire changer les choses » (Betty). De manière plus spécifique, les possibilités permises par l'art communautaire s'articulent au moins à deux niveaux. D'abord il constitue un lieu de sensibilisation sociale où, tant par leurs interactions avec les artistes que par la diffusion des œuvres en communauté, les femmes contribuent à déconstruire les préjugés à leur égard et, ainsi, à construire leur reconnaissance comme sujets à part entière.

Ensuite, en permettant une implication active dans un lieu d'expression et de création, l'art communautaire permet de valoriser cette dimension de l'« agir » que Ricoeur (2004) lie intimement à la reconnaissance. Nous avons abordé plus haut les défis que doivent surmonter les femmes criminalisées en devant d'une part déconstruire le stigmate et d'autre part démontrer, en quelque sorte, qu'elles sont capables d'« autre chose ». Ainsi, leur participation à un projet d'art communautaire a permis aux femmes de non seulement mettre en valeur leurs potentiels, mais de reprendre pouvoir sur leur représentation de soi. Selon De Certeau, compte tenu de « ce qu'une société *ne dit pas* et de ce qu'elle admet tacitement comme *impossible*, [...] la création d'un "lieu symbolique" est aussi une action » (1994 : 36). Ainsi, si l'art se présente comme un lieu symbolique, la prise de parole qui s'articule à travers lui peut opérer une transformation, ne serait-ce que par cette réappropriation de sa parole et du pouvoir de se dire à l'autre. En effet, la prise de parole renvoie à « deux exigences complémentaires, en réalité indissociables : celle de la *représentation*, celle du *pouvoir* » (*idem* : 67). Bien que ces deux questions puissent se décliner de multiples façons, il s'agit de « restaurer le rapport entre le pouvoir et la représentativité » (*idem* : 75). La reprise de pouvoir sur sa vie passe en outre par le pouvoir de se représenter soi-même, la prise de parole au « je » et l'action symbolique de la personne concernée par sa propre réalité. Comme le dit Louise en constatant les apports de sa participation au projet, « l'étape de pouvoir te parler de ça aujourd'hui, c'est quelque chose de beau ».

Cette reprise de pouvoir par la représentation de soi semble s'inscrire dans les possibilités d'une reconnaissance microsociale. Il nous semble que celle-ci peut avoir lieu sans que la personne ou la collectivité qui la revendique n'accède forcément à une place

« digne » d'être reconnue au niveau macrosocial. En effet, le fait qu'une personne ou une collectivité prenne parole pour se dire, nommer les réalités qu'elles vivent et mettre en lumière leurs représentations du monde, est susceptible d'engendrer une reconnaissance microsociale. C'est la prise de pouvoir par les femmes criminalisées, leur façon de se montrer à la face du monde par le biais de leurs créations, en reflétant les absurdités de celui-ci en matière de normalisation, qui confère peut-être ce qui est digne d'être reconnu, ce qui impose le respect. Prendre parole, prendre acte dans une posture de revendication permet à notre avis de déplacer la réflexion sur la reconnaissance en la faisant passer d'une chose à laquelle on aspire à un droit que l'on s'arroge. Certes, cela passe d'abord par la reconnaissance de soi comme sujet à part entière ayant une agentivité ainsi que par la reconnaissance de la part notre entourage et des gens solidaires. Cette reconnaissance microsociale permet à une collectivité de renverser la logique en termes de ce qui est admis tacitement comme légitime ou reconnaissable, tout en mettant en lumière les injustices et les dynamiques de normalisation sous-jacentes dans nos sociétés. En d'autres termes, il s'agit non plus que certaines personnes fassent leurs preuves comme étant des gens « ordinaires », mais de déconstruire l'idée même d'ordinarité.

Rappelons ici l'analyse de Fraser au sujet des « remèdes » contre les dénis de reconnaissance. Les remèdes correctifs qui s'inscrivent dans la valorisation d'une spécificité identitaire auraient pour impact de « figer la différenciation », alors que « les remèdes transformateurs visent à la déstabiliser afin d'ouvrir de nouvelles possibilités (2005 : 32). La perspective transformatrice réside précisément dans la déconstruction en cherchant à revisiter et à chambouler tant les modes de production que les fondements des processus de différenciation entre les groupes sociaux. Si Fraser soutient qu'une politique de reconnaissance fondée sur la déconstruction vise ainsi à déstabiliser la « sédimentation de la différence de genre [...], l'eurocentrisme [et] les distinctions entre les races » (*idem* : 38-39), nous pourrions certainement ouvrir une brèche en analysant les propos des répondantes à travers la lunette de cette proposition.

Ainsi, la déconstruction du stigmatisme relève d'une perspective transformatrice lorsque celle-ci s'inscrit dans une visée de justice sociale où c'est la question d'ordinarité qui est remise en question. Il ne s'agit donc pas tant de valoriser la différence qu'auraient les

femmes rencontrées compte tenu de leur expérience de criminalisation, ou encore que celles-ci aient à « démontrer » leur ordinarité en faisant valoir que leur « spécificité » n'altère en rien le fait qu'elles soient des êtres humains comme les autres. Il s'agit plutôt de déconstruire la vision même de l'« ordinarité » en faisant reposer sur les épaules de tout un chacun la remise en question d'une vision réductrice des êtres humains et de ce qui constitue les assises de la reconnaissance sociale afin d'ouvrir le champ à des nouvelles possibilités subjectives.

Nous croyons que c'est à cet égard que la dimension collaborative de l'art communautaire prend tout son sens. En effet, des pratiques d'art engagé peuvent être le fruit d'une seule personne, artiste professionnel-le ou pas. Or, il semble que ce soit la collaboration qui permette à tout un chacun de travailler en solidarité afin de redéfinir de nouvelles visions quant à certain-es membres de la société. Ainsi, l'art communautaire se veut une pratique où les artistes professionnel-les deviennent des actrices et des acteurs parmi d'autres, avec tous les défis et enjeux que cela soulève. C'est précisément le fait qu'il soit ancré directement dans les préoccupations des femmes criminalisées qui fait d'*Agir par l'imaginaire* un projet d'art communautaire. Les thématiques des œuvres illustrent ces préoccupations puisqu'elles sont toutes reliées à la question de la prison et de leur expérience de criminalisation.

L'art communautaire peut également revêtir une dimension politique, mais celle-ci ne se trouve pas uniquement dans ce qu'on pourrait appeler le « contenu » de l'art. Ainsi, même si les créations ne portent pas de « message politique » explicite, la démarche même de l'art communautaire est éminemment politique en ce sens qu'elle participe implicitement d'une forme de vivre/faire ensemble. Le terme « communautaire » qui caractérise ce type d'art pourrait s'inspirer de la conception suivante de la notion de communauté :

La communauté [...] concerne ce qui apparaît et disparaît : elle ne vise ni le stable ni le pérenne [...] elle touche plutôt aux manières d'advenir et de survenir, puis de fuir et s'évanouir, propres aux phénomènes au sens propre, qui n'ont pas d'existence en soi, hors de l'épreuve qu'on en fait mais qui [...] naissent et meurent, apparaissent et disparaissent, [...] vécus, sentis, perçus [...] par un sujet qui non seulement se lie à eux dans l'expérience qu'il en fait mais se lie aussi aux autres dans le nécessaire partage de cette épreuve [...] C'est pourquoi nous ne sommes pas seulement des êtres-là, dans la proximité du monde qui nous entoure, mais des êtres-avec qui ne sont au monde qu'ensemble (Ouellet, 2005 : 244-245).

À cet égard, certaines femmes rencontrées ont parlé du fait qu'elles ne connaissaient pas forcément les autres femmes avec qui elles participaient au projet. Ainsi, bien qu'*Agir par l'imaginaire* ait formé une sorte de « communauté » de femmes rassemblées autour de ce projet, ces dernières ont par la suite poursuivi leurs routes, certaines ayant maintenu les liens développés, d'autres non. L'être ensemble est donc mouvant et il serait réducteur de concevoir l'art communautaire comme le fruit d'une communauté étanche.

Finalement, soulignons que plusieurs femmes ont fait remarquer que pour engendrer des transformations sociales significatives à leur égard il fallait bien plus de projets d'art communautaire. En ce sens, Alteen (2008) rapporte une critique que certain-es activistes ont formulé à l'endroit de l'Action Terroriste Socialement Acceptable (ATSA) qui organise chaque année, à Montréal, *États d'Urgence*, une sorte de camp de réfugiés pour les sans-abri. Cette critique consistait à dire qu'un événement de cinq jours ne changeait rien au problème de l'itinérance pour le reste de l'année (*idem* : 78). L'organisatrice de l'événement avait alors répondu : « c'est l'espoir que l'événement engendre qui compte. Bien sûr, cela ne résoudra pas le problème, mais ça fait ressortir l'itinérance au grand jour, la montre dans les médias et la garde dans l'esprit des gens » (*ibid.*). Selon les répondantes, l'art communautaire constitue définitivement un lieu de conscientisation et de sensibilisation, notamment en offrant une autre image des femmes criminalisées. Voyons maintenant plus précisément ses forces et les défis qu'il soulève.

5.2.2 Forces et défis de l'art communautaire

Les femmes rencontrées ont nommé plusieurs dimensions concernant les apports de l'art communautaire. L'estime de soi, la confiance, la motivation, la libre expression, le sentiment d'appartenance dans la société, la valorisation, l'acceptation de soi, la participation sociale, la possibilité de faire passer des messages qui ne seraient pas diffusés ailleurs, la sensibilisation sociale, la déconstruction des préjugés et... la reconnaissance : voilà quelques forces de l'art communautaire, selon les femmes interrogées.

Lorsque nous visitons des lieux comme des musées ou des galeries, nous acceptons implicitement que les œuvres que nous voyons soient de l'art. Par contre, lorsque l'art est produit et diffusé hors des musées, la perception ou la reconnaissance des créations varie

selon les regards, la valeur accordée aux diverses manifestations artistiques et les contextes de création, de financement et de diffusion. Ces diverses composantes vont moduler la réception et la reconnaissance de l'art communautaire. Par exemple, si une graffiteuse professionnelle ou un peintre de murales urbaines peuvent considérer leur œuvre comme de l'art, cette perception n'est pas généralisée. Cette réflexion renvoie à l'interrogation soulevée plus tôt : qu'est-ce qui différencie l'art de ce qui ne l'est pas?

Le fait que le mot « communautaire » soit accolé au mot « art » semble poser des défis. Comme l'a soulevé une des participantes, bien que le terme « communautaire » renvoie à la notion riche de communauté, au fait de s'entraider et de travailler ensemble au changement, « dans le sens artistique, le fait que "communautaire" soit placé après le mot "art", y'amène une espèce de dévalorisation du mot "art" » (Betty). Neumark soutient à cet égard que « l'esthétique des arts communautaires diffère complètement de l'esthétique d'une œuvre individuelle. La cocréation avec des non-artistes, ce n'est pas une absence d'esthétique, mais cela relève d'une autre esthétique qui n'a pas été valorisée dans le monde de l'art » (in Gagnon, 2004 : 133).

À cet égard, les femmes rencontrées ont majoritairement nommé le manque de diffusion de l'art communautaire comme l'un de ses principaux défis. Nous croyons qu'il importe de développer cette dimension puisque la diffusion pourrait être le lieu par excellence de la création de ponts entre la reconnaissance microsociale et la reconnaissance macrosociale. Faire connaître la parole et les créations des femmes criminalisées auprès de publics divers aurait une incidence directe sur les possibilités de sensibilisation sociale et de déconstruction des préjugés, d'autant plus que la diffusion ne se réduit pas à l'exposition des œuvres. Dans le cas d'*Agir par l'imaginaire*, de nombreux autres médiums permettent la prise de parole des femmes et des gens qui travaillent en solidarité avec elles : la participation à des événements publics et communautaires, les entrevues médiatiques, les publications, etc. L'appendice G – Préface du livre *Temps d'agir*, offre un exemple de prise de parole qui permet certainement la création d'un pont entre la reconnaissance microsociale et la reconnaissance macrosociale.

L'importance de la diffusion de l'art communautaire prends tout son sens lorsqu'on met en relation l'existence de préjugés – un des grands défis rencontrés par les femmes criminalisées, et la possibilité de déconstruction de ces préjugés – une des grandes forces des l'art communautaire nommées par les femmes ayant participé à *Agir par l'imaginaire*.

5.2.3 L'art communautaire : une forme de travail social critique et féministe

Nous avons présenté précédemment les grandes lignes de ce que nous définissons comme le travail social critique et féministe. Parmi ses éléments de définition, rappelons son approche anti-oppression, sa perspective féministe et son ancrage dans une visée communautaire de transformation sociale. L'approche anti-oppression permet « d'expliquer les sources d'oppressions dans la société de façon à encourager ceux et celles affecté-es par les oppressions à prendre les moyens de les transformer » (Fay, 1987 in Allan *et al.*, 2003 : 2). La perspective féministe tient compte des rapports sociaux de genre, cherche à « mettre en lumière les liens étroits entre la théorie et la lutte des groupes dominés pour la reconnaissance de leurs points de vue » (Ollivier et Tremblay, 2000 : 75) et se distance d'une psychologisation des problèmes vécus par les femmes en mettant de l'avant des pratiques politisées de développement de la conscience critique et de création de solidarités dans une visée de justice sociale (Baines, 2007; Dominelli, 2002 ; Dominelli et McLeod, 1989). La visée communautaire de transformation sociale renvoie à diverses dimensions, dont « la justice sociale, la solidarité, la démocratie, l'autonomie [*empowerment*] et le respect » (Lamoureux *et al.*, 2003 : 113). Dans ce contexte, la justice sociale fait entre autres référence, réitérons-le, à la parité de participation (Fraser, 2005).

L'analyse des propos des femmes rencontrées démontre que le projet d'art communautaire auquel elles ont contribué, ainsi que leurs perceptions de ce type d'intervention sociale, s'articulent en divers points autour des fondements mêmes du travail social critique et féministe. Lorsque certaines femmes confient qu'*Agir par l'imaginaire* leur a permis de se reconnaître comme êtres humains, de se sentir sur un pied d'égalité avec les autres personnes impliquées dans l'initiative et de s'exprimer à travers le processus de création, notamment en faisant état des injustices qu'elles vivent, cela situe l'espace offert par

l'art communautaire comme un lieu de transformation sociale. C'est donc en ce sens qu'il est permis de le relier aux fondements mêmes du travail social critique et féministe.

Tel que nous l'avons abordé dans notre premier chapitre, l'art politique ou communautaire s'inscrit dans une longue tradition d'engagement social. L'art féministe a notamment permis aux femmes d'inscrire leurs expériences dans une portée politique dépassant la simple expression individuelle ou singulière d'une souffrance :

Avec l'émergence des mouvements de libération des femmes, l'expression artistique de la souffrance féminine prend une tout (*sic*) autre dimension. Ce ne sont plus des artistes solitaires qui témoignent de leur expérience, c'est la conscience féminine elle-même qui fait face à la souffrance collective des femmes (Bonnet, 2004 : 218).

Rappelons les propos susmentionnés du travailleur social Curtis Price, fondateur de *Street Voices*¹¹⁷ : « énoncer simplement "ce qui est" constitue déjà une prise de position radicale » (Price *et al.*, 2003 : 21). Ainsi, que les femmes puissent montrer, se montrer, dire ou se dire est en soi une action qui déstabilise la place à laquelle la société ou le système carcéral les confine, en s'arrogeant une pleine légitimité. Ce faisant, elles contribuent à se situer comme actrices sociales, notamment en réaffirmant leur ordinarité : « On a les mêmes yeux que vous autres, on a la même force, on a les mêmes talents que vous autres... C'est juste le titre qui nous sépare... » (Louise). Cette fonction de l'art comme médium de rapprochement social n'est pas récente. Les œuvres de Nan Goldin ou de Diana Arbus, pour ne citer qu'elles, avaient cette force, dans les années 1960-1970, de montrer toute sorte de gens :

À l'époque de la télévision de masse, les photos de Nan Goldin ont l'humilité de montrer les gens anonymes, loin des questions métaphysiques qui ont légitimé l'art durant tant de siècles. Nous sommes dans une esthétique de la spontanéité et dans un monde réconcilié où les *drag queens* sont aussi proches de nous que les gens ordinaires, « normaux », ceux que l'on croise tous les jours dans la rue (Bonnet, 2004 : 184).

Mais l'art communautaire va plus loin encore que d'énoncer « ce qui est » (Price *et al.*, 2003 : 21) en créant un espace d'expression qui incite au dialogue :

¹¹⁷ Journal de rue à Baltimore (Maryland, Etats-Unis) fondé au début des années 1990.

La prise de parole (ou la mise en acte des artistes) débouche sur la création d'un lieu ouvert à la pluralité, sorte d'agora, où des personnes de plusieurs provenances [...] se côtoient, échangent, dialoguent. Une zone communautaire de rencontres se constitue qui redonne à la place publique sa dimension d'espace politique ouvert aux débats (Lamoureux, 2009 : 97).

En se situant comme des actrices sociales à part entière, en dérogeant à leur place assignée socialement, « il y a donc transgression des frontières au niveau des statuts sociaux, des expériences de vie, des types de sensibilité et des regards portés sur le monde » (Lamoureux, 2009 : 97). L'art communautaire, comme forme d'intervention critique et féministe, permet de faire reconnaître les femmes en les rendant audibles et visibles, notamment par le biais de la diffusion de leurs œuvres et de leur parole :

Qu'il y ait guérison ou non, cet engagement favorise une (re)prise du pouvoir personnel et social des personnes participantes. C'est un moment de prise de parole qui a de singulier qu'elle est réalisée par des gens généralement non audibles dans l'espace public. C'est une exposition de soi aussi réalisée par des gens généralement non visibles dans l'espace public. (Lamoureux, 2009 : 123)

Ainsi, nous pourrions dire que les femmes, par le biais de l'art communautaire, contribuent à faire émerger de nouvelles possibilités : « l'art crée un monde, [...] chaque œuvre crée un nouveau monde » (Nemo, 1982 in Castoriadis, 2007 : 81).

Les entrevues suggèrent que la participation à un projet d'art communautaire, en permettant aux femmes criminalisées de s'exprimer, engendre une transformation sociale. En effet, puisqu'elles sont souvent contraintes au silence (elles ont peu accès aux espaces de débat ou d'expression et/ou on ne les écoute pas), le fait de s'exprimer, de prendre parole, est déjà une transformation en soi. Il y a une relation très étroite, chez les femmes rencontrées, entre la reconnaissance de soi et la reconnaissance sociale : en se reconnaissant soi-même comme capables de prendre parole et de s'exprimer, les femmes contribuent à changer le regard de la société à leur égard. Ce changement de regard est peut-être un pas vers la déconstruction des préjugés qu'elles rencontrent plus souvent qu'à leur tour. On peut dire que cette possibilité de « changer les mentalités » constitue une forme de reconnaissance sociale des femmes criminalisées comme des citoyennes à part entière :

Ça c'est le plus beau cadeau que je me fais... de me pardonner, pis de me dire « fonce astheure... pis fais valoir tes droits, pis... laisse-pas ce morceau-là te détruire

complètement ». C'est ce qui était en train de se faire. Si j'étais pas passée par ces projets-là, avec *Agir par l'imaginaire*, je pense que c'est ça, en quelque part, qui serait arrivé. J'aurais restée dans mon 'tit coin, j'aurais comme... été consulté les travailleurs sociaux, mais... sans comprendre... les outils qu'y me donnent, comment les utiliser adéquatement. (Louise)

L'une des tâches du travail social critique et féministe consiste justement à travailler *avec* les gens afin de leur redonner du pouvoir. L'art communautaire se présente ainsi comme un lieu propice pour lutter contre la stigmatisation que vivent les femmes criminalisées notamment en travaillant avec elles à la déconstruction des représentations faussées et réductrices à leur égard. En effet, en travail social, « la tâche de déconstruction des images populaires ou académiques est insuffisamment investie » (McQuaide et Ehrenreich, 1998 : 234). De plus, l'adoption d'approches constructivistes et féministes, combinées aux préoccupations concernant les populations vulnérabilisées, « suggère que la recherche sur les femmes prisonnières correspond bien à l'agenda de recherche en travail social » (*idem* : 235). Nous dirions plutôt qu'il s'agit de mener des recherches et des actions *avec* et *pour* les femmes criminalisées.

CONCLUSION

La présente recherche s'est penchée sur trois réalités évoquant *a priori* peu de liens les unes avec les autres : les femmes et la prison, la reconnaissance et l'art communautaire. En étayant la problématique, nous avons pu exposer les réalités des femmes criminalisées en mettant en lumière certaines injustices sociales qu'elles vivent dont, entre autres, la pauvreté, la violence et la stigmatisation. Nous avons ensuite porté un regard sur ces injustices en proposant de les concevoir comme une manifestation de non-reconnaissance sociale. À cet égard, nous avons présenté la reconnaissance sociale comme étant nécessaire à la participation et à la justice sociale (Castel, 1996; Fraser, 1995, 1998, 2000, 2001, 2005 ; Fraser et Honneth, 2003).

En prenant comme point de départ le postulat que les interventions à l'égard des femmes criminalisées devaient s'inscrire dans une perspective holistique tenant compte, notamment, de l'importance de la reconnaissance et de la justice sociale, nous avons par la suite esquissé une lecture critique des divers programmes existant en milieu carcéral féminin. Nous avons ensuite présenté les forces d'une approche communautaire, appuyée d'ailleurs par nombre d'acteurs, tant dans le champ du travail social qu'au sein même des services correctionnels.

Inspirée par notre parcours et nos expériences relatives aux médias alternatifs, nous avons par la suite choisi de nous pencher plus particulièrement sur les pratiques artistiques sociales qui s'inscrivent dans une perspective communautaire de transformation sociale. Ainsi, un survol de quelques exemples d'initiatives en milieu carcéral féminin et une brève présentation de l'engagement social artistique s'inscrivant dans le paysage québécois depuis les années 1960, nous a fournis une assise à partir de laquelle nous avons tenté d'exposer des éléments descriptifs de l'art communautaire. Ce dernier se présente comme une approche fort pertinente, puisqu'elle a comme objectifs, entre autres,

- de permettre l'implication active de membres d'une communauté vivant une problématique sociale;
- de créer un lieu de solidarité entre divers acteurs sociaux (artistes, personnes personnellement concernées par une problématique sociale, intervenant-es et publics divers);
- de permettre une co-création où les artistes et des membres d'une communauté participent activement au processus;
- de mettre les préoccupations des membres d'une communauté au cœur même de ce processus de création;
- de contribuer à la transformation sociale, notamment par la sensibilisation et la mobilisation.

L'articulation de notre problématique s'est conclue par la présentation d'*Agir par l'imaginaire*, une initiative d'art communautaire en milieu carcéral féminin. Copiloté par la SEFQ et Engrenage Noir/Levier, mené sur deux ans (2008-2010) dans quatre institutions, il a offert à une cinquantaine de femmes criminalisées la possibilité de participer à une dizaine d'ateliers différents, dans lesquels huit artistes professionnel-les se sont également impliquées. Se voulant davantage qu'un simple espace de création, *Agir par l'imaginaire* avait pour but de favoriser l'implication, l'expression et la participation sociale de ces femmes dans une visée de transformations sociales, notamment parce qu'Engrenage Noir/Levier, rappelons-le, « vise à rapprocher la pratique de l'art de l'activisme social et politique en soutenant les individus et les collectifs qui désirent participer à la sphère publique en tant qu'artistes citoyens engagés » (Gagnon, 2004 : 130).

Nous avons ensuite présenté en quoi consistaient les analyses critiques en travail social, constructivistes et féministes sur lesquelles se fondait la recherche. L'articulation théorique au sujet de la reconnaissance nous a permis de mettre en lumière la récursivité entre l'identité réflexive de Ricœur (le « je » qui découvre son agentivité dans l'action et le dire), la reconnaissance interpersonnelle, la lutte pour la reconnaissance qu'explique Honneth (quand on se sent reconnu-e dans une dimension, on veut être reconnu-e ensuite pour une autre, et une autre, etc.) et la justice sociale telle que définie par Fraser (il n'y a pas de changements possible sans changements structurels).

Après avoir présenté les fondements méthodologiques de notre étude qualitative et féministe, nous avons exposé les résultats de cette dernière. Le chapitre quatre a ainsi permis de constater que les femmes rencontrées ont parlé abondamment des conséquences de la criminalisation dans leur vie. Parmi celles-ci figurent les discriminations et la stigmatisation qu'elles vivent, ainsi que leurs stratégies pour les déjouer. Elles ont également abordé leur souffrance, leur sentiment d'isolement social et leur rapport à la consommation de drogues pour certaines, ou encore à la santé mentale pour d'autres. Elles ont aussi exprimé de nombreuses réflexions sur la reconnaissance : l'importance de se sentir considérées, acceptées et valorisées; de quelles façons elles souhaitent être reconnues, comment se manifeste pour elles la reconnaissance. Leurs visions des possibilités de transformations sociales à différents niveaux sont riches et soulèvent des questionnements autant pertinents que nécessaires. Bref, ces femmes articulent de façon florissante et diversifiée des visions du monde que nous avons tenté de mettre de l'avant dans un souci de rester le plus près de leurs propos, tout en étant contrainte par la nécessité de les présenter de façon concise.

Malgré les nombreuses pistes d'analyses possibles issues de ce foisonnement de réflexions, il nous a fallu en privilégier certaines au détriment de d'autres. Compte tenu que la formule de maîtrise en travail social préconise une analyse des données fondée spécifiquement sur les fondements théoriques choisis et présentés au chapitre deux, nous avons donc orienté l'écriture du chapitre cinq principalement sur trois dimensions de la reconnaissance, tout en répondant à notre question spécifique de recherche sur l'art communautaire comme espace de construction de reconnaissance sociale pour les femmes criminalisées au Québec. Dans un autre contexte, nous aurions définitivement accordé plus d'importance à l'analyse des impacts du système carcéral, de la stigmatisation et des discriminations vécues par les femmes rencontrées. Par ailleurs, l'analyse a permis de comprendre, nous l'espérons, comment l'art communautaire s'avère une pratique de travail social critique et féministe.

Comme l'un de nos quatre objectifs de recherche consistait à outiller diver-es acteurs sociaux, nous prenons ici la liberté de formuler quelques pistes en matière d'actualisation des pratiques à l'égard des femmes criminalisées.

Au niveau spécifique de l'art communautaire, la plupart des femmes rencontrées ont relevé les potentiels de transformations sociales qu'il offre : transformations dans les liens sociaux, dans la possibilité de participer à sa représentation sociale, de participer activement dans la société et de contribuer à la sensibilisation de divers publics aux problématiques vécues par les femmes ayant des démêlés avec la justice. Cependant, comme nous l'avons exposé, l'un des plus grands défis nommés par les femmes concernant l'art communautaire est son manque de diffusion. À cet égard, nous ne pouvons qu'encourager le financement tant des projets d'art communautaire que de leur diffusion, notamment par l'implication de diverses instances au niveau de la collaboration. D'ailleurs, Johnson démontre que « la baisse de soutien [et de financement] accordé aux programmes d'art en prison semble actuellement contredire la démonstration de leur apport (Hillman, 2003) et les opinions professionnelles des gens qui en font la planification, l'implémentation et l'évaluation » (2008 : 102).

Au niveau de l'intervention sociale, on pourrait certes arguer que l'art communautaire est une perspective bien marginale pour servir d'assise à l'actualisation des pratiques d'intervention à l'égard des femmes criminalisées. Pourtant, les programmes d'intervention les plus efficaces en matière d'*empowerment* et de réduction de la récidive seraient ceux ancrés dans une perspective holistique tenant compte de diverses dimensions de la personne (Harper *et al.* (2005), MacKenzie (2006), in *idem* : 101). Les projets d'art s'inscrivent précisément dans cette approche globale – en engendrant des répercussions positives tant au niveau thérapeutique, éducatif ou social, qu'au niveau de la qualité de vie et des relations interpersonnelles en prison (*idem* : 102-108). En ce sens, les interventions en art communautaire s'inscrivent d'autant plus dans une perspective globale qu'elles s'ancrent dans une approche critique, féministe et anti-oppression en travaillant *avec* et *pour* les personnes à des transformations sociales nécessaires.

Certaines études insistent toutefois sur les besoins dits individuels ou psychologiques des femmes. Par exemple, selon l'étude de Boutet *et al.*, le désir premier des femmes criminalisées serait « d'être dirigées vers un professionnel pour un problème émotionnel » (2001 : 11). Ainsi, il ne s'agit pas de nier les problèmes psychologiques vécus par les femmes, mais bien de les contextualiser, en lien notamment avec la pauvreté, le racisme, la violence sexuelle et/ou l'homophobie qu'elles peuvent expérimenter (Pollack, 2004 : 697).

En réfléchissant à l'approche anti-discrimination auprès des femmes en prison, Pollack (2004) souligne qu'elle permet de désindividualiser les problèmes vécus par celles-ci afin de les mettre en relation avec le contexte social global de leur vie. Il s'agit donc, d'une part, de reconnaître les stratégies d'adaptation et de résistance mises en œuvre par les femmes et, d'autre part, de s'engager, comme intervenant-e, dans un processus de transformation des relations sociales et des institutions qui elles-mêmes perpétuent l'exclusion et, plus spécifiquement, l'oppression vécue par les femmes criminalisées (Pollack, 2004 : 694).

En termes d'actualisation des pratiques, ce défi nous invite à investir davantage les possibilités de collaboration avec certain-es acteurs et actrices du milieu carcéral qui se montrent plus ouvert-es aux types d'interventions qui semblent *a priori* ne pas s'inscrire dans la philosophie du système carcéral. Le succès d'*Agir par l'imaginaire* démontre bien que, malgré la différence entre la philosophie promue dans le projet et celle mise de l'avant dans le système correctionnel, il existe bel et bien des possibilités de collaboration. Ces dernières sont d'ailleurs susceptibles de valoriser d'autres types d'approches et ainsi contribuer à repenser, nous l'espérons, l'intervention auprès des femmes criminalisées au sein même du système correctionnel. Par ailleurs, à la lumière des propos des répondantes concernant leur agentivité et leurs stratégies, Bosworth (1998, 1999) démontre à quel point les femmes en prison sont capables de résistance et insiste sur la nécessité de repenser la « féminité » en termes de victimisation ou de passivité en la resignifiant plus globalement en tenant compte de leur agentivité. Il s'agit certes d'un défi, puisque le contexte même de la prison, avec les dynamiques d'abus de pouvoir qui peuvent y survenir, est susceptible de revictimiser les femmes sachant qu'une grande majorité d'entre elles ont été victimes de violence (Dirks, 2004 : 106).

Au niveau spécifique du travail social, il importe de dépasser les frictions existantes entre ses valeurs ou ses fondements et la mission des services correctionnels qui existent notamment depuis les années 1960 (Reamer, 2004 : 217). En effet,

il n'est pas inhabituel que les travailleurs sociaux, en cour et dans le système correctionnel, se plaignent que leur formation, leur éducation et leurs objectifs ne sont ni appréciés ni supportés par leurs collègues dont les orientations sont plus axées sur le renforcement de la loi et de la sécurité publique (idem : 218).

Il semble que le travail social soit moins présent dans le système correctionnel qu'il ne l'ait été avant les années 1960¹¹⁸ (*ibid.* ; Van Wormer et Boe, 1999). Or, les professionnels du travail social sont pourtant engagé-es dans l'une des rares professions qui ait formellement adopté une posture et une mission qui s'inscrive dans l'engagement même à confronter les problèmes sociaux et les contextes qui les engendrent (Reamer, 2004 : 220; Van Wormer et Boe, 1999 : 100). En ce sens, rappelons que les personnes criminalisées sont « disproportionnellement pauvres, vulnérabilisés et victimes d'oppressions telles que la discrimination fondée sur la race, l'ethnicité, l'origine nationale, la couleur de la peau, le sexe et les handicaps mentaux ou physiques » (Reamer, 2004 : 219). Au niveau même de leur code d'éthique, les praticien-nes et professionnel-les en travail social sont tenu-es de « promouvoir la justice sociale et le changement social *avec et pour* les client-es... [en étant] sensibles à la diversité culturelle et ethnique et en s'efforçant à lutter pour la fin de la discrimination, de l'oppression, de la pauvreté et des autres formes d'injustices » (*National Association of Social Workers Code of Ethics*, 1997 in *idem* : 220). Or, bien que le contexte carcéral puisse s'apparenter à d'autres contextes de pratique en travail social au niveau de la rigidité de sa structure institutionnelle (pensons au milieu médical, psychiatrique ou de protection de la jeunesse) (Pollack, 2004 : 694),

lès valeurs du travail social en général (comme l'autodétermination et le respect) et du travail social anti-oppression en particulier (comme la dénonciation [challenge] des inégalités et la dépathologisation), sont souvent en conflit avec le mandat général de la prison (*ibid.*).

Cependant, l'obligation de la profession en travail social à confronter les injustices sociales est plus que pertinente dans le champ du système pénal et criminel, considérant les évidences démontrées au niveau de la discrimination et de l'oppression qui s'y opèrent¹¹⁹ (Reamer, 2004 : 220). En plus de favoriser davantage l'implication professionnelle en travail social au sein des problématiques relatives au système pénal et criminel et de profiter des opportunités d'emploi afin de travailler au changement institutionnel et

¹¹⁸ Par exemple, il « n'est peut-être pas une grande coïncidence que la première prison juvénile aux États-Unis (*Cook County*) et le premier programme formel d'éducation en travail social ait été créés la même année : 1899 » (*idem* : 214). Ainsi, en 1907, le chef de la *Cook County* affirmait : « le vrai criminel n'est pas l'individu lui-même, mais le corps social entier qui permet l'existence de certaines conditions sociales qui ne peuvent qu'engendrer des criminels » (Hurley, 1907 in *idem* : 215).

¹¹⁹ L'auteur se fonde sur nombre de sources : Barton (1995), Bonczar et Beck (1997), Fagan *et al.* (1987), Iglehart (1995), Krisberg et Austin (1993), Mann (1993), Mauer (1997), Miller (1996), National Council of Juvenile and Family Court Judges (1990), Pope et Feyerherm (1993), Sarri (2000) et Tonry (1995).

politique (O'Hare, 1996 in Van Wormer et Boe, 1999 : 109), l'une des perspectives suggérées par Reamer consiste à offrir des cours sur la justice criminelle dans les écoles de travail social¹²⁰ (2004 : 228).

Au niveau correctionnel, une des pistes en matière d'actualisation des pratiques réside dans les solutions de rechange à l'incarcération¹²¹ (Martin, 2001 : 43). Lalande (2007) rappelle que, déjà en 1986, le rapport Landreville avait émis plusieurs recommandations en matière de solutions de rechange à l'incarcération, notamment en insistant sur l'importance de décriminaliser certains « délits¹²² », et sur le rôle actif que devrait jouer le système social, par son réseau public et communautaire, c'est-à-dire par l'intervention auprès de personnes vivant des problèmes sociaux et une judiciarisation. Malgré les recommandations du rapport, le nombre de prévenu-es (détention préventive) au sein de la population carcérale provinciale a augmenté et constitue près de 50% du nombre de personnes incarcérées (Beattie, 2006 in Lalande, 2007 : 73). De plus, la purgation de la peine en collectivité¹²³ ne semble pas être suffisamment mise en œuvre, même si, soutient Lalande,

Le principe de l'emprisonnement comme derniers recours est inscrit dans le Code criminel canadien depuis 1996 :

- que des mesures alternatives (dites de rechange) sont prévues pour les délinquants adultes ;
- qu'au niveau du prononcé des peines, les tribunaux doivent tenir compte, entre autres, de l'obligation, avant d'envisager la privation de liberté, d'examiner la possibilité de sanctions moins contraignantes lorsque les circonstances le justifient [Art. 718.2 d) C. cr.] (2007 : 76).

Un des obstacles à une plus grande mise en œuvre de solution de rechange à l'incarcération consiste en ce que

¹²⁰ À ce sujet, Pomeroy *et al.* (2004) décrivent l'expérience d'un stage réalisé dans une prison pour femmes par des étudiant-es en travail social dans une perspective féministe.

¹²¹ Il existe certainement un idéal d'une société sans prison, mais compte tenu du contexte actuel, notamment au niveau politique avec la réélection du Parti conservateur en position majoritaire, cet objectif promu par plusieurs acteurs sociaux s'inscrit définitivement dans une visée à long terme. Nous nous concentrons donc ici sur une visée à court terme.

¹²² Au sujet de la décriminalisation du travail du sexe, par exemple, voir entre autres Parent *et al.* (2010).

¹²³ Également nommée emprisonnement avec sursis, cette mesure prévoit une restriction de mouvements, le refus de certains privilèges et une surveillance institutionnelle (Lalande, 2007 : 77).

La prison occupe une place symbolique démesurée avec comme résultat que lorsqu'une autre peine est infligée, celle-là sera considérée comme une peine banale ou non crédible (voir Landreville, 1987 : 257 ; Roberts, 2002 : 35). Cette question des mentalités et des attitudes était d'ailleurs un des éléments identifiés dans le rapport Landreville comme facteurs explicatifs d'un recours trop fréquent à l'incarcération (Lalande, 2007 : 78-79).

La méconnaissance qu'ont les gens des diverses mesures correctionnelles est un facteur considérable dans la mise en œuvre de « solutions de rechange » (*idem* : 79) puisque « tant dans le discours populaire que dans celui des politiciens, l'incarcération est la principale peine, la façon adéquate de punir et de dissuader. Cette image alimente les pressions populaires, les législations et les pratiques pénales » (Rapport Landreville, 1986 in *ibid.*). Si, au milieu des années 1980, une certaine partie de la population et des politiciens réclamaient un « durcissement de la loi et l'ordre » (*idem* : 81), cette situation n'a guère changé; elle s'est même accrue. Notamment depuis 2006, le Parti conservateur démontre une dure intransigeance à l'endroit des « criminels » selon une logique que Lalande qualifie d'irrationnelle et populiste, qui repose sur l'idée fautive et contraire aux résultats de nombreuses recherches scientifiques selon laquelle

en imposant des peines minimales obligatoires (PMO), en réduisant les possibilités de libération conditionnelle et en restreignant les possibilités d'obtenir un sursis, cela va augmenter l'effet dissuasif, va mieux prévenir le crime et, par conséquent, va rendre les rues plus sécuritaires (*idem* : 81).

Afin de déconstruire le sensationnalisme entourant la question de l'incarcération, Lalande insiste sur le rôle des services correctionnels de faire et de promouvoir la recherche et l'évaluation des mesures et des programmes afin d'informer correctement le public et les politiciens et de contribuer ainsi à une actualisation des mesures pénales et correctionnelles (*idem* : 84).

La fonction moralisatrice et disciplinaire de la prison date de fort longtemps et, paradoxalement, « l'institution de la norme et les appareils pour la faire respecter sont posés en termes de lutte pour l'égalité alors qu'ils ont pour maître le promoteur même des différences entre les classes » (Laplante, 1991 : 30). En effet, en écho à la critique de Denault (2010) sur le système de justice à deux vitesses, il appert que ce rapport de pouvoir entre les mieux et les moins nantis s'impose « de par la catégorisation de l'illégalisme, sa

qualification et la forme de règlement imposé [en mettant] en évidence l'illégalisme des classes populaires et occult[ant], du même coup, celui des classes dominantes, entraînant une façon particulière de voir et de penser » (*ibid.*).

Une autre piste en matière d'actualisation des pratiques propres au système correctionnel réside dans la révision des conditions de libération conditionnelle afin de permettre une réelle participation sociale des personnes criminalisées. Par exemple, lorsque les femmes ont été invitées à assister à la table ronde sur l'art en prison où nous exposions pour la première fois les résultats de la recherche, certaines ont répondu qu'elles ne pouvaient y être compte tenu de leur condition de non-association¹²⁴. C'est-à-dire que l'une des conditions de leur libération conditionnelle est qu'elles ne peuvent se retrouver dans un même endroit qu'une autre personne ayant un casier criminel. Outre les obstacles que cette condition présente au niveau de la recherche d'emploi¹²⁵, elle constitue un frein aux possibilités d'implication sociale des femmes. Malheureusement, de nombreuses femmes ont cette condition et les démarches pour demander une exemption à leur agent-e correctionnel-le étant complexes, cela a une incidence directe sur les possibilités d'intervention par l'art communautaire, notamment dans sa dimension de diffusion¹²⁶, nommée par plusieurs comme étant pourtant le lieu concret où elles pourraient « enfin » mieux ressentir et vivre les répercussions en termes de reconnaissance sociale. Dès lors,

le soutien à la défense de droits et la lutte contre les discriminations afin d'encourager une participation active dans la communauté par les femmes qui ont fait de la prison sont nécessaires compte tenu des niveaux de désavantages sociaux et du stigma associés à l'incarcération (Martin, 2001 : 42).

L'implication des femmes criminalisées au sein même de l'actualisation des pratiques à leur égard devrait d'ailleurs être davantage encouragée (*Sisters Inside*, 1994 in *ibid.*) À cet effet, l'un des défis pour les professionnel-les du travail social est de « faciliter l'implication des client-es et le développement de valeurs et de politiques organisationnelles,

¹²⁴ Cette condition est d'ailleurs problématique également au niveau de la reconstruction d'un réseau social puisque les femmes sont tenues, lorsqu'elles s'adressent à une nouvelle personne, de s'informer, dans les dix premières minutes de la conversation, à savoir si celle-ci détient un casier judiciaire (Engrenage Noir, 2009). On peut bien imaginer les répercussions d'une telle exigence.

¹²⁵ Une répondante de l'étude a d'ailleurs fait part d'une situation où elle a dû quitter son emploi lorsque les services correctionnels ont découvert qu'une autre employée avait également un dossier criminel.

¹²⁶ Au niveau de la participation aux ateliers du projet mêmes, les femmes ont généralement plus de facilité à obtenir une dérogation puisque ceux-ci se déroulent dans des lieux du système carcéral ou qui y sont rattachés.

afin de les concrétiser dans la pratique actuelle » (VIFMH (1998), McGuinness et Wadsworth (1992), in *ibid.*).

Comme nous l'avons démontré au fil de notre recherche, plusieurs changements sociaux et structurels sont nécessaires afin de reconnaître pleinement les femmes qui sont actuellement criminalisées comme des citoyennes à part entière. Or, dans le contexte politique actuel, le manque de volonté de la part de nos gouvernements constitue un véritable obstacle.

Prenons à titre d'exemple le projet de loi C-23 déposé par le gouvernement canadien au printemps 2010 (Bérard, 2010). Celui-ci vise à apporter des amendements notoires à la *Loi sur le casier judiciaire*, notamment à augmenter le délai d'attente à dix ans (au lieu de cinq) pour obtenir un pardon en cas de crimes graves et à cinq ans (au lieu de trois) pour les autres crimes (Altimas et Henry, 2011; Bérard, 2010).

L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ)¹²⁷ dénonce ainsi « les orientations du premier Gouvernement du Canada en plus de 100 ans qui s'affiche comme étant résolument contre le pardon et la réhabilitation des personnes contrevenantes » (Bérard, 2010 : 3), rappelant que « 97% des personnes qui ont obtenu un pardon ou une réhabilitation depuis 1970 n'ont pas fait l'objet d'une révocation ou d'une annulation de ceux-ci par la suite » (*idem* : 6). Ce débat renvoie à l'importance du pardon dans le processus de réinsertion et de reconnaissance sociale. Contrairement à la posture humaniste, qui situe l'humain et sa capacité de changement au cœur du social, le gouvernement conservateur privilégie une posture de vengeance et de punition (Bérard, 2010).

De plus, après que le gouvernement ait augmenté les frais de service liés au traitement d'une demande de pardon, le 29 décembre 2010, de 50\$ à 150\$ (plus 100\$ de frais additionnels), le ministre canadien de la Sécurité publique, Vic Toews, proposait au même moment d'augmenter de 150\$ à 631\$ ces frais, représentant une augmentation globale de

¹²⁷ L'ASRSQ, appuyée par le Regroupement des intervenants en matière d'agressions sexuelle (RIMAS), a déposé en novembre 2010 un mémoire au Comité permanent de la Sécurité publique et nationale Chambre des communes du Canada afin de dénoncer le projet de loi C-23. L'exergue de ce dernier est évocatrice de leur position : « True peace is not merely the absence of tension; it is the presence of justice » (Martin Luther King jr. in Bérard, 2010 : 1).

1162%¹²⁸ (Altimas et Henry, 2011).

Ces actualités en termes de « justice » n'ont rien de rassurant en matière de reconnaissance sociale des femmes criminalisées. Nous ne pouvons qu'espérer que de réelles collaborations sociales et professionnelles permettront tout de même de poursuivre un travail de sensibilisation, de mobilisation et des actions s'inscrivant dans une perspective de transformations sociales, afin de faire reconnaître les femmes criminalisées comme des citoyennes à part entière. Il existe bel et bien au Québec un mouvement social de contestation, de défense de droits et de solidarité au sein duquel on retrouve nombre de collectifs et d'organismes¹²⁹. Ces personnes et ces organisations travaillent ainsi au quotidien *avec et pour* les personnes criminalisées.

Ces projets de collaboration entre les personnes criminalisées et les gens qui leur sont solidaires soulèvent par ailleurs de nombreuses questions, notamment aux niveaux éthique, pratique et théorique. Par exemple, en fonction de quels critères juge-t-on qu'un travail se fait *avec* les personnes criminalisées ? En d'autres mots, à quel degré de participation considère-t-on une personne *réellement* impliquée ? Comment fonctionnent les mécanismes de prise de décision et de mise en œuvre des actions, notamment lorsque parmi les personnes criminalisées, plusieurs sont incarcérées et donc fort limitées dans leurs possibilités de communication avec « le monde extérieur » ? Comment, sur le terrain, travailler *avec* les personnes criminalisées lorsque celles-ci peuvent avoir des conditions de non-association,

¹²⁸ Dans leur article Altimas et Henry (2011) s'indignent des raisons évoquées par le gouvernement : « le ministre de la Sécurité publique, Vic Toews, précise que "l'augmentation proposée est nécessaire, car elle permettra de suivre l'inflation" et qu' "il y a de nombreux exemples où des Canadiens respectueux des lois sont tenus d'assumer des frais administratifs, et ce n'est pas juste que des criminels soient subventionnés de cette façon". Remplacer une carte d'assurance sociale coûte 10\$ tandis qu'une demande de passeport est facturée 87\$ aux citoyens. Est-ce que ces frais couvrent les coûts réels de ces services? On peut évidemment en douter. Comment réagirait-on si les coûts associés à une demande de passeport étaient augmentés de 1162% (soit de 87\$ à 1097\$)? Une telle augmentation est-elle représentative du taux d'inflation au Canada? Peut-être que le ministre considère que les 4 100 000 Canadiens qui possèdent un casier judiciaire constituent des citoyens [résident-es, *ndlr*] de 2e classe qui n'ont pas à être traités de manière équitable? Une augmentation de cette ampleur va au-delà de la capacité de payer de bon nombre de demandeurs. La criminalité est liée en grande partie au contexte socio-économique d'une personne. Les [soi-disants, *ndlr*] délinquants, pour la plupart, proviennent de milieux défavorisés et vivent dans la pauvreté. Le pardon ou la réhabilitation doit demeurer accessible aux personnes qui se sont effectivement réhabilitées. Il s'agit d'une reconnaissance sociale importante qui vient couronner un processus essentiel de la vie en communauté.

¹²⁹ Citons entre autres l'Association des Services de Réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ), *Against prison*, le Centre femmes aux trois A, *Certain Days : Freedom for Political Prisoners Calendar*, le Groupe de défense de droits des détenus de Québec (GDDQ), la Ligue des droits et libertés, *No one is illegal*, l'Office des droits des détenus, *Prison Justice*, le Projet Accompagnement Solidarité Colombie (PASC), Re-Con, le Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s, Stella, Souverains Anonymes et le *Queer correspondance project*. Pensons également à divers projets artistiques impliquant des personnes criminalisées, comme le projet de film *De prisons en prisons* ou encore le studio d'art communautaire *Art entre elles*.

c'est-à-dire qu'elles ne peuvent se retrouver dans le même espace qu'une autre personne criminalisée ? Au niveau théorique, comment actualiser la production de savoirs en recourant à des sources communément appelées la « littérature grise », lorsque celle-ci n'est pas autant reconnue que la littérature scientifique, à laquelle ont peu de chance d'avoir réellement contribué les personnes criminalisées ? Dans ce même contexte, comment travailler *pour* des personnes criminalisées lorsque le savoir pourtant construit à partir de leurs contributions sur le plan méthodologique ne leur est pas forcément accessible dans les formats promus par le milieu académique ? Serait-il pertinent, au sein de milieu académique, d'utiliser d'autres médiums de production de savoir, comme la vidéo, qui puissent faciliter le (re)transfert et, surtout, la diffusion des savoirs auprès des personnes *avec* qui nous voulons travailler et qui contribuent par leur expertise à les construire ? Voilà quelques questions qui nous habitent particulièrement et que nous souhaitons explorer davantage lors de notre doctorat en communication, au sein duquel nous souhaitons nous intéresser aux processus de collaboration entourant la prise de parole de femmes stigmatisées en prenant l'exemple, probablement, des travailleuses du sexe.

En tant qu'activiste et jeune chercheure féministe, nous souhaitons contribuer, à notre façon, à mettre de l'avant des initiatives afin de déconstruire le discrédit qui est au cœur du stigmatisme et qui, encore aujourd'hui, empêche plusieurs femmes d'être reconnues comme des personnes à part entière et des actrices sociales participant pleinement à notre société. Pour nous, l'une des stratégies en ce sens demeure certainement le développement de contextes privilégiant leur implication et leur prise de parole afin de travailler ensemble aux transformations sociales nécessaires.

POSTFACE

Quelques temps avant le dépôt de mon mémoire, j'assistais à l'UQÀM, à une conférence intitulée *Un dialogue intergénérationnel entre quatre féministes*, à laquelle prenait part l'éminente criminologue Marie-Andrée Bertrand. Lors de cet événement, elle partageait sa conviction que les jeunes féministes devaient avoir le courage de leurs idées et nous invitait à prendre le temps de défendre nos positions et surtout, de les articuler suffisamment de sorte à ce qu'elles soient entendues. À la sortie de cette soirée, Marie-Andrée Bertrand est décédée subitement. Ses paroles me restent comme un leitmotiv et j'aimerais profiter de l'occasion pour rendre hommage à cette femme, pour son engagement et sa contribution magistrale, notamment autour de la question des femmes et de la prison.

APPENDICE A

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES TYPES DE CRIMES SELON LE SEXE

Répartition en pourcentage des types de crimes imputés aux jeunes et aux adultes, selon le sexe, affaires signalées à un sous-ensemble de services de police, 2005

Type d'infraction	Auteurs présumés				Auteurs présumés			
	Total	Total	Adolescentes	Adultes	Total	Total	Adolescents	Adultes
	nombre		pourcentage		nombre		pourcentage	
Total des auteurs présumés	109 055	100	100	100	408 199	100	100	100
Total des infractions contre la personne	30 747	28	28	28	137 170	34	28	35
Homicide	35	0	0	0	365	0	0	0
Tentative de meurtre	68	0	0	0	476	0	0	0
Vol qualifié	1 264	1	2	1	10 689	3	4	2
Agression sexuelle	182	0	0	0	7 247	2	2	2
Autres infractions sexuelles	22	0	0	0	710	0	0	0
Voies de fait graves	6 448	6	5	6	26 903	7	6	7
Voies de fait simples (niveau 1)	15 670	14	15	14	57 780	14	11	15
Menaces	4 753	4	5	4	21 725	5	4	6
Harcèlement criminel	1 823	2	1	2	7 420	2	1	2
Autres infractions contre la personne ¹	482	0	0	1	3 856	1	1	1
Total des infractions contre les biens	51 509	47	58	44	160 926	39	54	36
Vol de véhicules à moteur	1 252	1	2	1	9 925	2	4	2
Autres vols	29 409	27	38	23	58 485	14	19	13
Introduction par effraction	2 522	2	3	2	26 562	7	9	6
Fraude	8 435	8	2	10	19 690	5	2	6
Méfait	3 586	3	5	3	23 952	6	13	4
Possession de biens volés	6 163	6	7	5	21 232	5	6	5
Incendie criminel	142	0	0	0	1 080	0	1	0
Total des infractions contre l'administration de la justice	18 836	17	11	19	79 726	20	11	22
Défaut de comparaître en cour	4 037	4	2	4	12 081	3	1	3
Manquement aux conditions d'une ordonnance de probation	3 726	3	1	4	19 188	5	2	5
Fait de se trouver en liberté sans excuse	345	0	0	0	2 823	1	1	1
Violation des conditions de la liberté sous caution	9 903	9	7	10	43 428	11	7	11
Autres infractions contre l'administration de la justice	825	1	1	1	2 206	1	0	1
Total des autres infractions au Code criminel	7 963	7	4	8	30 377	7	6	8
Infractions relatives aux armes	1 018	1	1	1	8 630	2	3	2
Prostitution	1 880	2	0	2	1 983	0	0	1
Fait de troubler la paix	1 536	1	1	1	5 885	1	1	2
Contrefaçon de monnaie	226	0	0	0	978	0	0	0
Appels téléphoniques menaçants ou harcelants	1 400	1	1	1	2 245	1	0	1
Infractions au Code criminel non précisées	1 903	2	1	2	10 656	3	2	3

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

1. Comprend l'enlèvement, le rapt, l'extorsion, les voies de fait contre un agent de la paix ou un fonctionnaire public, et les autres voies de fait.

Notes : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100. Exclut les auteurs présumés dont l'âge ou le sexe était inconnu. Les jeunes comprennent les auteurs présumés de 12 à 17 ans, alors que les adultes comprennent les auteurs présumés de 18 ans et plus. Comprend les personnes inculpées et les personnes contre lesquelles il y avait suffisamment de preuves pour porter une accusation, mais qui n'ont pas été inculpées pour diverses raisons, comme le pouvoir discrétionnaire de la police, l'immunité diplomatique, le renvoi à un programme de déjudiciarisation ou le refus du plaignant de porter des accusations. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale; elles proviennent de 122 services de police qui desservaient environ 71 % de la population du Canada en 2005. Taux pour 100 000 habitants dans les régions géographiques desservies par les répondants du Programme DUC 2, fondés sur les chiffres de population fournis par la Division de la démographie de Statistique Canada. Populations au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2005.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2).

Source: Rebecca Kong et Kathy AuCoin (2008 : 19)

APPENDICE B

ŒUVRES DES PARTICIPANTES AU PROJET *AGIR PAR L'IMAGINAIRE*

Les œuvres des participantes à *Agir par l'imaginaire* ont diffusées à l'exposition AGIR du 27 mai au 16 juin 2011 à l'Eastern Bloc, à Montréal (www.expoagir.com). Nous présentons ici les textes d'introduction à l'exposition tirés du site internet officiel ainsi que les œuvres des femmes.

À PROPOS

L'exposition AGIR est un événement de diffusion d'œuvres interdisciplinaires créées à l'intérieur de différents établissements de détention pour femmes. Réalisée sur une période de deux ans, cette initiative d'art communautaire a engagé, dans un processus collaboratif, une cinquantaine de femmes judiciairisées et une dizaine d'artistes professionnels multidisciplinaires.

Pour la première fois au Canada, des œuvres créées à l'intérieur des murs de prisons abordent des thèmes aussi engagés que la criminalisation de la pauvreté, et ce, avec l'intention d'être présentées publiquement et d'ouvrir un dialogue avec les citoyens. Les œuvres lèvent le voile sur les luttes individuelles de femmes en conflit avec la loi, mais aussi sur les inégalités systémiques qui maintiennent les écarts et criminalisent la pauvreté. Ce qui différencie ce projet des autres expositions sur la scène artistique internationale, c'est l'engagement égal des artistes et des femmes. Le point de vue d'AGIR se distingue de celui de plusieurs expositions autour de la vie en prison parce que le travail vient directement des personnes détenues et véhicule un message d'une manière qui leur est propre, empreinte de leur vécu et bagage culturel.

L'exposition AGIR veut susciter une réflexion critique face à notre recours à l'incarcération en tant que société et une ouverture vers les alternatives possibles. Les œuvres soulignent l'humanité des femmes incarcérées et les font découvrir au-delà de leurs délits ou de leur sentence. Elles questionnent notre choix, en tant que société, de financer le maintien des prisons au lieu d'investir dans des services plus durables et moins coûteux sur le long terme.

Pour accompagner le public dans ces réflexions, l'exposition AGIR sera soutenue par une série de tables rondes. AGIR est une exposition d'art qui cherche la participation du public et privilégie les échanges entre les artistes, les femmes judiciairisées et le reste des citoyens.

HISTOIRE

Au printemps 2007, la Société Elizabeth Fry du Québec (SEFQ) a initié un projet faisant appel à la création artistique comme moteur de changement individuel et social. L'idée était de travailler avec des femmes incarcérées, ou en processus de réinsertion sociale, sur un projet artistique qui leur permettrait de prendre parole pour offrir à la société un nouveau regard sur qui elles sont.

Dans le besoin d'une expertise artistique, la SEFQ a invité à cette aventure Engrenage Noir / LEVIER, une organisation qui soutient l'art communautaire et activiste en réponse à des enjeux sociaux et des inégalités systémiques, notamment la pauvreté. Ce partenariat s'est concrétisé sous forme d'un projet d'art communautaire, appelé *Agir par l'imaginaire*. Pendant deux années complètes, cette entreprise a voyagé à travers quatre différents lieux de production, soit l'établissement de détention provincial, Maison Tanguay; l'institution pour femmes sous sentence fédérale, le pénitencier de Joliette; l'Institut Philippe-Pinel; ainsi que la maison de transition Thérèse-Casgrain. Entre les préoccupations de la SEFQ axées sur la judiciarisation des femmes et celles de LEVIER, abordant les inégalités sociales, la ligne directrice du projet s'est articulée autour de l'exploration du lien qui existe entre la pauvreté et l'incarcération. En d'autres mots, les œuvres issues de cette expérience explorent, de près ou de loin, comment les différentes formes de pauvreté, économique, sociale, culturelle et autres, conduisent les femmes à la criminalité et comment l'incarcération accentue leur situation de pauvreté.

LA SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY DU QUÉBEC

Fondée en 1977, est un organisme communautaire dont le mandat est de soutenir les femmes ayant des démêlés avec la justice, mais aussi de sensibiliser les autorités et l'opinion publique à leurs réalités afin que ces dernières puissent reprendre leur place dans notre société et participer activement à la vie sociale, culturelle et économique de notre pays.

ENGRENAGE NOIR / LEVIER

Engrenage Noir / LEVIER, fondé en 2001, est un organisme à but non lucratif dont le mandat est de soutenir des projets d'art communautaire et d'activisme créatif, ainsi que de financer des projets de collaboration artistiques qui abordent les causes systémiques de la pauvreté en lien avec la diversité des écosystèmes, les droits de la personne et la responsabilité éthique.

49 FEMMES, 34 ŒUVRES, 8 ARTISTES, 2 ANS

Les œuvres exposées sont le fruit d'un travail de collaboration entre huit artistes professionnels et 49 femmes judiciarisées dont certaines s'identifient en tant qu'artistes¹³⁰.

Toutes les femmes incarcérées ayant pris part à ce projet l'ont fait de façon volontaire, par pur intérêt pour la création artistique. Les artistes professionnels, quant à eux, ont pris part à un programme de formation et d'échange pour préparer leur travail dans un milieu qui présente autant de défis et de contraintes qu'un établissement de détention.

¹³⁰ Le livre *Temps d'agir* publié par *Les Filles électriques* chez Planète Rebelle (2011) rassemble également diverses créations réalisées dans le cadre d'*Agir par l'imaginaire* ainsi que des textes des femmes participantes.

PRÉSENTATION DES ŒUVRES

Afin d'illustrer la présentation des œuvres, nous avons choisi une image représentative de l'atelier dans lequel elles avaient été créées.

Chanson

Micheline et Manouche, *Papillon*

Œuvre collective, *Tango Tanguay*

Jackie F, *Like my Billy Goat*

Marvf, *Aller-retour*

Line, *J'ai fraudé*

Naomi, *I am proud*

Prison Tanguay

27 heures de création

[3 heures/jour, 3 jours/semaine, 3 semaines]

6 participantes

En collaboration avec Andrew Harder et Hélène Engel



Photographie

Sandra D, *PLO-001-830-XX* (40" x 60")

Sylvie V, *Blessée* (20" x 30", série de 3)

Violaine *Je me regarde* (40" x 60")

Florence *Portrait en trois temps* (40" x 60")

Geneviève *Finalité finale* (40" x 60")

Carole *Pauvreté* (10" x 15", série de 7)

Lucie *Pont l'Humain* (40" x 60")

Prison Tanguay et

Maison de transition Thérèse-Casgrain

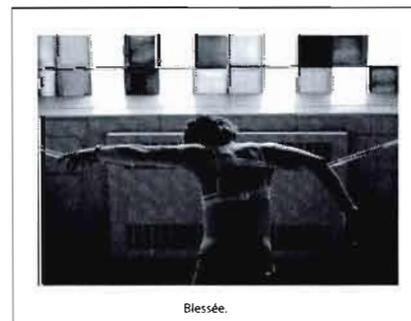
27 heures de création

[3 heures/jour, 3 jours/semaine, 3 semaines]

7 participantes

[4 et 3 participantes par établissement]

En collaboration avec Paul Litherland



Blessée.

Danse

Caroline, Marie-Pier A, Esther D, Mélanie B,
E-motion, Ya basta!,
La liberté est l'oxygène de l'âme
 Œuvres diffusées en vidéo multibande, 12
 minutes

Établissement Joliette
 45 heures de création
 [3 heures/jour, 3 jours/semaine, 5 semaines]
 4 participantes
 En collaboration avec Reena Almoneda Chang,
 Paul Litherland et Antoine Saint Maur



Autoportrait

Colleen, *Remember when* (24" x 36")
 Joline, *Fashion* (24" x 36")
 Xuan, *In my dream* (24" x 36")
 Mélanie H, *Je change de vie* (24" x 36")

Institut Philippe-Pinel
 18 heures de création
 [3 heures/jour, 3 jours/semaine, 2 semaines]
 4 participantes
 En collaboration avec Jessica MacCormack



Performance / acting

Pascale, Julie Chantale, Sophie, Mélanie H,
 Adina
Nous sommes votre miroir
 Œuvre diffusée en vidéo multibande
 Durée : 10 minutes

Établissement Joliette
 27 heures de création
 [3 heures/jour, 3 jours/semaine, 3 semaines]
 5 participantes
 En collaboration avec Émilie Monnet
 et Meena Murugesan



Production sonore

Anonyme, Sylvia-Ann, Joanna, Louise
One day done, a hundred left to go
 Œuvre diffusée en bande sonore
 Durée : 10 min

Prison Tanguay
 18 heures de création
 [3 heures/jour, 3 jours/semaine, 2 semaines]
 4 participantes
 En collaboration avec Andrew Harder



Vidéo

Renaë, Cassandra, Lorraine, Lisa, Brigid
Caged Songs (12 min)

Prison Tanguay et
 Maison de transition Thérèse-Casgrain
 36 heures de création
 [3 heures/jour, 3 jours/semaine, 4 semaines]
 8 participantes [4 participantes par
 établissement]
 En collaboration avec Meena Murugesan



Slam

Capote, *Le trottoir*
 Pic Pic, *Un poisson desséché*
 Kathy R, *Je t'écris*
 Jessy, *J'aurais dû*
 Ange, *Underground*
 Nadège F. Freda, *J'ai survécu*
 Œuvre diffusée en bande sonore

Établissement Joliette
 18 heures de création
 [3 heures/jour, 3 jours/semaine, 2 semaines]
 6 participantes
 En collaboration avec D. Kimm et Andrew
 Harder



Affiche

Lonely, *C'est long longtemps* (24" x 36")
 Francine, *Prisonnière de l'âme* (24" x 36")
 Josée, *Fille de ma mère et mère de mes fils*
 (24" x 36")
 Lady Harley, *Le temps* (24" x 36")
 Skrüff, *50-50* (24" x 36")

Prison Tanguay
 18 heures de création
 [3 heures/jour, 3 jours/semaine, 2 semaines]
 5 participantes
 En collaboration avec D. Kimm et Paul
 Litherland



APPENDICE C

APPROBATIONS ÉTHIQUES DE LA RECHERCHE

24 novembre 2009	Approbation éthique du Sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE) du programme de maîtrise de l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal
1 ^{er} décembre 2009	Approbation éthique par la Maison Thérèse-Casgrain
8 février 2010	Approbation éthique par la direction de la recherche de la Direction générale adjointe aux programmes et à la sécurité du Ministère de la Sécurité publique du Québec et l'Établissement de détention Maison Tanguay.
9 avril 2010	Approbation éthique par le Comité régional de recherche (CRDR) du Service correctionnel du Canada (SCC). Recommandation du projet de recherche par le CRDR à la Direction nationale de la recherche du SCC pour approbation finale, numéro de référence : 1440-M1 RQ-190.
17 juin 2010	Validation de la côte de sécurité au SCC
28 septembre 2010	Lettre d'accès à l'Établissement Joliette autorisé par le CRDR

APPENDICE D

GUIDE D'ENTREVUE

A. Présentation de la recherche

B. Lecture et signature du « Formulaire de consentement éclairé »

C. Consignes pour l'entretien

- Je vais prendre des notes tout au long de l'entretien, c'est un aide-mémoire.
- Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse : la recherche vise à connaître votre perception personnelle.
- N'hésitez pas à poser des questions tout au long si certains mots ou certaines phrases ne sont pas claires.
- N'hésitez pas à me demander de répéter les questions.
- Il se peut que je vous demande de clarifier des éléments de vos réponses ou encore, que je vous demande s'il y a d'autres éléments à nommer dans votre réponse. Ce n'est pas parce que vous n'avez pas donné la bonne réponse, mais bien pour être certaine de recueillir tous les éléments de votre réponse.
- Compte tenu de ma surdité partielle, il se peut que je vous demande de répéter aussi parce que je n'ai pas bien entendu.

D. Allumer l'enregistreuse audio et noter l'heure du début de l'entretien

E. Entretien

I – INTRODUCTION : PARTICIPATION À AGIR PAR L'IMAGINAIRE

1. J'aimerais que vous me parliez de votre implication dans le projet *Agir par l'imaginaire*.
 - a. Qu'est-ce qui vous a amenée à vous impliquer dans le projet *Agir par l'imaginaire* ? (vos motivations, vos aspirations, etc.)
 - b. À quel(s) atelier(s) avez-vous participé ? (dates, durée)
 - c. Qu'est-ce que votre participation au projet vous a apporté?
 - d. De quoi parlait/traitait votre création?
 - e. Qu'est-ce que vous vouliez exprimer ou partager par votre création?
 - f. Qu'est-ce que ça vous fait de savoir qu'elle va être présentée et diffusée dans différents contextes?

II – LA PERCEPTION DE LA RECONNAISSANCE

Maintenant, nous allons aborder votre perception de la reconnaissance des femmes ayant des démêlés avec la justice...

2. Dans un premier temps, j'aimerais que vous me partagiez ce qu'est pour vous la discrimination.
 - a. Est-ce que vous vous sentez désavantagée, dévalorisée, défavorisée, exclue ou pas prise en compte par rapport à un élément de votre réalité? Si oui, dans quels aspects de votre vie?
 - b. Est-ce que vous vous sentez désavantagée, dévalorisée, défavorisée, exclue ou pas prise en compte par rapport à un élément de votre identité? Si oui, dans quels aspects de votre identité?

3. Dans un deuxième temps, j'aimerais que vous me partagiez ce qu'est pour vous la reconnaissance.
- a. Quand je vous dis des expressions comme « être prise en compte » ou « que ma réalité soit considérée » qu'est-ce qui vous vient en tête? Qu'est-ce que cela évoque pour vous?
 - b. Quand je vous dis le mot « reconnaissance » ou le fait d' « être reconnue à sa juste valeur » qu'est-ce qui vous vient en tête? Qu'est-ce que cela évoque pour vous?
 - i. De façon plus spécifique, qu'est-ce que la reconnaissance interpersonnelle pour vous? En d'autres mots, ça veut dire quoi pour vous être reconnue par les gens qui vous entourent?
 - ii. De façon plus spécifique, qu'est-ce que la reconnaissance sociale pour vous? En d'autres mots, ça veut dire quoi pour vous être reconnue à votre juste valeur, comme une personne à part entière, par la société ou dans la société au sens plus large?
 - c. Selon vous, les différentes formes de reconnaissance sont-elles aussi importantes les unes que les autres? En d'autres mots, y a t'il des formes de reconnaissance qui sont plus importantes que d'autres? Pourquoi?
 - d. Selon vous, comment la reconnaissance s'exprime t'elle? Comment se manifeste t'elle concrètement? (Laissez la femme répondre avant de poursuivre).
 - i. Selon vous, quels sont les défis, les difficultés ou les obstacles que la reconnaissance représente pour vous?
 - ii. Selon vous, quels aspects facilitent ou aident à favoriser la reconnaissance?
4. En quoi votre participation à l'atelier du projet *Agir par l'imaginaire* a permis d'aborder la question de la reconnaissance ou de vous sentir reconnue? Sinon, pourquoi?
- a. Qu'est-ce que cela vous a apporté au niveau de la reconnaissance par les gens qui vous entourent?
 - b. Qu'est-ce que cela vous a apporté au niveau de la reconnaissance par la société au sens plus large?
 - c. Selon vous, qu'est-ce qu'il faudrait changer dans la société pour que vous vous sentiez reconnue à votre juste valeur, comme une personne à part entière et pour que vous ayez une vie épanouie?

III – L'IMAGE DES FEMMES AYANT DES DÉMÊLÉS AVEC LA JUSTICE

5. J'aimerais maintenant connaître votre opinion de l'image des femmes ayant des démêlés avec la justice...
- a. Selon vous, les femmes ayant des démêlés avec la justice sont elles étiquetées? Êtes-vous étiquetée? Si oui, comment et pourquoi? Sinon, pourquoi?
 - b. Y a t il des liens entre cette image/ces étiquettes et la reconnaissance? En d'autres mots, est-ce que le fait d'être étiquetée joue sur la façon dont on se sent reconnue?
 - c. Que faudrait il changer dans la société pour que l'image des femmes ayant des démêlés avec la justice soit plus juste? Ou pour que vous vous sentiez reconnue à votre juste valeur?

IV – LE POUVOIR PERSONNEL

6. Pouvez-vous me parler de votre pouvoir personnel...
- a. Sur quels aspects de votre vie vous sentez que vous avez du pouvoir?
 - b. Cela a-t-il changé depuis votre implication à l'atelier du projet *Agir par l'imaginaire*? Si oui comment? Sinon pourquoi?

- c. Sur quels aspects de votre vie vous sentez que vous avez moins de pouvoir?
- d. Cela a-t-il changé depuis votre implication à l'atelier du projet *Agir par l'imaginaire*? Si oui comment, sinon pourquoi?
- e. Selon vous, qu'est-ce qu'il faudrait changer dans la société pour que vous ayez plus de pouvoir sur votre vie?

V – L'ART COMMUNAUTAIRE

- 7. J'aimerais que vous me parliez de votre perception de l'art communautaire...
 - a. Selon vous, quels sont les points forts ou les forces de l'art communautaire pour des femmes ayant des démêlés avec la justice?
 - b. Selon vous, quels sont les points faibles, les limites ou les défis de l'art communautaire pour des femmes ayant des démêlés avec la justice?
 - c. Selon vous, est-ce que l'art communautaire permet des transformations ou des changements dans la société pour les femmes ayant des démêlés avec la justice? Si oui, comment? Sinon, pourquoi?
 - d. Rajouteriez-vous quelque chose à propos de ce que votre participation au projet *Agir par l'imaginaire* vous a apporté?
- 8. Est-ce que vous avez participé à un autre projet d'art communautaire après *Agir par l'imaginaire*?
 - a. Si oui, lequel?
 - b. Pouvez-vous nous en parler un peu?
 - c. En quoi ce projet vous permet/vous a permis de vous sentir reconnue ou de participer à la société?

VI - QUESTIONS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

- a. Quel âge avez vous?
- b. Quel est votre statut civil? (mariée, célibataire, en couple, etc.)
- c. Avez-vous des enfants? (nombre, âge, êtes-vous en contact/en avez-vous la garde?)
- d. Quel est votre niveau d'études?
- e. Quelle était votre source de revenus et/ou votre emploi avant votre incarcération?
- f. Quelle est votre source de revenus et/ou votre emploi actuel?
- g. Avez-vous un logement?
- h. Quelle est votre identité et orientation sexuelle?
- i. Quelle sont vos origines ethnoculturelles?
- j. Depuis quand avez-vous des démêlés avec la justice?
- k. Au cours de votre vie, pour quelle(s) raison(s) avez-vous eu des démêlés avec la justice?
- l. Est-ce qu'il y a une autre information que vous voudriez dire à propos de vous?
- m. Pour le rapport de recherche, il faut un pseudonyme (un surnom/ « faux » nom) pour qu'on ne puisse pas vous reconnaître. Aimerez-vous en choisir un en particulier?
- n. Y a t'il d'autres éléments que vous voudriez aborder dans le cadre de l'entrevue?

F. Clôture et retour sur l'entretien.

APPENDICE E

DIFFUSION DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

Les grandes lignes de la recherche ont été présentées dans un premier temps au Colloque « Genre, enfermement et créativité » réunissant des étudiant-es de 2^e cycle au département de criminologie Université d'Ottawa, sous la direction de Sylvie Frigon, le 30 novembre 2009. Elles ont également été exposées le 22 avril 2010 dans notre présentation « Les dimensions féministes de la lutte pour la reconnaissance sociale des travailleuses du sexe », lors du Colloque « Les nouvelles recherches féministes » de l'Institut de recherche et d'études féministes tenu à l'UQÀM, sous la direction de Lori St-Martin et Marie-Andrée Roy, les 21 et 22 avril 2010.

Les résultats préliminaires de la recherche ont fait l'objet d'une diffusion le 13 mai 2010 lors du symposium du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) intitulé « L'urgence de l'innovation sociale pour une société innovatrice » dans le cadre du 78^e congrès de l'ACFAS, tenu à l'Université de Montréal, les 12 et 13 mai. Ils ont également été communiqués le 23 juillet 2010 lors de notre conférence « Community Art with Criminalized Women » au 7^e congrès mondial de l'Association internationale des éducateurs en théâtre [IDEA] réunie sous le thème annuel « Embrasser les arts de la transformation sociale » du 17 au 25 juillet, à l'Université Fédérale de Para, à Bélem au Brésil.

Une proposition d'article scientifique a été soumise lors du concours étudiant de la revue *Nouvelles Pratiques Sociales* en juin 2010. Bien qu'il n'ait pas été retenu dans ce contexte, le comité éditorial nous a suggéré de retravailler le texte afin de le publier dans la programmation régulière du numéro d'automne 2011.

Un entretien vidéo d'une durée de 7 minutes 38 secondes, réalisé par *Funambules Médias* dans le cadre de leur projet *De prisons en prisons* a permis de présenter brièvement notre recherche et de la faire connaître auprès de publics divers par le biais de leur blog, du site internet de diffusion vidéo libre *vimeo* et du site internet de l'École de travail social de

l'UQÀM¹³¹. De plus, un article de vulgarisation a été publié dans le numéro d'automne 2010 de la revue *Femmes et Justice* et un entretien accordé à la revue *Châtelaine* a également permis de faire connaître la recherche à d'autres publics.

Par ailleurs, les résultats de la recherche démontrent qu'un des obstacles majeurs à l'art communautaire comme piste d'intervention auprès des femmes criminalisées au Québec est la diffusion des œuvres et la présence médiatique. En ce sens, l'exposition finale d'*Agir par l'imaginaire*, en juin 2011, ainsi que les diverses activités médiatiques entourant l'événement présentent d'autant plus d'importance. Nous avons été invitée comme conférencière principale de la table ronde sur l'art en milieu carcéral, organisée par Engrenage Noir/LEVIER.

Au niveau de la diffusion institutionnelle, la Société Elizabeth Fry du Québec a fait parvenir un résumé de la recherche et des résultats préliminaires à ses bailleurs de fonds, notamment à Condition Féminine Canada. Le rapport de recherche sera également diffusé auprès du Ministère de la Sécurité publique du Québec et des Services correctionnels du Canada. Finalement, un résumé de la recherche sera rendu accessible sur les sites internet des organismes pilotant le projet : la Société Élizabeth Fry du Québec et Engrenage Noir. D'autres occasions pourront se présenter éventuellement. C'est une recherche qui nous tient profondément à cœur et dont nous serions heureuse de partager les résultats auprès de diverses communautés.

¹³¹ La vidéo est disponible en ligne, dans son contexte original, à l'adresse suivante : <http://parolecitoyenne.org/blogs/prisons/2010/06/21/rencontre-2-art-et-prison/>

APPENDICE F

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Titre de la recherche

L'art communautaire, un espace pour construire la reconnaissance sociale des femmes criminalisées au Québec ? Points de vue de participantes impliquées dans le projet *Agir par l'imaginaire*.

Étudiante-chercheure

Véronique Leduc. Candidate à la maîtrise en travail social
École de travail social, Université du Québec à Montréal
Courriel : leduc.veronique.3@courrier.uqam.ca

Directrice de la recherche

Maria Nengeh Mensah, Professeure
École de travail social, Université du Québec à Montréal
Téléphone : (514) 987-3000 poste 1723
Courriel : mensah.nengeh@uqam.ca

Préambule

Il est important de bien lire et comprendre le présent formulaire de consentement pour la recherche à laquelle nous vous demandons de participer. Prenez tout le temps nécessaire pour prendre votre décision. N'hésitez pas à poser en tout temps vos questions.

Buts et objectifs de l'étude

Vous êtes invitée à participer à un projet de recherche de maîtrise en travail social. La recherche s'intéresse à la question de la reconnaissance des femmes ayant des démêlés avec la justice qui sont ou ont été impliquées dans le projet *Agir par l'imaginaire*. Le projet *Agir par l'imaginaire* est une initiative d'art communautaire et multidisciplinaire en milieu pénal féminin piloté par la Société Elizabeth Fry du Québec (SEFQ) et l'organisme Engrenage Noir. Ultiment, la recherche vise à documenter le point de vue des femmes ayant des démêlés avec la justice sur le rôle de l'intervention par l'art communautaire dans le processus de reconnaissance sociale afin d'outiller les divers intervenants sociaux sur ces questions.

Les objectifs spécifiques de cette recherche sont les suivants :

- 1) Connaître l'appréciation des femmes ayant des démêlés avec la justice de leur participation au projet *Agir par l'imaginaire*;
- 2) Recueillir la perception des femmes participantes sur les enjeux entourant la reconnaissance sociale et à propos de leur pouvoir d'agir;
- 3) Connaître leur point de vue sur le rôle de l'intervention par l'art communautaire dans le processus de reconnaissance sociale;
- 4) Par la diffusion des résultats de recherche, outiller les et les femmes concernées elles-mêmes ainsi que divers intervenants sociaux – dans le champ du travail social, de la criminologie, de l'intervention féministe et de l'intervention par l'art, en outre – notamment sur les questions de la reconnaissance sociale et de l'intervention par l'art communautaire.

Méthodes de recherche

La recherche est qualitative, c'est-à-dire que sa cueillette de données se fait par la tenue d'entrevues semi directives, d'une durée d'environ une heure et enregistrée sur bande audio, auprès de 8 à 10 répondantes ayant participé à au moins un atelier du projet *Agir par l'imaginaire*.

Modalités de participation

Votre participation à la recherche prendra la forme d'une entrevue en personne, d'une durée d'une heure environ. Elle se déroulera dans un local de (l'institution Maison Tanguay, ou Maison de transition Thérèse Casgrain, dans le cas d'un mandat OU, dans le cas d'une fin de mandat, à l'UQÀM ou dans un autre endroit choisi par la répondante). Lors de l'entrevue, des questions traiteront de votre appréciation de la participation au projet *Agir par l'imaginaire* et de votre opinion concernant (1) la reconnaissance sociale et (2) l'intervention par l'art communautaire auprès de femmes ayant des démêlés avec la justice. Quelques renseignements sociodémographiques (âge, statut civil, etc.) seront également demandés. Il se pourrait que des renseignements sur vos expériences soient demandés. Afin de participer à l'étude, l'entrevue devra être enregistrée.

Veillez noter que le projet de recherche et le présent formulaire de consentement ont été approuvés par le comité d'éthique de la recherche de l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal et par le comité d'éthique de la recherche (et/ou par la personne/instance responsable de la recherche) de la Maison Tanguay et de la Maison de transition Thérèse Casgrain.

Avantages raisonnablement prévisibles associés à la recherche

Vous ne retirerez aucun avantage direct à participer à ce projet de recherche. Cependant, vous aurez permis de faire avancer les connaissances dans le domaine.

Inconvénients raisonnablement prévisibles associés à la recherche

Les risques associés à la participation à ce projet de recherche concernent :

1) La nature des questions posées;

Bien que les entrevues n'aient pas pour objectif d'aborder des thèmes personnels, il est possible que certaines questions soulèvent un malaise. Le cas échéant, vous êtes invitée à discuter de la situation avec l'étudiante-chercheuse et si besoin est, elle pourra vous diriger vers des ressources de soutien appropriées.

2) L'anonymat et la confidentialité des réponses;

Nous assurons la confidentialité des données recueillies et garantissons votre anonymat : rien ne servira à vous identifier. Nous reviendrons sur ce point ci-bas.

Indications sur la participation

- Votre participation à cette recherche est strictement volontaire : vous êtes libre d'accepter ou de refuser de participer à la recherche ou encore de vous retirer en cours de route, sans avoir à donner de raisons et sans risque de subir de préjudice;
- Votre participation à cette recherche ne pourra d'aucune façon être retenue contre vous et vous ne serez d'aucune façon pénalisée;
- À tout moment, vous pouvez quitter le projet sans préjudice ou refuser de répondre à une question;

- Votre participation ou non à la recherche ne sera aucunement prise en compte lors de décisions telle que la remise en liberté et elle n'aura aucune incidence sur la durée ou les conditions de la peine d'emprisonnement;
- Vous pouvez poser des questions afin de vous informer davantage sur la recherche et vous devez être satisfaite des explications données avant de signer le présent formulaire de consentement éclairé;
- Vous recevrez une compensation financière de 20\$.

Confidentialité et anonymat

Nous assurons la confidentialité des données recueillies ainsi que l'anonymat des sujets participants. Lors du traitement des informations recueillies par entretien, telle que la retranscription des entrevues, toute information permettant d'identifier la personne sera éliminée. Par exemple, chacune des participantes aura un pseudonyme. Les renseignements fournis sont strictement confidentiels et ne seront partagés que par les personnes directement reliées au projet (l'étudiante-chercheure et la directrice de la recherche) dans le but de produire un mémoire de maîtrise en travail social. Nul autre usage ne pourra en être fait sans votre consentement. Cette confidentialité est garantie par la *Loi canadienne des droits de la personne*, la *Charte des droits et libertés de la personne*, la *Loi sur l'accès du document des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et par l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*¹³² : elle sera respectée. Les données recueillies seront conservées dans un local sous clef, jusqu'au dépôt final du mémoire de recherche, prévu en décembre 2010.

Il peut y avoir certaines circonstances où la confidentialité ne peut être garantie¹³³ :

- a) Lorsque l'information divulguée menace la sécurité d'une institution, du bureau de la libération conditionnelle, d'une maison de transition et autres;
- b) Lorsque l'information divulguée concerne la violence faite à un enfant ou la perpétration éventuelle d'un crime qui pourrait menacer la santé et le bien-être d'une personne.

Dans de tels cas, l'information relative à ces questions ne pourrait pas demeurer confidentielle. Ainsi, aucune information divulguée lors de l'entrevue ne sera partagée avec quiconque (incluant le personnel de l'établissement), sauf dans les cas (a) et (b) susmentionnés.

À noter qu'aucune consultation des dossiers institutionnels n'est prévue dans le cadre de la présente recherche.

Enregistrement audio

Avec votre consentement, l'entrevue sera enregistrée et retranscrite, afin de préserver les informations que vous nous aurez transmises et permettre l'analyse des résultats. Une fois retranscrits, les enregistrements seront détruits. De plus, lors de la retranscription, toute information susceptible de pouvoir vous identifier sera effacée et un pseudonyme remplacera votre nom.

¹³² Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. 1998. *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (avec les modifications de 2000, 2002 et 2005).

¹³³ Information exigée par le SCC

L'enregistrement de l'entrevue est nécessaire pour participer à la recherche, cependant, vous pouvez refuser l'enregistrement de l'entrevue et vous retirez de l'étude sans aucun préjudice.

Diffusion des résultats

Les résultats de la recherche pourront être diffusés ultérieurement et publiquement sans que votre identité ne soit révélée. Toutes les participantes auront accès aux résultats de la recherche et à la documentation produite : vous pourrez donc vous intéresser davantage aux résultats de la recherche, à ses objectifs et à sa méthodologie.

Nous vous offrons la possibilité d'être tenue informée, par écrit, de l'état d'avancement de nos travaux et des résultats généraux du projet. Vous pourrez consulter l'état d'avancement des travaux de recherche en communiquant avec nous par courriel à l'adresse courriel suivante: leduc.veronique.3@courrier.uqam.ca.

Par ailleurs, la diffusion des résultats est susceptible de prendre la forme suivante :

- Présentation et discussion sur les résultats de recherche lors d'une rencontre avec les divers-es actrices et acteurs impliqué-es de près ou de loin dans le projet *Agir par l'imaginaire*;
- Rédaction d'un résumé de la recherche pour la documentation du projet *Agir par l'imaginaire*;
- Présentation lors de conférences, à l'École de travail social de l'UQÀM, par exemple;
- Publication d'articles, dans la revue *Nouvelles Pratiques Sociales*, par exemple.

Pour toutes questions concernant la participation à ce projet

Si vous avez des questions ou désirez plus d'information au sujet de ce projet de recherche ou si vous voulez vous retirer du projet, vous pourrez joindre la directrice de la recherche, Mme Maria Nengeh Mensah au (514) 987-3000, poste 1723, ou par courriel à l'adresse suivante : mensah.nengeh@uqam.ca.

Par ailleurs, si vous avez des plaintes ou des commentaires à formuler, vous pouvez vous adresser au commissaire local à la qualité des services de l'Université du Québec à Montréal au (514) 987-3000.

Engagement de l'étudiante-chercheure

Je certifie:

- 1) avoir expliqué à la participante les termes du présent formulaire de consentement;
- 2) avoir répondu aux questions qu'elle m'a posées à cet égard;
- 3) lui avoir clairement indiqué qu'elle est à tout moment libre de mettre un terme à sa participation dans le projet et;
- 4) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Signature de la participante: _____ Date: _____

Signature de l'étudiante-chercheure : _____ Date: _____

Engagement de la répondante

Je consens de plein gré à participer à ce projet de recherche selon les conditions énumérées plus haut.

Je déclare :

- 1) avoir pris connaissance du présent document dont j'ai reçu copie;
- 2) comprendre le but de l'étude en question, avoir eu la possibilité de parler de ma participation;
- 3) avoir eu suffisamment de temps pour y réfléchir lors du processus de consentement;
- 4) consentir à l'enregistrement audio de l'entrevue et;
- 5) accepter qu'une tierce personne, tenu par la confidentialité, transcrive les verbatim.

Je consens librement à participer à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice.

Signature de la participante: _____ Date: _____

Signature de l'étudiante-chercheur : _____ Date: _____

Dédommagement financier

Thérèse-Casgrain, fin de mandat ou libération conditionnelle:

Je confirme avoir reçu une compensation financière de 20\$.

Tanguay :

L'étudiante-chercheur s'engage à verser 20\$ sur le compte-cantine de la répondante.

Je confirme avoir reçu une compensation financière de 20\$

Signature de la participante: _____ Date: _____

Signature de l'étudiante-chercheur : _____ Date: _____

APPENDICE G

EXTRAIT DE LA PREFACE DU LIVRE *TEMPS D'AGIR*

Malgré [ses] bienfaits, des projets d'art communautaire tels qu'*Agir par l'imaginaire* se heurtent tous au même défi, celui de sensibiliser la population générale à la nécessité d'instaurer un équilibre social. Combien d'entre nous se dresseraient contre la recherche de solutions alternatives aux prisons, connaissant le coût annuel que représente l'hébergement d'une femme dans de tels établissements – lequel, à l'échelle fédérale, peut atteindre les 250 000\$? Combien s'opposeraient à ce que cet argent soit employé à de meilleures fins, notamment dans des programmes de logements à prix abordables, de formations professionnelles, de mentorat ou de garde d'enfants ? Ne souhaiterions-nous pas voir nos impôts servir à d'autres fins, sachant que la vaste majorité des femmes derrière les barreaux ont été victimes de violence sexuelle ou physique durant leur enfance ou à l'âge adulte ? Qu'au moment de leur arrestation, la plupart d'entre elles étaient pauvres, sans emploi et démunies ?

Qu'est-ce que cette justice qui autorise des géants corporatifs comme Wal-Mart à embaucher des personnes détenues pour un salaire à 2,50\$ de l'heure ? Qu'est-ce que cette justice qui fait en sorte qu'à leur sortie de prison, la majorité des femmes qui n'ont plus ni logis ni biens [...] se retrouvent plus pauvres qu'au moment de leur incarcération ?

Il est difficile d'imaginer comment une initiative comme le projet *Agir par l'imaginaire* pourrait contrecarrer le gouvernement actuellement au pouvoir, dont les politiques conservatrices contribuent à augmenter notre recours aux prisons. Ce que nous pouvons toutefois espérer, c'est que vous qui ouvrez ce livre aujourd'hui ressortiez de sa lecture en considérant davantage ces personnes judiciarisées comme des individus et non plus comme des simples numéros ; que vous y voyiez des femmes, au-delà des délits qu'elles ont commis ; enfin, que vous preniez conscience de l'injustice de notre système pénal et des possibilités qui s'offrent à nous, comme société, afin d'imaginer et de faire les choses différemment.

Devora Neumark (in *Filles électriques*, 2011 : 9-10)

BIBLIOGRAPHIE

- [ACSEF] Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry. 2006. *Femmes criminalisées et incarcérées*. Ottawa: ACSEF.
- . 2007. *Coûts humains et financiers de l'incarcération*. Ottawa: ACSEF.
- [ACTS] Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux. 2004. *Le revenu et la pauvreté chez les femmes au Canada: revue de la situation*. Ottawa: ACTS.
- [GDDDQ] Groupe de défense de droits des détenuEs de Québec. 2010. «Les faits sur la criminalité et la détention». *Feuille d'information*, no 10.
- [RAPSIM] Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal. 2008. «Opération Droits Devant». En ligne.
<http://www.rapsim.org/129/OperationDroitseDevant.montreal>. Consulté le 15 avril 2011.
- [SEFQ] Société Elizabeth Fry du Québec. 2007. «Quelques statistiques». En ligne.
<http://www.elizabethfry.qc.ca/casgrain-statistiques.html>. Consulté le 15 septembre 2008.
- [SEFQ] Société Élizabéth Fry du Québec. 2008. «Portail de la Société Élizabéth Fry du Québec». En ligne. <http://www.elizabethfry.qc.ca>. Consulté le 15 septembre 2008.
- Adelberg, Ellen, et Claudia Currie (dir.). 1987. *Too Few to Count: Canadian Women in Conflict with the Law*. Vancouver: Press Gang Publishers.
- Agllias, Kylie. 2004. «Women in Corrections: A Call to Social Work». *Australian Social Work*. vol. 57, no 4, p. 331-342.
- Agozino, Biko. 1995. «Methodological Issues in Feminist Research». *Quality and Quantity*. vol. 29, no 3, p. 287-298.
- Allan, June *et al.* 2003. *Critical Social Work. An introduction to theories and practices*. Crows Nest: Allen & Unwin.
- Alteen, Glenn. 2008. «Dystopian Realities. The New Art Activism». In *Acces All Areas. Conversations on Engaged Arts*, Tania Willard (dir.), p. 76-82. Vancouver: Visible Arts Society.
- Altimas, Patrick, et David Henry. 2011. «Une augmentation injustifiée». Site internet de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ). En ligne.
http://www.asrsq.ca/fr/salle/articles/salle_art_aug.php. Consulté le 21 février 2011.

- Arbour, Louise (1996). *Commission d'enquête sur certains événements survenus à la Prison des femmes de Kingston*. Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada
- Association des femmes autochtones du Canada. 2006. «Le nombre d'Autochtones en prison au Canada augmente». Site internet de l'Association des femmes autochtones du Canada. En ligne. <http://64.26.129.156/cmslib/general/NAOs-fr.pdf>. Consulté le 15 novembre 2008.
- Atwood, Jane-Evelyn. 2000. *Trop de peines, femmes en prison*. Paris: Albin Michel.
- Aubin, Jean-François. 2000. *Femmes, mondialisation et pauvreté*. Montréal: Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine
- Austin, John Langshaw. 2002 [1962]. *Quand dire, c'est faire*. Tours: Points.
- Autès, Michel. 2004. «Trois figures de la déliaison». In *L'exclusion, définir pour en finir*, Saul Karsz, p. 1-33. Paris: Dunod.
- Bacqué, Dominique. 2004. *Pour un nouvel art politique*. Paris: Flammarion.
- Baines, Donna (dir.). 2007. *Doing Anti-Oppressive Practice. Building Transformative Politicized Social Work*. Halifax: Fernwood Publishing.
- Balfour, Gillian. 2006. «Re-Imagining a Feminist Criminology». *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice/Revue canadienne de criminologie et de justice penale*. vol. 48, no 5, p. 735-752.
- Barndt, Deborah. 2006. *Wild Fire. Art as Activism*. Toronto: Sumach Press.
- Barry, Ellen M. 2000. «Women Prisoners on the Cutting Edge: Development of the Activist Women's Prisoners' Rights Movement». *Social Justice*. vol. 27, p. 168-175.
- Benjamin, Walter. 2000 [1939]. «L'Oeuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique». In *Oeuvres III*. Paris: Gallimard.
- Bérard, François (2010). *Projet de Loi C-23. Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence*. Montréal, Mémoire soumis au Comité permanent de la Sécurité publique et nationale de la Chambre des communes du Canada par l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ) et appuyé par le Regroupement des intervenants en matière d'agressions sexuelle (RIMAS)
- Bergeron, Yvonne, et Lise Baroni. 2005. «Pour répondre à l'envers du sens». In *Durer dans l'engagement social*, Robert Mager et Rémi Doré, p. 116-128. Montréal: Novalis.
- Bernheim, Jean-Claude. 1997. «L'État et la gestion de la violence d'État». *Possibles*. vol. 21, no 4, p. 42-57.

- Bérourd, Gérald, et Anne-Catherine Menétréy. 1993. «Les paradoxes du plaisir». In *Adolescence et risque*, Anne Tursz *et al.*, p. 237-245. Paris: Syros.
- Bertrand, Marie-Andrée. 1979. *La femme et le crime*. Montréal: Les Éditions de l'Aurore.
- . 1983. «Femmes et justice: problèmes de l'intervention». *Criminologie*. vol. 16, no 2, p. 77-88.
- . 1999. «Incarceration as a Gendering Strategy». *Canadian Journal of Law and Society/Revue canadienne droit et société*. vol. 14, no 1, p. 45-60.
- . 2002. «Progrès, recul et stagnation : Tableau contrasté des conditions de vie des femmes incarcérées au Canada ». *Criminologie*. vol. 35, no 2, p. 135-146.
- . 2003. *Les femmes et la criminalité*. Québec: Athéna.
- . 2005. «Le rêve d'une société sans risque». *Drogues, santé et société*. vol. 4, no 2, p. 9-41.
- . 2007. «Le genre et la couleur de la peine». *Actes du colloque Le pénal aujourd'hui. Pérenité ou mutations.*, p. 197-206.
- Bertrand, Marie-Andrée *et al.* 1998. *Prisons pour femmes*. Montréal: Éditions du Méridien.
- Bertrand-Fagnan, Andrée. 1992. «De la comparution à la décision pénale, le profil judiciaire de plus de 1500 femmes». *Criminologie*. vol. 45, no 1, p. 87-100.
- Berzins, Lorraine, et Renée Collette-Carrière. 1979. «La femme en prison : un inconvénient social!». *Santé mentale au Québec*. vol. 4, no 2, p. 87-103.
- Bhavnani, Kum-Kum, et Angela Davis. 1997. «Fighting for Her Future: Reflections on Human Rights and Women's Prisons in the Netherlands ». *Social Identities*. vol. 3, no 7, p. 7-32.
- Bill, Louise. 1998. «The Victimization and Revictimization of Female Offenders: Prison Administrators Should Be Aware of Ways in Which Security Procedures Perpetuate Feelings of Powerlessness Among Incarcerated Women». *Corrections today*. vol. 60, no 7, p. 106-112.
- Biron, Louise. 1992. «Les femmes et l'incarcération, le temps n'arrange rien ». *Criminologie*. vol. 25, no 1, p. 119-134.
- Boal, Augusto. 1996 [1977]. *Théâtre de l'opprimé*. Paris: La Découverte.
- Boe, Roger (2004). *Rapport de synthèse. Comparaison des tendances en matière de criminalité et d'incarcération aux États-Unis, en Angleterre et au Canada de 1981 à 2001*. Ottawa, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada.
- Bonnet, Marie-Jo. 2004. *Les femmes dans l'art. Qu'est-ce que les femmes ont apporté à l'art?* Paris: La Martinière.

- Borg, Mark B., et Jennifer McCarroll. 2004. «At the Prison-Community Boundary: The Women's Prison Association of New York City». *Women's Studies Quarterly*. vol. 32, no 3-4, p. 86-101.
- Bosworth, Mary. 1998. «The Imprisoned Subject: Agency and Identity in Prison». *Social Pathology*. vol. 4, no 1, p. 48-54.
- . 1999. *Engendering Resistance: Agency and Power in Women's Prisons*. Hampshire, UK: Ashgate.
- . 2000. «Confining Femininity: A History of Gender, Power and Imprisonment». *Theoretical Criminology*. vol. 4, no 3, p. 265-284.
- Bourcier, Marie-Hélène. 2005. *Sexpolitiques. Queer Zones 2*. Paris: La Fabrique.
- Boutet, Mylène et al. 2001. *Profil des femmes contrevenantes. Analyse des données du Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001*. Québec: Ministère de la Sécurité publique du Québec.
- Brassard, Renée, et Mylene Jaccoud. 2002. «L'enfermement des femmes autochtones: une reconstruction d'objet». *Criminologie*. vol. 35, no 2, p. 73-90.
- Brodeur, Jean-Paul. 1993. «"Alternatives" à la prison: diffusion ou décroissance du contrôle social. Une entrevue avec Michel Foucault». *Criminologie*. vol. 26, no 1, p. 13-34.
- Brownell, Patricia, et Albert R. Roberts. 2002. «A Century of Social Work in Criminal Justice and Correctional Settings». *Journal of Offender Rehabilitation*. vol. 35, no 2, p. 1-17.
- Butler, Judith. 2005 [1990]. *Trouble dans le Genre. Pour un féminisme de subversion*. Paris: La découverte.
- . 2006. *Défaire le genre*. Paris: Amsterdam.
- Caillet, Aline. 2008. *Quelle critique artiste? Pour une fonction critique de l'art à l'âge contemporain*. Paris: L'Harmattan.
- Calverley, Donna. 2010. «Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2008-2009». *Juristat, Statistique Canada*. vol. 30, no 3.
- Campeau, André. 1976. «Les prisons du Québec: ghetto des pauvres». *Criminologie*. vol. 9, no 1-2, p. 60-86.
- Cardi, Coline. 2007. «Le contrôle social réservé aux femmes: entre prison, justice et travail social». *Déviance et Société*. vol. 1, no 31, p. 3-23.
- Carlen, Pat. 1983. *Women's Imprisonment: A Study in Social Control*. Londres: Routledge et Kegan Paul.
- . 1988. *Women, Crime and Poverty*. Philadelphie: Open University Press.

- Castel, Robert. 1991. «De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle». In *Face à l'exclusion, le modèle français*, Jacques Donzelot (dir.), p. 137-168. Paris: Esprit.
- . 1995. «Les pièges de l'exclusion». *Lien social et Politiques*. vol. 34, p. 13-21.
- . 1996. «Les marginaux dans l'histoire». In *L'exclusion. L'état des savoirs*, Serge Paugam, p. 32-41. Paris: La découverte.
- . 2004. «Cadrer l'exclusion». In *L'exclusion, définir pour en finir*, Saul Karsz, p. 35-60. Paris: Dunod.
- Castoriadis, Cornelius. 2007. *Fenêtre sur le chaos*. Paris: Seuil.
- Cattier, Yvonne. 1994. *Miroir des ombres. Chronique d'un atelier créatif dans une prison de femmes*. Bruxelles: Éditions Les éperonniers.
- Centre national de prévention du crime. 1998. *L'incarcération au Canada*. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Chanrochanakit, Pandit. 2006. «When Art Intervenes, Is The Public Invented?». In *Public Art In(ter)vention*, Navin Rawanchaikul, p. 44-55. Bangkok: Fly with Me to Another World Project.
- Charrier, France. 2008. «L'art de sortir de la détresse». *La Gazette des femmes*. vol. sept-oct, p. 16-19.
- Chateau, Dominique. 2005. «Politique et art: quelques réflexions...». In *L'art et le politique interloqués. Actes de colloque*, Jacques Cohen, p. 19-21. Paris: L'Harmattan.
- Châtel, Vivianne, et Shirley Roy. 2008. *Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Chomsky, Noam, et Edward Herman. 2008. *La fabrication du consentement. De la propagande médiatique en démocratie*. Marseille: Agone.
- Chomsky, Noam, et Robert W. McChesney. 2000. *Propagande, médias, démocratie*. Montréal: Écosociété.
- Chossudovsky, Michel. 2002. *Guerres et Mondialisation: A Qui Profite Le 11 Septembre?* Paris: Serpent a Plume.
- Chotpradit, Thanavi. 2006. «Anything is art...but art can art be everything?». In *Public Art In(ter)vention*, Navin Rawanchaikul, p. 28-43. Bangkok: Fly with Me to Another World Project.
- Common Weals. Sans date. *Common Circles. Addressing Violence Through Art*. Régina: Blurb.

- Coulter, Keith (2006). *Rapport sur les progrès réalisés depuis dix ans dans le domaine des services correctionnels pour femmes 1996-2006*. Ottawa, Services correctionnels du Canada
- Cousineau, Marie-Marthe *et al.* 1989. «Soigner ou punir: lorsque les frontières disciplinaires s'estompent». *Nouvelles pratiques sociales*. vol. 2, no 1, p. 73-86.
- Crenshaw, Kimberle W. 1993. «Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics». In *Feminist Legal Theory: Foundations*, D. Kelly Weisberg, p. 383-395. Philadelphie: Temple University Press.
- Crenshaw, Kimberle W. *et al.* 1995. *Critical Race Theory* New York: New Press.
- Creswell, John W. 2007. *Qualitative inquiry and research design: Choosing among five approaches, 2nd edition*. Thousands Oaks, Londres et New Delhi: Sage Publications.
- Cyrenne, Marie-Andrée. 2002. «Réflexions sur la réalité actuelle des détenues dans le système correctionnel fédéral». *Criminologie*. vol. 35, no 2, p. 31-52.
- Davis, Angela. 2000. «Prison Abolition». In *Black Genius*, Walter Mostley *et al.* New York et Londres: Norton.
- Davis, Angela. 2004. «On Teaching Women's Prison Writing: A Feminist Approach to Women, Crime, and Incarceration». *Women's Studies Quarterly*. vol. 32, no 3-4, p. 261-279.
- 2006. *Les goulags de la démocratie. Réflexions et entretiens*. Montréal: Écosociété.
- De Certeau, Michel. 1994. *La prise de parole et autres écrits politiques*. Paris: Seuil.
- De Gaulejac, Vincent, et Isabel Taboada-Léonetti. 1994. *La lutte des places*. Paris: Desclée de Brouwer.
- Dei, George J. Sefa. 1999. «The Denial of Difference : Reframing Anti-Racist Praxis». *Race, Ethnicity and Education*. vol. 2, no 1, p. 17-37.
- Demay, François (dir.). (1996). *Dictionnaire des noms propres*. Paris, Larousse
- Denault, Alain. 2010. *Offshore. Paradis fiscaux et souveraineté criminelle*. Montréal: Écosociété.
- Diaz-Cotto, Juanita. 1991. «Women and Crime in the United States». In *Third World Women and the Politics of Feminism*, Chandra Talpade Mohanty *et al.*, p. 197-211. Bloomington et Indianapolis: Indiana University Press.
- Dirks, Danielle. 2004. «Sexual Revictimization and Retraumatization of Women in Prison». *Women's Studies Quarterly*. vol. 32, no 3-4, p. 102-115.
- Dobash, Russell P. *et al.* 1986. *The Imprisonment of Women*. New York: Basil Blackwell.

- Doerkson, Lorna. 1985. «Women and Crime: Recent Developments in Research and Theory». *Resources for Feminist Research/Documentation sur la Recherche Feministe*. vol. 14, no 4, p. 3-4.
- Dominelli, Lena. 1997. «International Social Development and Social Work. A Feminist Perspective». In *Issues in International Social Work*, M.C Hokenstad et James Midgley (dir.), p. 74-91. Washington: National Association of Social Workers Press.
- . 1998. «Anti-oppressive practice in context. Social Work: Themes, Issues and Critical Debates». R. Adams, L. Dominelli et M. Payne (dir.), p. 3-22. Houndmills: MacMillan Press.
- . 2002. *Anti-oppressive social work theory and practice*. New York: Palgrave.
- Dominelli, Lena, et E. McLeod. 1989. *Feminist social work*. Londres: The MacMillan Press.
- Doré, Gérald. 1985. «L'organisation communautaire: définition et paradigme». *Service social*. vol. 34, no 2-3, p. 210-230.
- Dorlin, Elsa. 2008. «Épistémologies féministes». In *Sexe, genre et sexualités : introduction à la théorie féministe*, Elsa Dorlin, p. 9-31. Paris: Presses universitaires de France.
- Dorvil, Henri, et Robert Mayer (dir.). 2001. *Problèmes sociaux. Théories et méthodologies*. Sainte-Foy: PUQ.
- Doucet, Laval, et Louis Favreau. 1992. «Stratégie et stratégies en organisation communautaire». In *Théories et pratiques en organisation communautaire*, Laval Doucet et Louis Favreau (dir.), p. 59-70. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Duhamel, Nathalie. 2004. «Les femmes confrontées à la justice pénale au Québec. Plaidoyer pour une recherche féministe». *Labrys, études féministes*. vol. Août/décembre, no 6. En ligne. <http://www.unb.br/ih/his/gefem/labrys6/quebec/duhamel.htm>. Consulté le 18 septembre 2008.
- Dumais, Monique. 1998. *Femmes et pauvreté*. Montréal: Médiaspaul.
- Engrenage Noir. 2008. «Portail de l'organisme Engrenage Noir». En ligne. <http://www.engrenagenoir.ca>. Consulté le 15 septembre 2008.
- Engrenage Noir. 2009. «LEVIER invité à la table ronde "L'art comme moyen d'engagement et d'intervention sociale" ». En ligne. <http://www.engrenagenoir.ca/blog/archives/1645>. Consulté le 15 septembre 2010.
- Engrenage Noir, et Société Élizabeth Fry du Québec (SEFQ) (2008). *Agir par l'imaginaire*. Montréal, Document de présentation: 35 p.

- Engrenage Noir, Agir par l'imaginaire, ATSA, Coop Les Vivaces, (Table ronde). (2009). *L'art comme moyen d'engagement et d'intervention sociale*. Thème annuel: Et si on prenait le pouvoir? Montréal, École d'été de l'Institut du Nouveau Monde, 28 août.
- Faith, Karlene. 1993. *Unruly Women. The Politics of Confinement & Resistance*. Vancouver: Press Gang Publishers
- . 2000. «Reflections on Inside/Out Organizing». *Social Justice*. vol. 27, no 3, p. 158-167.
- . 2002. «La résistance à la pénalité : un impératif féministe ». *Criminologie*. vol. 35, no 2, p. 113-134.
- Feinberg, Pohanna Pyne, et Heather Davis. 2009. «L'art communautaire?». Site Internet Inspire Art. En ligne. <http://inspireart.org/welcome/communityart>. Consulté le 15 mars 2009
- Fernandez, Melanie. 2008. «Community and Art. A Runaway History». In *Acces All Areas. Conversations on Engaged Arts*, Tania Willard (dir.), p. 10-17. Vancouver: Visible Arts Society.
- Fine, Michelle, et Maria Elena Torre. 2006. «Intimate details: Participatory action research in prison». *Action Research*. vol. 4, no 3, p. 253-269.
- Fisher, David D. V. 1991. *An introduction to constructivism for Social Workers*. New York et Londres: Praeger.
- Flo, Frank *et al.* 2006. *Artist and Community Collaboration: A Toolkit for Community Projects*. Régina: Common Weal Community Arts.
- Forest, Fred. 2005. «C'est quoi, l'art politique ?». In *L'art et le politique interloqués. Acte de colloque*, Jacques Cohen, p. 161-179. Paris: L'Harmattan.
- Foucault, Michel. 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris: Gallimard.
- Fraser, Nancy. 1995. «From redistribution to Recognition? Dilemmas of Justice in a "Post-Socialist" Age». *New Left Review*, no 212, p. 68-93.
- . 1998. «Penser la justice sociale : entre redistribution et revendications identitaires». *Politique et Sociétés*. vol. 17, no 3, p. 9-36.
- . 2000. «Rethinking Recognition». *New Left Review, Second Series*, no 3, p. 107-120.
- . 2001. «Pour une politique féministe à l'âge de la reconnaissance : approche bi-dimensionnelle et justice entre les sexes». *Actuel Marx*, no 30, p. 153-172.
- . 2005. *Qu'est-ce que la justice sociale?* Paris: La découverte.
- Fraser, Nancy, et Axel Honneth. 2003. *Redistribution or Recognition?* Londres et New York: Verso Press.

- Freire, Paulo. 1974 [1969]. *Pédagogie des opprimés*. Paris: Maspero.
- Frigon, Sylvie. 1990. «Women, Crime and Poverty». *International Journal of the Sociology of Law*. vol. 18, no 2, p. 225-229.
- . 1993. «Feminist Perspectives in Criminology». *Women and Criminal Justice*. vol. 4, no 2, p. 139-147.
- . 1999. «Tuer pour survivre : Récits et parcours de Canadiennes, de Belges et de Françaises ». *Recherches féministes*. vol. 12, no 2, p. 139-157.
- . 2002a. «Regards croisés sur des enjeux et reconfigurations du dispositif carcéral fédéral pour les femmes au Canada». *Criminologie*. vol. 35, no 2, p. 3-7.
- . 2002b. «La création de choix pour les femmes incarcérées : sur les traces du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale et de ses conséquences ». *Criminologie*. vol. 35, no 2, p. 9-30.
- . 2006. *Écorchées*. Montréal: Remue-Ménage.
- (2009). *Cours CRM 6780A: Genre, enfermement et créativité*. Ottawa, Département de criminologie
- Frigon, Sylvie, et Claire Jenny. 2007. «Quand la danse entre en prison : de la reconquête de soi aux enjeux pour la criminologie». In *Actes du colloque Le pénal aujourd'hui*.
- Frigon, Sylvie, et Louise Viau. 2000. «Les femmes condamnées pour homicide et l'Examen de la légitime défense (Rapport Ratushny): portée juridique et sociale». *Criminologie*. vol. 33, no 1, p. 97-119.
- Gagnon, Lise. 2004. «Engrenage Noir et Levier: Lentement, la transformation». *Cahiers de théâtre Jeu: dossier théâtre d'intervention*. vol. 113, no 4, p. 130-134.
- Gagnon, Ruth (30 septembre 2008). Entretien informel avec Ruth Gagnon, directrice générale de la Société Elizabeth Fry du Québec par Véronique Leduc
- Gaulejac, Vincent de, et Isabelle Taboada Léonetti (dir.). 1994. *La lutte des places*. Paris: Desclée de Brouwer.
- Gelsthorpe, Loraine. 1989. *Sexism and the Female Offender*. Aldershot: Gower Publishing.
- Gelsthorpe, Loraine, et Allison Morris. 1990. *Feminist Perspectives in Criminology*. Londres: Open University Press.
- . 2002. «Women's Imprisonment in England and Wales : A Penal Paradox». *Criminal Justice*. vol. 2, no 3, p. 277-301.
- Gibbons, J. A. 1998. «Women Prisoners and South Africa». *Prison Journal*, no 78, p. 330-343.

- Goffman, Erving. 1963 [1975]. *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris: Minuit.
- Gray, Patricia. 2006. «Women's Experiences of Incarceration in Hong Kong: Doing Time, Doing Choice, Doing Class-Gender-Culture». *International Journal of the Sociology of Law*. vol. 34, no 2, p. 89-104.
- Guillaumin, Colette. 1992. «Le corps construit». In *Sexe, race et pratique du pouvoir: l'idée de nature*, Colette Guillaumin, p. 117-142. Paris: Côté-Femmes.
- Hall, Stuart. 2007. *Identités et cultures. Politiques des Cultural Studies*. Paris: Amsterdam.
- Halperin, David. 2000. *Saint Foucault*. Oxford: Oxford University Press.
- Hamelin, Monique. 1989. *Femmes et prison*. Montréal: Le Méridien.
- Hannah-Moffat, Kelly. 1995. «Feminine Fortresses: Woman-Centered Prisons?». *Prison Journal*. vol. 75, no 2, p. 135-164.
- , 1999. «Moral Agent or Actuarial Subject: Risk and Canadian Women's Imprisonment». *Theoretical Criminology*. vol. 3, p. 71-94.
- , 2000. «Prisons That Empower: Neo-Liberal Governance in Canadian Women's Prisons». *British Journal of Criminology*. vol. 40, no 3, p. 510-531.
- Hannah-Moffat, Kelly, et Margaret Shaw. 2001. «Situation risquée: le risque et les services correctionnels au Canada». *Criminologie*. vol. 34, no 1, p. 47-72.
- Haraway, Donna. 2009. «Savoirs situés: La question de la science dans le féminisme et le privilège de la perspective partielle». In *des singes, des cyborgs et des femmes: la réinvention de la nature*, Donna Haraway, p. 323-353. Arles: Actes Sud.
- Harding, Sandra. 1986. *The Science Question in Feminism*. Ithaca: Cornell University Press
- , 1991 *Whose Science? Whose Knowledge?: Thinking from Women's Lives*. Londres: Taylor & Francis Group.
- Harding, Sandra (dir.). 1987. *Feminism and Methodology*. Milton Keynes: Open University Press.
- Hartsock, Nancy. 1999. *The Feminist Standpoint Revisited*. Boulder: Westview Press.
- Hawk, Kim et al. 1993. *Anthology of Inmate Art. Special Demonstration Project*. Harrisburg: Rapport de projet.
- Henriques, Zelma Weston, et Norma Manatu-Rupert. 2001. «Living on the Outside: African American Women before, during, and after Imprisonment». *Prison Journal*, no 81, p. 6-19.
- Honneth, Axel. 2002. «Reconnaissance et justice». *Passant*, no 38. En ligne. <http://www.passant-ordinaire.com/revue/38-349.asp>. Consulté le 15 mars 2009.

- , 2002 [1992]. *La lutte pour la reconnaissance*. Paris: Cerf.
- , 2006. *La société du mépris. Vers une nouvelle Théorie critique*. Paris: La découverte.
- hooks, bell. 1981. *Ain't I a woman : Black women and feminism*. Boston: South End Press.
- Horii, Gayle K. «The Art in/of Survival». *Journal of Prisoners on Prisons*. vol. 5, no 2, p. 6-8.
- Iglehart, Alfreda, et Martha P. Stein. 1985. «The female offender: A forgotten client?». *Social casework*. vol. 66, no 3, p. 152-159.
- Jaccoud, Mylene. 1992. «Penal Process and Identity : The Case of the Inuit of New Quebec». *Sociologie et Societes*. vol. 24, no 2, p. 25-43.
- , 1995. «Social Exclusion and Native People». *Revue internationale d'action communautaire/International Review of Community Development*, p. 93-100.
- , 1996. «The Law, Exclusion and the Autochtones». *Canadian Journal of Law and Society/Revue canadienne droit et societe*. vol. 11, no 2, p. 217-234.
- , 1997. «Justice and Cultural Communities». *Recherches Sociographiques*. vol. 38, no 3, p. 589-592.
- , 2002. «Penal Justice and Native Peoples: From Imposed Justice to the Transfer of Powers». *Canadian Journal of Law and Society/Revue canadienne droit et societe*. vol. 17, no 2, p. 107-121.
- James, Jennifer, et William Thornton. 1980. «Women's Liberation and the Female Delinquent». *Journal of Research in Crime and Delinquency*. vol. 17, no 2, p. 230-242.
- Johnson, Elmer. 1996. «The Paradox of Japanese Women's Rising Imprisonment Rate». *Journal of Offender Rehabilitation*, no 24, p. 61-87.
- Johnson, Lee Michael. 2008. «A Place for Art in Prison: Art as A Tool for Rehabilitation and Management». *Southwest Journal of Criminal Justice*. vol. 5, no 2, p. 100-120.
- Joseph, Janice *et al.* 2002. *With Justice for All: Minorities and Women in Criminal Justice*. Upper Saddle River: Prentice Hall.
- Juteau-Lee, Danielle. 1981. «Visions partielles, visions partiales: visions (des) minoritaires en sociologie». *Sociologie et Societes*. vol. 13, no 2, p. 33-47.
- Karsz, Saul. 2004. *Pourquoi le travail social*. Paris: Dunod.
- Karsz, Saul (dir.). 2004. *L'exclusion, définir pour en finir*. Paris: Dunod.
- Karsz, Saul *et al.* 1992. *Déconstruire le social*. Paris: L'Harmattan.

- Kesby, Mike. 2005. «Rethorizing Empowerment-through-Participation as a Performance in Space: Beyond Tyranny to Transformation». *Signs*. vol. 30, no 4, p. 2037-2065.
- Kong, Rebecca, et Kathy AuCoin. 2008. «Les contrevenantes au Canada». *Juristat, Centre canadien de la statistique juridique*. vol. 28, no 1, p. 27 pages.
- Kuhn, Thomas S. 1983 [1962]. *La structure des révolutions scientifiques*. Paris: Flammarion. .
- Labelle, Micheline. 2006. *Un lexique du racisme. Étude sur les définitions opérationnelles relatives au racisme et aux phénomènes connexes. Coalition internationale des villes contre le racisme, document de discussion*. Montréal: Observatoire international sur le racisme et les discriminations, Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC).
- Laberge, Danielle *et al.* (1998). Le rôle de la prison dans la production de l'itinérance. Les cahiers de recherche du CRI (Centre de Recherche sur l'Itinérance). Montréal, Rapport de recherche soumis au Conseil québécois de la recherche sociale: 109 p
- Lachapelle, Louise (2004). *L'art communautaire ou retrouver le chemin de la maison (extraits)*. Journée de réflexion organisée par Engrenage Noir sous le thème "Éthique? Normes? Quelques approches dans les pratiques d'art communautaire". Montréal: La Caserne.
- Ladner, Joyce A. 1987. «Introduction to Tomorrow's Tomorrow. The Black Woman». In *Feminism and Methodology*, Sandra Harding, p. 74-83. Milton Keynes: Open University Press.
- Lalande, Pierre. 2000. *Évolution des pratiques pénales et du discours à propos de l'emprisonnement au Canada et au Québec de 1969 à 1999*. Québec: Direction générale des services correctionnels, Ministère de la Sécurité Publique.
- . 2007. «Des solutions de rechange à l'incarcération : pour un peu plus de modération, d'équité et d'humanité». *Criminologie*. vol. 40, no 2, p. 67-87.
- Lamoureux, Ève. 2009. *Art et politique. Nouvelles formes d'engagement artistique au Québec*. Montréal: Écosociété.
- Lamoureux, Henri *et al.* 2003. *La pratique de l'action communautaire*, 2e édition. Sainte-Foy: PUQ.
- Lamoureux, Jocelyne. 2001. «Marges et citoyenneté». *Sociologie et Sociétés*. vol. 33, no 2, p. 29-47.
- Laplante, Jacques. 1991. «Cent ans de prison: les conditions et les « privilèges » des détenus hommes, femmes et enfants au Canada». *Criminologie*. vol. 24, no 1, p. 11-32.
- Lebrun, Lise. 2005. «Du "faire pour" au "faire avec"». In *Durer dans l'engagement social*, Robert Mager et Rémi Doré, p. 27-33. Montréal: Novalis.

- Leduc, Véro, et Coco Riot. 2011. «Dans l'alcôve: tête à tête *queer* sur les défis de la troisième vague féministe». In *Remous, ressacs et dérivations autour de la troisième vague féministe*, Mercédès Baillargeon et le collectif les Déferlantes, p. 199-224. Montréal: Remue-ménage.
- Leduc, Véro (dir.). 2006. *La putain de compile, compilation DVD sur le travail du sexe*. Montréal: Stella, Les Panthères roses et Les Lucioles.
- Lee, Angela, et Melanie Fernandez. 1998. *Community Arts Workbook... Another Vital Link*. Toronto: Conseil des arts de l'Ontario.
- Leeder, Abigail, et Colleen Wimmer. 2006. «Voices of Pride: Drama Therapy with Incarcerated Women». *Women & Therapy*. vol. 29, no 3/4, p. 195-213.
- Les filles électriques. 2011. *Temps d'agir*. Montréal: Planète rebelle.
- Les filles électriques, et Passages. 2010. *Passages*. Montréal: Planète rebelle.
- Lesemann, Frédéric. 1999. «La pauvreté: aspects sociaux». In *Traité des problèmes sociaux*, Fernand Dumont *et al.*, p. 581-603. Québec: Institut québécois de recherche sur la culture.
- Linteau, Paul-André *et al.* 1989. *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930. Tome II*. Louiseville: Boréal.
- Lombroso, César. 1887. *L'uomo delinquente [L'homme criminel]*. Paris: Ancienne Librairie Germer Baillière et Cie, Félix Alcan Éditeur.
- Lorde, Audre. 2003 [1980]. «Age, race, classe sociale et sexe: les femmes repensent la notion de différence». In *Sister Outsider: Essais et propos d'Audre Lorde sur la poésie, l'érotisme, le racisme, le sexisme...* Audre Lorde, p. 125-136. Genève/Laval: Mamamélis/Trois.
- Maidment, MaDonna R. 2006. «"We're Not All That Criminal": Getting Beyond the Pathologizing and Individualizing of Women's Crime». *Women & Therapy*. vol. 29, no 3-4, p. 35-56.
- Maltier, Henry. 1978. «Exposé introductif». In *Actes du congrès de l'ANAS Initiative et créativité en service social*, Association nationale des assistants de service social (ANAS), p. 7-13. Paris: Éditions ESF.
- Martel, Joane. 2001. «Telling the Story. A Study of Segregation with Women Prisoners». *Social Justice*. vol. 28, no 1, p. 196-215.
- Martin, Jennifer. 2001. «Social work direct practice with women prisoners». *Australian Social Work*. vol. 54, no 2, p. 37-45.
- Mazza, Carl. 2008. «Within These Walls: The Effects of Environment on Social Work Practice in Prisons». *Practice*. vol. 20, no 4, p. 251-264.

- McQuaide, Sharon, et John H. Ehrenreich. 1998. «Women in Prison: Approaches to Understanding the Lives of a Forgotten Population». *Affilia Journal of Women and Social Work*. vol. 13, no 2, p. 233-246.
- Mensah, Nengeh *et al.* (2011). *Amenuiser la stigmatisation et renforcer nos capacités en éducation populaire*. Montréal et Ottawa: Sensibilisation XXX.
- Merriman, Beth. 1998. «To find a voice: Art therapy in a women's prison». *Women & Therapy*. vol. 21, no 1, p. 157-171.
- Miller, Jerome G. 1995. «Criminal justice: social work roles». In *Encyclopedia of Social Work, 19e édition*, Richard L. Edwards *et al.* (dir.), p. 653-659. Washington: National Association of Social Workers.
- Modie-Moroka, Tirelo, et Marie-Antoinette Sossou. 2001. «Women, Criminality and Multifocal Empowerment Responses: Some Prospects for Botswana». *Journal of Social Development in Africa*. vol. 16, no 2, p. 5-29.
- Möntmann, Nina. 2006. «Community Service». *Frieze*, no octobre, p. 37-40.
- Morash, Merry, et Pamela J. Schram. 2002. *The Prison Experience: Special Issues of Women in Prison*. Long Grove: Waveland Press.
- Morin, Daphné *et al.* 2000. «Pratiques de déjudiciarisation de la maladie mentale : le modèle de l'Urgence psychosociale-justice». *Criminologie*. vol. 33, no 2, p. 81-107.
- Morin, Edgar. 1990. *Introduction à la pensée complexe*. Paris: Le seuil.
- Mullen, Carol A. 1999. «Reaching Inside Out: Arts-Based Educational Programming for Incarcerated Women». *Studies in Art Education*. vol. 40, no 2, p. 143-161.
- Naffine, Ngaire. 1987. *Female Crime: The construction of women in criminology*. Boston: Allen and Unwin.
- . 1997. *Feminism and Criminology*. Cambridge: Polity Press.
- Naidus, Beverly. 2009. *Arts for Change. Teaching Outside the Frame*. Oakland: Newvillage Press.
- Neumark, Devora (2009). Entretien personnel avec Devora Neumark, co-directrice d'Engrenage Noir/Levier par Véronique Leduc
- Nicholson, Linda J. (dir.). 1990. *Feminism/Postmodernism*. New York et Londres: Routledge.
- Ninacs, William A. 1996. *Le service social et la pauvreté: De la redistribution des ressources à leur contrôle?* Coll. «Série Essais et synthèses». Québec: Laboratoire de recherche, École de travail social, Université Laval.

- OCDE. 2007. «Population carcérale». In *Panorama de la société: les indicateurs sociaux de l'OCDE - édition 2006*, p. 107. Paris: Éditions OCDE
- Ollivier, Michèle, et Manon Tremblay. 2000. *Questionnements féministes et méthodologie de la recherche*. Paris: L'Harmattan.
- Ouellet, Pierre. 2005. «Les communautés de parole. La coexistence esthétique comme fondement du lien social». In *Communautés et socialités. Formes et force du lien social dans la modernité tardive*, Francine Saillant et Éric Gagnon, p. 239-257. Montréal: Liber.
- Paillé, Pierre, et Alex Mucchielli. 2008. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales, 2e édition*. Paris: Armand Colin.
- Parazelli, Michel. 2003. «La marginalité serait-elle normale?». In *Indiscipline et marginalité*, Valérie Rousseau (dir.), p. 67-87. Montréal: Société des arts indisciplinés.
- , 2004. «Le renouvellement des pratiques démocratiques des pratiques d'intervention sociale». *Nouvelles pratiques sociales*. vol. 17, no 1, p. 9-32.
- Parent, Colette. 1992. «La contribution féministe à l'étude de la déviance en criminologie ». *Criminologie*. vol. 25, no 2, p. 73-91.
- , 1998. *Féminismes et criminologie*. Bruxelles: PUM/PUO/Université De Boeck
- Parent, Colette et al. 2010. *Mais oui c'est un travail! Penser le travail du sexe au-delà de la victimisation*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Parkinson, Deirdre. 2007. «Let me tell you a story». *Adult Learning*. vol. 19, no 2, p. 18-20.
- Pate, Kim. 2002. «Recension des dix dernières années relativement aux femmes condamnées à des peines fédérales: de mal en pis». *Criminologie*. vol. 35, no 2, p. 147-158.
- Paugam, Serge. 1991. *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris: PUF.
- , 1996. *L'exclusion. L'état des savoirs*. Paris: La découverte.
- Pewearly, Nocona, et Margaret Severson. 2003. «A threat to liberty: white privilege and disproportionate minority incarceration». *Journal of Progressive Human Services*. vol. 14, no 2, p. 53-74.
- Pires, Alvaro. 1999. «La criminalité: enjeux épistémologiques, théoriques et éthiques». In *Traité des problèmes sociaux*, Fernand Dumont et al., p. 247-278. Québec: Institut québécois de recherche sur la culture.
- Pollack, Shoshana. 2004. «Anti-oppressive Social Work Practice with Women in Prison: Discursive Reconstructions and Alternative Practices». *British Journal of Social Work*. vol. 34, p. 693-707.

- , 2007. «I'm Just Not Good in Relationships». *Victimization Discourses and the Gendered Regulation of Criminalized Women*. *Feminist Criminology*. vol. 2, no 2, p. 158-174.
- Pomeroy, Elizabeth C. *et al.* 2004. «Postmodern Feminism: A Theoretical Framework for a Field Unit with Women in Jail». *Social Work Education*. vol. 23, no 1, p. 39-49.
- Preciado, Beatriz. 2006. «Savoirs vampires». *Multitudes*. En ligne. <http://multitudes.samizdat.net/Savoirs-Vampires-War>. Consulté le 15 avril 2009.
- Price, Curtis *et al.* 2003. *Street Voices*. Paris: Verticales.
- Quivy, Raymond, et Luc Van Campenhoudt. 2006 [1995]. *Manuel de recherche en sciences sociales*, 3e édition. Paris: Dunod.
- Radical Masculinity. 2008. «Can We Stop Using the Term Ally? ». Site internet de Radical Masculinity : Masculinity and Feminism. En ligne. <http://radicalmasculinity.blogspot.com/2008/09/can-we-stop-using-term-ally.html>. Consulté le 15 avril 2011.
- Rafter, Nicole Hahn, et Frances Heidensohn, (dir.). 1995. *International feminist perspectives in criminology : Engendering a discipline*. Buckingham: Open University Press.
- Ramazanoglu, C. (dir.). 1993. *Up against Foucault. Explorations of Some Tensions Between Foucault and Feminism*. New York: Routledge.
- Ratushny, Lynn. 1997. *Self Defence Review/Examen de la légitime défense. Rapport final*. Ottawa: Soumis au ministre de la Justice du Canada et au Solliciteur général du Canada.
- Rawanchaikul, Navin, et Thanavi Chotpradit. 2006. «Preface». In *Public Art In(ter)vention*, Navin Rawanchaikul, p. 11-18. Bangkok: Fly with Me to Another World Project.
- Reamer, Frederic G. 2004. «Social Work and Criminal Justice. The Uneasy Alliance». *Journal of Religion & Spirituality in Social Work: Social Thought*. vol. 23, no 1, p. 213-231.
- Ricoeur, Paul. 2004. *Parcours de la reconnaissance. Trois études*. Paris: Stock.
- Robitaille, Clément *et al.* 2002. *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001. Rapport synthèse*. Québec: Société de criminologie du Québec pour la DGSC du ministère de la Sécurité publique du Québec.
- Roger Boe *et al.* 2000. *Incarcération des femmes dans les établissements fédéraux: Tendances observées de 1994-1995 à 1998-1999*. Ottawa: Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada.
- Roy, Alain (dir.). (2005). *Dictionnaire culturel en langue française, tome III*. Paris, Le Robert

- Roy, Annie (2009). *L'art comme moyen d'engagement et d'intervention sociale*. Thème annuel: Et si on prenait le pouvoir? Montréal, École d'été de l'Institut du Nouveau Monde, 28 août.
- Ruby, Christian. 1999. «L'art des médiateurs». In *Art, culture et politique*, Jean-Marc Lachaud, p. 99-109. Paris: Presses universitaires de France.
- Russo, Anne, et Diana Butler. 2006. *Cultural planning toolkit*. Vancouver: 2010 Legacies Now et Creative City Network of Canada/Réseau des villes créatives du Canada.
- Sadeghi-Fassaei, Soheila, et Kathleen Kendall. 2001. «Iranian Women's Pathways to Imprisonment». *Women's Studies International Forum*, no 24, p. 701-710.
- SCC (1990). *La création de choix : Rapport du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale*. Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services En ligne. <http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/fsw/choices/toce-fra.shtml>. Consulté le 25 septembre 2008.
- 1991. *Diversité de réactions à l'emprisonnement prolongé : Conséquences pour la gestion des détenus condamnés à de longues peines* Ottawa: DGSC.
- 2009a. *Évolution de la population carcérale sous responsabilité fédérale. Faits saillants 2009*. Ottawa: SCC.
- 2009b. «Programmes pour les délinquantes». Site internet du SCC. En ligne. <http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/fsw/fsw-fra.shtml>. Consulté le 20 juin 2009.
- 2009c. «Programmes pour les survivantes de traumatismes et d'actes de violence». Site internet du SCC. En ligne. <http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/fsw/pro02-4-fra.shtml>. Consulté le 20 juin 2009.
- Schnapper, Dominique. 1996. «Intégration et exclusion dans les sociétés modernes». In *L'exclusion. L'état des savoirs*, Serge Paugam, p. 23-31. Paris: La découverte.
- Severance, Theresa A. 2004. «Concerns and Coping Strategies of Women Inmates concerning Release: "It's Going to Take Somebody in My Corner"». *Journal of Offender Rehabilitation*. vol. 38, no 4, p. 73-97.
- Shaw, Margaret (1991). Survey of Federally Sentenced Women: Report to the Task Force on Federally Sentenced Women (Enquête sur les femmes purgeant une peine fédérale : Rapport à l'intention du Groupe de travail sur les femmes purgeant une peine fédérale [trad.]). Ottawa, Ministère du Solliciteur général du Canada, Secteur des affaires correctionnelles.
- Shaw, Margaret, et Kelly Hannah-Moffat. 2002. «La contrainte des choix : un regard rétrospectif». *Criminologie*. vol. 35, no 2, p. 53-72.
- Sioui Durand, Guy. 2008. «Esthétiser la révolte». In *Quand l'art passe à l'action*, ATSA, p. 20-39. Montréal: Action terroriste socialement acceptable (ATSA).

- Smart, Carol. 1976. *Women, Crime and Criminology. A Feminist Critique*. Londres: Routledge et Kegan Paul.
- . 1979. «The New Female Criminal : Reality or Myth?». *British Journal of Criminology*. vol. 19, p. 50-59.
- Sohoni, Neera Kuckreja. 1974. «Women Prisoners». *The Indian Journal of Social Work*. vol. 35, no 2, p. 137-148.
- Sontag, Susan. 1982. *Sur la photographie*. Paris: Christian Bourgeois.
- Sparks, Leigh Pryor. 2008. «The creative writing process as a means for a woman inmate to cope with her incarceration, rehabilitate herself within the prison setting, and prepare for her reentry into society». Fayetteville, Thèse de doctorat, Département de langue anglaise, Université d'Arkansas.
- Spivak, Gayatri Chakravorty. 1988. «Can the Subaltern Speak ?». In *Marxism and the Interpretation of Culture*, Cary Nelson et Lawrence Grossberg, p. 271-313. Urbana: University of Illinois Press.
- . 2005. «Scattered speculations on the subaltern and the popular». *Postcolonial Studies*. vol. 8, no 4, p. 475-486.
- St-Amand, Nérée. 2001. «Dans l'ailleurs et l'autrement: pratiques alternatives et service social». *Reflets : Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire*. vol. 7, no 2, p. 30-74.
- Stanford, Ann Folwell. 2005. «Where Love Flies Free: Women, Home, and Writing in Cook County Jail». *Journal of Prevention & Intervention in the Community*. vol. 30, no 1, p. 49-56.
- Statistiques Canada. 2006. «Les femmes et le système de justice pénale». In *Femmes au Canada*, p. 167-189. Ottawa: Ministre de l'Industrie.
- . 2006. *Femmes au Canada. Rapport statistique fondé sur le sexe. 5e édition*. Ottawa: Ministère de l'industrie.
- Strimelle, Véronique, et Sylvie Frigon. 2007. «Femmes au-delà des murs : le sens de la quête d'emploi chez les femmes judiciarisées et les intervenants au Québec». *Criminologie*. vol. 40, no 2, p. 167-189.
- Sucur, Zoran, et Vladimira Zakman-Ban. 2005. «Characteristics of Prison Life and Treatment of Incarcerated Women». *Drustvena Istrazivanja*. vol. 14, no 6, p. 1055-1079.
- Taylor, Gary, et Steve Spencer (dir.). 2004. *Social Identities. Multidisciplinary approaches*. Londres et New York: Routledge.

- Tremblay, Manon. 1996. «Québécoises, pouvoir et politique». In *Science, conscience et action. Vingt-cinq ans de recherche féministe au Québec*, Huguette Dagenais, p. 197-233. Montréal: Remue-ménage.
- Umbreit, Mark S. 1993. «Crime victims and offenders in mediation: an emerging area of social work practice». *Social Work*. vol. 38, no 1, p. 69-73.
- Van Wormer, Katherine. 2003. «Feminist Social Work: Theory and Practice». *International social work*. vol. 46, no 2, p. 266-267.
- . 2005. «Concepts for Contemporary Social Work: Globalization, Oppression, Social Exclusion, Human Rights, Etc.». *Social Work and Society*. vol. 3, no 1, p. 1-10.
- Van Wormer, Katherine, et Mary Boes. 1999. «Social work, corrections and the strengths approach». *Canadian Social Work*. vol. 1, no 1, p. 98-111.
- Vander Gucht, Daniel. 2004. *Art et politique. Pour une redéfinition de l'art engagé*. Bruxelles: Labor.
- Wallace, Keith. 2006. «Public Engagement in Contemporary Art». In *Public Art In(ter)vention*, Navin Rawanchaikul, p. 56-59. Bangkok: Fly with Me to Another World Project.
- Whitaker, Chico. 2006. *Changer le monde. [Nouveau] mode d'emploi*. Paris: Éditions de l'Atelier.
- Whitehead, Jaye Cee. 2007. «Feminist prison activism: An assessment of empowerment». *Feminist Theory*. vol. 8, no 3, p. 299-314.
- Willard, Tania. 2008. *Acces All Areas. Conversations on Engaged Arts*. Vancouver: Visible Arts Society.
- Wilson, Martha K., et Stephen C. Anderson. 1997. «Empowering female offenders : removing barriers to community based practice». *Affilia Journal of Women and Social Work*. vol. 12, no 3, p. 342-359.
- Wittig, Monique. 2001. «On ne naît pas femme». In *La pensée straight*, Monique Wittig, p. 51-64. Paris: Seuil.
- Young, Iris Marion. 1990. «Five Faces of Oppression». In *Justice and the Politics of Difference*. Princeton: Princeton University Press.
- . 1997. «Unruly Categories: A Critique of Nancy Fraser's Dual Systems Theory». *New Left Review*, no 222, p. 147-160.
- . 2007. «Le genre, structure sérielle: penser les femmes comme un groupe social». *Recherches féministes*. vol. 20, no 2, p. 7-36.

Zalewski, Marysia. 2000. *Feminism After Postmodernism. Theorizing Through Practice*.
Londres: Routledge.